

PRÉAVIS NO. 35-2021

RAPPORT DE GESTION 2020



COMMUNE DE CUGY / VD

SOMMAIRE

Les projets phares de l'année 2020	1
Municipalité et Conseil communal	13
Administration	17
Finances	24
Urbanisme, planification territoriale et développement régional et économique	34
Bâtiments, domaines, forêts et espaces publics	42
Police des constructions	49
Routes et voirie	53
Déchetterie et ordures ménagères	56
Services industriels	59
Énergie et développement durable	64
Formation	66
Vie sociale	73
Sécurité publique	84
Conclusions	
Annexes	

**Rapport
de la Municipalité au Conseil communal
sur sa gestion durant l'année 2020**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dernière version du 1er juillet 2013 (art. 4 et 93c),
- du règlement du Conseil communal de Cugy du 1er juillet 2016,

la Municipalité de Cugy a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion 2020.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport de gestion s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. LES PROJETS PHARES DE L'ANNÉE 2020

CENTRE DE VIE ENFANTINE

CONVENTIONS DÉCHETTERIE

VILLAGES SOLIDAIRES

COVID-19

RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN
DES DAILLES

ÉTUDE DE RÉGIONALISATION
DE L'ÉPURATION

PLAN D'AFFECTATION
COMMUNAL

Parcelle 87 - Centre de vie enfantine (CVE)

Les travaux préparatoires ont débuté en janvier avec le désamiantage de certaines parties de l'habitation puis la démolition du rural. Dès février, l'entreprise de construction a pris ses quartiers. C'était sans compter la pandémie qui a contraint celle-ci à suspendre le chantier pendant dix jours, le temps de mettre en place une organisation répondant aux normes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Après ce contre-temps, le chantier s'est parfaitement déroulé avec des entreprises efficaces et parfaitement coordonnées. Ainsi, il a été mis « hors d'eau » avant fin octobre et les chapes ont pu être coulées juste avant les fêtes de Noël.

Concernant les énergies, le prolongement du chauffage à distance (CAD) entre le Collège du Motty et le CVE s'est effectué pendant l'été avec quelques petits désagréments liés aux travaux dans la chaussée dans un secteur où la circulation piétonne, cycliste et automobile est relativement dense en fonction des horaires scolaires. D'autre part, afin d'optimiser l'autoconsommation de l'énergie électrique fournie par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment, la Commune a fondé une communauté d'auto-consommateurs qui permettra une fois l'énergie autoconsommée pour les communs et la borne de recharge électrique, de vendre le surplus d'énergie au locataire à un prix identique au kWh vendu par Romande Energie SA.

Au niveau de l'organisation, les décisions prises en Comité de pilotage (Copil) sont soumises en Municipalité pour aval, notamment en ce qui concerne les choix de matériaux et les moins ou plus-values correspondantes. Le Copil s'est réuni à dix reprises dans les locaux de l'Administration communale et, lors



d'une sortie, a visité plusieurs établissements d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE) de la région. Au niveau des décisions techniques, celles-ci sont prises en Comité technique (Cotech) qui s'est réuni quatre fois en 2020, puis lors des 36 séances de chantier qui ont débuté le 19 février à raison d'une séance par semaine. La Municipalité a renoncé à mandater un BAMO afin d'assurer le suivi des travaux et la participation aux séances de chantier, et s'appuie sur le responsable du Service technique ainsi que sur la Municipale en charge pour mener ces tâches.

C'est avec regrets que la Municipalité a dû renoncer aux manifestations prévues pour la pose de la "Première pierre" ainsi que pour le "Bouquet de chantier" suite aux prescriptions sanitaires Covid-19. Les visites du site avec les membres du Conseil Communal ont également été reportées.

Réaménagement du Chemin de Dailles

Au niveau du dicastère des Routes, l'année 2020 a été marquée par le réaménagement de la partie est du chemin des Dailles, dans la zone industrielle et artisanale du même nom, à la suite de la mise à l'enquête selon la Loi sur les routes réalisée du 24 janvier au 24 février et conformément au Préavis n°24-2019 accepté le 7 novembre 2019 par le Conseil communal. Cela a permis de répondre à l'état de vétusté du domaine public tout en accompagnant l'évolution du secteur, notamment l'implantation d'une résidence d'appartements protégés et d'un cabinet de physiothérapie, par la mise en place d'aménagements pour la mobilité douce.

Le projet réalisé comprend l'implantation d'un trottoir d'un gabarit de 1.80 mètre du côté sud de la chaussée avec le maintien d'une circulation bidirectionnelle. La mixité fonctionnelle du secteur est ainsi assurée tout en offrant une bonne accessibilité piétonne vers les transports publics (arrêts TL 60 – Cugy Moulin et TL 54 – Cugy-Grillon) et le centre de Cugy. Afin de modérer les vitesses de circulation dans ce secteur limité à 30 km/h, un rétrécissement latéral est implanté au niveau du bâtiment sis au n° 3 du chemin des Dailles. Le débouché sur la route de Bottens (RC 501) est aménagé avec un trottoir continu, marquant la porte d'entrée dans la zone 30.

Le chantier a démarré le 11 mai avec le dégrappage de la chaussée et les travaux de fouille. Une nouvelle conduite d'eau potable, permettant le bouclage du réseau de



distribution du secteur Dailles-Orgevaux-Esserts, a été posée. Les installations d'eau claire-eau usée vieillissantes ont été changées et des solutions ont été apportées aux problèmes d'écoulement de l'eau de pluie, en discussion avec les riverains concernés. L'encaissement de la route a été refait en partie avant la réalisation des murs de soutènement et la pose des bordures. L'éclairage a été totalement rénové sur la partie est du chemin des Dailles, alors que les têtes de luminaires obsolètes de la partie ouest du chemin des Dailles et du chemin de l'Etoile ont été changées au profit de solutions LED. Le chantier s'est achevé le 9 octobre, une fois la pose de l'enrobé sur la route et la remise en état des banquettes au chemin de l'Etoile ainsi qu'au carrefour avec le chemin des Dailles réalisés. Il reprendra à l'été 2021 avec la pose du revêtement final.

Passablement chamboulé par la situation sanitaire due au Covid-19, avec un report du début du chantier et un arrêt de près d'un mois dû à des problèmes d'approvisionnement en bordures granit, le chantier a fait l'objet d'une attention particulière quant à la communication et aux conditions d'accès. Des déviations ont été mises en place afin d'assurer un accès minimal durant toute la période de chantier et plusieurs courriers ont été adressés aux riverains pour les informer de l'évolution des travaux.



Des conventions d'utilisation ont dès lors été signées en automne 2019 avec Bretigny-sur-Morrens, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020, et en automne 2020 avec Morrens, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Pour assumer l'augmentation du trafic résultant de ces nouveaux partenariats, un élargissement des horaires d'ouverture a été mis en œuvre, principalement les vendredis et samedis non-stop. Le personnel de la Déchetterie a été renforcé pour l'occasion (voir chapitre « Effectifs de l'Administration communale » p.18).

Avec l'intégration de ces deux communes, la Déchetterie de Praz-Faucon absorbera les déchets de 4'500 habitants. La Commune de Cugy reste bien entendu la seule propriétaire de cette infrastructure et en conserve la pleine gestion.

Pour l'année 2020, on relèvera une fréquentation se montant à 33'540 entrées (30'202 en 2019), dont 4'422 entrées pour les habitants de Bretigny-sur-Morrens et 927 pour les habitants de Montheron. Les habitants de la Commune de Bretigny-sur-Morrens, qui bénéficient encore de l'usage d'un petit point déchetterie au centre de leur village, n'utilisent pas encore pleinement notre infrastructure. En effet, la fréquentation pour chaque ménage de cette commune ne dépasse pas, pour l'heure, les 6.79 passages par année, contre 13.2 pour les ménages de la Commune de Cugy.

Déchetterie de Praz-Faucon

Convention avec Morrens et bilan de l'ouverture à Bretigny-sur-Morrens

Les communes voisines de Bretigny-sur-Morrens et Morrens avaient exprimé il y a environ deux ans le souhait de rejoindre notre Déchetterie en raison de leurs infrastructures mal adaptées aux exigences actuelles du tri des déchets.

Régionalisation de l'épuration

L'année 2020 a été très importante pour le projet de régionalisation, car elle signe la finalisation de plus de dix ans de réflexion sur l'épuration dans le bassin-versant du Talent. C'est un projet majeur pour notre Commune, car il doit permettre de traiter les micropolluants de la totalité de nos eaux usées, dans un cadre financièrement compétitif pour ces 30 prochaines années.

Durant cet exercice, le Copil de l'Association STEP Echallens Talent (ASET) a notamment travaillé sur quatre sujets principaux :

- La consultation des communes suite à l'élaboration de l'avant-projet ;
- La rédaction du projet définitif de régionalisation ;
- La rédaction du préavis-type à soumettre aux organes délibérants ;
- La soumission des préavis auprès des communes constitutives.

Le processus de consultation s'est déroulé comme suit :

- Septembre 2019 : Nomination des commissions ad hoc dans les communes ;
- Novembre-décembre 2019 : organisation de deux séances d'information destinées aux membres des commissions ad hoc, aux municipaux et autres membres du législatif ;
- Janvier 2020 : Transmission du dossier (avant-projet de statuts et ses annexes, rapport de synthèse) aux communes ;
- Mars 2020 : Retour des prises de position des communes, 97 remarques et demandes ont été formulées par les neuf communes concernées ;
- Mars à mai 2020 : Traitement des remarques par le Copil et premier retour aux Municipalités ;
- Juin à août 2020 : Rencontre des communes ayant souhaité une entrevue, deuxième phase de traitement des remarques par le Copil et élaboration des statuts définitifs ;

- Septembre 2020 : Nouvelle consultation de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC, anciennement SCL).

Le Copil a élaboré la version définitive des statuts à la suite du retour de consultation des communes. Relevons à ce titre que les articles suivants, concernant le Conseil intercommunal, ont fait l'objet de nombreuses remarques et ont donc été rediscutés de manière plus approfondie :

Article 10 - Représentation des communes ;
Article 16 - Droit de vote .

Les discussions autour des articles 10 et 16 des statuts sont liées. Initialement, il avait été prévu que les décisions devaient être prises à la majorité double des suffrages et des communes (art. 16). Or, suite à différentes remarques des commissions et également selon l'avis de la DGAIC, cette solution s'est avérée peu satisfaisante dans son application.

L'effet souhaité de cette majorité double était d'éviter que les deux communes les plus importantes, bénéficiant de la majorité des suffrages, puissent décider pour l'ensemble des neuf communes membres. Par la suite, plusieurs variantes de modifications dans l'attribution des suffrages ont été étudiées afin d'empêcher que deux communes puissent détenir la majorité.

Finalement, la variante retenue par le Copil a consisté à attribuer un suffrage par tranche de 500 habitants (resp. 250 pour la dernière fraction), tout en privilégiant la majorité qualifiée des 2/3 pour la prise de décision (art. 16). Cette variante est moins sensible à l'influence que pourraient avoir sur la gouvernance les variations de populations entre aujourd'hui, la mise en service de l'infrastructure (2025) et l'horizon de dimensionnement (2040). Elle permet également de garantir au mieux le principe de majorité détenue par plus de deux communes. Toutefois, ce principe rendra plus difficile les modifications/évolutions au

Événements 2020

- 21 janvier, 3 mars, 9 juin, 24 août, 13 octobre : réunions du "groupe habitants" à Cugy
- 4 février, 16 juin, 8 septembre : séances du "groupe ressources"
- 11 février, 30 juin, 15 septembre : réunions du "groupe habitants" à Bretigny-sur-Morrens
- 3 octobre : Forum des "villages solidaires"
- 10 et 24 novembre : rencontres par visioconférence du "groupe habitants"
- 10 novembre, 8 décembre : séance du "groupe ressources" par visioconférence.

Des informations de cette opération sont à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.quartiers-solidaires.ch/cugy-bretigny>

A noter enfin la qualité de travail de l'animatrice responsable de ce projet, Mme Boglarka Rengei et de son équipe, ainsi que leur engagement convivial et très professionnel.

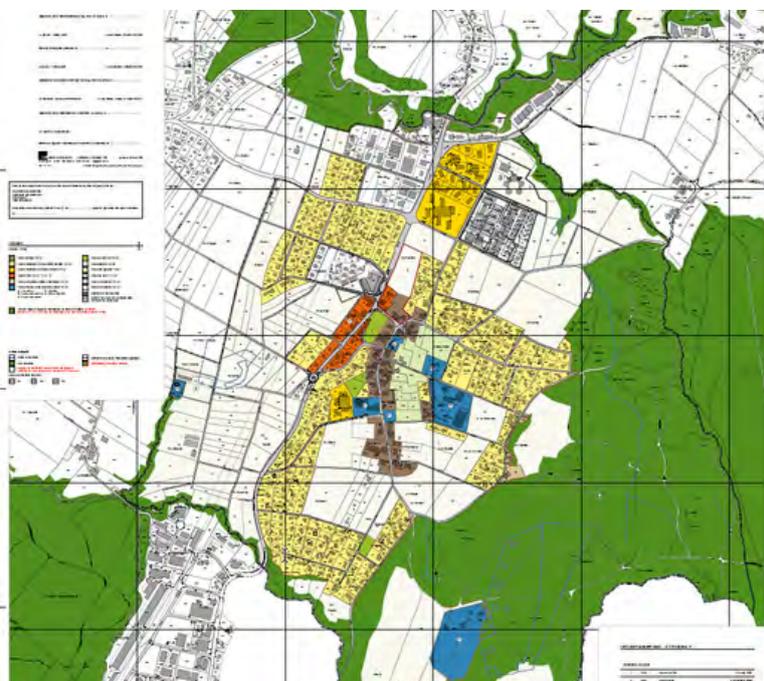
Citons pour preuve leur rôle durant la phase de confinement et leurs capacités d'adaptation. Cette équipe s'est mise au service de la population à risque en proposant une collaboration à l'aide solidaire initiée par les communes. Ces collaboratrices, avec le soutien de Pro Senectute Vaud, sont sorties de la méthodologie Villages solidaires pour se mettre à la disposition de population. Ce fut une réussite toute en efficacité et discrétion.

Plan d'affectation communal (PAcom)

La Municipalité a poursuivi ses travaux sur la révision de son plan d'affectation communal (PAcom) ainsi que de son règlement général de l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC) durant l'année 2020, même si les opérations ont été rendues difficiles et plus lentes en raison de la pandémie de Covid-19 qui a sévi dès la fin de l'hiver. Contrairement à ce que la Municipalité avait escompté, l'élaboration du dossier nécessaire à l'examen préalable du nouveau PAcom et de son règlement a nécessité davantage de travail que prévu, et par conséquent de temps. En particulier, la Municipalité, en se basant sur les conclusions tirées du projet MétamorpHouse, ainsi que de la vision stratégique municipale établie au début de l'année 2019, s'est consacrée à l'élaboration d'un nouveau RGATC. L'objectif de ce nouveau règlement est de rendre possible une densification raisonnable et qualitative des différentes zones d'habitation de notre Commune, ceci dans le cadre d'un processus de redimensionnement et de mobilisation des réserves constructibles privilégiant une approche basée sur la durabilité, le maintien d'espaces libres, ainsi que de zones de verdure.

Les divers enseignements tirés du rapport de synthèse MétamorpHouse émis par Mme Mariette Beyeler en date du 22 octobre 2019 ont été largement repris par la Municipalité dans le cadre de ses réflexions et travaux de révision du RGATC durant l'année. C'est ainsi, que la Municipalité s'est attachée à réviser ce règlement sur la base d'une vision à long terme de l'évolution des divers quartiers du Village. Elle a, sur cette base, défini sa vision de la zone à très faible densité (zone villas) de notre Commune.

Dans ce contexte, la Municipalité a notamment décidé de ne plus limiter le nombre de logements dans la zone à très faible densité, d'autoriser les toits plats et l'habitabilité des combles, d'introduire la notion de niveaux (au lieu d'étages), en vue de



faciliter l'application du règlement. Afin d'assurer une densification vertueuse en privilégiant une implantation compacte plutôt que par étalement, la Municipalité a introduit un indice d'occupation du sol (IOS) ainsi qu'un indice de surfaces vertes (IVER).

La Municipalité n'a en revanche pas pour l'instant cherché à réduire les distances entre les bâtiments dans un périmètre d'implantation défini dans la zone à très faible densité. Elle a en revanche prévu une plus grande densification dans la nouvelle zone mixte le long de la RC 501 pour favoriser sur le long terme le développement d'une zone dédiée aux commerces et à l'habitation dans ce secteur, ainsi que l'émergence d'une nouvelle centralité. La future zone centrale (zone village) a également fait l'objet d'intenses réflexions et travaux spécifiques de la part de la Municipalité. C'est ainsi que les réflexions menées dans le cadre du projet de plan-guide de la future centralité du Village, de même que les conclusions tirées du rapport sur la mobilité établi par un mandataire spécialisé, ont permis de compléter le projet de nouveau RGATC en vue de permettre un développement harmonieux du milieu bâti dans la zone centrale de notre village (zone village), en limitant sa densification (six logements au maximum par parcelle), et en assurant une utilisation plus efficace du domaine public, en particulier en limitant le nombre de places de stationnement en surface et en planifiant de (futurs) parkings publics souterrains financés en partie par une taxe compensatoire payée par les nouveaux propriétaires.

La Municipalité a, dans tous ses travaux, gardé à l'esprit les nécessités liées à la mobilité et au stationnement sur le domaine public. Enfin, elle a privilégié une vision basée sur la durabilité en vue de réduire l'imperméabilisation des sols, d'augmenter la biodiversité et surtout conserver des espaces de verdure suffisants pour que le caractère rural de notre Village perdure aussi longtemps que possible.

L'introduction de ces nouveaux concepts dans les projets de PAcom et de RGATC a fait l'objet de plusieurs séances de travail de la COMUR.

Les réflexions amenées par les membres de la COMUR durant les différentes séances qui ont eu lieu entre février et début décembre 2020 ont été débattues au sein de la Municipalité, puis intégrées, lorsqu'elles apparaissaient appropriées, au projet en gestation. Dans la mesure où le Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA) ne sera pas encore adopté, ni certainement implémenté avant fin 2021, la Municipalité a renoncé temporairement à poursuivre sa démarche de planification concernant les zones d'activités de notre Commune. Les travaux menés jusqu'ici sont simplement suspendus et pourront être repris une fois le système de gestion susmentionné adopté et mis en place. La Municipalité a déposé à l'examen préalable de la nouvelle Direction générale du territoire et du logement (DGTL - anciennement Service du Développement Territorial (SDT)) ses projets de PAcom et de RGATC au tout début de l'année 2021. Elle envisage de mener à bien le processus réglementaire y relatif d'ici la date butoir du 30 juin 2022, date à partir de laquelle les communes doivent avoir révisé leur PAcom conformément aux exigences du plan directeur cantonal. Toutes les opérations menées durant l'année 2020 en lien avec la révision de la planification territoriale ont été financées au moyen du budget, selon le crédit-cadre adopté par le Conseil communal en date du 4 avril 2019 (préavis n° 18-2019).

Covid-19

Cet exercice a été particulièrement marqué par l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la population de notre village, ses entreprises, l'organisation du Conseil communal, de la Municipalité et de l'Administration communale.

PREMIÈRE VAGUE DE L'ÉPIDÉMIE

Conformément à l'ordonnance 2 Covid-19 du Conseil fédéral du 16 mars 2020, toutes les séances du Conseil municipal (en présence physique) ont été interdites jusqu'au 26 avril. Le processus démocratique a néanmoins été préservé. La Municipalité a décidé à cet effet de continuer à fonctionner en travail à

distance en vue d'assurer la gestion courante de la commune, avec des séances qui se sont tenues par téléconférence, puis en visioconférence depuis le 16 mars. Deux équipes formant un bureau restreint de la Municipalité ont été désignées en vue de se succéder ou se suppléer en cas de maladie et afin d'assurer la coordination avec les autorités cantonales et fédérales.

La Municipalité a également décidé, lors de cette période, la fermeture dès le 17 mars de l'ensemble des bâtiments communaux au public (salles de gymnastique, Maison villageoise, salles de réunion, etc.). L'accès aux places de jeux, terrains de sports, cours d'école et places de pique-nique a été interdit.

Les commissions du Conseil communal, en particulier la Commission des finances (Cofin) et la Commission de gestion (Cogest), ont été invitées à trouver un moyen de se réunir en respectant les dernières exigences émises par le Conseil fédéral, ceci en travaillant à distance ou par téléphone. La Cogest a également été informée de la manière dont la Municipalité entendait collaborer avec elle durant cette période, en prévision de la rédaction de son rapport sur la gestion communale. La traditionnelle visite du patrimoine a malheureusement dû être annulée.

Au sein de l'Administration communale, dès l'annonce des mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 par les Autorités fédérales et cantonales, un certain nombre de mesures en vue de contribuer à limiter la propagation du virus au sein de la population et, en tant qu'employeur, pour protéger les collaborateurs ont été mise en œuvre. A cette fin, un plan de continuité de l'activité a été déclenché, qui identifie et priorise les principales tâches et services devant être maintenus ou préservés en vue de garantir aussi longtemps que possible un socle de prestation de service public nécessaire au fonctionnement général de la Commune.

Outre l'affichage en différents lieux publics des prescriptions de l'OFSP, le guichet d'accueil de l'Administration communale a été fermé, les demandes continuant à être réceptionnées et traitées par courriel, téléphone ou courrier. La Déchetterie de Praz-Faucon a été maintenue ouverte selon l'horaire habituel, avec des limitations d'accès à cinq usagers maximums simultanément pour permettre de conserver la distance sociale nécessaire à une exploitation sécuritaire de cette infrastructure. La collecte des ordures ménagères est restée assurée comme habituellement.

La Municipalité a également promulgué la gratuité du stationnement sur les places de parking situées sur le domaine public (y compris horodateur), sans limite de temps. Les véhicules hors cases, sans plaques, stationnés sur les trottoirs ou mettant en danger la sécurité publique restant amendés.

Un dispositif d'information axé sur le site Internet et la Page d'information officielle (PIO) a fourni à la population et aux entreprises des informations pratiques, sanitaires ou sécuritaires mises à jour très régulièrement.

Enfin, un système de rotation des collaborateurs a été mis en place, incluant des jours de télétravail pour certains d'entre eux. En raison de la fermeture des écoles, les collaborateurs se trouvant dans l'obligation de s'occuper de la scolarité de leurs enfants à la maison ont bénéficié d'un allègement du temps de travail pour leur permettre d'assumer cette tâche.



Aide solidaire aux habitants de 65 ans et plus

La Municipalité, soucieuse de la santé de sa population et en particulier de ses seniors, a rapidement décidé de mettre sur pied une aide solidaire afin de permettre aux 65 ans et plus de respecter, pour leur propre sécurité, le confinement demandé par les Autorités fédérales.

Au plan cantonal, dans un courrier daté du 20 mars, le Corps préfectoral vaudois a décidé d'utiliser les plans prévus en cas de canicule et de les adapter à la situation du moment. Dès lors, les Municipalités ont été priées de déclencher un tel dispositif dans leurs communes respectives dans les meilleurs délais. Pour répondre à cette injonction, la Municipalité a adressé le 23 mars un courrier à 429 personnes ou couples permettant de déterminer leurs besoins en matière d'aide ou de support en période de confinement.

A la suite de la constitution d'une liste des personnes nécessitant un soutien, le dispositif d'aide solidaire a été organisé en l'espace de trois jours par l'Administration communale, en étroite collaboration avec Pro Senectute dans le cadre de l'opération Villages solidaires pour la gestion des bénévoles. La société de Jeunesse de Cugy, le Groupe scout de la Croisée, l'association Dos Amigos na Suiça, ainsi que quelques personnes qui se sont annoncées ont composé un précieux groupe de bénévoles pour la livraison des denrées alimentaires ou l'approvisionnement en médicaments.

Au plan pratique et afin de respecter les recommandations sanitaires, le paiement des courses par les bénévoles s'est fait par le biais de cartes de bons d'achat achetées par la Commune et mises à disposition de ces bénévoles. Ces montants ont été ensuite remboursés par les bénéficiaires à la Commune. Une vingtaine de missions ont été réalisées lors de la première semaine et, à la fin de l'opération, ce sont 99 demandes qui émanaient d'une vingtaine de foyers qui ont pu être satisfaites.

Au final c'est un montant de CHF 7'717.- que la Commune a avancé et l'ensemble de ces montants a été remboursé par les bénéficiaires. Du côté des bénévoles, on peut relever que cinq personnes ont été tout particulièrement actives. Ces quelques chiffres nous permettent de relever que cette opération a rencontré un fort succès et a répondu à un réel besoin. Ce dispositif d'aide solidaire a été levé le 15 juin, il aura été actif durant trois mois.

Information aux entreprises

La Municipalité a également relayé durant cette période sur le site Internet communal et sur demande directe la liste et les procédures des mesures de soutien aux entreprises réunies par les associations régionales dont la Commune est membre, soit l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV) et Lausanne Région, ainsi que les informations communiquées par la Société industrielle commerciale du Nord lausannois (SICNL).

FIN DE LA PREMIÈRE VAGUE DE L'ÉPIDÉMIE

A début mai, la Municipalité a pu constater que le plan de continuité avait permis d'assurer le fonctionnement général de la Commune et qu'aucune difficulté majeure n'a été à signaler. Le guichet de l'Administration communale a pu être à nouveau ouvert dès le 6 mai 2020, moyennant la mise en place des aménagements et mesures de protection sanitaires définis par l'OFSP. La Déchetterie de Praz-Faucon a été maintenue ouverte selon l'horaire habituel, avec des limitations d'accès à cinq usagers maximums simultanément pour permettre de conserver la distance sociale nécessaire à une exploitation sécuritaire de cette infrastructure, puis dix dès le 5 mai. Les limitations d'accès ont été levées le 2 juin, en maintenant les rappels visuels des prescriptions OFSP. La collecte des ordures ménagères a été assurée comme habituellement.

Les places de jeux et places de pique-nique ont été rouvertes dès le 19 mai et les terrains de sport extérieurs dès le 6 juin dans le strict respect des prescriptions de l'OFSP et sous la responsabilité personnelle des usagers ou moyennant le respect d'un concept de protection élaboré par les associations faïtières respectives des clubs sportifs utilisateurs.

La Municipalité a repris ses séances hebdomadaires en présentiel dès le 8 juin.

Les bâtiments communaux sont restés fermés aux usagers externes jusqu'au 24 août. Les mesures liées à la désinfection systématique des locaux, mobilier et accessoires après chaque passage ne pouvant être raisonnablement garanties, d'autant plus que les exigences du Canton en la matière dans les locaux scolaires (notamment deux désinfections quotidiennes des locaux lors des premières semaines de retour à l'école, ramené ensuite à une désinfection par jour) ont nécessité d'y consacrer de substantielles ressources au sein de l'équipe de conciergerie.

La gratuité du stationnement sur les places de parking situées sur le domaine public (y compris horodateur), sans limite de temps, a été levée le 8 juin. Une large tolérance a été appliquée les deux semaines qui ont suivi.

Le site Internet et la PIO ont constitué les principaux outils de communications durant cette période afin de fournir à la population et aux entreprises des informations pratiques, sanitaires ou sécuritaires mises à jour très régulièrement.

Enfin, le dispositif d'allègement du temps de travail pour les collaborateurs se trouvant dans l'obligation de s'occuper de la scolarité de leurs enfants à la maison a été levé dès la reprise de l'école en classes complètes le 25 mai. L'utilisation d'outils de travail à distance, ainsi que la configuration des locaux, permettant de maintenir une large présence du personnel, ont contribué au maintien d'un fonctionnement quasi-normal de l'Administration communale. Le personnel communal a eu à cœur d'œuvrer durant cette période difficile aux côtés de la Municipalité pour maintenir la continuité du service public et assurer le niveau maximal de prestations à la population.

SECONDE VAGUE DE L'ÉPIDÉMIE

Dès le 24 août l'ensemble des locaux publics ont été rouverts, à l'exception des vestiaires et douches des infrastructures sportives. Le Plan de protection de l'Administration communale a été étendu à l'ensemble des usagers des locaux communaux. Les sociétés locales souhaitant reprendre leurs activités ont dû répondre à l'obligation fédérale de déposer préalablement un Plan de protection spécifique à leur activité, et sous leur seule responsabilité, généralement élaboré avec l'aide de leur association faïtière.

Au niveau de l'Administration communale, le renforcement des mesures de protection contre le Covid-19 promulguées par le Conseil d'Etat le 15 septembre a eu pour effet principal le port du masque obligatoire pour les usagers dans la zone d'attente et au guichet administratif (zone publique) de la Maison de Commune.

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

🟢 Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

30 Rassemblements de 30 personnes max. (à partir du 30 mai)	300 Manifestations de 300 personnes max.	Tous les entraînements sportifs	Enseignement présentiel (secondaire II, niveau tertiaire et autres formations)
Théâtres et cinémas	Zoos et jardins botaniques	Piscines et centres de bien-être	Remontées mécaniques
Campings	Établissements de loisirs	Grands groupes dans les restaurants	Services de prostitution
Discothèques et boîtes de nuit	Frontières vers D, A, F (à partir du 15 juin)	Camps de vacances (300 pers. max.)	

🔴 Interdits

30+ Rassemblements de plus de 30 personnes dans l'espace public.	300+ Manifestations de plus de 300 personnes.	Compétitions sportives avec contacts physiques rapprochés
--	---	---

🟡 Les consignes suivantes demeurent

Garder ses distances	Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances	Observer les règles d'hygiène	Télétravailler si possible
----------------------	---	-------------------------------	----------------------------

D'autre part, et afin d'orienter au mieux les organisateurs de manifestations publiques et privées dans les locaux situés sur notre territoire, une synthèse des mesures à prendre en fonction des caractéristiques de leur évènement leur était communiquée lors de la location de nos salles et sur le site Internet communal.

Dès le 29 octobre, à la suite des dernières mesures de protection contre le Covid-19 édictées par le Conseil fédéral, le Plan de protection de l'Administration communale et des bâtiments communaux a été adapté en conséquence, avec la généralisation de l'obligation du port du masque pour tous les usagers et collaborateurs au sein de l'ensemble des bâtiments publics, y compris dans la zone ouverte de la déchetterie. Les séances se sont dorénavant systématiquement déroulées avec masque de protection et en respectant les règles de distanciation. La Municipalité a quant à elle décidé de mener à nouveau ses séances en visioconférence.

Les associations locales concernées par les nouvelles prescriptions cantonales et fédérales ont été informées par courriel des principales mesures ou limitations qu'elles devaient mettre en œuvre, tout en étant dirigées vers les sites Internet cantonaux et fédéraux pour le détail. Elles ont également été invitées à se référer à leurs associations faitières respectives pour procéder à l'adaptation de leur plan de protection. La Municipalité a décidé, à l'image de la pratique adoptée en début d'année, de ne pas facturer les locations de salles réservées par ces associations mais non utilisées du fait des nouvelles limitations édictées.

En fin d'année, à la demande de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), les communes de plus de 2'000 habitants ont été appelées à fournir une fois par semaine un certain nombre d'indicateurs sur la capacité de fonctionnement de leur exécutif et des services administratifs. Une compilation de ces informations permettant à l'EMCC de réaliser une cartographie cantonale de la situation des communes en lien avec cette pandémie de Covid-19.

Nouveau coronavirus Actualisé au 9.10.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

Plus important que jamais : stopper l'augmentation des cas.

Garder ses distances.

Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances.

Se laver soigneusement les mains.

En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.

Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.

Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.

Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Ne pas se serrer la main.

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

www.ofsp-coronavirus.ch

Nouveau coronavirus Actualisé au 29.10.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

STOP CORONA

Rencontrer moins de personnes.

Garder ses distances.

Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.

Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.

Travailler à domicile si possible.

Se laver soigneusement les mains.

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Ne pas se serrer la main.

Aérer plusieurs fois par jour.

Manifestations : publiques max. 5 pers., privées max. 5 pers., rassemblements dans l'espace public max. 5 pers.

En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.

Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.

Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.

Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

www.ofsp-coronavirus.ch www.vd.ch/coronavirus

Règles plus strictes dans certains cantons

2. MUNICIPALITÉ ET CONSEIL COMMUNAL

TRAVAUX ET SÉANCES
DE L'EXÉCUTIF

TRAVAUX ET SÉANCES DU
CONSEIL COMMUNAL

INTERPELLATIONS ET
MOTIONS

COMPOSITION DE LA
MUNICIPALITÉ

Travaux et séances de l'exécutif

- Séances fixées les lundis à 17h30
- 46 séances en 2020



Parmi les principaux sujets ayant retenu l'attention de la Municipalité, il convient de relever:

- Réalisation du projet de Centre de vie enfantine (CVE) ;
- Plan d'affectation communal (PAcom) et Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) ;
- Système de gestion des zones d'activités (SGZA) ;
- Gestion et comptes ;
- Budget ;
- Réceptions officielles ;
- Associations intercommunales ;
- Route cantonale 501 : Réaménagement et création d'un giratoire ;
- Projet de réfection de la chaussée et création d'un trottoir au chemin des Dailles ;
- Assainissement des zones 30 km/h ;
- Projets d'aménagements routiers ;
- Projet de Parc naturel périurbain ;
- Renaturation du ruisseau Derrey le Motty ;
- Contrat de Performance Energétique (CPE) pour l'éclairage public ;
- Dossiers de la police des constructions ;
- Régionalisation de l'épuration des eaux ;
- Plan régional d'approvisionnement en eau potable (PRAE) ;
- Villages solidaires ;
- Déchetterie de Praz-Faucon ;
- Plan d'action et recours contre le plan partiel d'affectation (PPA) EolJorat Sud ;
- Octrois de bourgeoisie communale ;
- Traitement des oppositions aux amendes d'ordre et ordonnances pénales ;
- Autorisations de manifestations ;
- Commissions municipales ;
- Visite du préfet ;
- Pandémie Covid-19 ;
- Remplacement du véhicule de voirie ;
- Conventions pour l'accès à la Déchetterie ;
- Projet de réaménagement de la Route de Morrens.

Séances de la Municipalité

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de séances	52	51	48	50	48	46
Procès-verbaux: pages	525	608	609	586	548	462
Heures de séance	212	222	180	139	124	140

Composition de la Municipalité

THIERRY AMY - SYNDIC

Administration
Affaires générales
Urbanisme - Développement régional

PHILIPPE FLÜCKIGER - VICE-SYNDIC

Finances
Affaires culturelles et loisirs
Informatique - Internet - Cyberadministration

CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI - MUNICIPALE

Bâtiments communaux
Police des constructions
Energie - Développement durable

GERALD CHAMBON - MUNICIPAL

Sécurité publique
Assainissement
Développement économique - Tourisme

JEAN-PIERRE STERCHI - VICE-SYNDIC

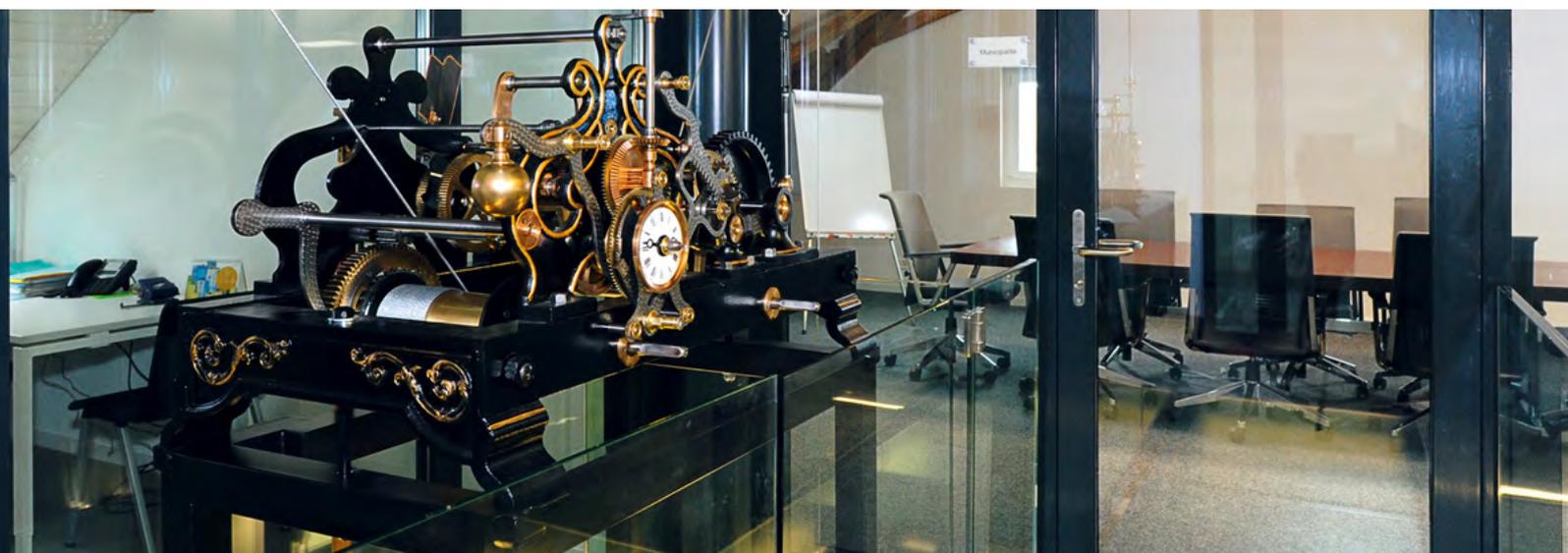
Formation et jeunesse
Affaires sociales
Cultes

ROLAND KARLEN - MUNICIPAL

Domaines et forêts - Espaces publics
Cours d'eau - Entretien voiries communales
Gestion des déchets
Naturalisations

FREDERIQUE ROTH - MUNICIPALE

Transport et mobilité
Routes
Services industriels



Travaux et séances du Conseil communal

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

25 juin 2020

- Préavis n° 27-2020 : Octroi d'un crédit d'étude de CHF 84'000.- pour la remise à ciel ouvert du ruisseau "Derrey le Motty".
Accepté.
- Préavis n° 28-2020 : Gestion et comptes 2020.
Accepté.

24 septembre 2020

- Préavis n° 29-2020 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 375'000.- pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la Route de Morrens.
Accepté.

10 décembre 2020

- Préavis n° 30-2020 : Budget 2021.
Accepté
- Préavis n° 31-2020 : Révision partielle du Règlement du Conseil communal.
Accepté.

Au cours de l'année 2020, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises, sous la présidence de M. Samuel Debossens et la vice-présidence de MM. Alberto Fernandez et Christophe Francey :
les jeudis 25 juin, 24 septembre, 5 novembre et 10 décembre 2020.
Toutes les rencontres ont eu lieu à la Maison villageoise et au Collège de la Combe.

QUESTION

Alain Leclercq

"ASICE 2035, comment les dépenses sont-elles susceptibles d'être intégrées et supportées par les futurs budgets communaux et est-il nécessaire de créer un fond de réserve ?"

Réponse de la Municipalité acceptée.

INTERPELLATION

Jean-Nicolas Rehm

"Utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les services communaux".

Réponse de la Municipalité acceptée.

Raphaël Benoît

"Quid du chlorothalonil dans l'eau de Cugy ?"

Réponse de la Municipalité acceptée.

3. ADMINISTRATION

EFFECTIFS DE
L'ADMINISTRATION
COMMUNALE

FORMATION
CONTINUE

INFORMATIQUE

ÉVOLUTION DES HEURES
SUPPLÉMENTAIRES

ARCHIVES

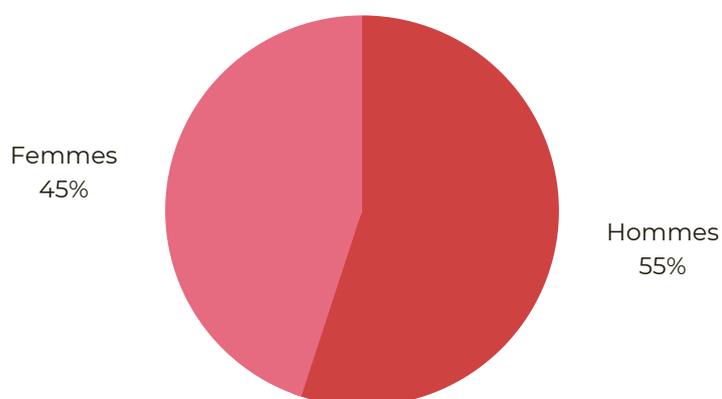
INFORMATION ET
COMMUNICATION

Effectifs de l'Administration communale

L'année sous revue a été marquée par l'engagement d'un nouveau concierge au collège de l'Epi d'Or suite à la démission de l'ancien titulaire. La mise au concours de ce poste a suscité 37 candidatures au terme du délai de postulation et neuf candidat-e-s ont été invité-e-s pour un entretien avec une délégation municipale. Après une matinée d'évaluation, le nouveau concierge a été engagé au même taux d'activité (0.5 ETP) et est entré en fonction au 1er janvier.

A fin juin, la secrétaire municipale adjointe a annoncé sa démission au 30 septembre. Au terme de la mise au concours du poste, 31 candidatures ont été reçues. Cinq candidates ont été auditionnées par une délégation municipale lors d'un premier entretien et deux lors d'un second entretien. A l'issue de ce processus, la nouvelle secrétaire municipale adjointe a été engagée au même taux d'activité (0.8 ETP) et est entrée en fonction au 22 septembre, en débutant par une courte période de transmission de dossiers avec sa prédécesseure.

Répartition femmes / hommes



Le poste d'auxiliaire au contrôle des habitants (0.2 ETP) a quant à lui été repourvu au 1er octobre en privilégiant une solution interne. L'actuelle assistante à la Bourse a manifesté son intérêt pour ce poste en complément à son taux d'activité actuel (0.6 ETP). Après une période de formation donnée par notre préposé au contrôle des habitants, celle-ci a pu débiter son activité lors des périodes d'absence du titulaire (vacances, fonction d'ASP, etc.).

Comme annoncé lors de l'exercice précédent, et afin d'accompagner l'arrivée d'usagers supplémentaires de Bretigny-sur-Morrens en 2020, puis de Morrens en 2021, à la Déchetterie de Praz-Faucon, ainsi que l'élargissement des horaires d'ouverture, un poste d'auxiliaire de déchetterie a été mis au concours. 15 candidatures ont été reçues au terme du délai de postulation et cinq candidats ont été invités pour un entretien avec une délégation municipale. Ce nouveau collaborateur (0.48 ETP) a été engagé au 1er janvier. Pour compléter le dispositif, deux étudiants (l'un de Cugy et l'autre de la région) ont été engagés dès le mois d'août pour travailler en alternance les samedis et en remplacement des titulaires pendant leurs vacances. Enfin, le taux d'activité de l'actuelle gestionnaire de déchetterie a été augmenté de 0.14 ETP pour atteindre 0.78 ETP. Pour rappel, ces charges salariales sont in fine mutualisées entre les communes usagères de la Déchetterie.

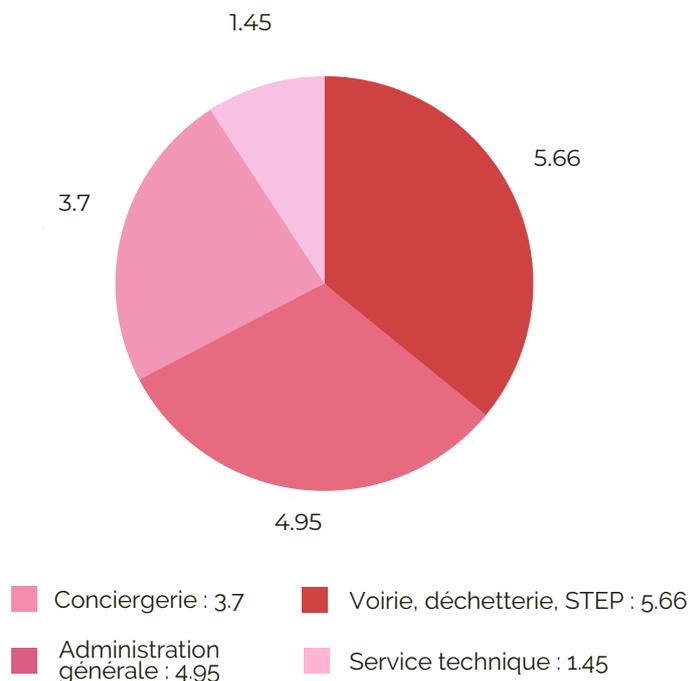
Au sein du secteur conciergerie, il a été constaté que la baisse des effectifs par la suppression de 0.5 ETP en 2017 (suite à un départ à la retraite) n'a pas été sans conséquences sur l'organisation générale du service, avec notamment une augmentation des heures supplémentaires et des situations de surcharge de travail lors de l'absence de l'un ou l'autre des membres de l'équipe (vacances ou congé maladie). Cette situation a été encore fortement péjorée par l'augmentation des fréquences de nettoyage et de désinfection rendues nécessaires dans le cadre des mesures de lutte contre le Covid-19 (notamment dans les bâtiments scolaires sur exigence du Canton).

Sur la base de ce constat, et pour améliorer la situation, la Municipalité a décidé d'augmenter de 0.3 ETP le taux d'activité d'une auxiliaire de conciergerie qui passe à 0.5 ETP dès le 1er novembre.

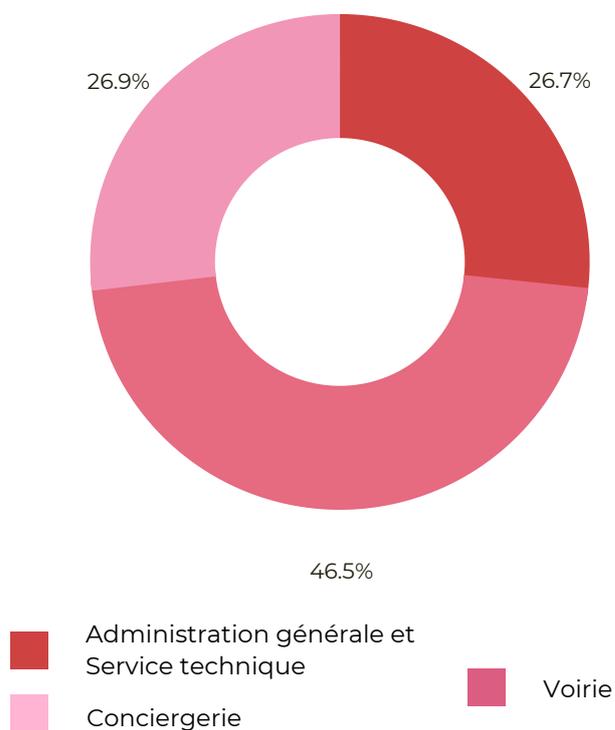
A nouveau, deux stagiaires « Lift » de l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs ont été accueillis pour deux heures d'activité professionnelle hebdomadaire au sein de la Déchetterie. Rappelons que ce programme permet à des élèves en fin de scolarité obligatoire de vivre une première insertion dans le monde professionnel encadrée pédagogiquement et administrativement par l'école et l'employeur, tout en bénéficiant d'une petite rémunération. Ces stages se sont déroulés à l'entière satisfaction de l'Administration et des stagiaires. La Commune soutient ce programme et poursuivra l'expérience l'année prochaine.

Enfin, cet exercice a également permis de célébrer quatre jubilés de collaborateurs. Deux employés de Voirie ont fêté, respectivement, leurs 20 ans et 10 ans d'activité, alors que le technicien communal et le secrétaire municipal ont fêté respectivement leurs 10 ans et 5 ans de service au sein de la Commune.

Répartition des Equivalents Temps Plein (ETP)
Total = 15.76



Répartition des heures supplémentaires par service



Évolution des heures supplémentaires

S'agissant des heures supplémentaires du personnel communal, celles-ci ont légèrement augmenté. L'exercice 2020 s'achève avec un solde total de 566 heures supplémentaires (+15% par rapport à 2019), qui représentent 1.7% des heures totales de travail contractuelles.

La mise en place ces dernières années de mécanismes contraignants de reprises d'heures sur certaines périodes de l'année ont, à nouveau, montré leur efficacité. Ils ont cependant été amoindris par la suppression d'un jour de reprise d'heures par rapport à 2019 et un nombre d'heures supplémentaires plus important généré par les opérations additionnelles de nettoyage et désinfection des bâtiments communaux (et en particulier des écoles), pondérées par la période de fermeture des écoles au 2e trimestre.

Évolution du soldes des heures supplémentaires



Formation continue

En raison des restrictions budgétaires, les formations continues payantes ont à nouveau été limitées, les autres constituant des formations obligatoires et/ou gratuites. La pandémie de Covid-19 a également engendré l'annulation de passablement de séminaires et formations à destination des communes ; ceux ayant un caractère impératif ayant été organisés par visioconférence ou via des vidéos de présentation sur Internet. **Dont voici la liste :**

- Formation sur l'organisation des élections communales 2021 (par Internet).
- Séminaire RH « Défis et bonnes pratiques pour les collectivités publiques de demain ».
- Loi sur l'archivage : principes et conséquences pour les communes.
- Salon Aquapro-gaz des professionnels de l'eau potable, de l'assainissement et du gaz.
- Congrès sur le Recyclage de l'Association suisse Infrastructures communales et Swiss Recycling.



Archives

Après plusieurs exercices de suspension, le mandat externe confié à un prestataire a été partiellement réactivé pour assurer les travaux de préarchivage et d'archivage, ainsi que d'achèvement du traitement des dossiers historiques de la police des constructions sur plusieurs exercices. Afin de contenir les coûts de ce mandat, les opérations ont été limitées au strict nécessaire pour terminer le travail de remise en cohérence initié ces dernières années et assurer un suivi nécessaire au maintien de la bonne tenue des archives. Rappelons également que depuis 2015, l'ensemble des documents entrants et sortants font l'objet d'une numérisation qui permet un accès plus aisé à nos archives, notamment pour le traitement au quotidien de nos dossiers.



Information et communication

Informatique

L'abandon du support et des mises à jour de Windows 7 par l'entreprise Microsoft en début d'année a nécessité le remplacement de la quasi-totalité des PC de notre administration qui tournaient sur ce système d'exploitation. Notre parc informatique ayant un âge moyen de plus de 6 ans, ce remplacement s'est déroulé dans le cadre du renouvellement régulier du matériel informatique communal.

Notre plus ancien serveur a subi une importante avarie à fin mai, qui a provoqué de fortes perturbations pour l'accès aux données centrales, aux applications métiers et aux courriels pendant près d'une semaine. Aucune donnée n'a été perdue, mais cet événement a mené à une réflexion, avec notre prestataire informatique, quant aux orientations à prendre pour renforcer notre infrastructure. Il a dès lors été décidé d'abandonner cet ancien serveur et d'augmenter la puissance de traitement du serveur acquis en 2019 pour lui permettre de faire tourner l'ensemble des applications utilisées au sein de notre administration par le biais de « machines virtuelles ».

SITE INTERNET

Comme annoncé précédemment, l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) a rendu les statistiques de fréquentation des sites Internet peu fiables, dans la mesure où le visiteur peut refuser d'un simple clic la collecte de données anonymisées. Ces données ne sont ainsi plus comparables d'un exercice à l'autre. A titre purement indicatif, mentionnons tout de même que 6'700 visites ont été comptabilisées en 2020 (+20% par rapport à 2019) sur notre site www.cugy-vd.ch, d'une durée moyenne de 5 minutes, avec trois pages consultées par visite. Les pages les plus fréquentées ont été, comme les années précédentes : les services et prestations communales (en particulier les pages Déchetterie et Contrôle des habitants), les actualités et événements, les avis d'enquête ainsi que les règlements. Sur le nombre total de visites, 65% se sont faites directement en tapant notre adresse web et 35% en provenance d'autres sites ou moteurs de recherche. Notre site a orienté des usagers vers certaines ressources externes dont : le Canton de Vaud, les Scouts La Croisée, le FC Cugy, Echallens Tourisme et l'ASICE.

Rappelons que le site Internet est maintenant le canal de communication privilégié de notre

Commune du fait de l'immédiateté qu'il apporte dans la diffusion de l'information, de la portée des documents accessibles en tout temps par la population et les partenaires de la Commune et en tant que plateforme permettant la mise à disposition d'archives ayant notamment trait aux préavis et communications municipales ou procès-verbaux du Conseil communal de ces dernières années.

PAGES D'INFORMATION OFFICIELLES (PIO)

La Page d'informations officielle (PIO) constitue l'outil de communication officiel de la Commune. Elle est envoyée à l'ensemble de la population, par le biais d'un tout-ménage et est disponible sur le site Internet.

Huit numéros ont été publiés en 2020. La situation sanitaire actuelle a occupé la majorité des pages distribuées aux habitants durant l'année sous revue. Citons par exemple : l'annonce de la fermeture des guichets de l'administration, la mise en place de l'aide solidaire, le rappel des différentes directives en vigueur, l'annulation du Passeport Vacances ou l'obligation du port du masque dans tous les bâtiments communaux. Par ailleurs, la PIO a été le premier canal d'information concernant les élections communales de 2021. Cet outil a également permis de renseigner la population sur les divers travaux en cours sur le territoire communal.

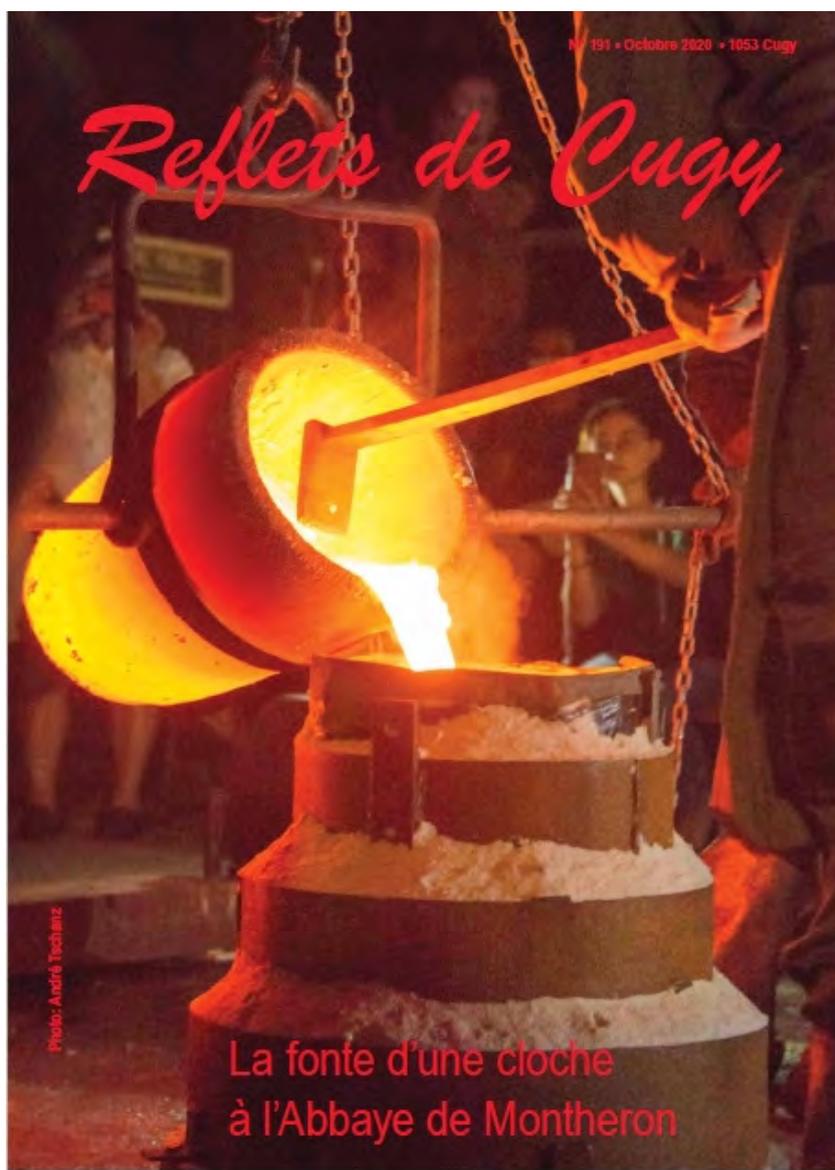
Des informations plus récurrentes sur l'inscription des chiens, les horaires de la déchetterie, la taille des végétaux ou encore la révision des citernes ont ponctué l'année.

La PIO est complétée par le site Internet, lequel offre un niveau d'information plus détaillé.

REFLETS DE CUGY

En principe, le journal communal a pour objectif d'informer la population sur l'actualité communale et politique, sur la vie culturelle, associative, scolaire ainsi que sur les aspects économiques et énergétiques. En cette année particulière, les pages des Reflets de Cugy ont surtout relaté les conditions liées au confinement, annoncé l'annulation de nombreuses manifestations et informé la population de certaines directives liées à l'épidémie.

En 2020, quatre numéros de 24 pages ainsi qu'un encarté couleur sur les travaux de la Municipalité ont été publiés à 1'400 exemplaires par édition. Les frais de rédaction, mise en pages, impression et distribution s'élèvent pour l'année 2020 à CHF 17'741.90.- alors que les recettes publicitaires ont rapporté CHF 7'360.- pour un coût résultant de CHF 10'381.-, soit CHF 1.85 par exemplaire.



Ce résultat est le fruit de l'engagement sans faille et entièrement bénévole de l'équipe de rédaction, dont le travail est salué par la Municipalité. Un remerciement tout particulier à Micheline Alpstätg qui, après de nombreuses années passées au sein de l'équipe de rédaction, a souhaité se décharger de sa tâche, alors que Michèle Guillerey et Robert Jordan reprenaient le flambeau. C'est ainsi un comité de huit personnes qui œuvre à la bonne marche de cette publication.

Toutes les publications en format PDF à partir de 2014 ont été mises en ligne sur le site Internet de la Commune.

Comparatif entre les frais et les recettes en CHF (2015-2020)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais : rédaction, mise en page, impression et distribution	16'325	19'452	12'327	13'866	15'182	17'741
Recettes publicitaires	7'490	7'030	6'200	6'940	7'810	7'360
Coût effectif	8'835	12'422	6'127	6'926	7'372	10'381



4. FINANCES

BILAN FINANCIER DE
LA LÉGISLATURE

PÉRÉQUATION
FINANCIÈRE

REVENUS D'IMPÔTS

MARGE
D'AUTOFINANCEMENT

CHARGES ET REVENUS
DE FONCTIONNEMENT

PARTICIPATION À LA
FACTURE SOCIALE

EMPRUNTS

PORTEFEUILLE DE TITRES

Bilan financier de la législature

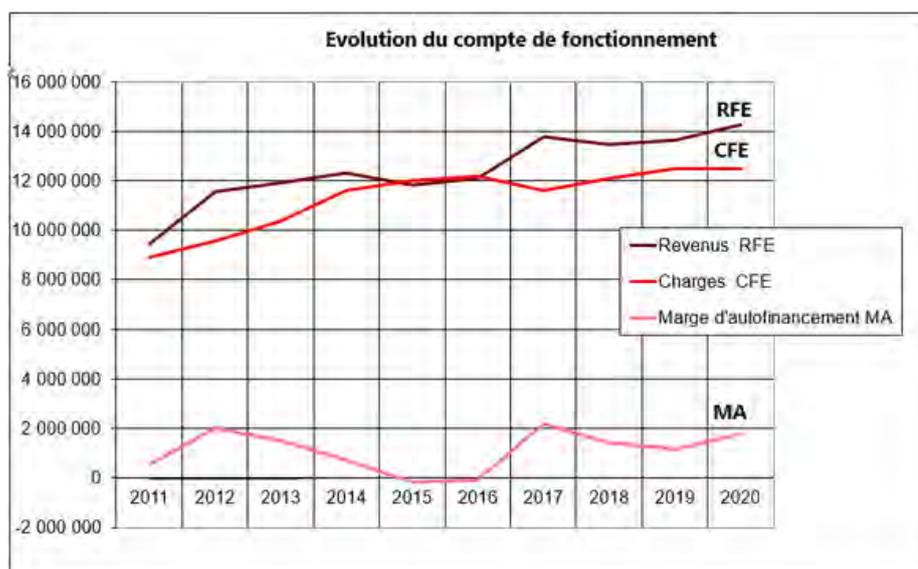
Pour rappel, à la suite des résultats financiers préoccupants de la Commune en 2015/2016, la Municipalité a décidé d'instaurer une politique d'austérité pour contenir les dépenses et augmenter les revenus durant la présente législature (2016-2021). Ces mesures se sont principalement concrétisées de la manière suivante :

- au niveau du fonctionnement, il a été procédé à la limitation des annuités du personnel communal à un échelon au lieu des deux prévus en situation normale, à la limitation de l'entretien des bâtiments communaux au strict minimum, à une suppression des dons aux associations et clubs, à la suppression de la participation aux abonnements de transports publics, à une limitation du traitement des archives, à une sollicitation plus forte des ressources internes de la commune pour la réalisation de divers travaux, à la révision de certains contrats en vue d'obtenir des conditions plus favorables (p. ex. : portefeuille d'assurances) et à l'évaluation accrue de la pertinence de chaque dépense.
- au niveau des investissements, ceux-ci se sont concentrés sur la réalisation de projets prioritaires et urgents, et en particulier dans le domaine de la réfection des routes, qui ont permis de générer un retour financier sur les charges thématiques et ainsi limiter le coût réel des travaux entrepris.

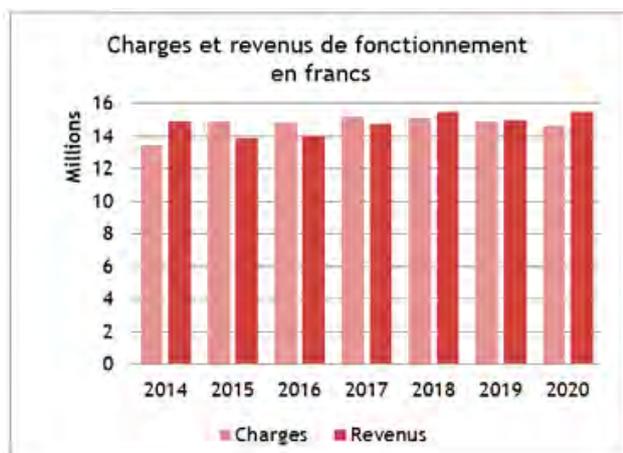
A noter cependant que seules les charges relevant du périmètre d'influence de la Municipalité ont pu afficher une diminution sensible. Celles relevant des obligations communales à contribuer à des prestations intercommunales ou cantonales ont souvent affiché des hausses.

Du côté des recettes, il a été procédé en 2018 à une augmentation du taux d'impôt communal de 70 à 78 pts et de l'impôt foncier de 1 ‰ à 1,2 ‰ pour les quatre ans de législature restants. Soulignons cependant qu'en raison de l'importante hausse du taux d'impôt communal précitée, notre commune a pu bénéficier, après deux ans d'attente, de substantiels retours sur la péréquation directe (péréquation intercommunale) et indirecte (participation à la cohésion sociale) à hauteur de CHF 388'888.-, améliorant d'autant notre marge d'autofinancement.

Au vu de ce qui précède, le bilan de fin de législature permet de relever que l'écart charges / revenus a ainsi évolué favorablement et ces mesures ont permis de maintenir une marge d'autofinancement positive. Cet éventail de mesures d'austérité et d'augmentation des recettes ont également contribué à réduire l'endettement, reconstituer des liquidités et laisser une marge de manœuvre pour réaliser malgré tout certains projets nécessaires à l'avenir de notre Commune (p. ex. : révision du Plan d'affectation communal), ou dirigés vers les besoins de la population (p. ex. : villages solidaires, accueil parascolaire, terrain de pétanque).

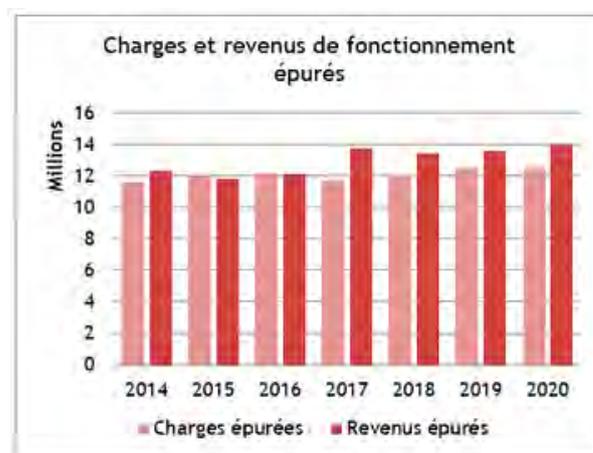


Charges et revenus de fonctionnement



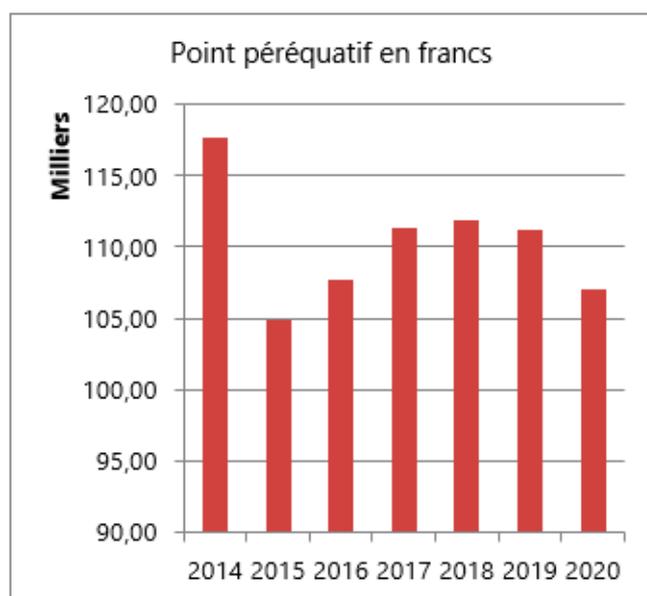
Les comptes sont équilibrés, sauf pour 2015 où la perte a été compensée par un prélèvement de réserves et 2016 où la perte a été portée au bilan.

Les résultats, avant attributions, pour 2018 et 2019 se sont élevés respectivement à CHF 577'341.52 et CHF 321'569.81. Pour 2020, le bénéfice atteint CHF 615'829.71.



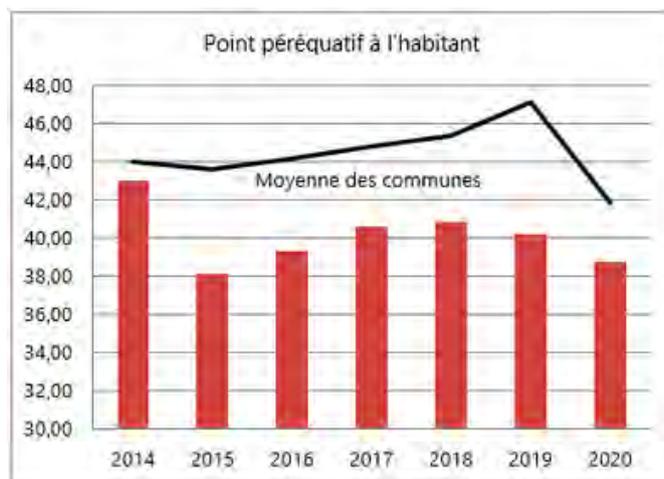
En déduisant du total des charges et des revenus, respectivement les amortissements, les mouvements de réserves ainsi que les imputations internes, le résultat épuré (lequel représente les recettes et les dépenses du ménage communal) se résume comme ci-dessus.

Péréquation financière



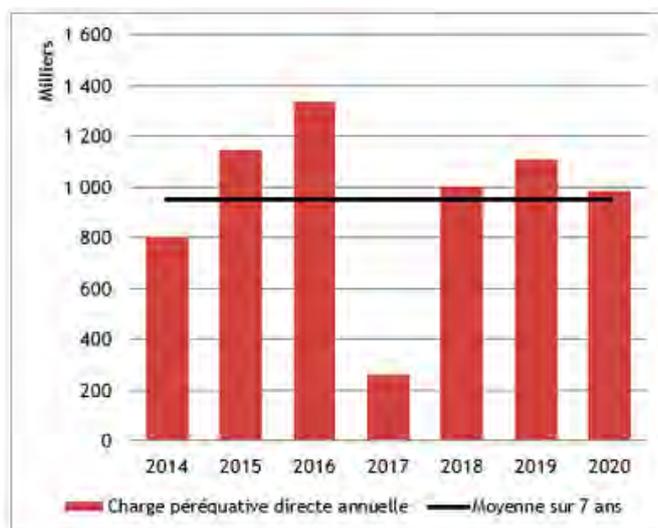
Ce graphique démontre qu'après une forte hausse du point d'impôt péréquatif, une baisse se ressent sur les années suivantes, mais ne permet tout de même pas de prévoir les charges. Tout dépend de la valeur du point des autres communes à pareille époque.

Le point péréquatif à l'habitant est l'un des seuls indicateurs permettant de se comparer aux autres communes. Cugy se situe légèrement en dessous de la moyenne. On constate une baisse en 2020 provenant du fait qu'il n'y a pas eu de rentrées fiscales exceptionnelles (rattrapages, corrections, etc.).



CHARGE PÉRÉQUATIVE DIRECTE ANNUELLE NETTE

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours. Ainsi, dans les comptes 2020, on retrouve le solde provenant du décompte 2019, soit CHF 120'903.-- en notre faveur et l'acompte net 2020 (alimentation moins retour population et solidarité ainsi que les dépenses thématique) CHF 1'103'564.--, soit un total de CHF 982'661.-



Détails de la charge péréquative directe annuelle nette							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Alimentation	1'806'887	1'874'138	2'182'756	1'950'520	2'025'712	2'201'720	2'256'296
Population Solidarité	-825'673	-995'736	-751'971	-1'002'280	-1'019'004	-1'000'900	-1'016'232
Thématiques	-69'870	-140'154	-93'077	-226'872	-171'236	-267'940	-136'500
Décompte année préc.	-107'233	405'514	-845	-458'423	164'410	173'884	-120'903
Total net	804'111	1'143'762	1'336'863	262'945	999'882	1'106'764	982'661

Le cas particulier de 2017 provient de :

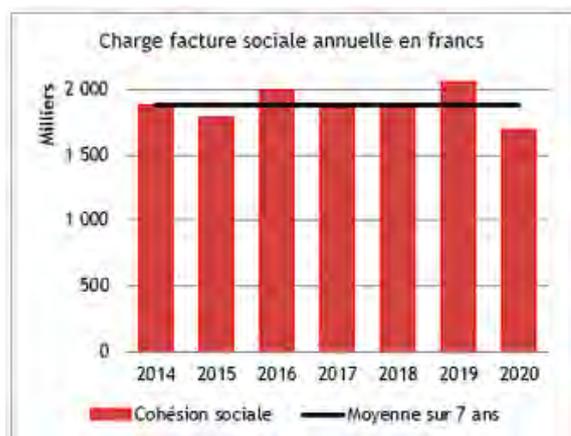
- acompte 2017 calculé sur la base des rentrées fiscales 2015 inférieures aux années précédentes ;
- décompte final 2016 révélé favorable à la commune à hauteur de CHF 458'423.-.

Participation à la facture sociale

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours. Ainsi, dans les comptes 2020, on retrouve le solde provenant du décompte 2019, soit CHF 260'129.95 en notre faveur et l'acompte 2020 s'élevant à CHF 1'962'784.-, soit un total de CHF 1'702'654.05

Charge facture sociale annuelle en francs

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1'883'975	1'794'160	2'004'212	1'869'064	1'867'095	2'060'486	1'702'654



Revenus d'impôts

REVENUS D'IMPÔTS PP (PERSONNES PHYSIQUES) ET PM (PERSONNES MORALES)

Afin d'avoir un idée plus précise de l'évolution des revenus d'impôts, ceux-ci ont été ramenés au taux de 78 pour les années précédentes, ce qui représente :

Revenus d'impôts ramenés au taux de 78

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
8'508'646	7'546'250	7'755'210	7'939'395	8'033'283	7'860'422	7'619'904

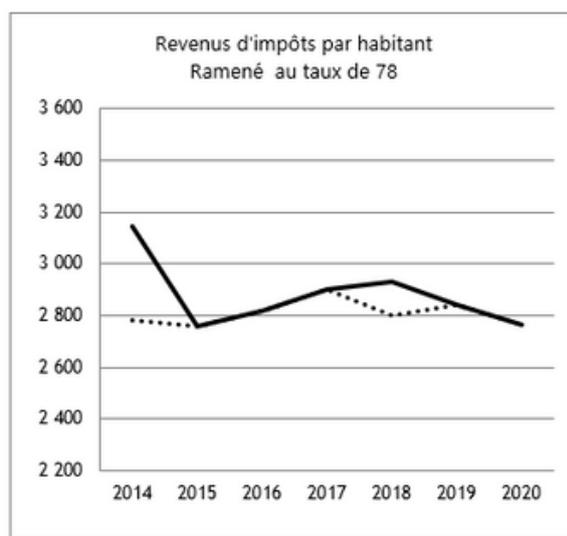
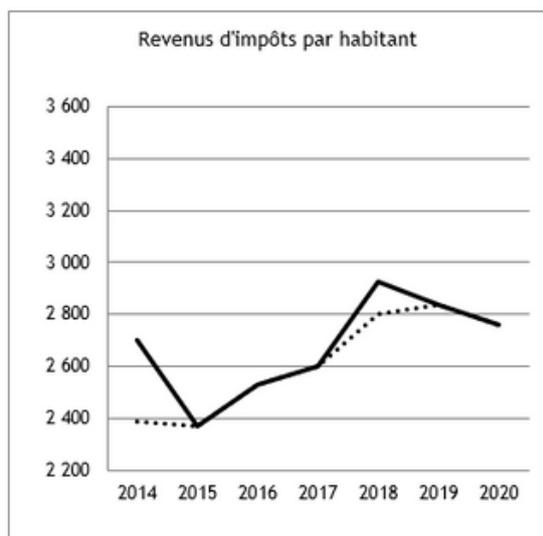
Revenus d'impôts PP (personnes physiques) et PM (personnes morales)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'imposition	67	67	70	70	78	78	78
Nombre d'habitants	2705	2738	2755	2739	2744	2768	2768
Revenus d'impôts	7'308'709	6'482'036	6'959'804	7'125'098	8'033'283	7'860'422	7'619'904
PP - Revenu (*)	6'190'157	5'233'004	5'721'779	5'822'648	6'760'449	6'527'116	6'375'735
PP - Source	223'297	117'226	178'024	129'530	139'190	119'548	128'686
PP - Fortune	714'366	821'281	766'375	923'623	1'004'624	1'086'830	957'991
PM - Bénéfice	178'720	307'788	291'148	246'916	121'944	117'894	144'670
PM - Capital	2'168	2'737	2'478	2'381	7'076	9'035	12'823

(*) sans prestations en capital, ni frontaliers, ni activités dirigeantes

REVENUS D'IMPÔTS EN FRANCS RAMENÉS À L'HABITANT

En pointillé, les revenus sans les recettes exceptionnelles



La capacité contributive des citoyens affichait une baisse jusqu'en 2015 (sans les encaissements exceptionnels de 2014 - rattrapage sur un seul contribuable) et 2018 (avec les dénonciations spontanées). L'augmentation du taux d'impôt a permis de revenir à meilleure fortune.

Sur ce graphique, lequel illustre les recettes ramenées au taux de 78 pour les années 2013 à 2017, il est observé une capacité contributive de nos citoyens plus faible. La courbe affiche une tendance à la baisse.

STRUCTURE DES IMPÔTS

Impôts structurels

	Comptes 2020 Taux 78				Comptes 2019 Taux 78			Comptes 2018 Taux 78		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2020	en %	Résultats	Ecart vs 2020	en %
Impôt sur le revenu des PP	6 534 419	6 844 800	-310 381	-4,53%	6 795 771	-261 352	-3,85%	6 892 315	-357 896	-5,19%
Impôt sur la fortune des PP	957 991	999 600	-41 609	-4,16%	1 086 830	-128 839	-11,85%	1 004 624	-46 633	-4,64%
Impôts à la source	128 686	140 000	-11 314	-8,08%	119 548	9 138	7,64%	139 190	-10 504	-7,55%
Impôt sur bénéfice et capital des PM	157 493	82 300	75 193	91,36%	126 928	30 565	24,08%	129 020	28 473	22,07%
Compensation financière RFFA (*)	18 891	0	18 891	100,00%	35 376	-16 485	-46,60%	--	--	--
Impôt complémentaire sur Immeuble des PM	47 148	35 000	12 148	34,71%	26 830	20 318	75,73%	50 365	-3 217	-6,39%
Impôt foncier	694 174	660 000	34 174	5,18%	691 203	2 971	0,43%	677 489	16 685	2,46%

(*) La Réforme Fiscale et Financement de l'AVS est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Afin de compenser les diminutions de recettes fiscales provenant des personnes morales, la Confédération a restitué aux cantons la somme globale de CHF 670'975'822.

Impôts conjoncturels

	Comptes 2020 Taux 78				Comptes 2019 Taux 78			Comptes 2018 Taux 78		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2019	en %	Résultats	Ecart vs 2020	en %
Droits de mutation	359 177	200 000	159 177	79,59%	166 231	192 946	116,07%	226 671	132 506	58,46%
Impôt successions et donations	103 667	0	103 667	100,00%	0	103 667	100,00%	730	102 937	100,00%
Impôt chiens	15 600	15 000	600	4,00%	15 600	0	0,00%	16 400	-800	-4,88%
Impôts récupérés après défalcation	108 802	18 000	90 802	504,45%	46 877	61 925	132,10%	5 117	103 685	100,00%
Patentes diverses	12 864	12 000	864	7,20%	13 177	-313	-2,38%	12 736	128	1,00%
Intérêts moratoires et majorations	67 949	55 500	12 449	22,43%	61 532	6 418	10,43%	61 012	6 937	11,37%
Frais de poursuites récupérés par l'Etat	6 156	5 000	1 156	18,78%	5 239	917	17,50%	4 806	1 350	28,09%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	251 206	200 000	51 206	25,60%	80 094	171 112	213,64%	213 238	37 968	17,81%
Impôts des frontaliers	99 596	110 000	-10 404	-9,46%	81 624	17 973	22,02%	96 390	3 206	3,33%

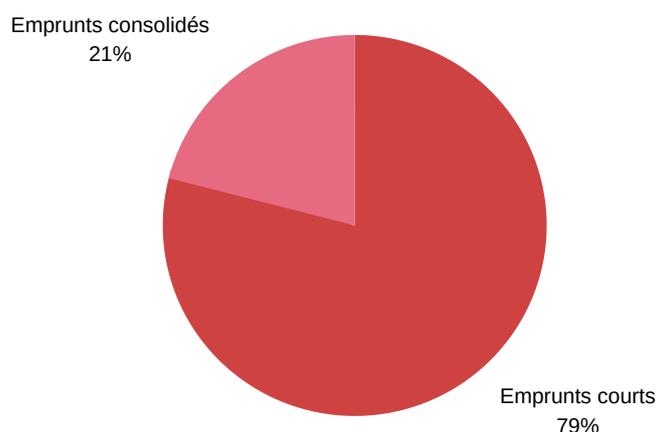
Emprunts

Situation des emprunts au 31.12.2020

Compte bilan	Descriptif destination initiale	Ets financier	Taux	Montant au 31.12.2020	Intérêts	Date emprunt	Durée	échéance	Montant initial
9221,06	Giratoire du Moulin	Commune Cheseaux	0,05%	1 000 000	-597	15.07.2020	7 mois	15.02.2021	1 000 000
9221,07	Collège du Motty, Maison de Commune	FSLPP	-0,05%	7 000 000	-2 638	16.11.2020	3 mois	16.02.2021	7 000 000
9221,08	Rue du Village, parcelle 87, déchetterie	Rentes Genevoises	0,00%	500 000	0	10.11.2020	2 mois	27.01.2021	500 000
9221,09	RC501 2è, chemin Cavenettaz, déchetterie	Swissquote	-0,15%	3 000 000	-3 425	28.01.2016	4 mois	27.01.2021	2 000 000
9221,11	Collège de l'Epi d'Or	Rentes Genevoises	1,40%	2 000 000	28 131	28.01.2016	15 ans	28.01.2031	2 500 000
9221,12	Collège de l'Epi d'Or	SUVA	0,49%	2 000 000	9 800	28.04.2015	10 ans	28.04.2025	2 000 000
9221,15	RC501 2è, rue du Village	PUBLICA	-0,20%	3 500 000	64 488	14.03.2017	4 mois	16.01.2020	2 000 000
Totaux				19 000 000	95 760				

En 2020, un emprunt, contracté en 2010 auprès de PostFinance SA, a été remboursé et renouvelé auprès de deux établissements. CHF 3'500'000.- auprès de Publica et CHF 500'000.- auprès des Rentes Genevoises. Ainsi, c'est une somme d'environ 59'500.- qui a été économisée sur les intérêts. Ce renouvellement a permis de financer les investissements effectués en 2020.

Répartition des emprunts



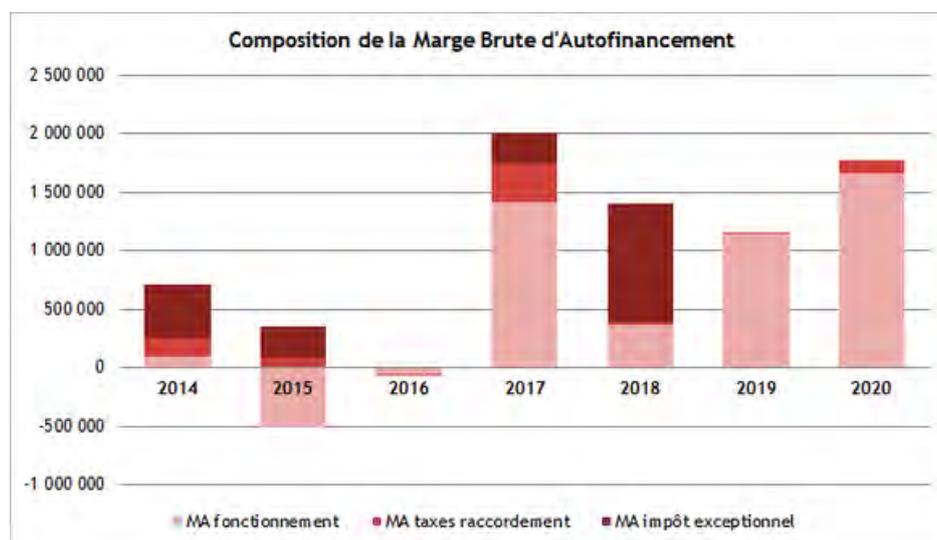
Comme en 2019, les renouvellements des emprunts, tout au long de l'année, ont été effectués sur du court terme afin de bénéficier des taux négatifs du marché. En fin d'année, la proportion des emprunts consolidés représentait 21%, contre 79% pour les emprunts à court terme.

Marge d'autofinancement

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (MBA)

Le cash-flow de fonctionnement, parfois également appelé marge d'autofinancement ou marge brute d'autofinancement (MBA), est un solde budgétaire orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice. Il s'agit de la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Ce solde permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou encore rembourser une dette.

Structure de la marge brute d'autofinancement							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MA fonctionnement	90'232	-511'719	-56'820	1'413'697	365'785	1'148'589	1'657'930
MA taxes raccordement	168'316	86'174	-14'140	341'225	18'529	1'429	111'833
MA impôt exceptionnel	450'000	262'000	0	259'000	1'024'000	0	0
	708'547	-163'545	-70'961	2'013'923	1'408'314	1'150'018	1'769'762



La marge d'autofinancement n'a cessé de se réduire entre 2012 et 2016. En 2017, grâce à un budget particulièrement serré et un retour sur péréquation important, une marge d'autofinancement sur le fonctionnement a pu être dégagée. Pour 2018, l'augmentation du taux d'impôt à 78, ainsi que le maintien d'un budget serré ont permis de retrouver les valeurs permettant d'envisager la reprise des investissements. Ainsi, en 2019, c'est CHF 1 mio de dépenses supplémentaires qui ont été effectuées au niveau des investissements par rapport à 2018.

Il est à relever que pour 2020, comme pour 2019, une marge d'autofinancement est dégagée uniquement en fonction de la gestion financière et non grâce à des rentrées exceptionnelles.

Portefeuille de titres

PORTEFEUILLE DE TITRES

NOMBRE	SOCIETE	TYPE DE TITRE	DATE ACQUISITION	VALEUR NOMINATIVE	COTATION EN BOURSE VALEUR FISCALE	DEPOT
10	BVA Holding Marketing Direct	Actions nominatives	2004	100.00	Non	Commune
2	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1984	500.00	Non	BCV
52	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1997	500.00	Non	Commune
3	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux	Actions nominatives	1997	1'000.00	Non	Commune
42	Gestion des Déchets de la Région Lausannoise SA (GEDREL SA) Valeur nominative 3'000.00 réduite à 1'200.00 en 2013	Actions nominatives	1997	1'200.00	Non	Commune
34	MCH Group SA	Actions nominatives	2010-2011	10.00	12.00	BCV
980	Romande Energie	Actions	1999	25.00	1'130.00	BCV
28	Schweizer Zucker SA	Actions nominatives	1997	10.00	27.45	BCV
18	Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	Parts sociales	1998	250.00	Non	Commune
1	Banque Raiffeisen certificat No 6056	Parts sociales	2002	200.00	Non	Commune
150	Coopérative Boipac 5 certificats de 30 parts sociales	Parts sociales	1994-1998	25.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
14	Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	Parts sociales	1981	100.00	Non	Commune
8	Transports publics de la région lausannoise	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
116	Transports publics de la Région lausannoise (ordinaire)	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
133	Transports publics de la Région lausannoise	Actions nominatives	20.05.2015	250.00	Non	tl

5. URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE

MÉTAMORPHOSE

COMMISSION D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET ÉCONOMIQUE

SYSTÈME DE GESTION
DES ZONES D'ACTIVITÉ

PPA EOLJORAT SUD

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

MétamorpHouse

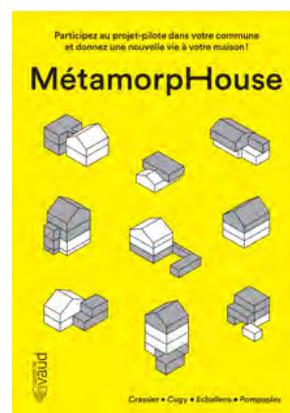
Pour rappel, en date du 5 mars 2018, Cugy était officiellement sélectionnée par le Service cantonal du développement territorial (SDT, devenu entretemps la Directement générale du territoire et du logement (DGTL)) pour devenir l'une des communes pilotes de l'étude test MétamorpHouse. Ce projet visait à mettre en avant les avantages liés à une densification douce, en vue de créer des logements supplémentaires, de favoriser autant que possible la mixité générationnelle et de requalifier les quartiers des années 1960-1970, tout en développant des services de proximité et en optimisant les équipements, infrastructures et services à disposition. L'objectif final de ce projet était d'apporter une vision différente à la densification du territoire tout en contribuant à réduire son mitage.

Comme cela a été déjà décrit dans nos précédents rapports concernant les années 2018 et 2019, le projet MétamorpHouse a connu un franc succès dans notre Commune. Nous vous renvoyons aux explications données dans ces rapports pour le surplus. Un premier rapport de synthèse concernant notre Commune avait été remis en date du 22 octobre 2019 par la Cheffe de projet, Mme Mariette Beyeler. Ce document est disponible sur le site Internet de la Commune et nous vous renvoyons à la synthèse que nous en avons faite dans le rapport de gestion pour l'année 2019.

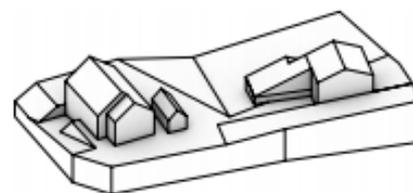
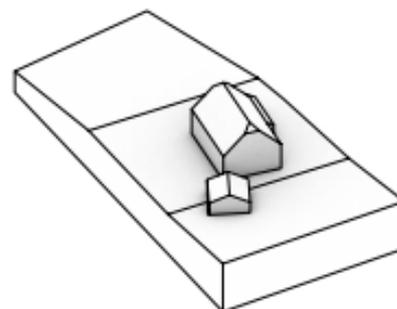
Dans le prolongement de ce rapport de synthèse, le SDT avait alors organisé un atelier de travail dit de synthèse avec les représentants des diverses communes impliquées dans le cadre de ce projet, des représentants du Canton ainsi que divers experts dans le domaine de l'immobilier et de l'architecture. Cette séance, qui s'est déroulée dans les locaux du SDT à Lausanne, a été fort constructive et a permis d'échanger sur les tenants et aboutissants d'une densification

dans les zones à très faible, ou à faible densité, de même que sur leurs conséquences en termes de mobilité, de stationnement sur le domaine public et de conservation des espaces (verts ou non). A partir de cet atelier de synthèse, la Cheffe de projet a établi un rapport de synthèse final qui a été communiqué aux diverses communes impliquées en date du 30 octobre 2020. Ce rapport reprend les conclusions principales résultant du rapport de synthèse rendu le 22 octobre 2019. Sans revenir sur les conclusions techniques qui ont déjà fait l'objet d'une présentation dans le rapport de gestion 2019, il est intéressant de relever l'évaluation qui a été faite de ce projet et de la stratégie sous-jacente par les propriétaires qui s'étaient portés volontaires pour suivre le processus prévu par ce projet d'étude. De manière générale, il est constaté par la Cheffe de projet que la stratégie a permis aux propriétaires d'améliorer leur niveau de connaissance des réserves disponibles et des possibilités de les valoriser pour un projet d'habitation supplémentaire. Les propriétaires concernés ont jugé de manière générale que les étapes de sensibilisation et d'information étaient très utiles pour envisager un projet de valorisation de leurs réserves constructibles. Dans les entretiens individuels, la Cheffe de projet relève qu'il est apparu que les propriétaires sous-estimaient les possibilités de valorisation de leur propre terrain. La majorité des participants jugeait toutefois que la création d'une habitation supplémentaire, bien que possible, n'était pas forcément souhaitable. Les propriétaires peinent souvent à s'imaginer à quoi pourrait ressembler le fait d'habiter dans une maison subdivisée ou agrandie avec création de logements supplémentaires.

Certains propriétaires redoutent que la subdivision ou l'agrandissement de leur maison en détériore sa valeur.



Il n'en demeure pas moins que la moitié des propriétaires ayant participé au processus envisage concrètement de valoriser les réserves constructibles de leur propriété. Un sixième des propriétaires accompagnés ont même entrepris des démarches concrètes en vue de la réalisation d'un projet. Il a été relevé que Cugy étant encore actuellement soumis à un régime de zones réservées, aucun des propriétaires ayant participé à ce processus n'a pu donner une suite concrète à son projet de densification. Parmi les freins à la réalisation d'une habitation supplémentaire ont été identifiées principalement la question du financement, ainsi que celle liée au faible subventionnement disponible pour de telles réalisations de densification. Enfin, de manière générale, il est apparu que les propriétaires ont apprécié que Commune et Canton aient pu les impliquer dans la discussion sur la densification de leur parcelle. Ils saluent le côté innovant de cette forme de collaboration et se sont sentis pris au sérieux et considérés par les autorités. Du côté de la Municipalité de Cugy, cette démarche a été même considérée comme de nature à améliorer la relation avec sa population.



Pour de plus amples informations sur le projet:

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/M%C3%A9tamorphHouse/20.10.29_Meta_morpHouse_Synthese_projet-pilote.pdf

© Synthèse du projet-pilote mené dans le canton de Vaud
par Mariette Beyeler

Systeme de gestion des zones d'activité (SGZA)

Tout comme les zones à bâtir, les zones d'activités sont concernées par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Elles font l'objet d'un moratoire jusqu'à l'entrée en vigueur du Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA) prévu par le Plan directeur cantonal (PDCn). Ce moratoire demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que le système de gestion précité ne sera pas adopté et entré en vigueur au niveau régional. Ceci ne devrait de manière prévisible pas avoir lieu avant la fin de l'année 2021.

S'agissant plus particulièrement du district du Gros-de-Vaud, la mise en œuvre de ce programme a débuté en 2020. Notre district bénéficie d'un léger avantage par rapport aux autres, dans la mesure où il a adopté en 2016 déjà un Plan directeur régional (PDR) couvrant également les questions économiques et adoptant une stratégie de développement économique. Cependant, afin de pouvoir répondre aux exigences du programme SGZA et fixer une stratégie de développement économique répondant aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat, les communes de notre district, sous l'égide de l'Association de développement régional du Gros-de-Vaud (ARGdV), se sont vues, à l'instar des autres districts du canton, chargées de revoir et compléter le PDR sur ce point. Elles ont à cet effet lancé une étude, comprenant un processus d'inventaire détaillé des zones d'activités disponibles, en vue de compléter le PDR, notamment sur les questions relatives à la mobilisation des réserves et à l'utilisation optimale du sol (utilisation de l'existant) dans l'ensemble des zones d'activités

(industrielles, commerciales et artisanales) sises sur le territoire du district, principalement dans les centres régionaux et locaux. Sur la base des conclusions de cette étude, une stratégie régionale de gestion des zones d'activités actualisée pourra être définie, puis adoptée par les communes de notre district, et venir compléter le PDR actuellement en vigueur.

Dès le début de l'année 2020, les travaux ont débuté à la fois dans le cadre d'un groupe technique et d'un groupe décisionnel (politique). Ces deux groupes ont siégé à plusieurs reprises durant l'année et ont d'ores et déjà émis plusieurs recommandations et pris un certain nombre de décisions sur l'orientation que devrait prendre la stratégie régionale de gestion des zones d'activités. A fin 2020, les résultats de ces travaux n'ont pas encore été communiqués au public. La Municipalité a toutefois déjà été informée que sa zone d'activités ne serait pas retenue comme zone prioritaire régionale pour le district du Gros-de-Vaud. Ceci est essentiellement dû au fait que notre zone d'activités (zone industrielle et artisanale) ne dispose plus à ce jour d'aucune réserve constructible et subit, depuis plusieurs années maintenant, une évolution vers une utilisation de plus en plus mixte (industrie et/ou artisanat avec logements) de ses surfaces disponibles. Cette décision est considérée par la Municipalité comme une nouvelle positive pour notre Commune, qui ne verra donc pas d'activités peu qualitatives et à fortes nuisances se développer sur son territoire. Il convient également de rappeler, que notre Commune se situe à proximité immédiate de la zone industrielle En Budron sise sur le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne, ainsi que du futur pôle économique cantonal qui devrait se situer dans le secteur de Romanel-sur-Lausanne – Vernand, qui tous deux permettent déjà et permettront dans un futur proche d'offrir aux acteurs économiques locaux des opportunités de développement intéressantes.

Les travaux d'étude et d'analyse demandés par le Canton devraient se terminer à la fin du premier trimestre 2021 permettant au



Groupe décisionnel de fixer la stratégie régionale en matière de SGZA. Par la suite, tant le processus politique que règlementaire relatif à l'adoption de cette stratégie devra encore avoir lieu au niveau du Canton et des diverses communes du district concernées. L'association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV) projette de pouvoir mettre en place son système de gestion des zones d'activités pour le territoire de notre district au plus tôt à l'automne 2021, mais au plus tard d'ici la fin de l'année 2021.

Commission d'urbanisme et de développement régional (COMUR)

La Commission d'urbanisme et de développement régional a siégé à cinq reprises durant l'année 2020. Ses travaux ont essentiellement porté sur l'examen du projet de Plan d'affectation communal (PAcom), ainsi que sur la refonte du projet de Règlement général d'aménagement du territoire et des constructions (RGATC). Les discussions et débats qui ont pu avoir lieu au sein de la COMUR ont permis à la Municipalité d'approfondir certaines thématiques, ainsi que d'enrichir sa réflexion en particulier en lien avec la densité des constructions, la mobilité, l'usage du domaine public, ainsi que les règles de construction qui seront désormais applicables aux différentes zones affectées de notre commune.

La Municipalité a pu en particulier dans ce cadre tester la sensibilité de la Commission sur certaines questions plus délicates liées à la densification, respectivement à certains modes de construction, dans la zone à très faible densité (zone villas) ainsi que dans la zone centrale (zone village). Tous ces travaux ont permis à la Municipalité d'affiner sa vision et de finaliser son projet de RGATC qu'elle soumettra à l'examen préalable de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) au début de l'année 2021.

PPA EolJorat Sud

Pour rappel, le 31 octobre 2019, la Municipalité recourait par-devant le Tribunal fédéral contre le jugement rendu par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois en date du 30 septembre 2019. Durant l'année 2020, le Tribunal fédéral a sollicité l'avis de différents offices fédéraux, en particulier l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), sur le Plan partiel d'affectation (PPA) EolJorat Sud, notamment sur l'application de l'art. 12 de la Loi fédérale sur l'énergie dans le cadre de la pesée des intérêts qui doit être effectuée en lien avec ce projet éolien. Les différents offices fédéraux, en particulier l'OFEN et l'Office fédéral de l'Environnement ont pris position durant l'été 2020, positions qui n'ont été communiquées par le Tribunal fédéral aux observations des parties que le 23 décembre 2020. Les prises de position de ces deux offices fédéraux viennent globalement soutenir le projet éolien que notre Commune conteste sur de nombreux points. A ce stade de la procédure, ces offices s'accommodent, au nom de l'intérêt prépondérant à une transition rapide vers les modes de production d'énergies alternatives, des nombreuses incohérences et lacunes du dossier déposé par le promoteur de ce projet, les Services Industriels de Lausanne (SIL) ; les principales critiques qui peuvent être émises ont trait à l'absence de prise en considération de l'impact sur la population des nuisances sonores de certaines installations planifiées, un non-respect des distances de sécurité (jets de glace), ainsi qu'à l'implantation de ce parc éolien en pleine zone centrale du projet de Parc Naturel péri-urbain de Lausanne. Le traitement de ces problématiques spécifiques est renvoyé dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête publique desdites installations. Les parties sont en attente d'une décision du Tribunal fédéral qui ne devrait toutefois pas tomber avant la fin du premier semestre 2021.

Nonobstant le fait que le Tribunal fédéral ne se soit pas encore prononcé sur la légalité et l'opportunité de ce projet éolien, les SIL ont lancé, à la fin de l'automne 2020, un appel d'offres marché public pour la réalisation du projet de parc éolien EolJorat Sud. Le délai pour rendre les soumissions a été fixé au 29 janvier 2021. Il y a lieu de rappeler qu'une fois la décision du Tribunal fédéral rendue et pour autant que celle-ci soit favorable aux intérêts des promoteurs de ce projet, une procédure de mise à l'enquête devra avoir lieu pour chaque installation éolienne, procédure qui pourra donner lieu à des oppositions, oppositions qui devront être levées installation par installation par le Conseil communal de Lausanne. Dans ce contexte, il est intéressant de relever que le Conseil communal de la Commune de Froideville a voté un moratoire de dix ans pour la réalisation de toute installation éolienne sur son territoire. Un comité de défense anti-éolien a été constitué et ne manquera certainement pas de jouer un rôle important durant la procédure de mise à l'enquête, en particulier en ce qui concerne les éoliennes géantes des Saugealles et de Chalet-Boverat, qui se trouvent à moins d'un kilomètre des premières habitations du village de Froideville.



SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS (SDNL)

Les travaux du Schéma directeur Nord lausannois (SDNL) n'ont pas beaucoup avancé durant l'année 2020 en raison principalement de la crise sanitaire. Par ailleurs, les projets d'études décidés en 2019 n'ont reçu que très tardivement durant l'année les autorisations, respectivement les financements nécessaires à leur réalisation. Il s'agit en particulier de l'étude régionale en lien avec la création d'un P+R le long de la ligne régionale TL 60, ainsi que de réflexions menées, en vue de l'élaboration d'un cahier des charges pour une future étude, sur la problématique de la mobilité au sens large dans le district (transports individuels motorisés, transports publics et mobilité douce). Pour rappel, l'étude régionale sur la création d'un P+R est menée en collaboration avec l'ARGdV et a débuté formellement à la fin de l'automne 2020. Nous ne devrions avoir les premiers résultats de cette étude que d'ici la fin de l'année 2021. Cugy participe à son financement. Dans la mesure où notre Commune est à la fois membre du SDNL et de l'ARGdV, un accord spécial a été trouvé afin d'éviter que Cugy ne doive payer à deux reprises sa quote-part.



En 2020, les activités de l'Union des communes vaudoises (UCV) se sont trouvées ralenties. En effet, pratiquement aucune manifestation publique n'a pu avoir lieu. En particulier, la fameuse assemblée générale annuelle qui devait se tenir à Payerne a été reportée en 2021. S'agissant des autres rencontres régulières organisées par cette Association, elles ont eu lieu sous forme de visioconférences. Le point d'orgue de l'année 2020 fut l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre à Savigny lors de laquelle les communes ont dû s'exprimer sur l'approbation ou non du protocole d'accord sur la participation des communes à la cohésion sociale négocié avec le Conseil d'Etat vaudois. Ce protocole d'accord a finalement été approuvé par la grande majorité des communes vaudoises. Toutefois, les débats tenus avant le vote lors de l'assemblée ont été mouvementés et ont démontré la large fracture qui existe entre les communes dites « riches » et les communes dites « pauvres ».

Le débat se prolongera lors des négociations qui devront être menées entre les communes et le Conseil d'Etat s'agissant de la répartition de la péréquation intercommunale et du financement des prestations de sécurité pour les communes ne disposant pas d'une Police municipale propre (communes délégatrices). À noter également comme fait marquant durant cette année, la démission de la Présidente de l'UCV, Mme Claudine Wyssa, ancienne députée et Syndique en charge de Bussigny, ainsi que la démission de M. Gianni Saitta, secrétaire général de l'UCV pourtant récemment entré en fonction et qui avait su faire preuve durant toute son activité au sein de l'UCV de compétences appréciées en matière de négociations financières. Une nouvelle ère s'annonce.

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT RÉGION GROS-DE-VAUD (ARGdV)

Les travaux de l'ARGdV se sont poursuivis durant l'année 2020 comme à l'accoutumée. Les rencontres du comité, dont votre Syndic fait partie, ont pu régulièrement être tenues, le cas échéant par visioconférence. Il en va de même des différentes commissions de cette Association qui ont pu siéger dans des conditions presque normales. Les points forts de l'année 2020 ont consisté principalement dans le lancement de l'étude complémentaire (au Plan Directeur Régional existant) exigée par le Canton en vue de fixer le cadre d'une nouvelle stratégie régionale en matière de développement économique qui servira de base à l'élaboration et l'adoption du Système de Gestion des Zones d'Activités de notre district (SGZA), à la finalisation du dossier de candidature de notre région en vue d'obtenir un financement fédéral dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan Directeur Régional Agricole (PDRA), le lancement de l'étude régionale P+R en collaboration avec le SDNL, ainsi que la tenue d'assises en vue d'élaborer la nouvelle stratégie régionale 2021-2025. Lors de ces assises, il a beaucoup été question d'aménagement du territoire, de développement de l'activité économique, d'identité visuelle et marketing ainsi que de développement touristique et culturel. A noter qu'au début de l'automne 2020, la Société industrielle et commerciale du Gros-de-Vaud (SIC Gros-de-Vaud) a décidé de transférer tous ses actifs et passifs à l'ARGdV, à l'exception des actifs relatifs au Comptoir régional d'Echallens qui ont été transférés dans une nouvelle association dénommée Association du Comptoir régional d'Echallens (ACRE). Ainsi, plusieurs membres de la SIC Gros-de-Vaud ont rejoint l'ARGdV, renforçant ainsi l'importance de cette Association au niveau régional, en particulier en termes de développement économique. Il était en effet apparu au cours des ans que la SIC Gros-de-Vaud et l'ARGdV poursuivaient les mêmes buts en parallèle et qu'il n'était dès lors plus opportun pour notre région d'avoir deux associations actives dans le même domaine. L'ARGdV continuera à collaborer étroitement avec le Comptoir régional d'Echallens à travers sa nouvelle association ACRE.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de l'ARGdV durant l'année 2020, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : www.gros-de-vaud.ch

LAUSANNE RÉGION

Les activités de Lausanne Région ont pu se poursuivre quasi normalement durant la crise sanitaire, à l'exception notable de son assemblée générale, qui a dû être tenue par voie circulaire, et sa campagne de comptage multimodal quinquennal qui a dû être stoppée. Cette Association régionale a poursuivi ses activités, en particulier dans le domaine de l'assistance aux aînés, du soutien aux diverses associations actives dans le domaine social, culturel et économique. Lausanne Région a pris acte au printemps 2020 du transfert du patrimoine de la Fondation de Beaulieu à la nouvelle société de Beaulieu SA fondée par la Commune de Lausanne en vue de reprendre les actifs et passifs, de même que les activités de la Fondation de Beaulieu destinée à être dissoute et liquidée. Enfin, le Bureau de coordination de Lausanne Région a dû, en tant qu'organe de coordination des communes de l'association régionale, intervenir dans la gestion de la crise du Centre sportif de Malley SA (CSM SA) afin de communiquer auprès des communes membres sur l'important dépassement du déficit d'exploitation estimé pour l'année 2020, ainsi que sur la quote-part supplémentaire qui devrait être prise en charge par les communes de cette Association conformément aux accords conclus avec CSM SA en 2016.

Pour de plus amples informations sur les activités de Lausanne Région, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : www.lausanneregion.ch

LIGNE TL 54 - ARRÊT CUGY-GRILLON

La prolongation de la ligne TL 54 de la gare de Cheseaux au terminus du Grand-Mont via Morrens et Cugy a été mise en service le 16 décembre 2019 avec, sur la Commune de Cugy, une exploitation des seuls arrêts de bus existants (Cugy-Cavenette, Cugy-Poste, Cugy-Village).

Pour accompagner cette extension de l'offre en transport public, un projet de création d'un nouvel arrêt de bus Cugy-Grillon à la route de Morrens a été développé durant l'année 2020.

Si le point de départ de la réflexion a été la création d'une paire d'arrêts de bus pour permettre à la nouvelle ligne TL 54 de desservir les quartiers nord de Cugy, le projet retenu s'est voulu plus complet. Il découle d'une réflexion globale sur la route de Morrens, prenant en compte les besoins actuels ainsi que les planifications futures. Les problématiques existantes d'assainissement du bruit et de sécurisation des usagers de la route y sont ainsi traitées en parallèle.

Se basant sur un projet global, cohérent et découlant d'une optimisation financière, le Préavis 29-2020, demandant l'octroi d'un crédit de CHF 3'75'000.- pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens, a ainsi été présenté au Conseil communal qui l'a accepté lors de sa séance du 24 septembre. La mise à l'enquête du projet sur les Communes de Cugy et de Morrens (propriétaire du décrochement latéral situé à l'amont du chemin du Joran) s'est faite du 22 août au 20 septembre 2020. Après levée des deux oppositions reçues (une à Cugy, une à Morrens) et envoi des compléments demandés par le Canton, le permis de construire a été octroyé le 14 décembre 2020.

L'arrêt de bus Cugy-Grillon figure à l'horaire de la ligne TL 54 depuis le 13 décembre 2020. Dans l'attente de la réalisation des aménagements définitifs en 2021, deux potelets provisoires marquant l'arrêt des deux côtés ont été posés.

CAMPAGNE DE COMPTAGE MULTIMODAL DU TRAFIC

Suivant son rythme quinquennal, la campagne de mesures du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges a démarré au printemps 2020, selon des points de comptage optimisés et la prise en compte du suivi de la mobilité douce (piétons et vélos) en plus du trafic individuel motorisé et des transports collectifs. Celle-ci a malheureusement dû être mise en suspens en raison de la pandémie Covid-19 et de ses forts impacts sur les habitudes de mobilité. Responsable de ce projet, la Commission Transport de Lausanne Région, dont la Commune de Cugy est membre, suit de près l'évolution de la situation et travaille de concert avec le mandataire pour préparer une nouvelle campagne qui devrait vraisemblablement prendre place en 2021.

Arrêt de bus provisoire Cugy-Grillon



6. BÂTIMENTS , DOMAINES, FORÊTS ET ESPACES PUBLICS

BÂTIMENTS
COMMUNAUX

DOMAINES ET
FORÊTS

ESPACES PUBLICS



PARCELLE 87 ET CENTRE DE VIE ENFANTINE

Voir projets phares en page 2.

MAISON DE COMMUNE

Dans le cadre de la désaffectation du congélateur communal et du projet de rénovation de ce local, les travaux préparatoires ont été engagés suite à un diagnostic amiante confirmant l'absence de matière dangereuse. Ainsi, la démolition et l'évacuation de toutes les structures superflues ont pu se faire sans désamiantage afin de dégager complètement le volume du caveau et d'obtenir un bel espace voûté de 25m². En raison d'un câble coupé malencontreusement pendant les travaux, de nombreux ménages de la Commune ont été privés de réseau Internet par Citycable (SIL) pendant quelques heures le mardi soir 24 novembre. L'armoire des SIL, adossée au sud de la Maison de Commune et alimentée par l'intérieur du bâtiment, a été privée de courant. Les SIL ont rapidement rétabli le réseau endommagé.

Au vu des désagréments récurrents liés à l'acoustique de la salle communale, la Municipalité a commandé une petite étude avec pour objectif de vérifier s'il était possible d'améliorer substantiellement les conditions acoustiques sans trop de frais. L'étude conclut que des travaux pour un montant devisé à CHF 20'000.- devraient être entrepris afin de pouvoir bénéficier d'un réel impact. Au vu de ce montant relativement élevé et de la nécessité qui se présentera à moyen terme de rénover le bâtiment dans son ensemble, la Municipalité a décidé de ne pas intervenir. Cependant, certains conseils du spécialiste pourront être suivis afin d'obtenir une légère amélioration à moindre coût.

Un réseau Wi-Fi a, d'autre part, été installé dans la salle communale, dont l'usage est principalement dédié aux séances du Conseil communal.

VOIRIE PRAZ-FAUCON

Un incendie s'est déclaré le mardi 24 novembre dans le hangar de Praz-Faucon où étaient stockés des produits chimiques en attente d'être pris en charge par Cridex. La gestionnaire de déchetterie se trouvant heureusement encore sur le site au moment où le feu s'est déclaré a pu rapidement prendre les mesures nécessaires pour alerter le SDIS. Aucune victime ou dégât majeur n'est à déplorer, si ce n'est le dépôt d'une suie toxique dans tout le hangar, les outils et les véhicules. Les travaux de nettoyage attribués à une entreprise spécialisée ont duré environ deux semaines. Le nettoyage des locaux s'est fait à la main, avec des équipements de protection spéciaux au vu de la toxicité de la suie. Les véhicules ont également fait l'objet d'un nettoyage à la main et d'un changement de tous les filtres. Le coût de ces opérations, d'un montant d'environ CHF 50'000.-, a été pris en charge par l'ECA et la Vaudoise Assurances SA. Afin de remédier à ce genre d'accident, un container spécifique placé à l'extérieur des locaux a été acquis.



COLLÈGE DE L'ÉPI D'OR

Les problèmes d'infiltrations et de défaut du revêtement du préau nous occupant depuis la réception des travaux en 2015 sont enfin résolus.

Le rapport d'expert demandé conjointement par la Commune et l'entreprise totale n'a pas révélé de malfaçon précise ou de faute particulière liée à un mandataire, mais a cependant défini une répartition des responsabilités qui a donné suite à un tour de négociations. Après accord entre toutes les parties, soit l'entreprise totale, ses sous-traitants et la Commune, le chantier a pu se mettre en place. Les travaux prévus sur deux semaines pendant les vacances d'octobre se sont prolongés bien au-delà, soit trois semaines après la rentrée, engendrant des nuisances et des complications d'organisation scolaire. Au final et comme prévu, tous les composants du préau (barrière-vapeur, isolation, étanchéité et revêtement praticable) ont été déposés et renouvelés pour un montant des travaux devisé à CHF 154'510.- et bouclé à CHF 142'263.-, dont CHF 23'949.- à charge de la Commune.

LOCATION DE LA MAISON VILLAGEOISE

26 contrats de location ont été signés en 2020. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, seule une manifestation a pu avoir lieu ; la location facturée représente un revenu de CHF 385.-.

A ces locations payantes, viennent s'ajouter les utilisations gratuites de la Maison villageoise dont bénéficient les sociétés locales (une location gratuite par année, répétitions et réunions diverses, sauf autre décision municipale). Pour 2020, ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à environ CHF 2'835.- Les sociétés ayant bénéficié de cette aide sont : l'USL, les Scouts La Croisée, l'Echo du Boulet, le FC Cugy et Dos Amigos Na Suiça. Dans ce montant ont également été intégrées les locations pour les Conseils communaux et les manifestations organisées ou soutenues par la Commune, qui à ce jour n'étaient pas prises en compte dans les statistiques.

Locations payantes

	2017	2018	2019	2020
LOTOS	2	2	2	0
MARIAGES	3	0	1	0
VIDE-GRENIERS	3	2	3	0
FÊTES FAMILIALES	8	6	4	1
SPECTACLES	6	1	3	0
AUTRES	13	20	21	0
TOTAL	35	31	34	1
MONTANTS FACTURÉS	18'640.-	11'503.-	8'775.-	385.-

Locations gratuites

	2017	2018	2019	2020
LOCATIONS GRATUITES	47	37	33	11
MONTANT ESTIMÉ DE L'AIDE INDIRECTE	9'090.-	8'865.-	5'830.-	2'835.-

LOCATION DES SALLES DE GYMNASTIQUE

Les deux salles de gymnastiques du Collège de l'Epi d'Or et du Collège de la Chavanne sont louées au tarif de CHF 10.-/heure pour les sociétés locales et de CHF 20.-/heure pour les externes. A noter que le coût effectif de location d'une salle est estimé à CHF 70.-/heure. Le montant annuel facturé pour la salle de la Chavanne est de CHF 3'615.- et de CHF 2'882.- pour la salle de l'Epi d'Or, pour un revenu total de CHF 6'497.- en 2020, soit un manque à gagner proche de CHF 10'000.- par rapport aux années précédentes. Ce montant en baisse s'explique par les fermetures prolongées des salles pendant cette année de pandémie et du fait que seules les heures utilisées ont été facturées aux diverses associations.

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE

La loi sur les écoles de musique (LEM), et notamment l'article 9 al. 2, stipule que les communes assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition. Ainsi, la Commune a mis à disposition des locaux pour le Conservatoire des régions du Gros-de-Vaud à raison de 5h par semaine au collège de la Chavanne. Le P'tit Conservatoire du Haut-Talent bénéficie également de la gratuité des locaux dans les salles du centre œcuménique à raison de 39h hebdomadaires. En raison de la pandémie, les heures mentionnées n'ont pas toutes été effectives.

Domaines et forêts

La gestion forestière est primordiale pour que nos forêts permettent de remplir les fonctions recherchées : production de bois, protection contre les glissements de terrain, mais aussi refuge pour la faune et la flore, ou lieu d'accueil pour les promeneurs.

A long terme, les forestiers devront veiller à anticiper les besoins de la société afin de conserver à Cugy des forêts productives tant en bois d'œuvre qu'en bois d'énergie, tout en étant adaptées au climat et en restant naturelles et capables de satisfaire aux besoins de la population en matière de loisirs et de tranquillité. La forêt de demain se prépare 100 ans à l'avance, défi complexe auquel les Autorités et les professionnels du secteur ne cessent de s'atteler au quotidien.

Exploitation des bois

Janvier : Coupe d'éclaircie au bord du chemin béton des Grands Vuarnes (122 m³).

Février - mars : Petite éclaircie en face du tennis (130 m³).

Mars : Bois renversés par le vent du 1er mars (44 m³).

Avril à septembre : Attaque de bostryche (126 m³).

Septembre : Entretien par une éclaircie de petit bois sur la zone de captage du terrain de foot. Le but est de diminuer progressivement les résineux et de favoriser les feuillus qui ont un meilleur effet filtrant (80 m³).

Décembre : Coupe de réalisation au chemin de la Bérallaz et au-dessus de la route des Roches. Les vieux résineux ont pu être valorisés avant leur mort. Des plantations seront réalisées au printemps 2021 (309 m³).

À noter que le volume exploité correspond à la possibilité de coupe fixée à 830 m³. Au niveau du compte d'exploitation forestier, 2020 est une année positive pour Cugy. Il est actuellement trop tôt pour finement analyser les chiffres, mais nous devrions pouvoir compter sur un bénéfice d'environ CHF 18.- par m³ exploité. Contrairement à ce qui avait été annoncé ce fut une bonne année en termes de résultats grâce à des coûts contenus. Les travaux se sont parfaitement déroulés selon les règles et les attentes du forestier.

LE MARTELAGE

Le martelage est une étape importante dans la vie d'une forêt. C'est le moment où les forestiers parcourent les bois accompagnés du municipal en charge et de citoyens qui désirent participer et écouter les professionnels donner des explications fort enrichissantes sur la gestion de notre forêt en vue de déterminer les coupes à venir. Aucun arbre n'est prélevé sans raison. Chaque coupe est soigneusement réfléchi pour favoriser l'épanouissement des arbres et le rajeunissement naturel de la forêt. Au quotidien, les forestiers tiennent compte de la ressource bois, de la sécurité des promeneurs, de la santé des forêts et du maintien de la biodiversité.

PLANTATIONS

Plusieurs trouées ont été comblées de part et d'autre du chemin des Roches et des Scouts (120 mélèzes, 100 érables sycomores). Les épicéas bostrychés au bout du terrain de foot ont été compensés par des espèces plus adaptées (2 châtaigniers, 2 chênes et 1 noyer). 0.7 ha ont dû être entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.



Assortiments en m ³					
	2016	2017	2018	2019	2020
Bois de service résineux et feuillus	698	808	295	453	416
Bois de feu, industrie et copeaux	548	625	155	206	395
Total	1'246	1'433	450	659	811

SOINS CULTURAUX

En 2020 un mandataire a réalisé l'entier des soins culturaux sur la Commune. Cela représente un total de 4.1 ha dont 0.5 en forêt de protection.

Comme pour 2019, les frais des soins culturaux ont été entièrement couverts par des subventions.

RÉFECTION DE CHEMIN

Aucun entretien en profondeur des chemins forestiers n'a encore été réalisé. Une traverse a été implantée dans le sol sur un chemin à proximité des Grands Vuarnes pour évacuer l'eau du chemin et éviter son érosion.

Un plan d'investissement sur cinq ans sera mis en oeuvre dès 2021 pour le réaménagement de certaines dessertes qui doivent être mise en conformité pour permettre l'évacuation des bois par camion de 40 tonnes.

L'entretien courant des chemins est effectué par la Voirie (nettoyage des renvois d'eau).

ACCUEIL / BIOTOPE

Les travaux d'étanchéité réalisés en décembre 2019 par le Centre de formation professionnelle forestière (CFPF) à l'étang du chemin de la Lisière ont l'air concluants pour le moment.

PARC NATUREL DU JORAT

En 2014, les 13 municipalités concernées par le projet de parc s'accordaient pour déposer le dossier de candidature pour la création d'un parc naturel périurbain dans le Jorat. En 2015, le dossier de candidature était déposé auprès de la Confédération par le Canton. En 2015 toujours, la Confédération approuvait la candidature du Parc naturel périurbain lausannois pour la période courant de 2016 à 2019. En 2016, entré en fonction l'équipe de projet. Depuis lors, l'équipe de projet a travaillé sur la définition du périmètre du futur parc naturel, en particulier de ses zones centrale et de transition. En 2017, la Municipalité présentait au conseil communal le projet de parc naturel tel qu'échafaudé par l'équipe de projet. Il était alors prévu une zone centrale de 440 hectares et une zone de transition de 200 hectares, une partie du territoire de notre commune étant alors compris dans cette dernière zone. Les Municipalités des cinq communes concernées territorialement par les zones centrales et de transition du projet de parc naturel du Jorat ont été approchées pour connaître leur position par rapport au projet. Sur les cinq, l'exécutif de la Commune de Froideville s'est dit opposé à accueillir le parc naturel du Jorat sur son territoire, les Municipalités de Montpreveyres et de Corcelles-le-Jorat ont quant à elles émis des réserves. Les résultats de ce premier sondage des communes territoriales ont obligé l'équipe de projet à abandonner la première proposition de périmètre du parc naturel. Dès qu'elle sera finalisée, une deuxième carte de zones centrale et de transition sera présentée.

L'équipe de projet a ensuite travaillé sur une variante permettant de concentrer l'entier du périmètre du parc sur les territoires de seules communes de Lausanne, Montpreveyres et Corcelles-le-Jorat. Suite à l'adaptation du périmètre du projet de parc naturel durant l'hiver 2018, les Municipalités territorialement concernées par la nouvelle variante ont été consultées au début de l'année 2019. Alors que la Municipalité de Lausanne confirmait être prête à accueillir l'entier du périmètre du projet de parc naturel sur son territoire et sur les surfaces forestières en sa propriété, les Municipalités de Corcelles-le-Jorat et de

Montpreveyres ont quant à elles souhaité consulter leur législatif communal à ce stade du projet. Or, durant le printemps 2019, ces deux communes ont décidé à une large majorité de ne pas accepter la présence de la zone de transition du parc naturel sur leur territoire et ainsi de ne pas participer au futur Parc naturel du Jorat.

L'équipe de projet a alors décidé de continuer le projet avec la Commune de Lausanne, dorénavant seul le territoire de la Commune de Lausanne étant pris en considération pour définir la zone centrale et la zone de transition. Réduit à peau de chagrin, ce projet n'est plus que l'ombre de celui qui avait été initialement projeté. Pire, la zone centrale de ce projet ne représente plus qu'une surface d'environ 40 hectares et la zone de transition projetée est exclusivement définie afin de tenir compte du projet de parc éolien EolJorat Sud, prévu sur le même site, ainsi que des axes routiers prioritaires existants. Il en résulte un projet patchwork, qui cherche davantage à satisfaire les intérêts de toutes les parties concernées par ce site que de chercher à atteindre les objectifs initialement prévus pour ce parc, rappelés plus haut.

La Municipalité de Cugy soucieuse de la tournure de ce projet et n'ayant aucune information claire sur les conséquences de celui-ci pour son territoire et sa population a interpellé à plusieurs reprises la Municipalité de Lausanne, en tant que commune territoriale et planificatrice, pour davantage de renseignements. Celle-ci n'a jamais daigné nous répondre nous renvoyant à l'équipe de projet, avec laquelle notre Municipalité n'entretenait depuis longtemps plus aucuns rapports cordiaux.

En décembre 2019, au travers d'un préavis, la Municipalité de Lausanne a proposé de formaliser l'engagement de la Ville pour un Parc naturel du Jorat entièrement situé sur territoire lausannois afin d'obtenir le label « Parc d'importance nationale » par la Confédération. L'exécutif de la Ville a transmis son préavis au Conseil communal le vendredi 13 décembre 2019.

La Municipalité de Cugy a, dans une ultime tentative d'avoir une réponse à ses interrogations, informé la commission ad hoc du conseil communal de Lausanne du fait qu'elle n'avait pas été consultée, ni informée, sur les tenants et aboutissants de ce dernier projet de parc. Cette démarche nous a valu une réaction courroucée de la Municipalité de Lausanne considérant notre intervention comme de l'ingérence dans ses affaires internes. Lors de sa séance ordinaire du 11 février 2020, le Conseil communal de Lausanne a validé le préavis municipal "Pour un Parc naturel périurbain lausannois" par deux tiers des voix (55 oui, 26 non et 2 abstentions).

L'équipe de projet a donc poursuivi ses démarches en vue de la finalisation du dossier pour évaluation par la Confédération et a lancé le processus de création d'une nouvelle structure associative qui gèrera le futur parc naturel d'importance nationale dès le 1er janvier 2021. Notre Commune a refusé d'adhérer à cette association, tout comme toutes les communes voisines du parc naturel.

Depuis lors, notre Commune n'a plus reçu la moindre information de la part tant de l'équipe de projet que de la Commune de Lausanne sur son évolution, les préoccupations et interrogations de notre Commune sur ce futur parc restant sans réponses.

Espaces publics

DÉSFFECTATION PARTIELLE DU CIMETIÈRE

Le nombre d'emplacements disponibles au sein de notre cimetière devenant limité, avec une occupation de 90% pour les tombes à la ligne, nous avons dû procéder à une désaffectation partielle, comme le permet le Règlement cantonal sur les inhumations du 5 décembre 1986, qui stipule qu'un délai de 30 ans est nécessaire depuis la dernière inhumation avant de pouvoir procéder à une désaffectation. Celle-ci concerne cette fois-ci les tombes datant des années 1970 à 1978. Pour rappel, la dernière opération de ce type au sein du cimetière communal a été réalisée en 2008 et concernait les tombes 67 à 99.

Il a été en outre constaté qu'avec l'âge, bon nombre de tombes souffrent de l'usure du temps, certaines manquant parfois même d'entretien. La réalisation de ces travaux a permis de ramener ce taux d'occupation pour les tombes à la ligne à 70%.

Concrètement, les travaux de désaffectation partielle ont concerné une surface de 150 m². Cette zone comprenait 32 tombes à la ligne, soit les n° 100 à 130, 135 et 158, auxquelles il convient d'ajouter 12 urnes.

Cette désaffectation a été portée à la connaissance de la population par une publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud et dans la PIO, ceci conformément aux dispositions légales en la matière.

Les travaux se sont déroulés en trois temps : extraction des urnes, évacuation des monuments non-réclamés et prise en charge des ossements. Seules deux urnes ont été demandées et restituées aux familles concernées, les cendres des dix autres ont été déposées au jardin du souvenir, certaines en présence de la famille. Deux monuments ont été réclamés. Enfin, les ossements ont été déposés dans un ossuaire à l'intérieur de l'enceinte du cimetière. Cet emplacement consiste en une surface engazonnée, sans monument particulier.

7. POLICE DES CONSTRUCTIONS

VISITES DE SALUBRITÉ

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

DOSSIERS PRINCIPAUX

AUTORISATIONS
MUNICIPALES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Enquêtes publiques

Les dossiers traités par la police des constructions sont entièrement liés aux diverses demandes de permis ou d'autorisation de construire. Si le volume des mises à l'enquête reste relativement stable par rapport aux trois années précédentes, le nombre de demandes d'autorisation à plus que doublé par rapport à l'année 2019. Le recensement ci-dessous informe sur la quantité de dossiers traités, tandis que les dossiers ayant principalement occupé le service sont décrits plus précisément en deuxième partie.

Visites de salubrité

Dans le courant de l'année, la Commission dite « de salubrité » a effectué 19 visites pour la délivrance de permis d'habiter ou d'utiliser. Au terme de ces visites, 14 permis ont pu être délivrés. Pour les cinq autres, les permis d'habiter et/ou d'utiliser sont en attente de la mise en conformité définitive des locaux et installations, qui dépend du bon vouloir des propriétaires.

Autorisations municipales

En 2020, 38 autorisations municipales de construire ont été délivrées, dont : 15 pour des aménagements extérieurs, 12 pour des panneaux solaires, cinq pour des installations de vecteurs énergétiques renouvelables, trois pour des aménagements intérieurs, trois pour des installations diverses. Le nombre d'installations solaires et de pompes à chaleur a doublé et marque une tendance des citoyens à se tourner vers les énergies renouvelables.

En outre, six permis de fouille et six autorisations de teinte et de matérialisation diverses ont été délivrées.

Procédés de réclame

Deux autorisations ont été délivrées.

Au cours de l'année, 15 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, dont :

Neuf permis de construire délivrés en 2020

- Un bâtiment artisanal
- Quatre transformations et/ou rénovations de bâtiments
- Trois piscines chauffées
- Un aménagement routier (arrêt de bus)

Six permis de construire non-délivrés en 2020

- Un bâtiment artisanal (dossier en cours auprès de la CDAP)
- Trois piscines ou jacuzzi (en cours de consultation au 31.12.2020)
- Une transformation (en cours de consultation au 31.12.2020)
- Une installation d'une antenne 5G (en cours de consultation au 31.12.2020).



Dossiers principaux

RÉVISION DU RGATC

C'est un travail conséquent de refonte du Règlement général sur l'aménagement du territoire et des Constructions que les dicastères de la Police des constructions et celui de l'Urbanisme ont poursuivi. Le bureau d'urbanisme mandaté également pour la révision de notre plan d'aménagement (PAcom), a mené le projet avec l'appui de la COMUR. La refonte de ce règlement a abouti à fin 2020 et sera soumis aux instances cantonales (voir COMUR p. 29 et PAcom p. 7).

DIVERSES PARCELLES LOGEMENTS CRÉÉS SANS AUTORISATION

La Police des constructions est actuellement confrontée à plusieurs logements et studios qui ont été créés sans autorisation. Inconnus par nos services jusqu'à maintenant, ces faits ont été soulevés en raison du changement de système d'adressage entre Billag SA et Serafe SA pour la redevance TV. Ainsi, avec Billag SA, les ménages devaient s'annoncer pour la facturation, alors qu'avec Serafe SA, la facturation se fait automatiquement pour chaque appartement inscrit au Registre cantonal des bâtiments (RCB), ce qui a provoqué de nombreux quiproquos, notamment quand les appartements ne sont pas dûment inscrits au RCB. La douzaine de cas d'incohérence enregistrée par le Contrôle des habitants commence à poser problèmes et de nouvelles réclamations de locataires ou propriétaires recevant des factures Serafe SA erronées parviennent régulièrement à notre administration. La solution retenue afin que les locataires reçoivent chacun leur facture et surtout que notre registre soit conforme à la réalité du terrain est l'inscription de ces logements au RCB. A cette fin, chaque appartement doit être contrôlé lors d'une visite de salubrité avec demande de mise en conformité, de mise à l'enquête publique et délivrance du permis d'habiter pour validation officielle. Au cas où la mise en conformité ne serait pas possible, le propriétaire se verrait imposer la suppression

du logement surnuméraire. Ces démarches, pouvant s'avérer délicates, ont été entreprises et deux visites de salubrité ont déjà été effectuées.

PARCELLE 55 RESTAURANT ET APPARTEMENTS

Suite à la délivrance du permis d'utiliser pour le commerce (Restaurant vietnamien) du rez-de-chaussée en 2017, un litige demeurait concernant le permis d'habiter des quatre logements qui n'étaient toujours pas considérés comme conformes. En 2020, après mise en conformité, un permis d'habiter a été délivré pour les deux appartements du premier étage. Par contre, les deux appartements des combles non-conformes ont fait l'objet d'un refus d'octroi du permis d'habiter par la Municipalité. Ce dernier a donné lieu à un recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) de la part du propriétaire. Un accord de principe ayant été trouvé entre les parties, ce recours a été retiré le 20 décembre. A ce jour, la Commune est dans l'attente d'une transformation de ces logements pour mise en conformité.



PARCELLE 41 MAISON FAMILIALE

En juin, suite à une visite sur place, nos services ont constaté la construction, en dehors des limites légales, d'un mur de soutènement en contrebas de la route cantonale, ainsi que l'arrachage de plusieurs arbres sans autorisation. Dès lors, la Commune a exigé l'arrêt des travaux sur cette parcelle et la démolition du mur réalisé en dehors du permis de construire.

Le propriétaire ayant exercé son droit de recours auprès de la CDAP, la Commune a fait appel à son avocat-conseil qui, pour donner suite à la demande du propriétaire de trouver un accord à l'amiable, a proposé la mise en conformité par le biais d'une enquête publique et conseillé de dénoncer le propriétaire au Préfet du Gros-de-Vaud pour réalisation d'un mur sans autorisation et sans en avoir averti préalablement la Commune. Ces actions ont été entreprises et l'affaire suit son cours.

PARCELLE 221 BÂTIMENT MIXTE

Un premier avant-projet de bâtiment mixte a été soumis à la Commune en février. Suite au préavis favorable de la Municipalité, le projet a été modifié et un dialogue constructif s'est engagé entre la Commune et le mandataire. Certaines informations incomplètes concernant des distances aux limites et l'implantation de canalisations existantes ont ralenti le processus.

L'arrêt de bus « Moulin » et une canalisation communale grèvent déjà la parcelle 221. La pose d'un totem communal viendra s'ajouter à ces deux éléments. A ce sujet, des négociations sont en cours avec le propriétaire et une convention sera établie entre ce dernier et la Commune.



Parcelles 216 – 1089 – 1097 – 1098 – 1091 QUARTIER SETRI

216 - Le permis d'habiter a pu être délivré comme prévu en janvier 2020.

1089 - Le chantier suit son cours, malgré quelques aléas et des modifications apportées qui ont donné lieu à une demande d'autorisation municipale.

1097 - Le chantier suit son cours malgré quelques aléas et des modifications apportées qui ont donné lieu à une demande d'autorisation municipale.

1098 – Le permis de construire a pu être délivré en août 2020. Par la suite une modification souhaitée par l'architecte pour adapter au mieux le bâtiment dans le terrain et faciliter les accès a fait l'objet d'une demande de préavis à la Municipalité qui a donné son accord via une autorisation municipale. Le dossier n'est à ce jour pas encore parvenu à nos services.

1091 – Malgré deux dénonciations au Préfet du Gros-de-Vaud en 2018 et 2019 avec pour conséquences deux amendes de CHF 5'000.- et de CHF 800.- et plusieurs rappels subséquents, le propriétaire n'a toujours pas fait le nécessaire pour mettre en conformité son immeuble. Sur conseil du Préfet, la prochaine étape consistera en une dénonciation par la Commune auprès de la DGTL.

8. ROUTES ET VOIRIE

RÉAMÉNAGEMENT DE LA
ROUTE DE BOTTENS RC 501

MISE EN CONFORMITÉ DES
ZONES 30KM/H

RÉFECTIONS ET ENTRETIEN DES
INFRASTRUCTURES
COMMUNALES

Au niveau du dicastère des Routes, hormis l'important chantier de réaménagement du chemin des Dailles, l'année 2020 a été marquée par plusieurs réalisations visant à l'entretien et la sécurisation des routes. Des réflexions ont également été lancées pour améliorer les aménagements cyclables par le développement du stationnement vélo ainsi que la mise en place de bandes cyclables.

Réaménagement de la Route de Bottens RC 501

Après une interruption hivernale, le chantier a repris le 4 février 2020, avec la réalisation des travaux de finition, notamment la pose des dernières bordures et leur jointoyage, la mise en place de la terre végétale au centre du giratoire et sur les futures zones herbeuses ainsi que l'évacuation de l'installation de chantier et la réouverture du chemin des Petits-Esserts. La pose des derniers mâts d'éclairage a été réalisée au mois de mars.

Préalablement prévue au mois de mai, la pose des enrobés sur les trottoirs a dû être repoussée en raison de la situation sanitaire et est intervenue le 19 juin. La pose des tapis sur la route, précédée de son rabotage réalisé sur route ouverte, est intervenue les 27 et 28 juillet 2020. Elle a nécessité une fermeture de la route et la mise en place d'une déviation via les chemins de l'Epi d'Or et des Esserts, et la modification du tracé de la ligne TL 60 via le chemin du Chalet-Saboton. L'arrêt de bus Cugy-Moulin a été déplacé alors que du stationnement provisoire, compensant celui

momentanément supprimé au chemin des Esserts, a été mis en place sur la route de Montheron. Les travaux de pré-marquage se sont faits dans la foulée sur route ouverte, simultanément à un rafraîchissement des passages pour piétons autour du giratoire de la route de Morrens. Bousculé par la crise sanitaire, le planning de réalisation des marquages définitifs a dû être revu, occasionnant un enjeu de sécurité à l'entrée de l'automne. Les pré-marquages ont ainsi été refaits le 22 septembre dans l'attente de la réalisation des marquages définitifs intervenue le 30 octobre.

Dernière intervention du chantier, le renforcement des arrêts de bus a été réalisé le 3 novembre 2020 et a nécessité une nouvelle fois le déplacement de l'arrêt de bus Cugy-Moulin durant dix jours, soit le temps de séchage du béton. Les travaux de marquage de la zone d'arrêt sont intervenus dans ce laps de temps.



Mise en conformité des zones 30 Km/h

Faisant suite à la réalisation des six décrochements latéraux en automne 2019, et après une phase de diagnostic conformément au Préavis n° 19-2019, trois seuils circulaires supplémentaires ont été réalisés au chemin du Four et au chemin de la Cavenettaz.

Une fois les travaux de marquage terminés, l'ensemble de ces aménagements devrait permettre une homologation des dernières zones 30 km/h de Cugy durant l'année 2021.

S'agissant de la problématique des vitesses de circulation sur le réseau des routes cantonales en traversée de localité, il est à relever que les comptages effectués par la Gendarmerie font état d'une situation qui tend à s'améliorer, avec des taux d'infraction majoritairement en baisse et en dessous de la

moyenne cantonale. Si ces résultats sont réjouissants, ils doivent néanmoins être appréhendés avec précaution au vu des impacts de la situation sanitaire sur la mobilité automobile durant l'année 2020.

Taux d'infraction moyen (en %)

	2017	2018	2019	2020
Route de Bottens (RC 501b)	*	*	1.4	*
Route de Lausanne (RC 501b)	3.8	3.4	3.0	1.4
Route de Montheron (RC 546c)	*	3.8	3.5	1.4
Route de Morrens (RC 446c)	0.5	*	1.2	1.7
Canton VD	3.6	3.3	3.1	3.1

*Pas de mesure effectuée

Réfection et entretien des infrastructures communales

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des infrastructures communales, diverses interventions ont été réalisées, notamment une réfection des escaliers du Centre œcuménique, la réparation d'une chambre de captage abîmée lors des travaux d'épavage en forêt ou encore des interventions ponctuelles sur le revêtement des routes (colmatage des fissures aux chemins des Esserts et sur la route cantonale, taconnage aux chemins de la Lisière, des Fougères et du Coteau).

Dans le cadre des derniers travaux nécessaires à l'extension du réseau à haut débit de l'entreprise Swisscom, une réfection ponctuelle du trottoir a été réalisée à la route de Bottens, avec mise en place de bordures plongeantes offrant une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au droit d'un passage pour piétons.



Photos avant/après des escaliers du centre oecuménique



9. DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETTERIE DE PRAZ-
FAUCON

ORDURES MÉNAGÈRES ET
DÉCHETS

Déchetterie de Praz-Faucon

Les tableaux ci-après renseignent sur la fréquentation de la déchetterie de Praz-Faucon par année et par jour d'ouverture.

L'arrivée des habitants de Bretigny-sur-Morrens en 2020 a généré une augmentation de la fréquentation de 7,6% par rapport à 2019. Cette augmentation a été parfaitement maîtrisée par le personnel, ceci à la satisfaction des usagers.

Durant le confinement du printemps 2020, la décision de laisser la déchetterie ouverte nous a obligé, durant deux mois, à contingenter le nombre de visiteurs à un maximum de cinq personnes (cinq voitures) dans l'enceinte de la déchetterie.

	2016	2017	2018	2019	2020
Habitants de Cugy	28'458	24'357	29'010	27'859	26'379
Habitants de Montheron	597	501	667	878	929
Habitants de Bretigny-sur-Morrens					3'776
Concierges immeubles	25	56	80	58	73
Résidences secondaires	54	48	105	177	86
Entreprises de Cugy	1'041	1'019	1'344	1'230	1'221
Entreprises de Bretigny-sur-Morrens					87
Fréquentation globale	30'175	25'981	31'206	30'202	32'551

Afin de pouvoir gérer cette situation, nous avons été contraints d'augmenter la présence de notre personnel, ce qui a eu quelques incidences sur le budget des salaires des employés de la déchetterie.

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2016	115	123	52	58	245
2017	82	106	42	52	220
2018	99	122	52	69	258
2019	100	119	48	67	247
2020	103	123	51	102	207

En 2020, les horaires d'ouverture ont été élargis pendant la période d'été (1er mars au 30 octobre).

Le vendredi l'horaire a passé de 2,5 heures à 6,5 heures.

Le samedi propose dorénavant une ouverture non-stop de 08h00 à 17h00.

Cette nouvelle situation a été favorable à la fréquentation du samedi, qui a légèrement diminué tout en restant importante, au profit du vendredi où le nombre de visiteurs a augmenté de plus de 50 %.

Ordures ménagères et déchets

En 2020, le poids total d'ordures ménagères récolté en porte à porte a augmenté de 26'780 kg. Cette augmentation est équivalente à la moyenne cantonale. Cette évolution résulte vraisemblablement du confinement du printemps, du télétravail et de la fermeture des restaurants; les habitants ayant d'avantage consommés à leur domicile.

Suite à différents contrôles effectués à Cugy lors de la récolte des sacs blancs payants, il a été constaté que le taux de fraude (dépose de sac noir) est inférieur à 1%. Les normes de la taxe au sac prescrivent que le taux ne doit pas dépasser 3%.

	Collecte en porte-à-porte (en kg)			
	Nombre d'habitants	Poids total	Poids par habitant	Poids moyen du sac par ménage par semaine
2012	2'572	569'970	221	10.5
2013	2'716	359'040	132	6.2
2014	2'736	372'940	136	6.4
2015	2'772	321'920	116	5.5
2016	2'752	322'070	117	5.5
2017	2'748	318'490	116	5.5
2018	2'760	320'580	116	5.5
2019	2'762	318'160	115	5
2020	2'761	344'940	125	5.4

Pour de plus amples informations relatives à la gestion des déchets, se référer aux documents en annexe.

10. SERVICES INDUSTRIELS

RÉSEAU D'EAU
POTABLE

RÉSEAU D'ÉGOUTS ET
D'ÉPURATION

ÉCLAIRAGE PUBLIC

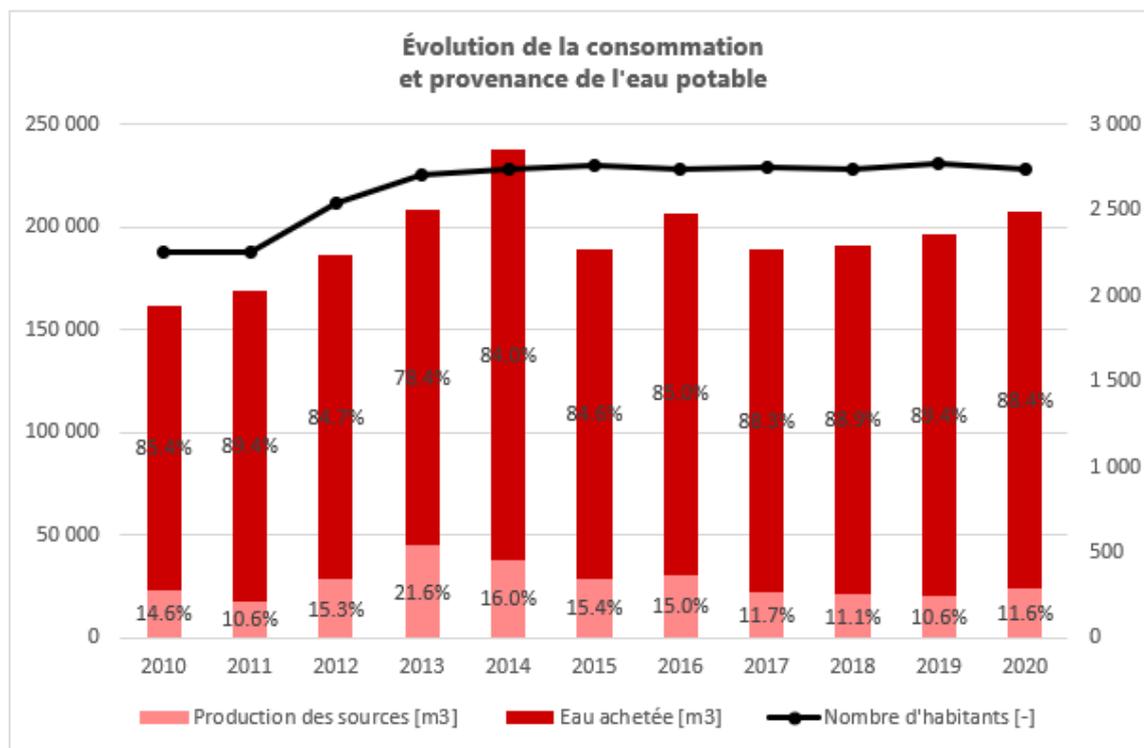


Réseau d'eau potable

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU POTABLE

En 2020, la consommation totale d'eau potable sur le territoire de la Commune de Cugy a légèrement augmenté par rapport à 2019, s'établissant à 207'775 m³ (+11'275 m³). Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une consommation journalière moyenne d'environ 208 l/hab/j, soit 14 litres par jour de plus qu'en 2019. Cette augmentation est vraisemblablement imputable à la pandémie COVID-19 et aux restrictions nationales et cantonales qui en ont découlé, notamment l'obligation du télétravail et la fermeture momentanée des écoles au printemps 2020.

Les sources cugiéranes ont produit 24'069 m³, ce qui équivaut à 11.6% de la consommation totale de la Commune. Les 88.4% restants ont quant à eux été achetés au Service de l'Eau de la Ville de Lausanne. Ces éléments confirment une nouvelle fois les limites d'un approvisionnement indigène à Cugy, surtout dans une situation d'accroissement de la demande.



Les détails liés à l'exploitation du réseau d'eau potable sont présentés en annexe.

La consommation totale des bâtiments communaux a été importante en 2020, avec un total de 4'706 m³. Les principaux éléments expliquant cette forte hausse sont les suivants :

- augmentation de la fréquence des travaux de nettoyage et de désinfection des locaux communaux en lien avec la pandémie Covid-19 ;
- travaux de rénovation du préau du collège de l'Epi d'Or ayant nécessité un surplus de consommation d'eau ;
- défectuosité du système auto-nettoyant sur le tamiseur de la STEP, occasionnant un fonctionnement en continu. Une fois le problème identifié, des mesures ont immédiatement été prises. Le changement du tamiseur est ainsi planifié en 2021.

La consommation d'eau sur les compteurs mobiles en 2020 a presque doublé par rapport 2019 pour s'élever à 1'464 m3. Cela s'explique par l'accroissement du nombre de chantiers (cinq privés en plus des chantiers communaux de la Parcelle 87, du chemin des Dailles et de la RC 501), par l'augmentation des travaux de curage des canalisations et des sacs de route (selon planification), ainsi que par l'arrosage plus fréquent du terrain de football de Sus-le-Billard.

Consommation d'eau sur les compteurs mobiles (en m3)				
	2017	2018	2019	2020
Chantiers	112	805	100	465
Arrosage	81	98	88	92
Arrosage foot	150	880	417	732
Balayeuse	4	8	10	10
Nettoyage (fontaines, grilles, arrêt de bus)	8	6	7	40
Curage canalisations et sacs de route	0	0	109	95
Remplissage piscine	15	0	0	30
Caravane dentaire	*	23	29	19
TOTAL	370	1820	760	1483

*Non relevé

AUTOCONTRÔLE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Débuté en 2019, le dossier d'autocontrôle sous responsabilité communale a été finalisé au printemps 2020, avec l'aide d'un ingénieur hydraulicien. Validé par le Canton dans la foulée, il a permis de mettre à jour les données à disposition (via des fiches techniques par ouvrages notamment), de définir un plan de suivi et de contrôle du réseau, et finalement d'établir un programme d'interventions. La Municipalité a ainsi adjudgé des offres pour la pose de plaquettes d'identification sur les chambres de captages et de réunions ainsi que sur les fontaines communales, la réparation de couvercles de chambres ainsi que la pose de bondes et crépines. Les travaux ont débuté en 2020 et se poursuivront en 2021, avec également le changement du filtre UV et du turbidimètre dans notre réservoir.

Les nouvelles directives exigeant le suivi du réseau d'eau potable par une personne disposant du titre de fontainier, le responsable de la voirie suivra cette formation en 2021 ou 2022, selon les places disponibles.

QUALITÉ DE L'EAU

Le plan de prélèvement pour le contrôle de la qualité de l'eau dans le réseau de distribution de l'eau de boisson, effectué auprès d'un laboratoire accrédité, est opérationnel depuis le 1er janvier 2020. Il comprend un échéancier de contrôle périodique de trois groupes d'analyses (chlore – microbiologie, turbidité et conductivité – légionelles), ainsi qu'une procédure de travail et de contrôle cyclique de tous les organes du réseau d'eau.

Durant l'année 2020, quelques problèmes de légionelle ont été identifiés dans les douches des collèges en raison d'un phénomène de stagnation de l'eau chaude sanitaire dans les conduites suite à la fermeture des vestiaires imposée par les mesures de lutte contre le Covid-19. Une purge complète des canalisations a immédiatement été réalisée. Des by-pass seront installés pour traiter thermiquement l'eau jusqu'aux pommeaux des douches et ainsi éradiquer ces bactéries.

ENTRETIEN ET SUIVI DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Les efforts investis dans l'amélioration du suivi du réseau d'eau potable, notamment par l'augmentation des appareils de détection précoce de fuites (35 au total contre 21 précédemment), ont portés leurs fruits. Alors que six fuites sont à déplorer en 2020 (quatre communales et deux privées), la quantité d'eau non facturée est de 33'556 m³, soit 16,2% de la consommation totale, alors que cela représentait un pourcentage de 18.9% en 2019.

Hormis la mise en place d'une nouvelle conduite permettant le bouclage du secteur Dailles-Orgevaux-Esserts réalisée dans le cadre du chantier du chemin des Dailles et les travaux en lien avec le dossier d'autocontrôle, les interventions sur les fuites identifiées en 2020 se sont limitées au strict minimum (pose de manchons et vannes, changements de conduites sur de faibles distances).

PLAN RÉGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (PRAE)

L'étude du Plan régional d'approvisionnement en eau potable (PRAE) s'est poursuivie en 2020, avec la finalisation du concept technique régional. Comprenant une mise en commun des infrastructures de distribution d'eau potable et la création de maillages entre les différents réseaux, celui-ci permet une rationalisation technique des mesures en optimisant la gestion des ressources et en renforçant la sécurité d'exploitation.

Le PRAE a fait l'objet d'une présentation aux Municipalités des Communes de Bretigny, Froideville, Morrens et Cugy en juillet. Après analyse et consultation de son ingénieur-conseil, la Municipalité a validé le premier volet technique du PRAE, sans toutefois s'engager pour une variante de distribution. Le second volet de l'étude, s'attendant aux aspects organisationnels et financiers du PRAE, permettra à la Municipalité de disposer des éléments financiers et techniques afin d'effectuer un choix éclairé entre les variantes de livraison en gros ou au détail. Un préavis en ce sens devrait être présenté au Conseil communal durant l'année 2021.

Réseau d'égouts et d'épuration

ENTRETIEN DES CANALISATIONS EAUX CLAIRES (EC) ET EAUX USÉES (EU) ET DES SACS DE ROUTES

A l'occasion de la campagne d'entretien de notre réseau d'évacuation des eaux claires et des eaux usées, qui s'échelonne sur une période d'environ cinq ans, nous avons, en 2020, effectué le curage de 5'500m de canalisations. Soit environ 10% pour les eaux claires et 90 % pour les eaux usées.

Lors de ces curages, le nettoyage par pompage d'environ 400 sacs de routes (grilles de routes) est également réalisé.

Ces curages ont pour but de nettoyer et d'entretenir les conduites, mais également d'identifier et de mettre à jour certains problèmes non visibles depuis la surface, comme par exemple des conduites fissurées, obstruées, voire affaissées.

Suite à ces derniers curages, nous avons pu identifier quelques segments qui vont nécessiter des interventions ces prochaines années. Citons, en particulier, la canalisation d'eau claire en ciment du chemin de Bellevue, et ce, sur toute sa longueur. Celle-ci semble saturée et sous dimensionnée lors de forts orages. Cet état provoque des infiltrations d'eau dans le terrain et des effondrements ponctuels de la chaussée. Dans le courant de l'année deux interventions ont été menées sur cette canalisation.



AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'ÉVACUATION DES EAUX CLAIRES

En début d'année, une intervention a eu lieu sur une canalisation effondrée située sur les hauts de Cugy. Cette conduite était devenue sous dimensionnée suite à l'augmentation du nombre de forts orages qui engendrent des inondations de sous-sols de certains privés. Afin de remédier à ce problème, ce tronçon a été condamné sur une distance de 30m et une autre conduite de diamètre plus important a été posée en parallèle et hors emprise de constructions.

Eclairage public

ENTRETIEN COURANT

Dans l'attente de la finalisation du projet de Contrat à la performance énergétique (CPE), les interventions au niveau de l'éclairage se sont globalement limitées aux travaux d'entretien courant réalisés par le service de Voirie (nettoyage, changement d'ampoules, réparations diverses), ainsi qu'aux dépannages assurés par des prestataires externes, à l'exception des interventions liées à des travaux routiers.

A l'automne, c'est l'entier de l'éclairage de la partie est du chemin des Dailles qui a été rénové, alors que les sources lumineuses obsolètes du chemin de l'Etoile et de la partie ouest du chemin des Dailles ont été changées

au profit de sources lumineuses LED, avec une programmation d'abaissement nocturne, conformément au concept d'éclairage de 2019. Les derniers points lumineux du chantier de la RC 501 ont également été posés à la route de Bottens et au chemin des Petits-Esserts.

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite au Préavis n° 10-2018, à l'appel d'offres selon les marchés publics et à l'adjudication à l'entreprise Romande Energie Services SA (RES), le projet de contrat à la performance énergétique pour la rénovation du parc d'éclairage public (CPE EP) s'est poursuivi en 2020.

Sur la base de l'étude détaillée réalisée par RES, un programme précis de rénovation du parc EP a été élaboré. Outre un changement de toutes les sources lumineuses trop gourmandes en énergie, il comprend la mise en place d'un système de télégestion de l'éclairage, l'enfouissement des lignes aériennes du chemin de la Lisière ou encore la mise aux normes de l'éclairage des passages pour piétons sur les routes cantonales. L'ensemble de ces interventions devrait permettre une réduction significative de la consommation électrique, passant d'environ 140'000 kWh/an actuellement à environ 40'000 kWh/an. Un préavis sera présenté au Conseil communal d'ici mi-2021, une fois les modalités de financement définies.



11. ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJETS TRANSVERSAUX

AUTRES ACTIONS ET
ACTIVITÉS

COMMISSION ÉNERGIE ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dicastère transversal de l'Energie et du développement durable s'engage pour une politique énergétique active qui requière l'engagement de plusieurs dicastères, sinon de tous.

Projets transversaux

Plusieurs projets attachés au thème de l'énergie et du développement durables sont en cours ou ont démarré cette année. S'ils sont décrits plus spécifiquement dans les chapitres correspondants de ce rapport, ils sont cités ici pour mémoire :

- PAcorn ;
- RGATC ;
- Réflexion engagée sur les véhicules communaux ;
- CPE ;
- Projet de renaturation du ruisseau Derrey le Motty ;
- Prolongement du CAD de la Combe vers le CVE.

Commission énergie et développement durable

La Commission Energie et Développement Durable (CEDD), forte de sept membres, s'est réunie à sept reprises pendant l'année pour poursuivre un travail de longue haleine sur l'établissement du Concept énergétique. Ce travail a été rondement mené principalement par M. Blaise Périsset qui s'y est beaucoup investi. Il a présenté le Concept à la Municipalité et aux membres intéressés du personnel administratif en date du 4 novembre, à la suite de quoi les actions estimées les plus pertinentes et efficaces par la CEDD ont été validées par la Municipalité. Chaque membre de la Commission s'est alors attelé à effectuer plusieurs fiches-actions sur la base d'un canevas commun. Ces actions pourront être mises en œuvre dès 2021 et un suivi rigoureux permettra de visualiser la réalisation des objectifs.

La Commission a également reconduit sa tâche d'information et de sensibilisation à la population au moyen d'articles publiés trimestriellement dans les Reflets de Cugy.

Autres actions et activités

- Proposition retenue d'installer une borne de recharge électrique sur le parking du CVE et optimisation de l'autoconsommation de l'énergie électrique fournie par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du CVE avec création d'une communauté d'autoconsommateurs.
- Suivi d'un travail de Bachelor de la Haute école d'Ingénieur et de Gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) sur l'état des lieux énergétique du parc immobilier résidentiel de la Commune de Cugy. Ce travail a été présenté en Municipalité.
- Collaboration engagée avec la DGE et la Direction de l'énergie (DIREN) pour une étude pilote sur le « Recensement énergétique des bâtiments » qui permettra à la Commune une large mise à jour des données énergétiques du parc immobilier privé et public.
- Accueil de la troisième conférence publique de l'ARGdV, le 17 septembre, sur le thème des réseaux d'autoconsommation. Une septantaine de personnes ont participé à cette conférence.



12. FORMATION

ASSOCIATION SCOLAIRE
INTERCOMMUNALE DE CUGY
ET ENVIRONS

CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET
INTERCOMMUNALE

Association scolaire intercommunale de Cugy et environ (ASICE)

COÛTS SCOLAIRES

Commentaires sur les comptes scolaires 2020

Le résultat de l'exercice 2020 est positif avec un total des charges de CHF 4'585'860.-. Il indique une différence favorable de CHF 233'589.- par rapport aux montants initialement budgétés qui était de CHF 4'819'450.-. Le coût évaluatif de l'élève est inférieur à celui de l'année précédente de CHF 261.-. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat positif :

- Le nombre d'élèves attendus est supérieur de 11 par rapport à nos estimations ;
- Des économies liées aux conditions particulières de la pandémie Covid-19 ont été réalisées au niveau de plusieurs rubriques : frais de réception – moins de fréquentation des devoirs surveillés – moins de séances pour le Service médical – diminution de l'animation culturelle – moins de courses spéciales pour les transports scolaires – diminution des courses et camps – diminution des charges d'électricité et de plaquettes de bois.

Une diminution de rentrées financières pour des locations des salles de sport en raison de la pandémie dans une proportion de 75% est à relever. Nous n'avons ainsi encaissé que CHF 5'228,40.

Des charges supplémentaires qui ne sont pas liées à la situation sanitaire sont à relever :

- Entretien du chauffage – divers mandats pour des études sur le développement scolaire et le lancement du Centre d'animation socioculturelle.

Cette année 2020 est donc une année particulière qui ne pourra pas servir de référence pour les suivantes. Au plan des effectifs, ceux-ci sont globalement à la hausse. Concernant Cugy spécifiquement, notre population scolaire de 400 élèves est cependant inférieure de 16 élèves par rapport à l'année précédente.

Comparatif de l'évolution du coût par élève et de l'effectif scolaire

ANNÉE	COÛT P + S	EFFECTIF*
2010	4'108.00	736
2011	3'938.80	778
2012	3'979.97	839
2013**	4'221.19	839
2014	4'207.44	959
2015	4'411.24	984
2016	4'369.37	1015
2017	4'462.53	1025
2018	4'674.00	998
2019	4'637.56	1006
2020	4'375.82	1048

*Effectif des élèves des quatre communes à la validation des comptes, sans les élèves de Lausanne-Montheron.

**Entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) au 26.08.2013 avec trois années secondaires au lieu de 5 auparavant.

Commentaires sur les comptes parascolaires 2020

Les comptes étant dorénavant séparés, le volet parascolaire, pour rappel, comprend l'accueil parascolaire au niveau des élèves de 7P à 11S (Centre d'animation), la bibliothèque intercommunale pour la partie parascolaire et publique et la cantine scolaire.

Le résultat de l'exercice 2020 est positif avec un total des charges de CHF 180'036,50. Il indique une différence favorable de CHF 49'763,50 par rapport aux montants initialement budgétés qui était de CHF 229'800.-. Le coût évaluatif de l'élève est supérieur à celui de l'année précédente de CHF 173,88.

Plusieurs raisons peuvent expliquer à la fois ce résultat positif et cependant l'augmentation du coût de l'élève :

- L'année 2019 ne prenait pas encore en compte les frais liés au Centre d'animation ;
- En 2020, nous avons engagé le premier animateur professionnel pour faire démarrer cet accueil parascolaire sous la forme d'un centre d'animation mais nous n'avons pu le faire qu'au 1er juin, ce qui a eu des répercussions au plan des comptes.

Comparatif de l'évolution du coût par élève et de l'effectif total des 7P-11S

ANNÉE	COÛT P + S	EFFECTIF*
2019	189.83	492
2020	363.71	495

BÂTIMENTS ET LOCAUX

Au 31 décembre 2020, l'Établissement scolaire occupait l'ensemble des salles de classe à disposition dans les quatre villages (42 salles de classe) et dans le collège intercommunal de la Combe (16 salles de classe). L'effectif global des élèves a beaucoup évolué entre 2019 et 2020, avec un effectif record de 1068 élèves en 2020. On peut constater que la situation devient critique, car l'augmentation de 43 élèves a nécessité la mise à disposition

d'une salle de classe supplémentaire. Devant l'impossibilité de fournir ce local, la solution retenue a consisté à transformer la salle d'activité créatrice manuelle (ACM) du collège de l'Épi d'Or en salle de classe. Les limites sont atteintes et des infrastructures supplémentaires devront être fournies rapidement à l'Établissement scolaire. Cette situation est constatée autant dans le secteur primaire que secondaire. Pour ce dernier, la barre des 300 élèves a été franchie pour la première fois en 2020 et cet effectif deviendra dorénavant la norme avec un pic déjà annoncé pour 2022 (estimation de 319 élèves).

Le Codir de l'ASICE a poursuivi l'analyse des besoins en locaux à court et moyen termes en constituant une Commission « Vision ASICE 2035 » en collaboration avec la direction de l'Établissement scolaire et des représentants de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Le travail de cette Commission a consisté à consolider les données en matière d'effectifs scolaires et à définir les besoins en matière d'infrastructures. Un bureau d'architectes urbanistes spécialisé dans la planification scolaire et l'implantation de bâtiments a été mandaté pour compléter les réflexions de la Commission « Vision ASICE 2035 ». Le rapport de ce bureau sera fourni au premier trimestre 2021.

Il en ressort déjà quatre constats :

- Des besoins urgents sont relevés à Froideville et Morrens pour août 2021 ;
- Des besoins relativement conséquents en salles de classe et en salles spéciales sont listés au secteur secondaire et les solutions seront apportées en deux temps, à savoir, en 2022, avec une structure provisoire, et en 2025-2026 avec une extension du collège de la Combe ;
- Des besoins à moyen-long terme concernent Cugy avec des classes supplémentaires ou en remplacement de classes actuelles qui changeront d'affectation et des besoins de salles spéciales et de locaux destinés au secteur parascolaire ;

- Un manque de salles de sport sur l'ensemble des quatre communes de l'ASICE est relevé et la construction d'une piscine intercommunale pour les écoles, les sociétés et la population est envisagée à l'horizon 2030.

Évolution du nombre d'élèves entre 2013 et 2024 (Données au 1er octobre de chaque année avec les élèves de Lausanne-Montheron)												
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions			
									2021	2022	2023	2024
SECTEUR P	708	771	752	774	764	735	738	759	753	734	734	713
SECTEUR S	221	218	257	268	283	292	287	309	303	319	301	302
TOTAL	929	989	1009	1042	1047	1027	1025	1068	1056	1053	1035	1015

Source: ASICE

Commentaires relatifs à l'évolution du nombre d'élèves

- L'augmentation constante de 2013 à 2017 a été suivie par deux années sans augmentation d'effectifs. En revanche les effectifs 2020 repartent à la hausse de manière marquée ;
- Les prévisions pour les deux années à venir montrent des effectifs élevés et pour les deux suivantes, une légère baisse serait observée avec une marge d'erreur toutefois plus importante ;
- Au secteur primaire, les volées à venir dépassent toutes les 700 élèves ce qui montre une stabilité d'effectifs élevés ;
- Au secteur secondaire, les effectifs sont en augmentation en dépassant pour la première fois les 300 élèves. Ils vont se maintenir à ce niveau encore durant au moins une dizaine d'années ;
- La situation est aussi préoccupante concernant les salles spéciales de ce collège secondaire et en particulier celles nécessaires à l'enseignement des sciences, des travaux manuels, et de la musique, par exemple ;
- Enfin, des locaux destinés au secteur parascolaire tels une cantine plus adaptée, une bibliothèque et aussi des bureaux pour l'administration de l'ASICE sont nécessaires.

En conclusion, le travail durant l'année 2020 a consisté à affiner l'étude des besoins scolaires à court et à moyen terme. Les phases d'étude de projets concrets suivront ces prochaines années.

Hormis les tâches traditionnelles, les dossiers marquants traités par le Codir de l'ASICE en 2020 ont été :

- La mise en place des normes sanitaires suite au Covid-19 ;
- **La préparation d'un appel d'offres pour les transports scolaires et courses spéciales ;**
- L'engagement du responsable du centre d'animation et l'engagement d'une deuxième animatrice pour janvier 2021 ;
- **L'étude et la mise en œuvre de l'accueil parascolaire des 7 et 8P, obligatoire dès début 2021 ainsi que le démarrage du centre d'animation ;**
- L'engagement d'une boursière ;
- La mise en place d'un programme de gestion des cantines ;
- L'étude de l'évolution de la démographie scolaire et l'étude des besoins en locaux scolaires ;
- L'étude de la mise en conformité de notre chaudière à plaquettes ;
- **L'évolution de la caravane dentaire et l'analyse d'une alternative locale.**

LES AXES PRIORITAIRES DE CETTE ANNÉE 2020

La préparation d'un appel d'offres pour les transports scolaires et courses spéciales

Le précédent contrat nous liant au transporteur CarPostal arrivant à échéance, un appel d'offres a été lancé en début d'année. Seules deux offres nous sont parvenues. Accompagné par un bureau spécialisé dans les procédures d'appels d'offres et la société mandatée pour organiser nos transports scolaires, le Codir a retenu l'offre de CarPostal qui devance son concurrent HelvéCie grâce à un coût plus favorable. Deux variantes étaient possibles, soit quatre ou cinq bus. La première variante avec quatre bus a été retenue. Le temps d'attente des élèves n'était pas diminué d'une manière significative en choisissant la seconde variante (cinq bus) et cette solution était sensiblement plus onéreuse. L'analyse des critères et leur notation montre que ces deux sociétés étaient très proches avec un total de 432.50 points pour CarPostal et de 429.83 points pour HelvéCie. Mieux notée sur les critères de Concept d'intervention et de capacité et développement durable, HelvéCie présentant un prix supérieur d'une soixantaine de milliers francs n'a pas pu devancer son concurrent. Au plan des finances de l'ASICE, cette opération est intéressante car elle permettra de réaliser des économies sur ce poste.

La mise en place d'un centre d'animation socioculturelle pour les jeunes de 7P à 11S

Ce projet important ayant été accepté en 2019 par le Conseil intercommunal de l'ASICE, début 2020, le Codir a procédé à l'engagement d'un animateur pour le poste de Direction du Centre d'animation. Cinq candidats avaient été retenus et le candidat choisi a été engagé à un taux de 80% annualisé. Son contrat a débuté au 1er juin afin qu'il puisse se présenter auprès des élèves et des enseignants et planifier la rentrée scolaire d'août. A la rentrée, le Centre a ouvert et l'accueil de midi et de fin de journée a débuté. Durant ces premières semaines, la prise de contact avec les jeunes

a été au centre des priorités. Le collaborateur a ainsi pu : se faire connaître, expliquer le concept, ainsi que convaincre de participer et adapter les animations en fonction des besoins et des attentes des jeunes. Par la suite, les procédures d'engagement ont permis de recruter une nouvelle collègue pour la rentrée de janvier 2021. Cela permettra d'étoffer l'offre et de créer avec les jeunes une identité pour le futur centre qui devrait déménager dans ses locaux définitifs au milieu de l'année 2021.

L'évolution de la caravane dentaire et l'analyse d'une alternative locale

L'association de la Caravane dentaire va suspendre son fonctionnement et recherche une association qui pourrait reprendre la responsabilité de ce service dans le Gros-de-Vaud. L'ASIRE est intéressée à prendre en charge la gestion de ce service. Estimant que le moment était propice à la réflexion, le Codir de l'ASICE a voulu sonder l'intérêt des cabinets de dentistes locaux, de Cugy et Froideville, pour effectuer les contrôles dentaires de tous les élèves de notre Établissement scolaire. Cet intérêt étant confirmé, des rencontres ont permis de vérifier la faisabilité de ces dépistages au plan de l'organisation et également au plan du coût. La finalisation de ce projet se fera en début d'année 2021 avec la présentation du dossier aux quatre communes pour validation.



Bibliothèque scolaire et intercommunale

Cette année a été fortement chamboulée par la situation sanitaire, avec notamment une longue fermeture au printemps et l'annulation de plusieurs manifestations publiques. Toutefois, l'équipe de la bibliothèque a pu poursuivre et mener à bien plusieurs projets importants. La mise en place d'un service de « livres à l'emporter » durant le semi-confinement est un bon exemple de ce qu'il a fallu entreprendre pour que la lecture reste accessible. Par ailleurs, l'équipe de la bibliothèque intercommunale a mis en place un processus permettant le " prêt interbiblio-

thèques " entre les collections des trois sites, pour faciliter l'accès des lecteurs à tous les ouvrages et rationaliser les acquisitions. Cela fonctionne bien et les lecteurs sont satisfaits de bénéficier de ces ressources.

Au plan de la fréquentation des lecteurs, le public de la bibliothèque s'est agrandi de plusieurs familles récemment arrivées dans les communes de l'ASICE. On constate également que les adultes qui accompagnent des enfants découvrent volontiers les collections qui leur sont adressées et que de plus en plus d'adultes fréquentent la bibliothèque " pour eux-mêmes ". Le tableau ci-dessous indique la fréquentation de la bibliothèque par les lecteurs adultes inscrits et leur proportion par village.

Fréquentation de la bibliothèque par les lecteurs adultes inscrits et leur proportion par village.

LOCALITÉ	NOMBRE	%
Bretigny-sur-Morrens	3	2.07
Cugy	25	17.24
Froideville	91	62.76
Morrens	5	3.45
Extérieurs	21	14.48
Total	145	100

Il s'agit de 145 comptes " Lecteurs standards " actifs qui ont au moins effectué un emprunt en 2020. Les élèves sont quant à eux 702 à avoir emprunté un ou des livres. La bibliothèque n'est pas encore suffisamment connue dans notre Commune et/ou que la distance Cugy – Froideville représente un frein. Une campagne de communication serait utile pour améliorer la fréquentation de cette bibliothèque intercommunale. D'autre part, ces chiffres confirment l'intention de l'ASICE d'offrir une infrastructure plus grande et mieux placée à Cugy qu'actuellement.

© Bibliothèque du Haut-Talent



Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni uniquement à deux reprises en 2020, le 22 janvier et le 9 septembre. La séance du printemps du 1er avril a dû être annulée en raison de la situation épidémiologique.

Activités :

- Cette année a été celle de la poursuite des projets portés par le " quart société civile ", en collaboration avec l'école. Ces projets sont : LIFT-Ecole-entreprises - Mon'apprentissage.
- L'Assemblée annuelle des parents, prévue le 26 mars, a dû être annulée en raison de la pandémie.
- En 2020, ce sont les représentants du " quart professionnel " qui ont organisé le souper de fin d'année offert par l'ASICE aux enseignants de l'établissement, ainsi qu'au personnel administratif et de conciergerie et aux membres du CET. Il a eu lieu à Froideville. Après de longs moments d'incertitudes sur la possibilité ou non de faire cet événement, celui-ci a pu avoir lieu en respectant toutes les mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là.
- Echanges : de nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu au cours des séances.
- Le CET a été sollicité par le Canton afin de répondre à un sondage sur la LEO et le cadre général de l'évaluation.
- La responsable des PPLS est venue assister en tant qu'invitée à l'une des séances et a pu présenter le service aux membres du CET.
- Une présentation des différentes instances qui composent ou entourent l'école (CET, ASICE, école) est questionnée pour une prochaine Assemblée annuelle des parents.
- Les transports, les arrêts de bus, ou encore les horaires de début d'école pour les élèves dès la 7e année ont été interrogés.
- Et bien évidemment la situation particulière de l'année et les mesures mises en place en raison du Covid-19 ont également occupé les discussions.



13. VIE SOCIALE

ASSOCIATION POUR
L'ENTRAIDE FAMILIALE ET
L'ACCUEIL DE JOUR (EFAJE)

PASSEPORT VACANCES

AÎNÉS

NATURALISATIONS

GARDERIE ARC-EN-CIEL

INSTITUTIONS D'AIDE SOCIALE

CULTES

MANIFESTATIONS

Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour (EFAJE)

D'une manière générale, cette année 2020, en raison du Covid-19, a perturbé passablement le travail au sein des structures d'accueil préscolaires et parascolaires. La fermeture des écoles en mars et avril a évidemment eu des répercussions sur les rentrées financières constituées essentiellement des frais d'écolages payés par les parents. Hormis cet aspect financier, les directions des structures ont dû passablement rassurer les parents durant cette période très anxiogène et faire constamment preuve d'adaptation.

A Cugy, l'organisation des UAPE, mise en place depuis 2013, a vécu en 2020 sa dernière année complète sous la forme actuelle qui offre deux lieux d'accueil. A partir de la rentrée scolaire d'août 2021, ce service d'accueil parascolaire devrait prendre ses quartiers dans le bâtiment rénové du Centre de vie enfantine et le nombre de places d'accueil passera dès lors de 72 à 96 places. En 2020, la Commune de Cugy a à nouveau loué à l'EFAJE la salle de la Cavenettaz et le foyer de la Maison villageoise (36 places), ainsi que le pavillon modulaire de la Chavanne (36 places), pour accueillir les écoliers de 1 à 6P.

Subvention communale 2020 de Cugy au réseau EFAJE du Gros-de-Vaud

Part en francs par habitant

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2742 habitants	CHF 8.50 par habitant	CHF 23'307.00
-------------------------	----------------	-----------------------	---------------

Part en fonction du coût horaire

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	5'645 heures	CHF 5.3755 par heure consommée	CHF 30'344.70
ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	20'014 heures	CHF 8.1177 par heure consommée	CHF 162'463.59
ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	41'994 heures	CHF 7.1903 par heure consommée	CHF 301'947.66

Contribution totale de Cugy au réseau EFAJE en 2020 : CHF 518'062.95

COMPARATIF ENTRE LE BUDGET ET LES COMPTES

Progressivement, l'écart entre le montant estimé, conseillé par l'EFAJE, et la réalité des comptes s'amenuise. Après la validation des comptes par l'assemblée générale en mai 2021, les montants en faveur des communes seront déduits du 2ème acompte envoyé en juin 2021.

Concernant l'année 2019, le montant en notre faveur n'a été rétrocedé qu'en début d'année 2021 en raison des difficultés financières et du manque de liquidités de cette association durant la pandémie de Covid-19.

Comparatif entre le budget et les comptes				
	2017	2018	2019	2020
BUDGET	496'830.-	668'440.-	635'790.-	675'600.-
COMPTES	401'549.-	432'216.-	462'938.-	518'063.-
ÉCART	95'281.-	236'224.-	172'370.-	157'537.-

Tableau comparatif des trois dernière années						
	2018		2019		2020	
	Prix/heure	Nombre heures	Prix/heure	Nombre heures	Prix/heure	Nombre heures
ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	3.08	7'755	3.11	7057	5.38	5645
ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	5.56	19'508	5.75	18'559	8.12	20'014
ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	5.16	53'678	5.68	54'739	7.19	41'994

Commentaires sur la part de l'heure facturée aux communes en 2020

Les prix de l'heure affichent pour les trois catégories, des montants sensiblement plus élevés que ceux des années précédentes. Cependant, le nombre d'heures consommées par les communes est nettement moins élevé que prévu en raison de la pandémie de Covid-19. Le principal effet de cette pandémie concerne la baisse de fréquentation des structures après les six semaines de fermeture complète. L'EFAJE a bien reçu des subventions pour la période de fermeture imposée, mais ce ne fut ensuite plus le cas, alors que les structures ne fonctionnaient pas à plein régime. Les charges (salaires, loyers, assurances, amortissements, etc.) n'ont pas diminué, alors que les produits (écolages) ont au contraire fortement baissé. Les mesures de soutien Covid-19 sous la forme d'une subvention cantonale correspondant à 66,66% de la perte estimée de l'EFAJE ont permis à cette dernière de réduire les effets des manques au niveau de l'encaissement des parents. L'EFAJE étant soumise à la loi sur les communes, celle-ci n'a pas touché de RHT. La Confédération devrait verser le solde des mesures de soutien estimées de 33,33% dans le courant 2021. À noter que l'EFAJE n'a pas tenu compte de ces montants dans les comptes 2020, n'ayant pas la certitude de les recevoir. Si cette aide se concrétise, elle apparaîtra dans les comptes 2021.

REMARQUES SUR LA CONSOMMATION DE CUGY EN 2020

Le recours à un accueil familial de jour est en diminution en raison de l'offre restreinte au niveau de Cugy. En revanche, la consommation des familles au niveau des garderies (secteur préscolaire) est en augmentation et ceci malgré la période peu propice qui a vu, de manière générale, la fréquentation de ce secteur diminuer dans le district. La demande est en diminution marquée au plan parascolaire et il n'est pas judicieux de tirer des conclusions de ce constat sachant que les écoles ont été fermées durant six semaines et que passablement de parents ont effectué leur travail à domicile. Les familles ont changé leurs habitudes et leur organisation durant une partie de cette année 2020, ce qui a eu un effet certain sur la fréquentation de l'UAPE.

Garderie Arc-en-Ciel

L'année 2020 aura été particulière pour la garderie Arc-en-ciel (AEC) pour deux raisons essentielles. Premièrement, il s'agissait pour cette structure d'un exercice d'une demi-année d'activité avant d'intégrer l'EFAJE au 1er août 2020 et, deuxièmement, ces six derniers mois d'ouverture ont été évidemment chahutés par la pandémie de Covid-19.

Les premiers effets négatifs se sont portés sur les écolages espérés qui ont été inférieurs en raison de la fermeture de la garderie durant presque deux mois et de la diminution de la fréquentation des enfants une fois la garderie à nouveau ouverte en mai et en juin.

Il faut souligner que cette structure n'a pas eu droit aux RHT (chômage partiel) et que l'aide de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), à travers l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), a été diminuée en raison du soutien des communes. Cette aide a servi obligatoirement à rembourser les contributions perçues pour les prestations de garde d'enfants auxquelles les parents n'ont pas eu recours durant la période du 17 mars au 17 juin 2020.

Nous tenons à relever que le comité de l'association Arc-en-Ciel a déployé beaucoup de temps et d'énergie pour tenter d'obtenir des subsides cantonaux ou/et fédéraux à la suite de la période de confinement du printemps 2020. Ces efforts n'ont été que partiellement récompensés et c'est donc au niveau des communes que le soutien financier principal a dû être apporté.

Le décompte au 31.07.2020 montre une perte de CHF 117'043.26 et non de CHF 77'700.- comme prévu au budget 2020, à charge des communes. Le comité d'AEC a demandé le soutien des quatre communes de l'association scolaire afin qu'elles apportent une aide supplémentaire permettant de verser les salaires des éducatrices durant cette période de mars à mai 2020. Les communes sont entrées en matière et ont accepté d'avancer des fonds. La perspective de recevoir des aides du Canton ou de la Confédération n'était pas garantie, mais devant la situation financière

tendue de la garderie, les communes ont pris ce risque.

Les personnes ayant accepté des responsabilités dans la gestion de cette structure auraient souhaité vivre les derniers mois de l'existence d'AEC autrement. Cependant, relevons l'aspect positif de voir tout le personnel de cette garderie repris par l'EFAJE. Dorénavant, l'association régionale gère cette structure d'accueil préscolaire et adresse la participation financière qui correspond aux heures de fréquentation des enfants de chaque commune à ces dernières.

Données de janvier à juillet 2020

LOCALITÉ	NOMBRE	%	COÛTS
Cugy	8'049	61	71'396.38
Morrens	1'521	12	14'045.19
Froideville	3063	24	28'090.38
Bretigny-sur-Morrens	414	3	3'511.30
Total	145	100	117'043.28

Coût de l'heure consommée pour les communes : CHF 8.90.

Passeport Vacances

La saison 2020 avait très bien commencé pour le comité de l'Association du Passeport Vacances de la région lausannoise (APVRL) avec une nouvelle coordinatrice à sa tête. Ce n'étaient pas moins de 63 activités nouvelles annoncées par les communes, ce qui était plutôt de bon augure pour la suite de l'organisation.

Cependant, au mois de mars, le confinement a mis pour une première fois le comité en alerte. Ce dernier a décidé de ne pas baisser les bras et de continuer le travail d'organisation pour la mise en place de l'édition 2020. Au mois de mai, suite au retrait d'un bon nombre d'organiseurs

bénévoles et à l'annonce des mesures sanitaires à respecter pour l'organisation du passeport, le couperet est tombé et le comité a décidé d'annuler le passeport vacances traditionnel. Le comité a encore voulu croire en la possibilité de maintenir le passeport farniente. Début juin, à grands regrets, le comité a décidé d'annuler complètement le passeport vacances 2020.

Un grand travail en amont a été réalisé afin que les enfants puissent bénéficier de magnifiques prestations en été. C'est peut-être une réalité dont les communes et les organisateurs n'avaient pas conscience. Les chiffres des comptes 2020 montrent que l'exercice clôt avec un déficit total de CHF 75'893,70. Après déduction du don traditionnel et très apprécié de la Loterie romande de CHF 10'000.- et d'une participation mineure de l'Association, ce sont CHF 65'779,95 qui devront être répartis entre les communes au prorata de la moyenne des passeports vendus de 2017 à 2019. Pour Cugy cela représente un montant de CHF 1'683,30.

Malgré ces temps difficiles, le comité garde espoir et maintient son fonctionnement normal pour préparer l'édition 2021 afin de garantir aux enfants, un été 2021 riche en nouvelles expériences.



Institutions d'aide sociale

SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE (SAF)

Ce secteur a été passablement perturbé par les mesures sanitaires successives mises en place tout au long de cette année 2020.

L'Assemblée générale comprenant la présentation des comptes 2019 et le rapport de cette même année n'a pu avoir lieu en présentiel que le 23 septembre. A cette occasion, le budget 2021 a été présenté et accepté à l'unanimité. Ce dernier prévoit une perte de CHF 9'700.-, il présente une augmentation des frais administratifs due à la rémunération des coordinateurs principalement.

Concernant les incidences de la pandémie, il est à relever l'effondrement des activités jusqu'en août et un redémarrage depuis septembre. Plusieurs bénévoles ont renoncé à leur activité, la recherche de nouveaux membres est nécessaire, les communes le feront par le biais de leurs journaux locaux et invitent les bénévoles à faire des recherches de leur côté.

Plusieurs bénévoles indiquent que la « réunion-café » mensuelle leur manque et souhaitent la reprise de ces rencontres conviviales. Le Comité a adhéré à cette proposition.

A noter que l'Assemblée générale a été l'occasion d'une présentation et de l'acceptation de statuts mis à jour.

Comparatif de quelques données essentielles du SAF (en CHF)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations et dons	8'560	7'905	10'005	9'720	9'635	11'746.-
Transports en km	10'330	9'627	14'587	19'787	16'001	11'582.-
Bénéfice ou perte	-2'249.85	-4'376.05	-4'597.50	-7'245.09	-7'336.45	-3'470.90
Fortune	101'155	96'779	92'182.02	84'936.93	77'600.45	74'129.56

Commentaires

Les cotisations et les dons ont été plus importants que les années précédentes, ce qui a eu pour effet en 2020 de diminuer de moitié la perte enregistrée en 2019 par exemple. La diminution des demandes de transport et donc de kilomètres parcourus a eu aussi un effet sur les comptes ; chaque chauffeur bénévole étant dédommagé à raison de CHF 1.- par km.

ASSOCIATIONS RÉGIONALES

CMS de la Couronne lausannoise AVASAD-APROMAD

Association régionale à laquelle nous appartenons : Couronne lausannoise – APROMAD
Représentation : un délégué de Cugy participe à l'Assemblée générale de l'APROMAD.

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention.

La mission générale de l'AVASAD est d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou handicapées à rester dans leur lieu de vie.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé
- maximiser leur niveau d'autonomie
- maintenir leur intégration sociale
- faciliter l'appui de leur entourage

L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses sept associations et fondations régionales. Elle collabore activement avec les partenaires et les institutions privées actives dans le domaine sanitaire, médico-social et social.

L'AVASAD veille à garantir à la population l'accès équitable à des prestations adéquates, de proximité, économiques et de qualité. Elle contribue à la maîtrise de l'évolution des coûts de la santé par une affectation optimale des ressources à disposition.

L'AVASAD participe également à la mise en œuvre de programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies ; elle exécute en outre les programmes confiés par l'État en matière de santé scolaire.

L'Assemblée générale n'ayant pas encore eu lieu en raison de la pandémie Covid-19, nous vous invitons à vous rendre sur le site suivant et en particulier à la rubrique - Nous connaître – données financières - pour accéder au Rapport annuel 2020 de l'AVASAD.

http://www.avasad.ch/jcms/m_7371/fr/accueil

Le Réseau Santé Région Lausanne (RSRL)

Représentation : un délégué de Cugy participe à l'Assemblée générale.

Le RSRL est né en 1999 sur la base de l'appel à la constitution des réseaux de soins, lancé après l'adoption des Nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS) par le Grand Conseil vaudois en automne 1997. Il s'est appelé ARCOS (Association du réseau de soins de la communauté sanitaire de la région lausannoise) jusqu'en 2013. Aujourd'hui, son organisation interne compte une centaine de collaboratrices et collaborateurs, dont près de 70 infirmiers et infirmières de liaison, une assistante sociale et du personnel administratif (direction, secrétariat, RH, secteur projets).

Les membres du réseau sont répartis en groupes (associations d'aide et de soins à domicile, soins aigus et de réadaptation, établissements médico-sociaux, médecins, membres associés et communes).

Les organes de l'Association sont :

- L'assemblée générale, composée de l'ensemble des membres de l'association, est le pouvoir suprême. Elle se réunit au moins une fois par année, en général en juin (cf PV des dernières AG sur le site)
- Le comité de direction est composé de 10 membres au maximum, soit deux représentants par groupe. Les membres associés n'ont pas de représentants et les deux représentants des communes sont issus des districts situés sur le territoire géographique du Réseau Santé Région Lausanne. Ils sont élus par l'assemblée générale, sur proposition des groupes, pour une durée de cinq ans et sont rééligibles. L'élection a lieu après le renouvellement des autorités communales
- L'organe de révision des comptes annuels est nommé par l'assemblée générale.

Les PV des Assemblées générales sont à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.reseau-sante-region-lausanne.ch/notre-organisation-1>

Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

L'année 2020 a été pour l'ARASPE assez atypique et mouvementée. L'assemblée intercommunale (AI) du printemps qui examine les comptes et la gestion a dû être supprimée, et c'est donc une seule assemblée qui s'est tenue le 30 septembre à Daillens, et qui a examiné tant les comptes 2019 que le budget 2021.

La mise en place des unités communes décidées par le Canton n'a pu avoir lieu et sera réalisée en 2021. Pour rappel, l'objectif de ces unités communes ORP-CSR est de renforcer la prise en charge des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) et d'augmenter leurs chances de se réinsérer sur le marché du travail – ceci grâce à un travail conjoint des conseillers en personnel, issus des offices régionaux de placement (ORP), et des assistants sociaux, issus des centres sociaux régionaux (CSR), dans un même lieu.

Les négociations entre l'UCV et le Canton ont abouti à une décision de reprise dès 2022 pour le canton de la charge financière des Agences d'assurances sociales, tout en garantissant le maintien des Associations régionales d'action sociales (ARAS).

Le Codir a vécu une année chargée et s'est réuni à 12 reprises. En début d'année des membres du Codir ont procédé avec le directeur au recrutement d'une nouvelle responsable RH. Elle est en poste depuis le 1er avril et a donc débuté son travail en plein semi-confinement. Le Codir a également décidé de procéder à un audit de la structure afin de disposer d'une photographie du fonctionnement de notre région d'action sociale (RAS) et de propositions d'amélioration. Le Codir a rencontré trois bureaux spécialisés avant de fixer son choix. Durant la période du semi-confinement, la RAS a poursuivi ses activités en appliquant des normes de protection sanitaire strictes, tout en continuant à délivrer ses prestations, tant dans les CSR pour le revenu d'insertion (RI) que pour les AAS, à la satisfaction des prestataires. L'audit de la structure a eu lieu en juin, la direction, les cadres, les cadres intermédiaires, et le personnel des divers corps de métier et lieux de travail ont été entendus. L'audit a montré l'urgence d'intervenir afin d'amener un changement dans le fonctionnement et relevé une importante dégradation de la satisfaction au travail des collaborateurs. Un plan d'action a donc rapidement été mis en place. Il porte sur les points suivants : existence de potentielles inadéquations profil-poste, absentéisme, gouvernance, rôle et visibilité du Codir, système d'information et d'organisation, valeurs communes à toutes et tous, hétérogénéité managériale.

En lien avec les résultats de cet audit, le Codir a pris la décision de se séparer du directeur en fonction. Les quatre adjoints de direction, dont le titre a été requalifié en directrices et directeurs adjoints, ont démontré un engagement très professionnel ainsi qu'une grande efficacité afin de pallier l'absence du Directeur. La directrice adjointe en charge du CSR a été également nommée directrice ad interim afin de pouvoir travailler légitimement avec les instances cantonales. Le Codir étant concerné directement par deux points du plan d'action - gouvernance et rôle et visibilité du Codir, a mis sur pied un groupe de travail pour étudier et proposer des pistes d'amélioration.

Après cette année pleine de mouvements et de changements, le Codir a confiance dans les mesures mises en place pour aborder une année 2021 constructive.

A. Bourquin Büchi, Présidente du Codir.

Dès la fin juin 2021, vous pourrez trouver le rapport de gestion 2020 de la direction de l'ARASPE sur le site : www.araspe.ch

Aînés

PLAN CANICULE

L'objectif principal du plan canicule est de prévenir et atténuer les atteintes à la santé de la population dues à la chaleur accablante et éviter la surcharge du système sanitaire.

Une canicule est une vague de chaleur qui, par sa durée, son intensité ou des facteurs aggravants (températures nocturnes élevée, taux d'ozone élevé) est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la santé, y compris la mort, en particulier chez les personnes vulnérables.

En Suisse, un avis canicule est émis par MétéoSuisse lorsque celui-ci prévoit, pendant trois jours consécutifs au moins, un indice de chaleur (Heat index=HI) supérieur à 90, correspondant à des températures supérieures à 33°-34°C et au niveau de danger de degré 3. Le niveau le plus élevé pouvant être émis par MétéoSuisse est le degré 4, correspondant à un HI>93, c'est-à-dire à une température supérieure à 35°-36°C pendant 5 jours au moins.

Le Plan canicule est un dispositif qui prévoit différentes phases s'articulant autour de la période de veille sanitaire comprise entre le 1er juin et le 31 août. La protection des personnes vulnérables est de la responsabilité première des communes. Les communes ont été choisies pour des raisons de proximité et de connaissance de leur population, de protection des données et d'acceptabilité des visites.

Au printemps 2020, l'Administration communale avait recensé 225 personnes âgées de 75 ans et plus, vivant seules et sans soutien interne ou externe, susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule.

Une vérification auprès du Centre médico-social du Mont a permis de recenser les personnes suivies régulièrement par ce centre et au final, seules cinq personnes non suivies par le CMS ont répondu favorablement à la proposition d'aide de la Commune.

Nous avons reconduit cette année la collaboration avec à la Protection civile (PCi), pour la prise de contact et pour effectuer les visites nécessaires en cas du déclenchement officiel du plan canicule dans le canton.

Le 6 août, le médecin cantonal, à travers un communiqué de presse, a adressé une mise en garde à la population en raison de l'arrivée d'une période de quelques jours de températures de 33-34°. Cependant le plan canicule des communes n'a pas été officiellement déclenché. Il n'y a donc pas eu d'intervention de la PCi et de la commune durant cette année 2020.

VILLAGES SOLIDAIRES

Voir projets phares en page 6.

FÊTE DES SENIORS

Cette traditionnelle manifestation n'a pas eu lieu cette année en raison de la pandémie de Covid-19.

NONAGÉNAIRES

Cette année 2020, le syndic et le vice-syndic en charge du dicastère des affaires sociales ont eu le plaisir de rendre visite à dix personnes nées en 1930.



Cultes

ASSOCIATION DU CENTRE ŒCUMÉNIQUE DE CUGY - ACOC

Le Comité de l'ACOC s'est réuni à une seule reprise le 18 juin 2020. C'est également à cette date qu'a eu lieu l'Assemblée générale.

Hormis la gestion courante, les points suivants ont retenu l'attention du Comité en 2020 :

- Recherche des raisons du fonctionnement aléatoire du chauffage et résolution du problème ;
- Remplacement de dalles cassées à l'extérieur ;
- Diverses réparations (fenêtre, chenaux) nécessaires en raison d'une infiltration d'eau.

Au plan de l'occupation du Centre œcuménique, les demandes ont été évidemment moins nombreuses que prévues en 2020. Le Centre, hormis des demandes de location par des particuliers, offre des espaces utiles pour quelques sociétés locales et ce sont principalement le P'tit Conservatoire du Haut-Talent et le processus Villages solidaires qui ont occupé ces locaux. D'autres utilisateurs pratiquant des activités de gymnastique douce ou de yoga ont vu leurs activités être passablement perturbées par la pandémie de Covid-19.

Enfin, le fait marquant de cette année concernant la paroisse protestante a été le départ à la retraite de la pasteur Maryse Burnat-Chauvy, le 27 septembre 2020, à l'occasion d'un culte d'adieu. Elle sera remplacée par la diacre Armi Hilden qui travaillera à temps complet pour la paroisse du Haut-Talent.



Naturalisations

En 2020, six dossiers ont été déposés, pour un total de 11 candidat-e-s (adultes et mineurs). Pour rappel, les communes ne représentent désormais plus la porte d'entrée pour les procédures de naturalisation. Seul le Canton enregistre les demandes, qu'il transmet ensuite pour le suivi de la phase communale.

La Commission de naturalisation s'est réunie à cinq reprises. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête établi par la personne déléguée, elle a donné son préavis positif d'octroi de la bourgeoisie pour l'ensemble des requérants rencontrés.

La Municipalité, sur préavis de sa commission et du Service cantonal de la population, a d'ores et déjà octroyé la bourgeoisie communale à cinq dossiers, à savoir quatre adultes et six mineurs. Au 31 décembre 2020, une demande de naturalisation ordinaire était en cours.

Nombre de paroissiens au 01.10.2020

	Protestants	Catholiques	Totaux
Bretigny-sur-Morrens	261	235	496
Cugy	666	622	1288
Froideville	829	586	1415
Morrens	378	293	671

Manifestations

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Janvier

Loto - Echo du Boulet
Apéritif du Nouvel An de la Municipalité - USL
Soirée dansante - Danse Evasion Sàrl
Tournoi de foot junior indoor - Mouvement du Centre

Février

Bal de fin de scolarité - EPS Cugy, M. Miserez
Loto - FC Cugy

Août

Fête nationale - USL

TIR INTERMUNICIPALITÉ

En 2020, le traditionnel tir intermunicipalités a été annulé à cause du Covid-19.

LA SUISSE BOUGE

2020 aurait dû voir la deuxième participation de Cugy à l'action " La Suisse bouge ". Malheureusement la manifestation a été annulée à cause du Covid-19.

FÊTE NATIONALE - 1ER AOÛT

Une fois n'est pas coutume, mais qu'est-ce qui aura été coutumier cette année de crise sanitaire, la fête nationale n'a pas été célébrée au lieu-dit " Sus-le-Billard ".

La journée habituelle a dû être repensée. Elle s'est finalement transformée en une invitation à la population pour un apéritif organisé dans les règles de distanciation sociale avec l'appui toujours très apprécié de l'Union des Sociétés Locales (USL).

Le temps menaçant du début d'après-midi a laissé la place à une fenêtre météo agréable pour que puisse se dérouler le discours officiel prononcé par notre Syndic, le magnifique accompagnement musical assuré par le groupe " Cor Accord " ainsi que la verrée offerte à la soixantaine de personnes présentes.

Pour l'anecdote, toutes les cloches des églises du Gros-de-Vaud ont sonné à 20h20 (pour l'année 2020).

*L'hymne national, au son du cor des alpes et chanté par tous, fut un moment très émouvant.
© Erin Gisclon*



14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

ORGANISATION RÉGIONALE DE
LA PROTECTION CIVILE DU
GROS-DE-VAUD (ORPCI)

POLICE MUNICIPALE

CONTRÔLE DES HABITANTS

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE
L'INCENDIE ET DE SECOURS
(SDIS)

POLICE DU COMMERCE

Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPCI)

Cet exercice 2020 a constitué un contexte compliqué pour la Protection civile régionale, avec une mobilisation sans précédent de ses effectifs pendant les deux vagues de la pandémie de Covid-19.

A la veille du service de « contrôle périodique des abris », pour lequel 200 visites avaient été planifiées, l'ORPC a dû annuler et reporter les astreints alors convoqués pour répondre rapidement aux besoins du Canton dans le cadre du début de la pandémie.

COVID-19 (1ÈRE VAGUE)

Pour la première vague, la Protection civile a reçu pour mission de se tenir prête, avec l'ensemble de ses ressources, pour soutenir et appuyer le système de santé du Canton. Au plus fort de la crise, pas moins de 270 personnes ont été engagées sur le terrain au sein du bataillon « Nord ». Ce secteur s'étendait de la Vallée de Joux jusqu'à la limite cantonale avec Fribourg, tout en intégrant la région de Moudon et alentours (terrain d'environ 43km par 72km).

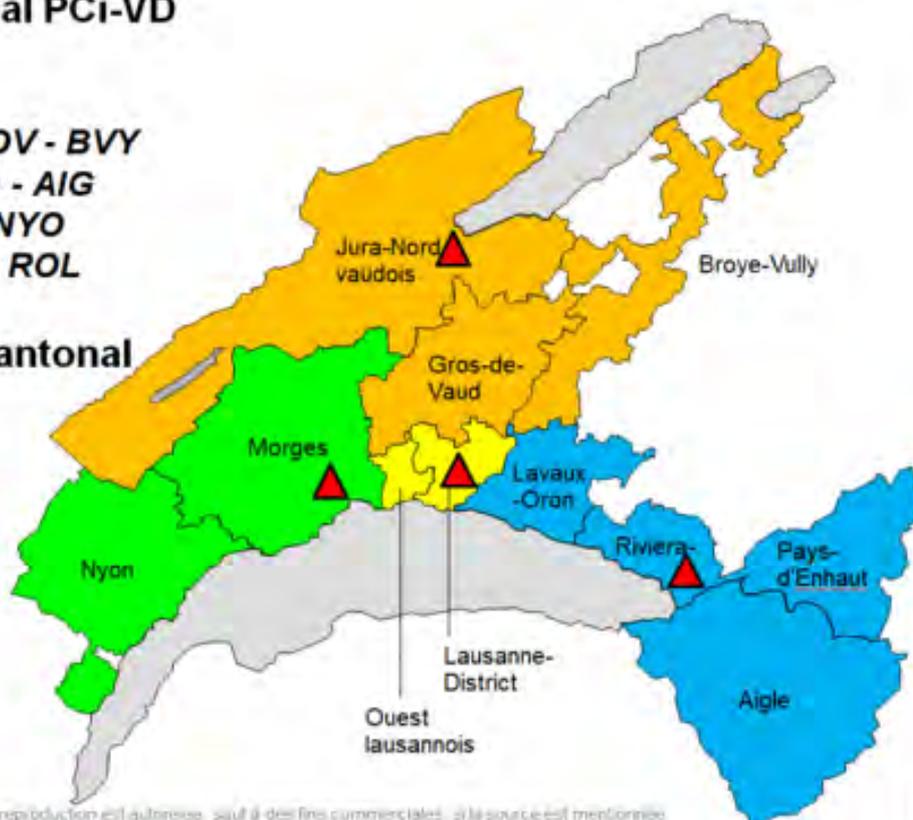
L'ORPC a été active en soutien aux hôpitaux de notre région sanitaire mais aussi et surtout au Réseau Santé Nord Broye (EMS, CMS, SEMO, cabinets médicaux). Durant cette période, l'ORPC du Gros-de-Vaud a contribué à fournir des effectifs à hauteur de 3'652 jours de service pour 504 participants. Le bataillon a ensuite été « dissout » début juillet avec la fin de la dernière mission au profit du Canton.

Etat major cantonal PCi-VD

4 bataillons

- NORD : JNV - GDV - BVY
- EST : RPE - LAO - AIG
- OUEST : MOR - NYO
- CENTRE : LDT - ROL

+ Détachement cantonal



COVID-19 (2ÈME VAGUE)

Mi-septembre, l'ORPC du Gros-de-Vaud a été rappelé par le Commandement cantonal pour un rapport de coordination dans le cadre de la deuxième vague. Le bataillon « Nord » a alors été réactivé. Un poste de commandement régional (PCR) a été monté afin d'accueillir l'Etat-major régional (EMR NORD). Ce dernier était constitué de la police, des pompiers, des préfetures, de la santé (mandataire régional) et de la Protection civile (pour les opérations, la logistique, la cellule communication, la cellule renseignement et la conduite). Les missions ont été dirigées vers l'appui aux EMS et hôpitaux.

NOUVELLE LOI FÉDÉRALE

Pour information, une nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a été votée en 2020 et entrera en force en 2021. Cette réforme va mener à une réduction des années de services. Anciennement, chaque astreint pouvait être convoqué jusqu'à ses 40 ans révolus. Avec la nouvelle loi, ceux-ci seront libérés après 14 ans de service (exception faite pour les sous-officiers supérieurs et les officiers). La conséquence pour l'ORPC du Gros-de-Vaud sera une forte diminution des effectifs, qui passeront de 558 à 372 astreints. Les changements et impacts seront clairement visibles dès 2021. Une réorganisation générale du fonctionnement de l'ORPCI a été entamée.

PROTECTION CIVILE – PCI

Une étude de protection incendie a été réalisée en 2020 afin d'améliorer la sécurité de notre abri de Protection civile et d'adopter des mesures correctives compatibles avec la location ou la mise à disposition de salles dans cette infrastructure. Les parties dévolues à une affectation civile ont été définies et la mise en application des mesures de sécurité incendie interviendront au premier trimestre 2021.



Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

L'année 2020 a été mouvementée pour le SDIS Haut-Talent. La crise sanitaire et plusieurs démissions ont eu pour conséquence de devoir appliquer une importante réforme de l'Association, tant au niveau de l'Etat-major, du Codir que du Conseil intercommunal.

INTERVENTIONS

Au niveau des interventions, le SDIS s'est adapté à la crise sanitaire. L'équipement de base a été ajusté et de nouvelles procédures ont été élaborées pour permettre d'assurer les

missions en limitant les risques de contamination liés au Covid-19.

Ce n'est pas moins de 42 interventions qui ont été effectuées en 2020, de manière autonome ou en collaboration avec le SDIS Lausanne-Epalinges ou le SDIS Gros-de-Vaud. Ces missions ont varié de l'oiseau coincé dans une hotte de ventilation au feu de bâtiment, pour la plus conséquente. Elles ont totalisé 402 heures d'intervention et l'engagement de 233 sapeurs.

Cugy a bénéficié du plus grand nombre d'interventions de nos pompiers cette année, avec 13 interventions, soit 31% du total au sein du SDIS Haut-Talent. Profitons de ces lignes pour remercier ici tous les sapeurs du DPS

Haut-Talent pour leur engagement, leur motivation et leur sérieux dans l'accomplissement des missions au profit de la population de nos communes.

FORMATIONS

La formation a dû être interrompue de début mars jusqu'à mi-juin, ceci afin de se conformer aux règles sanitaires en vigueur. Fin juin, elle a pu reprendre dans le respect des directives sanitaires. Cette reprise adaptée a permis de maintenir le niveau de compétences nécessaire à l'accomplissement des missions du SDIS Haut-Talent.

DÉMISSIONS

Démission du président de l'Association intercommunale SDIS Haut-Talent

Le Président de l'Association a pris la décision de démissionner de sa fonction de Président et de délégué à la fin de l'assemblée intercommunale du 29 septembre 2020. La Municipalité a déploré cette démission mais l'a acceptée le 12 octobre. Elle l'a remercié pour le travail accompli au sein de l'Association intercommunale. Un nouveau délégué pour Cugy a été nommé et le Vice-président de l'assemblée intercommunale a assuré l'intérim jusqu'au 15 décembre, date à laquelle il a été élu Président du SDIS Haut-Talent.

Démission du Commandant et du Quartier-maître du SDIS Haut-Talent

Le SDIS Haut-Talent a dû faire face à la démission de son Commandant et de son quartier-maître pour des motifs personnels. Le Codir a pris acte et a accepté leurs démissions le 14 octobre. La Commune de Cugy les a remerciés pour le travail accompli lors de ces six dernières années et leur souhaite plein succès dans leurs nouveaux défis personnels.

Nouveau commandant et quartier maître

Le Codir s'est entretenu avec le Capitaine remplaçant du Commandant le 21 octobre et l'a nommé Commandant ad intérim. Le nouveau Commandant ad intérim a plus de 16 ans d'expérience en tant que sapeur-pompier volontaire et a toutes les qualités et les qualifications requises pour devenir Commandant. Afin de l'accompagner dans cette nouvelle tâche, l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA-VAUD) lui a dédié un coach jusqu'au 1er janvier 2021, date à laquelle ce Capitaine devrait être officiellement nommé Commandant du SDIS Haut-Talent.

Démission du Président du CODIR de l'association intercommunale SDIS Haut-Talent

Le Président du Codir de l'Association a présenté sa démission le 11 novembre. L'Assemblée intercommunale du 14 décembre a permis de consolider la nouvelle équipe en nommant à la fois un nouveau Président et un nouveau Vice-président du Codir. Le leitmotiv de cette fin 2020 a été d'entreprendre les réformes qui s'imposent dans les plus brefs délais.



Source : Site internet du SDIS Haut-Talent

Police municipale

Conformément à la Loi sur les contraventions, les communes ont l'obligation de poursuivre et réprimer les contraventions aux règlements communaux de police, ainsi que les contraventions qui sont placées par la législation cantonale sous la compétence des communes, notamment aux règles de la loi sur la circulation routière. L'ordonnance pénale doit toujours être communiquée par écrit avec l'indication des voies de droits, du délai d'opposition et des conséquences d'un défaut d'opposition.

En 2020, la Municipalité a notifié 61 ordonnances pénales, dont les faits imputés aux prévenus étaient les suivants :

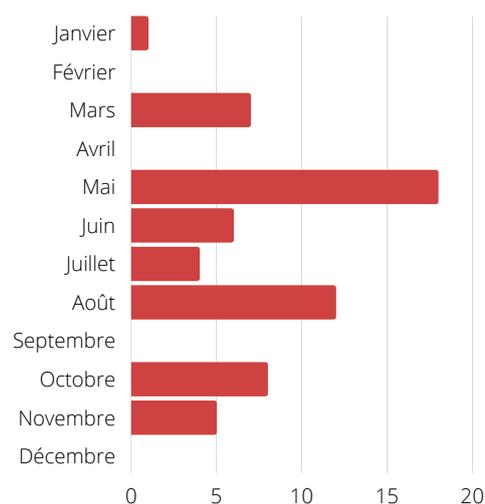
- Souillure de la voie publique ;
- Stationnement sur une place privée ;
- Dépôt inapproprié de déchets ;
- Résistance à autorité ;
- Interdiction de réunion sur les places publiques (Covid-19) ;
- Troubles à la tranquillité et l'ordre public.

A noter que toute ordonnance pénale relative au stationnement est fondée sur la dénonciation du propriétaire du bien-fonds, lequel doit être

affranchi d'une mise à ban décidée par le juge de paix. Seuls les cas de récidive sont sanctionnés par une ordonnance pénale, les premières dénonciations faisant l'objet d'un avertissement. Ainsi, dix avertissements ont été rendus par la Municipalité.

Les troubles à la tranquillité et à l'ordre public sont établis dans un rapport de dénonciation de la Gendarmerie cantonale, sur lequel se base la sanction de l'Autorité.

Nombre d'interventions par mois en 2020



Police du commerce

Toutes les manifestations, rassemblements spectacles et autres soirées publiques doivent obligatoirement être annoncés à la Commune, qui constitue le point de contact privilégié pour l'organisateur. Dans certains cas, les autorités cantonales doivent aussi délivrer une autorisation. Le Portail cantonal des manifestations (POCAMA) est un outil mis en place par le Canton, afin de faciliter l'organisation d'événements et la transmission des informations entre les acteurs concernés. En 2020, l'Administration communale a reçu 17 demandes d'autorisation de manifestation, lesquelles ont toutes été validées par la Municipalité. Cependant, 12 d'entre elles ont été annulées en raison du Covid-19.

En complément, le Greffe municipal est compétent pour autoriser la tenue de vente de pâtisseries et autres pour autant que le propriétaire du lieu où est organisé l'évènement ait donné son aval. Ainsi, cinq ventes de pâtisseries ont eu lieu durant l'année sous revue.

Le territoire communal accueille un "food-truck", dont l'autorisation de vendre des mets à l'emporter a été renouvelée pour une année.

Finalement, nous relevons également que le restaurant vietnamien a cessé son activité. Il a été remplacé par un restaurant chinois.

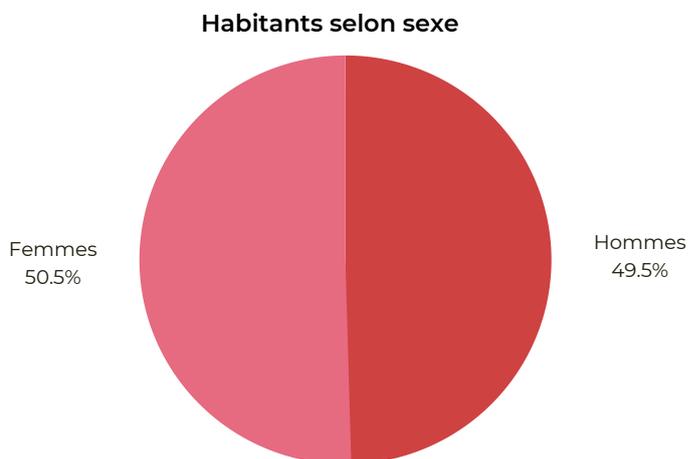
Contrôle des habitants

Le Contrôle des habitants

- Enregistre
 - Annonces d'arrivée et de départ
 - Changements d'adresse et d'état civil
 - Demandes de carte d'identité suisse
 - Demandes de permis de séjour/d'établissement
 - Déclarations de garantie
 - Décès
- Délivre
 - Attestations de domicile
 - Attestations de départ
 - Attestations pour résidence secondaire
- Notifie
 - Les décisions du Service cantonal de la population

POPULATION EN SÉJOUR

En 2020, un total de 70 personnes a été comptabilisé en tant que population en séjour (permis L courte durée, frontaliers, résidence secondaire).



DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement de 70 demandes de cartes d'identité. Ce nombre est en baisse par rapport à la moyenne des années 2015-2018, laquelle s'élève à 103 demandes par an.

Pour de plus amples informations relatives au Contrôle des habitants, se référer aux documents en annexes.

DROITS POLITIQUES DES ÉTRANGERS

Sous certaines conditions, les ressortissants étrangers peuvent exercer leurs droits politiques lors d'élections et/ou votations communales.

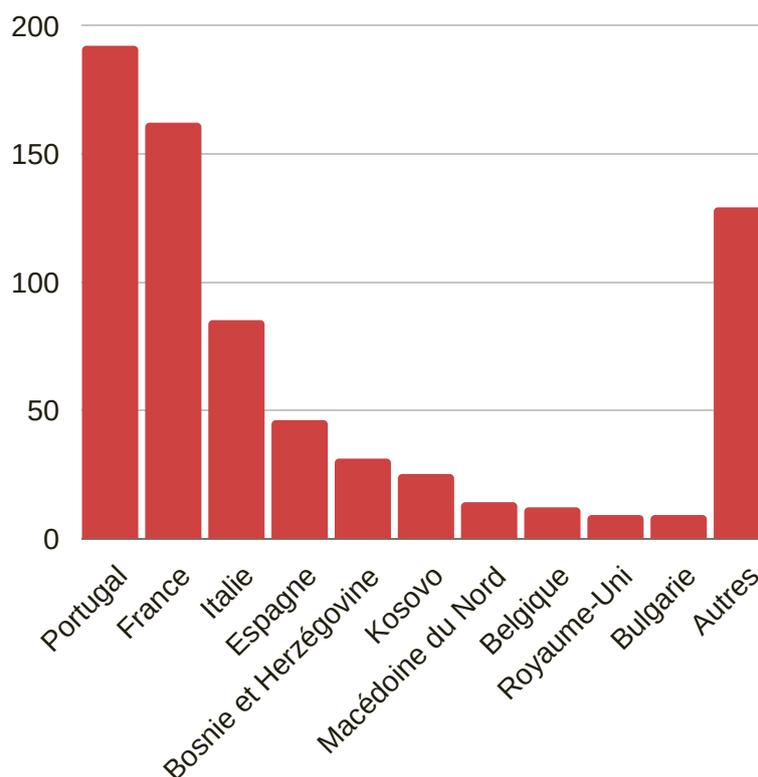
Ressortissants étrangers ayant le droit de vote selon sexe						
	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
HOMMES	135	127	129	146	144	151
FEMMES	120	118	119	124	121	135
TOTAL	255	245	248	270	265	286

Structure de la population établie au 31.12.2020

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Etrangers permis C	213	243	456
Etrangers permis B	102	97	199
Séjour >= 1 an (permis L)	3	2	5
Requérants (permis N)	1	0	1
Diplomate/fonctionnaire avec immunité	1	0	1
Permis non attribués	1	5	6
Total ressortissants étrangers	321	347	668
Population suisse	1072	1021	2093
Total population établie	1393	1368	2761

NATIONALITÉS DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Au 31 décembre 2020, la population de Cugy comptait 2'761 habitants en résidence principale. Elle était composée de 24.19% d'étrangers répartis en 58 nationalités.



CONCLUSIONS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal:

- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy décide:

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2020,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2020,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021..

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Thierry Amy

Le secrétaire

Patrick Csikos

ANNEXES

DÉCHETTERIE ET ORDURES
MÉNAGÈRES

CONTRÔLE DES HABITANTS

EAU POTABLE



Déchetterie et ordures ménagères

ORDURES MÉNAGÈRES

Volume total des déchets recyclables déposés à la déchetterie (en kg)

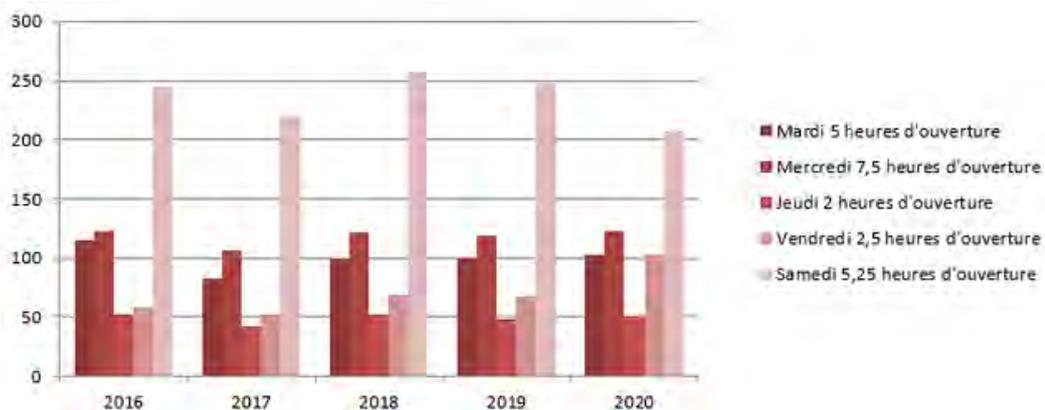
	2018 (2760 hab.)		2019 (2762 hab.)		2020 (3585 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Alu-fer blanc	5'160	1.87	5'530	2	7'000	1.95
Cuivre	1'090	0.39	1'510	0.55	1'980	0.55
Alu	0	0	430	0.16	560	0.16
Etain	0	0	0	0	0	0
Laiton	0	0	24	0	0	0
Verre	110'830	40.15	88'640	32.09	122'610	34.20
Pet	6'650	2.40	8'240	2.98	9'500	2.65
Canettes en alu	1'300	0	1'020	0.37	1'420	0.40
Bouteilles de lait	1'260	0.45	280	0.10	0	0
Papier	110'980	40.21	107'960	39.09	111'210	31.02
Nespresso	3'250	1.17	1'610	0.58	3'420	0.95
Fer léger	43'810	15.87	41'228	14.93	46'910	13.09
Batteries	820	0.29	1'204	0.44	1'357	0.38
Carton	65'900	23.87	69'650	25.22	83'780	23.37
Branches, haies	182'920	66.27	177'320	64.20	362'880	101.22
Gazon	184'260	66.76	166'920	60.43	190'160	53.04
Total	716'930	260	671'566	243	942'787	262.98

Volume total des déchets incinérables déposés à la déchetterie (en kg)

	2018 (2760 hab.)		2019 (2762 hab.)		2020 (3585 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Encombrant	151'080	54.73	152'760	55.30	198'190	55.28
Plastique	83'920	30.40	58'470	21.16	73'150	20.96
Inerte	167'400	60.65	148'800	53.87	204'600	57.99
Amiante	690	0.25	0	0	0	0
Total	403'090	146	360'030	130	475'940	132.75

DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON

Taux moyen de fréquentation par jour (en nombre de passages)



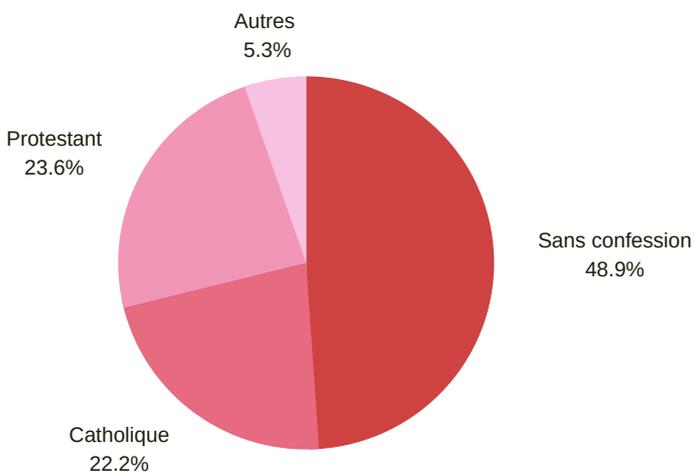
Évolution de la consommation annuelle d'eau potable

	Nbre d'habitants (SCRIS au 31.12)	Approvisionnement en eau [m3]			Livraison d'eau [m3]			Taux de perte [-]	Consomm. par habitant [l/l/hab]
		Eau de source	Livraison Lausanne	Total	Locaux Commune	Divers non facturé	Eau facturée		
2010	2 255	23 637	137 800	161 437	2 525	24 679	134 233	15.3%	196.1
2011	2 259	17 875	151 474	169 349	8 021	28 364	132 964	16.7%	205.4
2012	2 535	28 505	157 803	186 308	12 481	26 045	147 782	14.0%	201.4
2013	2 705	44 909	163 423	208 332	12 368	35 181	160 783	16.9%	211.0
2014	2 738	38 086	199 631	237 717	7 419	82 508	147 790	34.7%	237.9
2015	2 755	29 117	160 400	189 517	5 082	11 058	173 377	5.8%	188.5
2016	2 739	30 952	175 984	206 936	4 423	50 225	152 289	24.3%	207.0
2017	2 744	22 124	167 303	189 427	5 155	25 444	158 828	13.4%	189.1
2018	2 742	21 184	169 794	190 978	5 148	17 004	168 826	8.9%	190.8
2019	2 768	20 893	175 607	196 500	3 494	37 053	155 953	18.9%	194.5
2020	2 735	24 069	183 706	207 775	4 706	33 856	169 513	16.2%	208.1

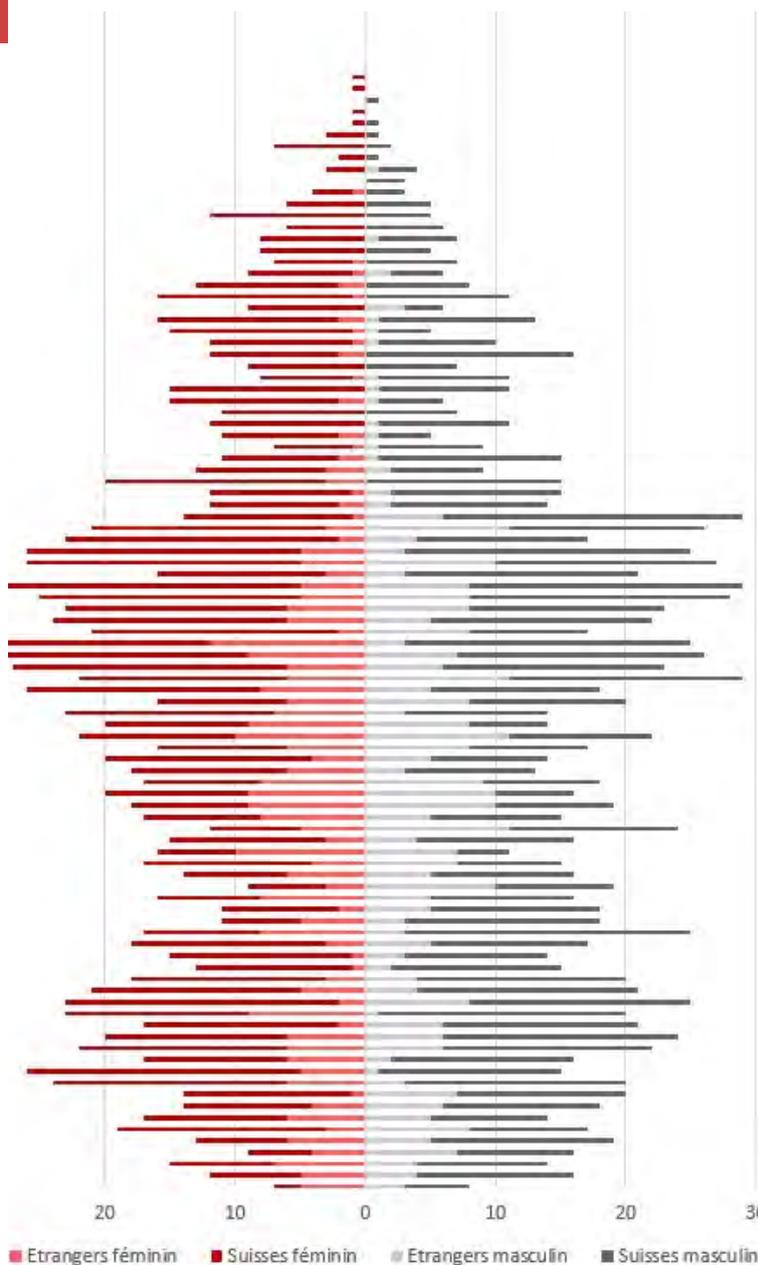
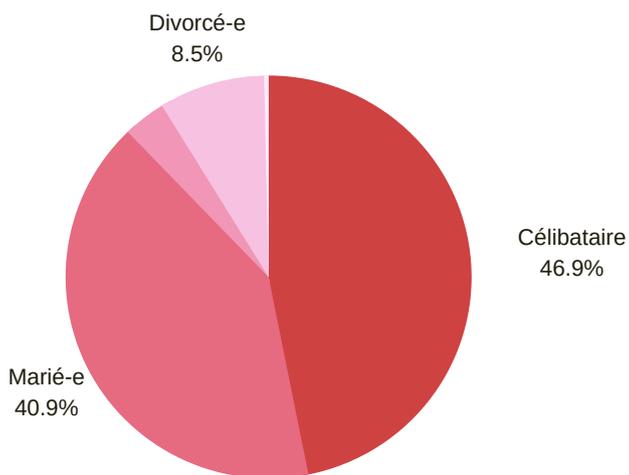
Contrôle des habitants

PYRAMIDE DES ÂGES

HABITANT-E-S SELON CONFESSION



HABITANT-E-S SELON ÉTAT CIVIL



MOUVEMENTS SELON ÉVÉNEMENT DES HABITANT-E-S ÉTABLI-E-S

ARRIVÉE	257
DÉPART	202
CHANGEMENT PERMIS DE SÉJOUR	69
NAISSANCE	15
DÉCÈS	19

PRÉAVIS NO. 35-2021

ETATS FINANCIERS 2020



COMMUNE DE CUGY / VD

Rapport sur les comptes 2020

LISTES DES SOLDES

Bilan

Fonctionnement

Nature

pour l'année 2020, avant attribution dans le cadre du boucllement

Actif

	2020	par hab.	2019	par hab.
		(2760)		(2768)
Patrimoine financier (actif réalisable)				
910 Disponible	4'132'923.26	1'497	3'551'753.42	1'283
911 Débiteurs et c/c	4'157'454.53	1'506	4'323'483.01	1'562
912 Patrimoine financier (1)	177'863.45	64	177'863.45	64
913 Actifs transitoires	812'811.67	294	468'726.32	169
	9'281'052.91	3'363	8'521'826.20	3'079
Patrimoine administratif (immobilisé)				
914 Patrimoine administratif	18'301'033.60	6'631	18'532'236.55	6'695
915 Titres et papiers valeur (2)	49'492.00	18	49'492.00	18
916 Participations à amortir	40'000.00	14	48'000.00	17
917 Autres dépenses à amortir	312'568.40	113	316'568.40	114
	18'703'094.00	6'776	18'946'296.95	6'845
Actif total	27'984'146.91	10'139	27'468'123.15	9'923

(1) dont 34 actions MCH Group AG acquises en remplacement des actions Beaulieu Exploitation SA au cours fiscal de CHF 12.00 au 31.12.2020, cotées en bourse à CHF 12.50 au 22.04.2021

(2) dont 980 actions Romande Energie au cours fiscal de CHF 1'130.-- au 31.12.2020, cotées en bourse à CHF 1'295.-- au 22.04.2021

Passif

	2020	par hab.	2019	par hab.
		(2760)		(2768)
Dettes à court terme				
920 Créanciers	731'482.44	265	943'798.94	341
923 Provision débiteurs douteux	455'974.00	165	398'213.00	144
925 Passifs transitoires	514'771.62	187	644'938.20	233
	1'702'228.06	617	1'986'950.14	718
Dettes à moyen et long terme				
922 Dettes à moyen et long terme	19'000'000.00	6'884	19'125'000.00	6'909
Fonds propres				
928 Réserves et provisions	6'067'881.78	2'199	5'757'965.65	2'080
929 Capital	598'207.36	217	598'207.36	216
Bénéfice de l'année	615'829.71	223 (a)	0.00	0 (b)
	7'281'918.85	2'638	6'356'173.01	2'296
Passif total	27'984'146.91	10'139	27'468'123.15	9'923

(a) Résultat de l'exercice

(b) Résultat après attribution boucllement

La provenance des fonds et leur utilisation durant l'exercice 2020 s'établit comme suit :

Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (<i>Marge autofin. 1 page 5</i>)		1'657'929.69
Encaissement des taxes de raccordement sur l'épuration		54'916.50
Encaissement des taxes de raccordement du service des eaux		56'916.10
Résultat avant amortissement et fluctuation des réserves (<i>Marge autofin. 2 page 5</i>)		1'769'762.29
Diminution d'actifs :		
- Impôts à encaisser	47'165.61	
- Participations à recevoir	107.96	
- Autres débiteurs	120'240.56	167'514.13
Augmentation de passifs :		
- Provision sur débiteurs	57'761.00	57'761.00
Total provenance des fonds		1'995'037.42

Augmentation d'actifs :			
- Liquidités	581'169.84		
- Autres créances	1'485.65		
- Actifs transitoires	344'085.35	926'740.84	
Diminution de passifs :			
- Variation des Emprunts	125'000.00		
- Créanciers	207'086.50		
- Autres engagements courants	5'230.00		
- Passifs transitoires	130'166.58	467'483.08	
Investissements :			
<i>Génie civil et assainissement</i>			525'632.50
9141.21 Sécurisation route de la Bérallaz	2'413.75		
9141.24 Réfection chemin des Dailles	395'495.20		
9141.29 Création arrêts bus TL et réfection rte de Morrens	2'087.30		
9141.32 Aménagement zones 30 km/h	24'045.90		
9141.50 Création giratoire du Moulin	101'590.35		
<i>Bâtiments</i>			0.00
9143.00 --	0.00		
<i>Installations des services industriels</i>			75'181.00
9144.24 Bouclage chemin des Dailles	92'590.45		
9144.50 Conduite giratoire du Moulin	-17'409.45		
<i>Mobilier-Machines-Véhicules</i>			0.00
9146.00 --	0.00		
<i>Autres investissements</i>			0.00
9170 --	0.00		
Total utilisation des fonds (comme ci-dessus)			1'995'037.42

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2020

Domaine du fonctionnement		
Bénéfice de l'exercice		615'829.71
<i>+ Amortissements :</i>		844'016.45
- Administration générale	0.00	
- Finances	8'000.00	
- Domaines et Bâtiments	429'550.00	
- Travaux	370'586.45	
- Enseignement et cultes	0.00	
- Police	6'300.00	
- Affaires sociales	0.00	
- Service des eaux	29'580.00	
<i>+ Attributions non monétaires :</i>		392'577.53
- Attribution taxes entretien réseau d'égouts	243'674.79	
- Attribution taxes réseau d'eau	56'916.10	
- Attribution taxes investissement réseau d'égouts	54'916.50	
- Attribution taxes traitement et élimination des déchets	37'070.14	
<i>./. Prélèvements non monétaires :</i>		-82'661.40
- Prélèvement taxes investissement réseau égouts	0.00	
- Prélèvement taxes affectées service des eaux	-50'602.40	
- Prélèvement taxes traitement et élim. Déchets	0.00	
- Prélèvement réserve à but social	-4'434.00	
- Prélèvement réserve pour travaux routiers	-27'625.00	
- Prélèvement réserve pour décompte Facture sociale	0.00	
Marge d'autofinancement		1'769'762.29
+/- variation actif circulant 911-913-920-923-925		-462'778.95
Cash flow généré par le fonctionnement		1'306'983.34

Domaine des investissements		
<i>+ Ventes du Patrimoine Financier (912)</i>		0.00
- vente de titres	0.00	
- vente de terrains	0.00	
- rbt prêt à des tiers	0.00	
<i>- Acquisitions nettes au Patrimoine Financier (912)</i>		0.00
- achat de titres	0.00	
- achat de terrains	0.00	
<i>+ Participations, subventions et vente Patrimoine Administratif</i>		0.00
- transfert au patrimoine financier	0.00	
- participations de tiers	0.00	
- rbt de prêts à des communes ou associations de communes	0.00	
- Autres remboursements	0.00	
- subventions	0.00	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2020 (suite)					
Domaine des investissements (suite)					
- Acquisitions et rénovations Patrimoine Administratif					-600'813.50
- ouvrages de génie civil et assainissement		-525'632.50			
- bâtiments et constructions		0.00			
- installations des services industriels		-75'181.00			
- forêts		0.00			
- mobilier, machines et véhicules		0.00			
- marchandises et approvisionnement		0.00			
- autres biens		0.00			
- prêts et participations permanentes		0.00			
- indemnités d'expropriation		0.00			
- crédits d'études		0.00			
- Autres subventions		0.00			
- autres dépenses d'investissement		0.00			
Utilisation nette dans le domaine des investissements					-600'813.50
Domaine du financement					
+ Souscription nouveaux emprunts					4'000'000.00
- Emprunt PUBLICA		3'500'000.00			
- Emprunt Swissquote		500'000.00			
- Remboursement financement étranger					-4'125'000.00
- amortissement emprunts (contractuel)		-125'000.00			
- rbt emprunt Postfinance		-4'000'000.00			
Utilisation nette dans le domaine du financement					-125'000.00
Total du cash flow net (selon les domaines ci-dessus)					581'169.84
Variation des liquidités					
Liquidités début d'exercice (910)					3'551'753.42
Variation de trésorerie durant l'exercice					581'169.84
Liquidités en fin d'exercice (910)					4'132'923.26
Détermination de l'endettement					
		2019	Bilan	2020	
	par hab.	31.12.2019	par hab.	31.12.2020	
	(2768)		(2760)		
Fonds étrangers totaux (920-925)	7'627	21'111'950	7'495	20'702'228	
(Endettement brut) ⁽¹⁾					
./. Actif réalisable (910-913)	3'079	8'521'826	3'353	9'281'053	
Endettement net ⁽²⁾	4'548	12'590'124	4'126	11'421'175	
Fonds propres (928-929)	2'296	6'356'173	2'631	7'281'919	
Actifs immobilisés (914-917)	6'845	18'946'297	6'757	18'703'094	
(1) Plafond selon indication du Canton : CHF 10'000.-- par habitant					
(2) Plafond selon indication du Canton : CHF 5'000.-- par habitant					

Commentaire général sur la situation des comptes de l'exercice 2020

Tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice 2020 se soldent par un bénéfice de CHF 615'829.71 correspondant à un excédent de revenus. Cet excédent de revenu fait l'objet de propositions d'attributions en dernière page du présent document. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 446'406.45. On notera que ce résultat fait apparaître une marge d'autofinancement positive. Ces chiffres appellent quelques commentaires figurant aux pages 23 et 24, première partie.

Détermination du Cash Flow et de la Marge d'autofinancement

	2020	
Ce résultat se détermine comme suit :	Comptes	Budget
Excédent de revenus - charges	615'829.71	-446'406.45
Amortissements obligatoires <i>(page 8)</i>	844'016.45	844'016.45
Amortissements complémentaires <i>(page 8)</i>	0.00	0.00
Attributions aux réserves <i>(page 12)</i>	280'744.93	120'790.00
Prélèvements des réserves <i>(page 12)</i>	-82'661.40	-252'890.00
Attribution supplémentaire aux réserves <i>(page 12)</i>	0.00	0.00
	1'657'929.69	265'510.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 1) <i>CHF 1'392'419.69</i>		
Attribution à la réserve part. aux frais d'équipement Taxe unique <i>(page 12)</i>	0.00	0.00
Attribution à la réserve Epuration - Taxe unique <i>(page 12)</i>	54'916.50	0.00
Attribution à la réserve Service des eaux - Taxe unique <i>(page 12)</i>	56'916.10	0.00
	1'769'762.29	265'510.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 2) <i>CHF 1'504'252.29</i>	1'769'762.29	265'510.00

Cette situation a fait l'objet d'une analyse de laquelle il ressort les améliorations ou moins-values suivantes par rapport au budget :

1. Administration	166'715.99
2.1 Impôts voir commentaires pages 15 et 16 première partie	-31'987.81
2.2 Service financier (dont Péréquation et revenu des titres)	120'314.61
3. Domaines et bâtiments	35'207.60
4. Travaux (sans routes ni épuration)	-31'185.01
<i>Routes</i>	292'006.77
<i>Epuration</i>	122'884.79
5. Enseignement	169'926.60
6. Police	19'935.70
<i>Service du Feu</i>	762.00
<i>Protection civile</i>	49'873.60
7. Sécurité sociale (dont cohésion sociale, EFAJE)	428'802.25
8. Services industriels	49'162.60
Variation comme page précédente (marge autofin. 1)	1'392'419.69
4.0 Part. aux frais d'équipement lors de plans de quartier	0.00
4.6. Taxes de raccordement épuration	54'916.50
8. Taxes de raccordement Services industriels	56'916.10
Variation idem page précédente (marge autofin. 2)	1'504'252.29

Voir également les pages n° 23 à 24 ci-après

Liste des préavis terminés**Etude transformation et rénovation de l'Ancienne Forge**

Préavis 38/08 CHF 214'000.-- Etude pour la transformation et la rénovation de l'Ancienne Forge (*amorti dans le cadre du boucllement*)

Etat

Terminé
dépenses au 31.12.2020
CHF 176'919.85

Etude pour la création d'une structure d'accueil para- et pré-scolaire

Préavis 52/16 CHF 232'000.-- Etude pour la création d'une structure d'accueil para- et pré-scolaire

Terminé
dépenses au 31.12.2020
CHF 185'572.75

Sécurisation de la route de la Bérallaz

Préavis 21/19 CHF 135'000.-- mesures de sécurisation des cheminements de mobilité douce à la route de la Bérallaz

Terminé
dépenses au 31.12.2019
CHF 117'903.30

Liste des préavis en cours**Aménagement zones 30 km/h à l'intérieur de la localité**

Préavis 28/07 CHF 195'000.-- Aménagement de zones à 30 km/h

Etat

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 146'416.90

Actualisation du Plan Directeur de Distribution d'eau

Préavis 43/09 CHF 30'000.-- Actualisation du PDDE

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 4'950.00

Création Giratoire du Moulin

Préavis 50/16-13/18 CHF 1'480'000.-- Création d'un giratoire au carrefour des rte de Bottens et rte de Montheron

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 1'267'055.75

Etude d'un CPE (contrat de performance énergétique) pour l'Eclairage public

Préavis 10/18 CHF 73'000.-- Etude d'un CPE (contrat de performance énergétique) pour l'Eclairage public communal

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 60'676.75

Réaménagement du chemin des Dailles

Préavis 24/19 CHF 915'000.-- pour le réaménagement du chemin des Dailles

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 533'791.95

Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens

Préavis 29/20 CHF 375'000.-- Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 2'087.30

Liste des préavis financés par le budget**Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement**

Préavis 47/16 CHF 140'000.-- Adaptation PGA et RGATC
Annonce COFIN No. 02-2019

Etat

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 164'427.30

Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC)

Préavis 18/19 CHF 230'000.-- révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC)

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 200'276.25

Crédit cadre concept "Villages solidaires"

Préavis 23/19 CHF 180'000.-- mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés

En cours
dépenses au 31.12.2020
CHF 51'563.00

Liste des préavis votés, non commencés**Transformation et rénovation Ancienne Forge**

Préavis 44/15 CHF 2'200'000.-- Transformation et rénovation Ancienne Forge

Non débuté
dépenses au 31.12.2020
CHF ---

Total des préavis votés au 31.12.2020, en cours d'exécution

5'818'000.00

Montants dépensés au 31.12.2020

2'431'245.20

Solde à investir sur préavis en cours

3'386'754.80

	2020	
	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
Amortissements obligatoires :		
<i>Ouvrages de Génie Civil et d'assainissement :</i>		
- Trottoir le long de la RC501	10'130.00	10'130.00
- Aménagement RC501b Centre commercial	19'900.00	19'900.00
- Réfection route des Biolettes	18'500.00	18'500.00
- Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	30'000.00	30'000.00
- Aménagement RC501b en traversée	45'500.00	45'500.00
- Site de la Chavanne	7'725.00	7'725.00
- Aménagement Espace public Cavenettaz	22'200.00	22'200.00
- Etude réfection rue du Village	3'150.00	3'150.00
- Réfection Rue du Village	51'750.00	51'750.00
- Construction chemin d'accès à la déchetterie	5'250.00	5'250.00
- Aménagement chemin du Couchant	3'600.00	3'600.00
- Collecteurs Esserpy-Crêt	17'000.00	17'000.00
<i>Services Industriels</i>		
- Conduite " Rte des Biolettes-Rte de Morrens"	6'300.00	6'300.00
- Bouclage Bérallaz, Bellevue, Prélaz	11'200.00	11'200.00
- Conduite "Ch. Choulares-Combe"	5'380.00	5'380.00
- Extension conduite "Ch. de la Lisière"	6'700.00	6'700.00
<i>Bâtiments</i>		
- Transformation et rénovation Maison de Commune	71'700.00	71'700.00
- Etude construction du collège du Motty	3'200.00	3'200.00
- Construction du collège du Motty	46'200.00	46'200.00
- Achat parcelle 87	50'000.00	50'000.00
- Locaux de voirie à Praz Faucon	32'800.00	32'800.00
- Etude transfert déchetterie	1'150.00	1'150.00
- Construction déchetterie à Praz Faucon	36'750.00	36'750.00
- Equipement complémentaire bâtiment de Praz Faucon	10'170.25	10'170.25
- Réfection extérieure collège et salle de gym Chavanne	44'750.00	44'750.00
- Réaménagement classes Cavenettaz	17'900.00	17'900.00
- Rénovation appartement Cavenettaz	8'800.00	8'800.00
- Etude pour la construction du collège de l'Epi d'Or	10'000.00	10'000.00
- Construction du collège de l'Epi d'Or	177'000.00	177'000.00
<i>Mobilier - Machines - Véhicules</i>		
- Véhicule pickup Toyota Hilux	5'500.00	5'500.00
- Véhicule Pony Boschung	14'200.00	14'200.00
- Panneaux photovoltaïques bâtiment de Praz Faucon	31'311.20	31'311.20
<i>Autres investissements à amortir</i>		
- Etablissement d'un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)	4'000.00	4'000.00
- Don Tennis Club	8'000.00	8'000.00
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux	6'300.00	6'300.00
Totaux	<u><u>844'016.45</u></u>	<u><u>844'016.45</u></u>

	<u>Comptes</u>	2020	<u>Budget</u>
Amortissements complémentaires sur préavis :			
Amortissement complémentaire avant répartition du bénéfice	néant		néant
Totaux	<u><u>0.00</u></u>		<u><u>0.00</u></u>

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Solde comptable au 01.01.2020	Dépenses 2020	Subsides et participations de tiers 2020	Amortissements 2020 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2020
Ouvrages de génie civil et d'assainissement										
9141.19	Trottoir RC501 avec bande cyclable	04/98	276'000.00	384'234.30	251'820.00	132'414.30			10'130.00	122'284.30
9141.20	Entrée Ch. du Château-Rte Bottens	71/05	585'000.00							
		19/07	61'000.00	596'649.65	217'200.00	379'449.65			19'900.00	359'549.65
		41/09	57'559.65							
9141.21	Sécurisation route de la Bérallaz	21/19	135'000.00	115'489.55	0.00	115'489.55	2'413.75			117'903.30
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	370'000.00	347'274.95	92'277.45	254'997.50			18'500.00	236'497.50
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	755'000.00	20'706.30	0.00	20'706.30	333'320.75			354'027.05
9141.24.46	Canalisation EC ch. des Dailles	24/19		0.00	0.00	0.00	62'174.45			62'174.45
9141.25	Etude transfert déchetterie	09/02	30'000.00	34'327.70	9'200.00	25'127.70			1'150.00	23'977.70
9141.27.01	Chaussée et Eclairage public Ch. Cavenettaz	61/11	542'500.00	874'184.95	120'000.00	754'184.95			30'000.00	724'184.95
9141.28	Collecteurs Esserpy-Crêt	62/05	513'000.00	491'329.10	221'000.00	270'329.10			17'000.00	253'329.10
9141.29	Aménagt rte de Morrens avec arrêt TL	29/20	375'000.00	0.00	0.00	0.00	2'087.30			2'087.30
9141.30	Aménagt routier 2ème partie RC 501	40/09	1'300'000.00	1'484'948.15	383'142.40	1'101'805.75			45'500.00	1'056'305.75
9141.32	Mise en place zones 30 km/h	28/07	195'000.00	97'371.00	-25'000.00	122'371.00	24'045.90			146'416.90
9141.33	Aménagt routier abords collège Chavanne	21/07	534'000.00	300'847.55	262'222.55	38'625.00			7'725.00	30'900.00
9141.36	Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village	57/10	975'000.00	675'134.55	165'700.00	509'434.55			22'200.00	487'234.55
9141.39.01	Etude Aménagt Rue du Village	27/14	110'000.00	94'206.35	9'450.00	84'756.35			3'150.00	81'606.35
9141.39.02	Aménagt Rue du Village (route/EP)	39/15	1'847'300.00	1'269'979.90	152'800.00	1'117'179.90			51'750.00	1'065'429.90
9141.42.01	Chemin accès nouvelle déchetterie	42/09	245'000.00	157'237.20	41'910.00	115'327.20			5'250.00	110'077.20
9141.42.02	Constr. locaux voirie et atelier à Praz Faucon	42/09	987'900.00	978'398.10	256'905.00	721'493.10			32'800.00	688'693.10
9141.42.03	Constr. Déchetterie à Praz Faucon	42/09	1'992'100.00	1'148'469.90	378'800.00	769'669.90			36'750.00	732'919.90
9141.42.04	Equipt accès parkomatic déchetterie	60/11	34'000.00	83'370.25	73'200.00	10'170.25			10'170.25	0.00
9141.43	Aménagt Ch. du Couchant	08/12	205'000.00	38'219.80	21'600.00	16'619.80			3'600.00	13'019.80
9141.50.01	Création giratoire du Moulin	13/18	1'280'000.00	84'702.50		732'467.65	100'429.70			832'897.35
9141.50.02	Conduite EU-EC giratoire du Moulin	13/18	76'000.00			169'958.55	1'160.65			171'119.20
Bâtiments communaux										
9143.16	Rénovation Maison de Commune	54/10	3'150'000.00	3'384'364.55	1'664'564.55	1'719'800.00			71'700.00	1'648'100.00
		21/13	235'000.00							
9143.17	Réaménagt 3 salles de classes Cavenettaz	17/12	380'000.00	357'967.50	107'400.00	250'567.50			17'900.00	232'667.50
9143.21	Travaux extérieur collège de la Chavanne	39/09	2'335'000.00	1'869'589.10	943'000.00	926'589.10			44'750.00	881'839.10
9143.23	Etude construction d'un jardin d'enfants	30/08	77'000.00	94'526.10	24'970.00	69'556.10			3'200.00	66'356.10
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	1'366'000.00	1'385'123.00	368'730.00	1'016'393.00			46'200.00	970'193.00
9143.24	Etude rénovation Ancienne Forge	38/08	214'000.00	176'919.85	0.00	176'919.85			176'919.85	0.00 (*)
9143.33	Etude construction collège de l'Epi d'Or	30/14	297'000.00	254'043.10	40'000.00	214'043.10			10'000.00	204'043.10
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	6'200'000.00	5'292'922.45	708'000.00	4'584'922.45			177'000.00	4'407'922.45
9143.38	Réfection appart. de fonction Cavenettaz	38/15	95'000.00	88'478.00	35'900.00	52'578.00			8'800.00	43'778.00
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'500'000.00	1'445'128.05	150'000.00	1'295'128.05			50'000.00	1'245'128.05

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2020	Amortissements cumulés au 01.01.2020	Solde comptable au 01.01.2020	Dépenses 2020	Subsides et participations de tiers 2020	Amortissements 2020 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2020	
Services industriels											
9144.15	Conduite Biolettes-Praz-Morrens	08/94	226'000.00	179'135.65	160'472.25	18'663.40			6'300.00	12'363.40	
9144.24	Bouclage réseau d'eau Ch. des Dailles	24/19	160'000.00	25'000.00	0.00	25'000.00	92'590.45			117'590.45	
9144.25	Bouclage Bérallaz-Bellevue-Prélaz	65/05	180'000.00	177'673.95	145'600.00	32'073.95			11'200.00	20'873.95	
9144.26	Rplt conduite Choulaires-Combe	13/07	216'400.00	107'542.60	53'800.00	53'742.60			5'380.00	48'362.60	
9144.43	Actualisation PDEE (Plan distribution d'eau)	43/09	30'000.00	4'950.00	0.00	4'950.00				4'950.00	
9144.50	Conduite giratoire du Moulin	13/18	124'000.00			280'448.65	-17'409.45			263'039.20	
9144.51	Extension conduite Ch. de la Lisière	51/10	81'000.00	66'634.45	46'900.00	19'734.45			6'700.00	13'034.45	
Mobilier - Machines - Véhicules											
9146.02	Véhicule Toyota Hilux	13/12	55'000.00	54'138.65	32'000.00	22'138.65			5'500.00	16'638.65	
9146.08	Véhicule Pony Boschung	53/16	142'000.00	140'143.50	42'600.00	97'543.50			14'200.00	83'343.50	
9146.42	Equipement complémentaire déchetterie	60/11	263'000.00	212'751.20	181'440.00	31'311.20			31'311.20	0.00	
Autres investissements											
9149.35	Vidéosurveillance sur 3 sites	35/14	120'000.00	64'435.95	26'900.00	37'535.95			6'300.00	31'235.95	
Subventions et participations à amortir											
9165.37	Participation réfection court Tennis Club	37/15	80'000.00	80'000.00	32'000.00	48'000.00			8'000.00	40'000.00	
Autres dépenses à amortir (Etudes)											
9170.05	Etablt PGEE (Plan Général d'évacuation des eaux	33/97	154'425.00	106'318.90	36'000.00	70'318.90			4'000.00	66'318.90	
9170.10	Etude CPE (Eclairage public)	10/18	73'000.00	50'374.05	-10'302.70	60'676.75				60'676.75	
9170.52	Etude création UAPE sur la parcelle 87	52/16	232'000.00	182'790.35	-2'782.40	185'572.75				185'572.75	
			31'467'184.65	25'078'032.70	7'419'419.10	18'756'785.95	600'813.50	0.00	844'016.45	176'919.85	18'336'663.15

(*) Proposition dans le cadre du bouclage

RESERVES 2020
(sans écritures de boucllement)

	Capital			solde	Total
	au 1.1.2020	Attrib. 2020	Prélèv. 2020	au 31.12.2020	
Fonds alimentés par des recettes affectées					3'449'763.13
9280.02 Taxes affectées réseau Egouts-Epuration	1'769'935.72	243'674.79		2'013'610.51	
9280.03 Taxes affectées réseau d'eau	887'076.98	56'916.10	50'602.40	893'390.68	
9280.04 Taxes affectées investissements Egouts	187'765.05	54'916.50		242'681.55	
9280.05 Régulation gestion des Déchets	263'010.25	37'070.14		300'080.39	
Fonds de réserves divers					2'618'118.65
9282.00 Taxes rachat places PCi	124'247.90			124'247.90	
9282.01 Fonds de réserve PCi	1'900.00			1'900.00	
9282.02 Fonds de réserve à but social	19'472.10		4'434.00	15'038.10	
9282.12 En attente d'affectation	833'989.40			833'989.40	
9282.15 Participation de plans de quartier à l'équipement collectif	921'646.05			921'646.05	
9282.16 Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	321'500.00			321'500.00	
9282.42 Concept énergétique	9'375.00			9'375.00	
9282.43 Fonds de réserve pour amortissement travaux routiers	418'047.20		27'625.00	390'422.20	
	5'757'965.65	392'577.53	82'661.40	6'067'881.78	6'067'881.78

Attention : Dans une perspective bilancielles au 31.12.2020, les réserves sont couvertes à hauteur de CHF 4'132'923.26 par les liquidités (69%)

(*) Tous les fonds de réserves ont une affectation qui leur est propre, sauf le compte 9282.12

Détail des prélèvements prévus sur préavis	Montant préavis	Total prélevts prévus	No du compte de Réserve
9280.03 43/09 - Etablissement d'un PDDE	30'000.00		
9280.03 50/16 - Remplir conduite giratoire du Moulin	64'500.00		
9280.03 24/19 - Bouclage chemin des Dailles	151'000.00	245'500.00	→ 9280.03
9280.04 50/16 - EU-EC giratoire du Moulin	40'100.00		
9280.04 24/19 - Collecteur eaux-claires chemin des Dailles	60'000.00	100'100.00	→ 9280.04
9282.12 28/07 - Aménagement zones 30 km/h.	195'000.00	195'000.00	→ 9280.12
9282.43 21/07 - Aménagement abords zone scolaire	7'725.--/an	30'872.55	Jusqu'en 2024
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	13'315.20/an	240'658.00	Jusqu'en 2038
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	4'876.60/an	88'084.00	
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	1'708.20/an	30'807.65	
		Total : 931'022.20	

	2020	
	Comptes	Budget
Variation des réserves <u>prévues au budget</u> :		
Déchets	37'070.14	0.00
Réseau d'égouts et d'épuration et Steps	243'674.79	120'790.00
Service des eaux (SI)	0.00 (*)	0.00
<i>Attributions aux réserves</i>	<i>Total</i> 280'744.93	120'790.00
Routes	-27'625.00	-27'625.00
Déchets	0.00	0.00
Protection civile	0.00	-121'000.00
But social	-4'434.00	-4'500.00
Service des eaux (SI)	-50'602.40 (*)	-99'765.00
<i>Prélèvements des réserves</i>	<i>Total</i> -82'661.40	-252'890.00
Variation des réserves prévues au budget	198'083.53	-132'100.00
Taxes de raccordement :		
Egouts épuration - Taxes uniques	54'916.50	0.00
Services Industriels (SI) - Taxes uniques	56'916.10 (*)	0.00
	309'916.13	-132'100.00
(*) Attribution nette SI :	fr. 6'313.70	

	2020	
	Comptes	Budget
Attribution <u>complémentaire aux réserves</u> :		
Attribution au fonds de réserve en attente d'attribution (avant répartition du bénéfice)	Néant	Néant
	0.00	0.00
Prélèvement de la réserve pour couverture des décomptes péréquatifs		
- Décompte de péréquation directe	Néant	Néant
- Décompte de la facture sociale	Néant	Néant
	0.00	0.00

Ventilation des intérêts sur les soldes des investissements au Bilan au 01.01.2020

		Budget 2020	Comptes 2020	Répartition	
9115.00	Capitaux circulants (moyenne)	9112/9115	1'500'000.00	1'500'000.00	6'981.88
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier		176'400.00	176'400.00	821.00
9141.19	Aménagement d'un trottoir sur la RC501c	04/98	132'414.30	132'414.30	616.35
9141.20	Aménagement RC501 Centre commercial	71/05-19/07	379'449.65	379'449.65	1'766.20
9141.21	Sécurisation Route de la Bérallaz	21/19	130'000.00	115'489.55	537.55
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	254'997.50	254'997.50	1'186.90
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	0.00	20'706.30	96.40
9141.25	Etude transfert déchetterie à Praz Faucon	09/02	25'127.70	25'127.70	116.95
9141.27	Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	61/11	754'184.95	754'184.95	3'510.40
9141.28	Collecteurs Ch. Esserpy/Crêt	62/05	270'329.10	270'329.10	1'258.25
9141.30	Aménagement RC501b 2ème partie dir. Lsne	40/09	1'178'638.15	1'101'805.75	5'128.45
9141.32	Mise en place zones 30km/h	28/07	96'975.20	122'371.00	569.60
9141.33	Aménagt abords site scolaire Chavanne	21/07	38'625.00	38'625.00	179.80
9141.36	Aménagement parking à la Cavenettaz	57/10	509'434.55	509'434.55	2'371.20
9141.39	Etude réfection Rue du Village	42/09	84'756.35	84'756.35	394.50
9141.39	Réfection Rue du Village	42/09	1'144'729.30	1'117'179.90	5'200.00
9141.42	Nouvelle déchetterie à Praz Faucon	42/09	769'669.90	769'669.90	3'582.50
9141.42	Equipt accès par cartes à la déchetterie	60/11	10'170.25	10'170.25	47.35
9141.42	Nouveaux locaux voirie à Praz Faucon	42/09	721'493.10	721'493.10	3'358.25
9141.42	Chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon	42/09	115'327.20	115'327.20	536.80
9141.43	Aménagement chemin du Couchant	08/12	16'619.80	16'619.80	77.35
9141.50	Création giratoire du Moulin	50/16	750'000.00	732'467.65	3'409.35
9141.50.01	Conduites EU-EC giratoire du Moulin	13/18	100'000.00	169'958.55	791.10
9143.16	Rénovation et transformation Maison de Commune	51/10	1'719'800.00	1'719'800.00	8'004.95
9143.17	Aménagement 3 classes à la Cavenettaz	17/12	250'567.50	250'567.50	1'166.30
9143.21	Réfections extérieures collège de la Chavanne	39/09	926'589.10	926'589.10	4'312.90
9143.23	Crédit étude collège du Motty	30/08	69'556.10	69'556.10	323.75
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	1'016'393.00	1'016'393.00	4'730.90
9143.24	Crédit étude Ancienne Forge	38/08	177'000.00	176'919.85	823.50
9143.30	Crédit étude Collège de l'Epi d'Or	30/14	214'043.10	214'043.10	996.30
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	4'584'922.45	4'584'922.45	21'340.90
9143.38	Rénovation appartement concierge Cavenettaz	38/15	52'578.00	52'578.00	244.75
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'295'128.05	1'295'128.05	6'028.30

Récapitulation pages 13 et 14

8'026.28	220.3220.00
651.65	320.3220.00
8'004.95	352.3220.00
823.50	354.3220.00
5'054.65	355.3220.00
6'892.05	358.3220.00
29'924.35	430.3220.00
3'746.80	450.3220.00
2'376.65	460.3220.00
4'312.90	511.3220.00
1'411.05	512.3220.00
22'337.20	513.3220.00
174.70	600.3220.00
2'022.90	810.3220.00
95'759.63	

Ventilation des intérêts sur les soldes au 1.1.2020 (suite)

		Budget 2020	Comptes 2020	Répartition
9144.15 Réseau d'eau Rte Biolettes-Praz-Morrens	08/95	18'663.40	18'663.40	86.85
9144.24 Bouclage ch. des Dailles-Esserts	24/19	0.00	25'000.00	116.35
9144.25 Conduite "Béralaz-Prélaz-Bellevue"	65/05	32'073.95	32'073.95	149.30
9144.26 Conduite "Choulaire-Combe"	13/07	53'742.60	53'742.60	250.15
9144.43 Actualisation PDDE	43/09	4'950.00	4'950.00	23.05
9144.50 Réfection conduite eau potable giratoire du Moulin	13/18	150'000.00	280'448.65	1'305.35
9144.51 Extension conduite chemin de la Lisière	51/10	19'734.45	19'734.45	91.85
9145.00 Forêts		140'000.00	140'000.00	651.65
9146.02 Achat d'un véhicule pickup Toyota Hilux	13/12	22'138.65	22'138.65	103.05
9146.08 Achat véhicule Pony Boschung	53/16	97'543.50	97'543.50	454.00
9146.42 Equipt complémentaire Praz Faucon	60/11	31'311.20	31'311.20	145.75
9149.00 Vidéosurveillance bâtiments communaux	35/15	37'535.95	37'535.95	174.70
9165.37 Don Tennis Club	37/15	48'000.00	48'000.00	223.40
9170.05 Etablissement d'un PGEE (Plan Général évacuation eaux)	33/97	70'318.90	70'318.90	327.30
9170.10 Etude CPE (éclairage public)	10/18	73'000.00	60'676.75	282.45
9170.52 Etude aménagement UAPE	52/16	232'000.00	185'572.75	863.75
		20'496'931.90	20'573'185.95	95'759.63

Cpte Bilan	Descriptif	Par	Montant initial	Amort. Fin. emprunt	Montant au 31.12.2020	Intérêts 2020	Taux	Échéance	Date Emprunt
9221.06	Achat parcelle 87, véhicule, étude UAPE	Cheseaux	1'000'000.00		1'000'000.00	0.00	0.00%	15.02.2021	15.07.2020
9221.07	Collège Epi d'Or, Motty, RC501 2è, CPE	FISLPP	7'000'000.00		7'000'000.00	-4'566.70	-0.05%	16.02.2021	16.11.2020
9221.07	Collège Epi d'Or, Motty, RC501 2è, CPE	Grisons	7'000'000.00		0.00	1'928.89	0.08%	16.11.2020	15.07.2020
9221.09	Déchetterie, Rue du Village, rte Béralaz	Swissquote	2'000'000.00		3'000'000.00	-3'425.00	-0.10%	27.01.2021	28.01.2018
9221.11	Travaux routiers Dailles, Cavenettaz, Biolettes	RGE	2'500'000.00	500'000.00	2'000'000.00	28'131.25	1.40%	2031	28.01.2016
9221.12	Giratoire du Moulin, parking Cavenettaz	SUVA	2'000'000.00		2'000'000.00	9'800.00	0.49%	2025	28.04.2015
9221.13	Collège Epi d'Or, Motty, RC501 2è, CPE	BCN	2'000'000.00		0.00	-2'366.66	-0.20%	16.04.2020	14.03.2017
9221.13	Collège Epi d'Or, Motty, RC501 2è, CPE	FISLPP	2'000'000.00		0.00	1'769.40	0.35%	17.07.2020	16.04.2020
9221.15	Maison de Commune, parcelle 87	PUBLICA	0.00		3'500'000.00	-1'061.55	-0.06%	14.04.2021	15.10.2020
9221.16	Maison de Commune, parcelle 87	RGE	0.00		500'000.00	0.00	0.00%	27.01.2021	10.11.2020
9221.17	Maison de Commune, parcelle 87	Postfinance	4'000'000.00		0.00	65'550.00	2.07%	15.10.2020	15.10.2010
					19'000'000.00	95'759.63			

Soit un taux moyen d'intérêt annualisé de **0.504 %**

Statistique de l'impôt communal des personnes physiques

Postnumerando 2018 - 97.00% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (51 dossiers non traités)

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	365	21.82	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	139	8.31	523'800	20'451.00	0.35	20'451.00
10'100	21'000	102	6.10	1'560'400	63'871.00	1.11	84'322.00
21'100	50'000	273	16.32	9'822'000	462'431.00	8.01	546'753.00
50'100	80'000	317	18.95	20'183'100	1'083'516.00	18.77	1'630'269.00
80'100	100'000	162	9.68	14'580'800	834'898.00	14.46	2'465'167.00
100'100	200'000	267	15.96	36'033'300	2'212'464.00	38.32	4'677'631.00
200'100	300'000	32	1.91	7'506'200	518'081.00	8.97	5'195'712.00
300'100	et +	16	0.96	6'546'100	578'079.00	10.01	5'773'791.00
Totaux		1'673	100.00	96'755'700	5'773'791.00	100.00	

Postnumerando 2017 - 98.75% des contribuables sont taxés - Impôt à 70 (21 dossiers non traités)

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	384	22.63	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	145	8.54	599'100	21'341.00	0.40	21'341.00
10'100	21'000	117	6.89	1'824'500	67'510.00	1.27	88'851.00
21'100	50'000	259	15.26	9'322'100	387'509.00	7.27	476'360.00
50'100	80'000	305	17.97	19'438'900	942'737.00	17.68	1'419'097.00
80'100	100'000	155	9.13	13'915'900	720'544.00	13.52	2'139'641.00
100'100	200'000	273	16.09	36'780'400	2'007'862.00	37.66	4'147'503.00
200'100	300'000	41	2.42	9'595'400	603'244.00	11.32	4'750'747.00
300'100	et +	18	1.06	7'377'400	580'293.00	10.89	5'331'040.00
Totaux		1'697	100.00	98'853'700	5'331'040.00	100.00	

Postnumerando 2016 - 99.53% des contribuables sont taxés - Impôt à 70 (8 dossiers non traités)

Revenus de à		Nbre de contribuables	% des	Revenu imposable	Impôt s/revenu	% impôt	Totaux cumulés
0	0	393	23.21	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	125	7.38	440'900	16'365.00	0.30	16'365.00
10'100	21'000	99	5.85	1'534'100	58'017.00	1.05	74'382.00
21'100	50'000	278	16.42	9'940'200	413'664.00	7.50	488'046.00
50'100	80'000	300	17.72	19'103'400	926'001.00	16.80	1'414'047.00
80'100	100'000	162	9.57	14'565'500	749'330.00	13.59	2'163'377.00
100'100	200'000	286	16.89	38'511'000	2'115'665.00	38.38	4'279'042.00
200'100	300'000	38	2.24	9'218'200	590'116.00	10.71	4'869'158.00
300'100	et +	12	0.71	7'367'100	643'252.00	11.67	5'512'410.00
Totaux		1'693	100.00	100'680'400	5'512'410.00	100.00	

Différence de l'impôt entre le budget et les comptes

Compte	Descriptif	Budget	Compte	Variation
4001	Revenu et prestation en capital	6'844'800.00	6'534'419.42 (1) ↘	-310'380.58
4002	Fortune	999'600.00	957'990.65 ↘	-41'609.35
4003	Impôt à la source	140'000.00	128'686.25 ↘	-11'313.75
4011	Bénéfice net des personnes morales	67'800.00	144'669.55 ↗	76'869.55
4012	Capital des personnes morales	14'500.00	12'823.40 ↘	-1'676.60
4013	Cplt imm. des personnes morales	35'000.00	47'147.60 ↗	12'147.60
4020	Impôt foncier	700'000.00	694'173.55 ↘	-5'826.45
4040	Droits de mutation	200'000.00	359'177.05 ↗	159'177.05
4050	Impôts s/successions et donations	<i>non budgétisés</i>	103'666.80 ↗	103'666.80
4061	Impôts s/chiens	15'000.00	15'600.00 ↗	600.00
4101	Patentes	12'000.00	12'863.75 ↗	863.75
4221	Intérêts moratoires	55'000.00	67'902.33 ↗	12'902.33
4411	Impôt s/gains immobiliers	200'000.00	251'205.65 ↗	51'205.65
4411	Impôt sur les frontaliers	110'000.00	99'596.35 ↘	-10'403.65

(1) dont CHF 158'684.80 de prestations en capital et CHF 966'461.55 de compléments. Ces compléments proviennent des rectifications sur les déclarations relatives aux années antérieures.

* * * * *

Rappel du système postnumerando

A la suite de l'entrée en vigueur en 2003 de la taxation postnumerando, les recettes sont basées sur des acomptes estimés. Les revenus relatifs aux taxations sont intégrés dans les comptes de l'année suivante, voire des années suivantes. Ainsi, les comptes comprennent le montant des acomptes 2020 et, pour les taxations 2003 à 2019, la différence entre la taxation réelle et les acomptes facturés. A la fin 2020 100% des déclarations d'impôt 2003 à 2014, 99.87 % des déclarations d'impôt 2015, 99.53% des déclarations d'impôt 2016, 98.75% des déclarations 2017, 97.00% des déclarations 2018 et 90.02% des déclarations d'impôt 2019 ont été traitées, selon information de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts).

Impôts sur le revenu :

Les revenus 2020 ont comptabilisé l'annulation d'un acompte de CHF 125'000.--. Les corrections de 2006 à 2015 totalisent CHF 58'853.65 pour une douzaine de dossiers. Il n'y a pas eu de taxation exceptionnelle en 2020

Impôt sur la fortune :

Les revenus 2020 intègrent une correction de taxation de CHF 31'904.75 pour 2017 pour 2 dossiers. Il n'y a pas eu de taxation exceptionnelle en 2020.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales :

Le montant figurant dans les comptes 2020 est composé de CHF -11'609.75 d'acomptes et corrections d'acomptes facturés aux entreprises pour 2014 à 2021 et de CHF 156'279.30 de taxations définitives et compléments pour les années 2019 et antérieures.

Droits de mutation et gains immobiliers

Voir commentaires dans les comptes de fonctionnement, pages n° 5 et n° 6.

RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	Sources m3	Eau achetée à Lausanne m3	Consommation totale m3	Locaux commune m3	Divers non facturé m3	Eau facturée aux consomm. m3
2017	22'124	167'303	189'427	5'155	25'444	158'828
2018	21'184	169'794	190'978	5'148	17'004	168'826
2019	20'893	175'607	196'500	3'495	37'052	155'953
						(*)
2020	24'069	183'706	207'775	4'706	33'556	169'513
ratios:	11.58%	88.42%	100%	2.26%	16.15%	81.57%

(*) Eau facturée 2017 : quantité ramenée sur 12 mois, alors que les factures 2017 portent sur une moyenne de 14 mois
Eau facturée 2018 : quantité facturée en 2018 majorée du surplus des 2 mois facturés en 2017

Situation 2016

réf. m3/an	30'952	175'984	206'936		152'288
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.78/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	60'074	313'046	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	37'125	=	410'246		
Vente d'eau loc. et imputation	Corr. suppl. taxes de raccord. -7'433			(non couvert. : 0)	415'989

Situation 2017

réf. m3/an	22'124	167'303	189'427	Facturés :	185'299
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.82/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	127'961	304'198	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	37'268	=	469'427		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 141'162			(non couvert. : 0)	493'011

Situation 2018

réf. m3/an	21'184	169'794	190'978	Facturés :	142'355
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.82/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	103'021	307'406	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	35'243	=	445'670		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 8'728			(non couvert. : 50'150)	395'520

Situation 2019

réf. m3/an	20'893	175'607	196'500	Facturés :	155'953
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.79/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	149'457	313'686	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	30'830	=	493'973		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 97			(non couvert. : 56'391)	437'582

Situation 2020

réf. m3/an	24'069	183'706	207'775	Facturés :	169'513
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été: prix moyen : 1.76/m3			hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M.O.	178'016	323'359	Achat d'eau		
Extensions et améliorations	0				
Intérêts et amortissements	31'603	=	532'978		
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl. taxes de raccord. 56'916.10			(non couvert. : 50'603)	482'375

Voir aussi Rapport de gestion

COMMUNE DE CUGY VD - GESTION DES DECHETS

Année 2020

Comptes déchets 450 - SANS TVA

	Dépenses	Recettes	Résultats
Evacuation et traitement des déchets			-241'334.05
Coût d'évacuation et traitement des déchets	261'286.45		
Vente de produits recyclés		19'952.40	
Infrastructures pour la récolte et le traitement des déchets			-244'093.30
Amortissements et intérêts	51'817.05		
Charges de personnel	153'996.80		
Frais d'entretien de la déchetterie et autres frais	25'823.45		
Participation aux frais de fonctionnement de GEDREL	12'456.00		
Recettes diverses sur facturations			99'000.58
Facturation de services à des tiers		204.33	
Facturation déchets compostage aux Espaces Verts		6'429.90	
Facturation utilisation déchetterie par Bretigny-sur-Morrens		79'911.75	
Facturation utilisation déchetterie par Montheron (Ville de Lausanne)		12'454.60	
Taxe au sac			136'222.79
Rétrocession, par GEDREL, de la taxe au sac en fonction du tonnage récolté		136'222.79	
Taxes forfaitaires perçues auprès :			259'078.52
- des entreprises		33'900.00	
- des habitants		223'304.50	
- des bâtiments communaux		1'800.00	
- des locations de la Maison Villageoise		74.02	
Coût de traitement et évacuation des déchets à financer par l'impôt			28'195.60
Déchets spéciaux (huiles, médicaments, solvants, inertes, etc.)		28'195.60	
Total des dépenses	505'379.75		
Total des recettes		542'449.89	
Excédent de recettes sur l'exercice 2020		(*)	37'070.14

(*) Cette somme est attribuée au fonds de régulation (compte 9280.05)

EVOLUTION DES COÛTS DE RECOLTE ET TRAITEMENT DES ORDURES ET DECHETS

	2020 (2760 hab.)	%	2019 (2768 hab.)	%	2018 (2742 hab.)	%	2017 (2744 hab.)	%
Coût global des ordures ménagères (sacs poubelles)	118'165.55	24.39%	108'589.40	25.90%	127'272.20	29.79%	119'669.00	30.08%
Coût par habitant	42.81		39.23		46.42		43.61	
Coût pour les déchets végétaux - compostage	52'566.30	10.85%	34'052.50	8.12%	29'760.50	6.97%	30'606.40	7.69%
Coût par habitant	19.05		12.30		10.85		11.15	
Solde (soit : papier - carton - verre - polluants - déchets encombrants - ferraille - PET - etc.)	69'608.65	14.37%	65'640.96	15.66%	62'932.16	14.73%	63'141.52	15.87%
Coût par habitant	25.22		23.71		22.95		23.01	
Coût pour l'infrastructure de récolte des déchets	244'093.30	50.39%	210'925.80	50.32%	207'198.35	48.51%	184'454.45	46.36%
	88.44		76.20		75.56		67.22	
Coût total traitement et évacuation des déchets (*)	484'433.80	100.00%	419'208.66	100.00%	427'163.21	100.00%	397'871.37	100.00%
Coût par habitant	139.65		151.45		155.79		145.00	
Coût direct par ménage	348.18		357.08		380.38		357.80	

(*) y compris Bretigny-sur-Morrens et Montheron

Montant des taxes forfaitaires encaissées	259'078.52	53.48%	263'814.65	62.93%	260'872.05	61.07%	266'659.25	67.02%
Taxe par habitant soumis	110.00		110.00		110.00		110.00	
Montant par habitant	93.87		95.31		95.14		97.18	
Nombre de ménages	1'107		1'174		1'123		1'112	

Commentaires

- Evolution de la taxe :

Au 01.01.2013, entrée en vigueur du règlement introduisant la taxe au sac, complétée par une taxe à l'habitant de plus de 18 ans de Fr. 140.--

Au 01.01.2014, la taxe a été ramenée à CHF 110.-- et un remboursement de CHF 35.-- par contribuable a pu être ristourné pour 2013

Au 01.01.2015, la taxe à l'habitant a pu être maintenue à CHF 110.-- jusqu'en 2020

- Le dicastère est assujetti TVA au taux de 7,7%, perçue en sus de la taxe de base

- La part d'amortissement de la déchetterie de Praz Faucon pour Cugy représente 13.60% des taxes perçues

- Dès le 01.01.2020, accès à la déchetterie pour les habitants de Bretigny-sur-Morrens avec répartition des coûts proportionnellement aux usagers

Genre de déchets	2020				Coût global	2019	
	Quantité	Transport Evacuation	Traitement Retour	TVA non récupérable		Quantité	Coût global
Déchets bénéficiant du retour de la taxe au sac					118'165.55		108'589.40
Ordures ménagères (sacs poubelles)	t. 344.94	57'694.60	59'674.60	796.35	118'165.55	t. 318.16	108'589.40
Déchets couverts par la taxe forfaitaire					111'948.55		71'480.27
Déchets encombrants (déchetterie)	t. 198.19	10'540.00	31'710.40	286.65	42'537.05	t. 152.76	32'878.35
Papier	t. 111.21	1'870.00	2'185.80	27.50	4'083.30	t. 103.85	-269.10
Carton	t. 83.78	3'570.00	3'239.80	46.20	6'856.00	t. 69.65	3'594.60
Verre (bouteilles)	t. 113.85	2'720.00	-8'332.15	18.45	-5'593.70	t. 88.64	-8'071.73
PET	t. 9.50	2'210.00	-2'375.00	15.00	-150.00	t. 7.65	-190.60
Ferraille et fer léger	t. 46.91	1'760.00	-1'461.35	11.95	310.60	t. 41.06	-348.15
Boîtes en aluminium	kg 7'000.00	--	-238.90	0.00	-238.90	kg 4'480.00	-75.05
Cannettes (sacs récup. Igora)	kg 1'420.00	74.30	-1'846.00	0.50	-1'771.20	kg 1'020.00	-1'330.30
Aluminium	kg 560.00	170.00	-168.00	1.15	3.15	kg 390.00	-88.85
Capsules café	kg 3'420.00	--	-854.95	0.00	-854.95	kg 780.00	-195.65
Plastiques	t. 73.20	3'740.00	10'365.20	95.70	14'200.90	t. 62.67	11'524.25
Déchets végétaux - compostage	<i>Compost t.</i> 190.16	5'400.00	14'945.40	138.05	20'483.45	<i>m3</i> 189.08	18'165.35
	<i>Branches t.</i> 362.88	3'600.00	28'266.65	216.20	32'082.85	<i>m3</i> 177.32	15'887.15
Déchets à financer par l'impôt					12'727.45		8'939.95
Déchets inertes	m3 132.00	9'460.00	--	64.20	9'524.20	m3 108.00	6'902.40
Huiles minérales et végétales	l. 1'870.00	1'821.05	--	12.35	1'833.40	l. 1'590.00	1'784.70
Electroménager (gros et petit)	pce <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	0.00	pce <i>pas d'info</i>	0.00
Batteries	kg 1'357.00	--	-407.10	0.00	-407.10	kg 1'204.00	-562.85
Frigo - TV	pces 37.00	740.00	--	5.00	745.00	pces <i>pas d'info</i>	0.00
Bouteilles de lait	kg <i>pas d'info</i>	--	--	0.00	0.00	kg 280.00	-7.00
Pneus avec et sans jantes	pce 23.00	125.00	--	0.85	125.85	pce 22.00	120.40
Transports divers	h. 4.50	900.00		6.10	906.10	h. 3.50	702.30
Totaux Généraux		106'394.95	134'704.40	1'742.20	242'841.55		189'009.62

Charges dictées par le Canton, la Confédération et autres charges imposées

		Budget	Comptes	Variation	
170.3521.01	Participation aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier	7'000.00	5'182.20	-1'817.80	
170.3523.00	Participation aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (prov. en attente décompte)	25'000.00	25'000.00	0.00	
180.3517.06	Participation au coût des transports publics	136'000.00	118'806.15	-17'193.85	
210.3191.00	Impôts ristournés à d'autres communes	0.00	13'619.15	13'619.15	
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière - Montant net (y.c. décompte 2019)	1'103'565.00	982'661.00	-120'904.00	
320.3528.00	Participation à des charges cantonales d'économie publique - Triage forestier Mèbre Talent	14'900.00	10'241.15	-4'658.85	
420.3526.00	Participation au Schéma Directeur Nord Lausannois et études	22'600.00	14'222.60	-8'377.40	
510.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Primaire)	1'404'300.00	1'216'478.50	-187'821.50	
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Secondaire)	530'100.00	533'850.00	3'750.00	
530.3512.01	Participation à des charges d'enseignement (écoles de musique)	26'600.00	26'296.00	-304.00	
540.3512.00	Participation à des charges pour l'orientation professionnelle	3'080.00	2'700.00	-380.00	
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène (Service dentaire scolaire) - Montant net	16'500.00	16'126.00	-374.00	
600.3511.00	Participation aux prestations de la Police Cantonale	354'160.00	347'197.00	-6'963.00	
650.3521.00	Participation au SDIS du Haut Talent (sous réserve approbation CI)	40'000.00	39'238.00	-762.00	
660.3521.00	Participation à l'Office régional de Protection civile (sous réserve approbation CI)	65'000.00	62'818.00	-2'182.00	
710.3523.01	Participation à l'ASICE accueil de jour écoliers UAPE	91'700.00	71'287.20	-20'412.80	
710.3525.01	Participation au service social intercommunal de l'ARASPE	84'000.00	77'178.80	-6'821.20	
710.3525.03	Participation à l'accueil de la Petite enfance selon LAJE	14'000.00	13'840.00	-160.00	
710.3655.00	Participation au réseau d'accueil de jour - EFAJE (sous réserve approbation CI)	675'600.00	518'062.95	-157'537.05	
710.3655.02	Participation au déficit du Jardin d'enfants Arc-en-Ciel	48'500.00	71'396.40	22'896.40	
720.3515.01	Participation à des charges de PC à domicile et hébergement	Facture sociale	581'835.00	497'656.00	-84'179.00
720.3515.02	Prestations pour Assurance maladie et aides aux personnes handicapées	Facture sociale	550'375.00	492'118.00	-58'257.00
720.3515.03	Prestations pour les RI et assurance chômage	Facture sociale	609'735.00	512'328.00	-97'407.00
720.3515.04	Prestations pour la familles et autres prestations sociales	Facture sociale	220'840.00	199'657.00	-21'183.00
		6'625'390.00	5'867'960.10	-757'429.90	
	Intérêts des emprunts	97'800.00	95'759.63	-2'040.37	
	Amortissements obligatoires	844'016.45	844'016.45	0.00	
	Totaux et variation	7'567'206.45	6'807'736.18	-759'470.27	

Dépenses imprévisibles et urgentes figurant dans les comptes de *fonctionnement* 2020

Montant total autorisé pour la législature juillet 2016 à juin 2021, selon préavis No 01/16		400'000.00
Montant engagé selon les comptes 2019		103'916.10
Solde disponible au 01.01.2020		296'083.90
720.3655.02 Garderie Arc-en-Ciel	Subvention finale 2020 (avis DE 04-2020 COFIN)	22'896.40
513.3141.00 Collège de l'Epi d'Or	Réparation infiltrations préau et remplacement dalles (avis DE 01-2021 COFIN)	23'949.70
420.3185.00 Honoraires et frais d'expertise	Test d'implantation et planifications scolaire - Vision ASICE 2035 (solde sur 2021) (avis DE 02-2021 COFIN)	9'542.65
420.3185.01 Crédit-Cadre PGA/RGATC	Etude mobilité et stationnement périmètre Village, Cavenettaz, Chavanne (avis DE 04-2021 COFIN)	28'600.00
Sommes dépensées en 2020		84'988.75
Solde disponible au 31.12.2020		211'095.15
<u>Pour mémoire :</u>		
Plafond de cautionnement pour la législature 2016-2021, selon préavis 05/16		2'500'000.00
./. Cautionnement en faveur du Tennis Club Cugy	maximum	290'000.00
Solde disponible sur plafond de cautionnement		2'210'000.00
Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021, selon préavis 05/11		28'000'000.00
./. Emprunts en cours (voir page rose n° 14) (Niveau I)		19'000'000.00
./. Limite de crédit auprès du Crédit Suisse (Niveau II)		1'000'000.00
Solde disponible sur plafond d'endettement		8'000'000.00
ASICE - part non versée sur la différence entre l'amortissement linéaire de l'immeuble (Collège de la Combe) et l'annuité fixe de l'emprunt		471'155.10

Quote-part aux engagements des associations de communes, selon courrier de la Cheffe du département - A titre purement informatif

Association intercommunale	Comptes adoptés	Engagement au 31.12.2020	Base répartition	Part de Cugy	Fiduciaire
AET (Association intercommunale pour l'épuration du Talent)	oui	600'000	29.36%	176'160	FRI
ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy et environs)	oui	13'510'332	400/1048	5'398'761	FIDINTER
SDIS (Service de défense incendie et de secours)	oui	--	2739/8536	--	FRI
ORPCI (Organisation régionale de la protection civile)	oui	--	2742/45731	--	DFG Fiduciaire
EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants)	oui	400'000	2742/43119	25'455	FRI

Nature des écarts entre budget et comptes en milliers de francs

	Dépenses inférieures au budget	Dépenses reportées	Dépenses supérieures au budget	Dépenses abandonnées	Revenus inférieurs au budget	Revenus supérieurs au budget	Revenus exceptionnels	Variation par poste
Impôts	-1		184		-381	300	232	-32
Evolution de la masse salariale	-57	-5	18	-2	-2		46	90
Autres charges administratives	-56	-21	11	-35				101
Décompte Péréquation 2019							121	121
Décompte Facture sociale 2019							260	260
Energies (électricité, gaz, mazout)	-21		1		-12			8
Charges et produits d'intérêts	-3				-1			2
Police des constructions et urbanisme	-21		94	-12		4		-57
Entretien des forêts	-21				-8	2		15
Entretien des véhicules de voirie	-5		10					-5
Traitement et évacuation des déchets	-15	-2	54	-2	-14	33	2	-14
Coûts des élèves	-211		4					207
Police, sécurité publique	-6		4		-2	2		2
Entretien des immeubles	-31	-51	127	-5	-24		97	33
Entretien des routes, chemins et espaces verts	-118	-130			-23			225
Entretien Eclairage public, sécurité routière	-62							62
Facture CSR, LAJE, ACAS, EFAJE	-166		23					143
Participation aux diverses associations	-20		3		-10			7
Variations diverses	-130		90	-3	-160	3	8	-106
Total des variations par rapport au budget	-944	-209	623	-59	-637	344	766	1'062
<i>Variation totale Budget/Comptes</i>					Amélioration sur les charges : -589		Amélioration des revenus : 473	

1'062

Commentaires sur l'objet et la nature des écarts entre le budget et les comptes 2020

Avant bouclage, les comptes 2020 de la commune enregistrent un bénéfice de CHF 615'829.71, alors que le déficit prévisionnel, selon budget, avait été estimé à CHF -446'906.45. L'écart entre les comptes et le budget s'élève donc à CHF 1'062'736.16. Pour un aperçu de la composition de cet écart, nous vous renvoyons au tableau ci-dessus qui présente les variations entre budget et comptes 2020 selon leur nature. Les variations de minime importance sont totalisées sous « variations diverses » et regroupent en conséquence plusieurs postes. Seules les variations importantes font l'objet d'un commentaire spécifique. Pour de plus amples détails sur la justification de cet écart, nous vous invitons à consulter les comptes proprement dits, qui figurent dans les pages suivantes du présent document. Pour les opérations de bouclage veuillez vous référer à la page « Attributions dans le cadre du bouclage »

De manière générale, nous constatons que les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires compensent les charges supplémentaires. Il est également à noter que l'encaissement de taxes uniques dans les dicastères à taxes affectées (46 et 81) n'influence pas le résultat de fonctionnement de la Commune et n'est donc pas traité dans le tableau ci-dessus. Notons également que le nombre d'habitants pris en considération dans le cadre du budget s'élevait à 2'800, alors qu'en réalité notre population comptait 2'768 habitants (au 01.01.2020 selon SCRIS – Service cantonal de la statistique)

Les points essentiels qui caractérisent l'exercice 2020 sont les suivants :

- Les revenus tirés des impôts ordinaires sur les personnes physiques sont inférieurs aux prévisions budgétaires ; ceci provient principalement des taxations des années antérieures ;
- En revanche les revenus provenant des bénéfices des personnes morales sont plus élevés que le budget, le résultat sur taxations sur l'année 2018 ayant été favorable ;
- L'impôt sur les successions a rapporté plus de CHF 103'666.80 ;
- La vente d'un immeuble en lots représente le 40% des droits de mutations et la vente de 8 villas individuelles est la principale source de l'impôt sur les gains immobiliers en 2020 ;
- Le décompte de péréquation 2019 était en faveur de la Commune et a ainsi contribué à la marge d'autofinancement à hauteur de CHF 388'888.-. Nous avons reçu un complément de CHF 261'023.-- au titre de péréquation directe, CHF 120'903.-- au titre de facture sociale et CHF 6'962.-- dans le cadre de la Réforme policière ;
- Le résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 1'769'762.29, provenant de dépenses non consenties suite à la COVID-19, le retour de péréquation mentionné ci-dessus et par une maîtrise de dépenses courantes ;
- L'entretien lourd de certaines routes a dû être reporté ;
- Des dépenses supplémentaires ont dû être réalisées sur l'entretien des immeubles communaux suite à deux sinistres qui ont été pris en charge par les assurances ;
- Les charges imposées dépendent de l'évolution d'éléments que la Municipalité ne peut pas maîtriser ;
- Le nombre d'élèves du primaire ainsi que leur coût sont inférieurs aux chiffres projetés, ce qui a pour conséquence de générer un solde favorable de l'ordre de CHF 185'000.- ;
- Le décompte de l'EFAJE présente un solde en faveur de la Commune de près de CHF 157'500.--, ceci étant dû à une estimation trop haute de la fréquentation de l'UAPE ;
- Les travaux en lien avec le PGA communal se sont poursuivis en parallèle de deux projets (Centre du village et Metamorphouse).

LISTE DES SOLDES

Bilan

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
91	ACTIF	27'468'123.15	70'390'816.57	-69'874'792.81	27'984'146.91
910	DISPONIBILITES	3'551'753.42	51'912'933.23	-51'331'763.39	4'132'923.26
9100	CAISSE	383.70	450.00	-601.75	231.95
9100.00	Caisse	383.70	450.00	-601.75	231.95
9101	COMPTE DE CHEQUES POSTAUX	1'805'558.97	19'262'079.57	-19'679'366.31	1'388'272.23
9101.00	c/c Postfinance	1'804'939.02	15'761'018.02	-16'178'304.76	1'387'652.28
9101.01	c/c Postfinance (épargne)	619.95	3'501'061.55	-3'501'061.55	619.95
9102	BANQUES	1'745'810.75	32'650'403.66	-31'651'795.33	2'744'419.08
9102.00	c/c BCV	285'727.05	50'311.20	-14'185.95	321'852.30
9102.02	c/c Banque Raiffeisen	1'299'530.03	31'700'092.46	-31'637'529.38	1'362'093.11
9102.02.01	c/c Banque Raiffeisen (épargne)		900'000.00		900'000.00
9102.03	c/c Crédit Suisse	159'284.18		-80.00	159'204.18
9102.04	c/c UBS (épargne)	1'269.49			1'269.49
911	DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	4'323'483.01	16'474'218.42	-16'640'246.90	4'157'454.53
9111	COMPTE COURANT DEBITEURS	0.00	688'903.05	-688'903.05	0.00
9111.00	c/c débiteurs divers (cpte attente)		2'696.90	-2'696.90	
9111.01	c/c Caisse cantonale AVS AI APG AC		264'298.95	-264'298.95	
9111.02	c/c Caisse de Pensions CIP		341'586.20	-341'586.20	
9111.03	c/c SUVA LAA		19'724.30	-19'724.30	
9111.04	c/c Allocations familiales		3'040.00	-3'040.00	
9111.06	c/c Visana assurance LAA		11'141.80	-11'141.80	
9111.07	c/c Visana assurance Cplt LAA		6'376.20	-6'376.20	
9111.08	c/c Vaudoise assurance APG Maladie		30'313.70	-30'313.70	
9111.56	Factures à ventiler		9'725.00	-9'725.00	
9112	IMPOTS A ENCAISSER	2'653'969.27	9'056'860.00	-9'104'025.61	2'606'803.66
9112.00	Impôts à encaisser - Personnes physiques	1'977'036.58	8'124'409.05	-8'111'223.15	1'990'222.48

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
9112.01	Impôts à encaisser - Personnes morales	153'211.48	387'413.90	-379'058.84	161'566.54
9112.02	Impôt anticipé supputé à récupérer	484'908.27	402'953.18	-479'307.16	408'554.29
9112.03	Impôts à encaisser - Source	38'812.94	142'083.87	-134'436.46	46'460.35
9114	PARTICIPATIONS A RECEVOIR	12'489.39	12'381.43	-12'489.39	12'381.43
9114.00	Impôt anticipé	12'489.39	12'381.43	-12'489.39	12'381.43
9115	AUTRES DEBITEURS	1'657'024.35	2'523'109.70	-2'643'350.26	1'536'783.79
9115.00	Débiteurs	1'655'504.00	2'508'647.00	-2'628'922.11	1'535'228.89
9115.01	Débiteurs divers		8'394.45	-7'849.75	544.70
9115.02	Chargement Postmail IFS - Machine à affranchir	1'520.35	6'068.25	-6'578.40	1'010.20
9119	AUTRES CREANCES	0.00	4'192'964.24	-4'191'478.59	1'485.65
9119.00	Mouvements de fonds		4'000'000.00	-4'000'000.00	
9119.01	Transit Module Débiteurs		9'121.35	-9'121.35	
9119.02	Transit Module créanciers		57'108.60	-55'622.95	1'485.65
9119.22	Intérêts des emprunts à ventiler		126'048.29	-126'048.29	
9119.43	TVA déductible sur march. Epuration		619.30	-619.30	
9119.53	TVA déductible sur march. Déchets		66.70	-66.70	
9119.83	TVA déductible sur march. Service eaux		.00	.00	
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	177'863.45	0.00	0.00	177'863.45
9120	TITRES ET PLACEMENTS	1'463.45	0.00	0.00	1'463.45
9120.00	Titres et placements	1'463.45			1'463.45
9123	TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	176'400.00	0.00	0.00	176'400.00
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	176'400.00			176'400.00
913	ACTIFS TRANSITOIRES	468'726.32	1'402'851.42	-1'058'766.07	812'811.67
9139	ACTIFS TRANSITOIRES	468'726.32	1'402'851.42	-1'058'766.07	812'811.67
9139.00	Actifs transitoires	400.35		-264.25	136.10
9139.01	Produits à recevoir et charges payées d'avance	436'536.12	1'228'890.57	-1'031'234.42	634'192.27

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
9139.02	Produits à recevoir facturés	31'789.85	173'960.85	-27'267.40	178'483.30
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	18'532'236.55	600'813.50	-832'016.45	18'301'033.60
9141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT	7'462'582.05	525'632.50	-315'575.25	7'672'639.30
9141.01	c/Investissement Système séparatif	1.00			1.00
9141.03	c/Investissement Dessertes forestières	1.00			1.00
9141.05	c/Investissement Aménagement provisoire de la STEP Praz Faucon	1.00			1.00
9141.07	c/Investissement Création Trottoir Ch. de l'Epi d'Or	1.00			1.00
9141.19	04/98 - Trottoir sur la RC501 - Fr. 276'000.-- / amort. 9282.07-80'000.-/solde 30 ans	132'414.30		-10'130.00	122'284.30
9141.20	71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.--	379'449.65		-19'900.00	359'549.65
9141.21	21/19 - Sécurisation rte Bérallaz - CHF 135'000.-- - amort. 10 ans	115'489.55	2'413.75		117'903.30
9141.24.13	24/13 - Réfection Route des Biolettes - CHF 370'000.-- - Amort. 20 ans	254'997.50		-18'500.00	236'497.50
9141.24.19	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles avec trottoir et bouclage réseau d'eau	20'706.30	333'320.75		354'027.05
9141.24.46	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles Eaux Claires		62'174.45		62'174.45
9141.25	09/02 - Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon - Fr. 30'000.--	25'127.70		-1'150.00	23'977.70
9141.27	61/11 - Réfection chaussée, création trottoir et extension éclairage public - Fr. 542'500.-- - amort. 30 ans	754'184.95		-30'000.00	724'184.95
9141.28	62/05 - Reconstruction collecteurs EU-EC Esserpy/Crêt - Fr. 513'000.-- / amort. 30 ans	270'329.10		-17'000.00	253'329.10
9141.29	29/20 - Réfection route de Morrens et création arrêts TL - CHF 375'000.-- - Amort. 15 ans		2'087.30		2'087.30
9141.30	40/09 - Aménagement routier 2ème partie RC501 - Fr. 1'300'000.-- / amort. 30 ans	1'101'805.75		-45'500.00	1'056'305.75
9141.32	28/07 - Mise en place zones 30km/h - Fr. 195'000.-- - amortissement réserve 9282.12	122'371.00	24'045.90		146'416.90

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN au 01.01.2020	Débit	Crédit	Solde au 31.12.2020
9141.33	21/07 - Amgts routiers abords site scolaire - Fr. 569'000.-- - Fds réserve 9282.12 Fr. 351'000.- / amort. 30 ans	38'625.00		-7'725.00	30'900.00
9141.36	57/10 - Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village - Fr. 975'000.-- / amort. 30 ans	509'434.55		-22'200.00	487'234.55
9141.39.01	27/14 - Etude Aménagement Rue du Village - CHF 110'000.-- / amort. 30 ans	84'756.35		-3'150.00	81'606.35
9141.39.02	39/15 - Aménagement Rue du Village - CHF 1'847'300.-- / amort. 30 ans	1'117'179.90		-51'750.00	1'065'429.90
9141.42.01	42/09 - Aménagt chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon - Fr. 245'000.-- / amort. 30 ans	115'327.20		-5'250.00	110'077.20
9141.42.02	42/09 - Aménagement dépôt voirie dans nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 987'900.-- / amort. 30 ans	721'493.10		-32'800.00	688'693.10
9141.42.03	42/09 - Aménagement nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 1'992'100.-- / amort. 30 ans	769'669.90		-36'750.00	732'919.90
9141.42.04	60/11 - Equipt complémentaire déchetterie de Praz-Faucon (accès Parkomatic) - Fr. 34'000.-- / amort.	10'170.25		-10'170.25	
9141.43	08/12 - Aménagt ch. du Couchant - Fr. 205'000.-- / amort. 15 ans	16'619.80		-3'600.00	13'019.80
9141.50.00	50/16-13/18 - Création giratoire du Moulin - CHF 785'000.-- + CHF 695'000.--	732'467.65	100'429.70		832'897.35
9141.50.01	50/16-13/18 - Collecteur giratoire du Moulin - CHF 76'000.-- (Global CHF 1'480'000.--)	169'958.55	1'160.65		171'119.20
9143	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS	10'306'504.15	0.00	-429'550.00	9'876'954.15
9143.01	Bâtiments du patrimoine administratif	7.00			7.00
9143.16	54/10 - Transformation et rénovation Maison de Commune - Fr. 3'150'000.-- / amort. rés. 9281.00 Fr.	1'719'800.00		-71'700.00	1'648'100.00
9143.17	17/12 - Réamgt 3 salles de Classes à la Cavenettaz - Fr. 380'000.-- / amort. 20 ans	250'567.50		-17'900.00	232'667.50
9143.21	39/09 - Réfection façades collège Chavanne et salle de gym (2ème phase) - Fr. 2'335'000.-- / amort. 30 ans	926'589.10		-44'750.00	881'839.10

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
9143.23	30/08 - Etude construction Garderie Jardin d'Enfants - Fr. 77'000.-- - intégrer coût de la construction	69'556.10		-3'200.00	66'356.10
9143.24	38/08 - Etude transformation et rénovation Ancienne Forge - Fr. 214'000.-- / intégrer dans cout cons	176'919.85			176'919.85
9143.25	58/10 - Construction collège du Motty avec jardin d'enfants - Fr. 1'366'000.-- / amort. 30 ans	1'016'393.00		-46'200.00	970'193.00
9143.33	33/14 - Construction d'un collège de 5 classes à Es Chesaux - CHF 6'200'000.-- / amort. 30 ans	4'798'965.55		-187'000.00	4'611'965.55
9143.38	38/15 - Rénov. appart. fonction Cavenettaz - CHF 95'000.- / amort. 10 ans	52'578.00		-8'800.00	43'778.00
9143.51	51/16 - Achat parcelle 87 - CHF 1'500'000.- / amort. 30 ans	1'295'128.05		-50'000.00	1'245'128.05
9144	SERVICES INDUSTRIELS	434'614.05	75'181.00	-29'580.00	480'215.05
9144.00	Installations des Services industriels	1.00			1.00
9144.15	08/94 - Réseau d'eau Rte des Biolettes-Ch. de la Praz-Rte de Morrens - Fr. 226'000.- (global)	18'663.40		-6'300.00	12'363.40
9144.24	24/19 - Réfection ch. des Dailles bouclage	25'000.00	92'590.45		117'590.45
9144.25	65/05 - Bouclages Bérallaz, Bellevue, Prélaz - Fr. 180'000.-- / amort. 30 ans	32'073.95		-11'200.00	20'873.95
9144.26	13/07 - Changement conduite Choulaires-Combe - Fr. 216'400.-- / amort. 20 ans	53'742.60		-5'380.00	48'362.60
9144.43	43/09 - Actualisation PDDE - Fr. 30'000.-- / amort. Réseve 9280.03	4'950.00			4'950.00
9144.50	50/16-13/18 - Conduite giratoire du Moulin - Partiel (global CHF 1'480'000.--)	280'448.65	-17'409.45		263'039.20
9144.51	51/10 - Extension conduite eau potable Chemin de la Lisière - Fr. 81'000.-	19'734.45		-6'700.00	13'034.45
9145	FORETS	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
9145.00	Forêts	140'000.00			140'000.00

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
9146	MOBILIER - MACHINES - VEHICULES	151'000.35	0.00	-51'011.20	99'989.15
9146.00	Mobilier - Machines - véhicules	6.00			6.00
9146.01	Investissement informatique	1.00			1.00
9146.02	13/12 - achat véhicule Pick-up Fr. 55'000.-- / amort. 10 ans	22'138.65		-5'500.00	16'638.65
9146.08	53/16 - Transporteur Pony - CHF 142'000.-- / amort. 10 ans	97'543.50		-14'200.00	83'343.50
9146.42	60/11 - Equipement complémentaire déchetterie Praz Faucon - CHF 297'000.- - Panneaux photovoltaïques	31'311.20		-31'311.20	.00
9149	Autres biens	37'535.95	0.00	-6'300.00	31'235.95
9149.35	34/14 - Vidéosurveillance - CHF 120'000.-- / amort. 10 ans	37'535.95		-6'300.00	31'235.95
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	49'492.00	0.00	0.00	49'492.00
9153	TITRES ET PAPIERS VALEUR	49'492.00			49'492.00
9153.00	Titres et papiers valeurs	49'491.00			49'491.00
9153.01	10/95 - Actions CIGM - CHF 26'400.- / amort. 10 ans	1.00			1.00
916	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR	48'000.00	0.00	-8'000.00	40'000.00
9165	Autres subv. et part. d'investissements amortissables	48'000.00	0.00	-8'000.00	40'000.00
9165.37	37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000.- / amort. 10 ans	48'000.00		-8'000.00	40'000.00
917	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	316'568.40	.00	-4'000.00	312'568.40
9170	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	316'568.40	.00	-4'000.00	312'568.40
9170.05	33/97 - Etablissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Fr. 154'425.- / amort. 30 ans	70'318.90		-4'000.00	66'318.90
9170.10	10/18 - Etude Contrat Performance Energétique pour l'Eclairage public communal - CHF 73'000.-- / amort. 30 ans	60'676.75			60'676.75
9170.52	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000.-- / amort. 30 ans	185'572.75			185'572.75

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
92	PASSIF	-27'468'123.15	45'749'319.16	-45'649'513.21	-27'368'317.20
920	PASSIF	-943'798.94	10'184'344.01	-9'972'027.51	-731'482.44
9200	CREANCIERS	-897'923.44	10'158'858.09	-9'951'771.59	-690'836.94
9200.00	Créanciers	-820'456.85	9'984'037.40	-9'730'122.40	-566'541.85
9200.02.00	Débiteurs momentanément créanciers	-2'280.00	1'790.00	-310.00	-800.00
9200.02.01	Débiteurs - paiements d'avance	-1'551.50	1'551.50		
9200.03	Encaissements caisse CH par cartes		20'310.25	-20'310.25	
9200.04	c/c AFC impôt du sur décomptes trimestriels	-38'020.69	109'420.04	-128'953.09	-57'553.74
9200.05	Paiements reçus en retour		170.25	-170.25	
9200.07	Salaires en attente de paiement	-35'145.35	38'140.60	-67'447.55	-64'452.30
9200.10	Débiteurs - encaissements non attribués sur facture	-469.05	3438.05	-4'458.05	-1'489.05
9209	AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS	-45'875.50	25'485.92	-20'255.92	-40'645.50
9209.01	Jetons séances Conseil Communal	-14'565.50	5'250.00	-4'480.00	-13'795.50
9209.35.01	Dépôts clés divers	-90.00		-150.00	-240.00
9209.35.45	Dépôts badges accès déchetterie	-28'500.00	7'040.00	-2'580.00	-24'040.00
9209.35.51	Dépôts clés Collège de la Chavanne	-1'500.00	450.00	-150.00	-1'200.00
9209.35.53	Dépôts clés Collège de l'Epi d'Or	-750.00		-150.00	-900.00
9209.35.66	Dépôts clés Abri PCi partie publique	-470.00			-470.00
9209.45	TVA due sur déchets et ordures ménagères		9'697.42	-9'697.42	
9209.46	TVA due sur épuration		2'766.15	-2'766.15	
9209.81	TVA due sur service des eaux		282.35	-282.35	
922	EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	-19'125'000.00	35'125'000.00	-35'000'000.00	-19'000'000.00
9221	EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE	-19'125'000.00	35'125'000.00	-35'000'000.00	-19'000'000.00
9221.06	Commune de Cheseaux - renouvel. emprunt UBS (partiel)			-1'000'000.00	-1'000'000.00

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
9221.07.00	Fondation Institution supplétive LPP	-6'000'000.00	6'000'000.00	-7'000'000.00	-7'000'000.00
9221.07.01	Canton des Grisons - 7 millions - 15.07.2020		7'000'000.00	-7'000'000.00	
9221.08	Rentes Genevoises - Rue du Village - Trimestriel			-500'000.00	-500'000.00
9221.09	Swissquote - Collège Es Chesaux - trimestriel	-3'000'000.00	12'000'000.00	-12'000'000.00	-3'000'000.00
9221.11	Rentes Genevoises - à 1,40% sur 15 ans (échéance 28.01.2031)	-2'125'000.00	125'000.00		-2'000'000.00
9221.12	SUVA - à 0.49% sur 10 ans (échéance 28.04.2025)	-2'000'000.00			-2'000'000.00
9221.13	BCN - 2 mios - Collège Es Chesaux - semestriel	-2'000'000.00	6'000'000.00	-4'000'000.00	
9221.15	PUBLICA - Emprunt CHF 3,5 mios			-3'500'000.00	-3'500'000.00
9221.17	Postfinance - à 2,07% sur 10 ans (échéance 15.10.2020 - Garantie par reconnaissance de dette)	-4'000'000.00	4'000'000.00		
923	ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS	-398'213.00	0.00	-57'761.00	-455'974.00
9234	FONDS POUR RISQUES NON-ASSURES	-398'213.00	0.00	-57'761.00	-455'974.00
9234.00	Provision pour perte sur débiteurs commune	-45'000.00			-45'000.00
9234.01	Provision pour perte sur débiteurs ACI	-353'213.00		-57'761.00	-410'974.00
925	PASSIFS TRANSITOIRES	-644'938.20	407'916.15	-277'749.57	-514'771.62
9259	PASSIFS TRANSITOIRES	-644'938.20	407'916.15	-277'749.57	-514'771.62
9259.00	Passifs transitoires	-106'877.65	18'868.75		-88'008.90
9259.01	Passifs transitoires courants	-145'906.85	13'083.40	-144'450.00	-277'273.45
9259.02	Charges à payer	-392'153.70	375'964.00	-133'299.57	-149'489.27
928	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVES	-5'757'965.65	32'059.00	-341'975.13	-6'067'881.78
9280	FONDS ALIMENTES PAR DES RECETTES AFFECTEES	-3'107'788.00	.00	-341'975.13	-3'449'763.13
9280.02	Fonds de Réserve Réseau Egout-Epuration	-1'769'935.72		-243'674.79	-2'013'610.51
9280.03	Fonds de Réserve Réseau d'Eau	-887'076.98		-6'313.70	-893'390.68
9280.04	Fonds de Réserve Investissements Réseau	-187'765.05		-54'916.50	-242'681.55
9280.05	Fonds de régulation sur la gestion des déchets	-263'010.25		-37'070.14	-300'080.39

Bilan

1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
9282	FONDS DE RESERVE	-2'650'177.65	32'059.00	0.00	-2'618'118.65
9282.00	Fonds de réserves Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021 selon art. 24p Loi (rsv 520.11)	-124'247.90			-124'247.90
9282.01	Fonds de réserve PC	-1'900.00			-1'900.00
9282.02	Fonds de réserve à but social	-19'472.10	4'434.00		-15'038.10
9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	-833'989.40			-833'989.40
9282.15	Fonds de réserves participation de plans de quartier à l'équipement collectif	-921'646.05			-921'646.05
9282.16	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	-321'500.00			-321'500.00
9282.42	Fonds de réserve Concept énergétique	-9'375.00			-9'375.00
9282.43	Fonds de réserve pour travaux routiers	-418'047.20	27'625.00		-390'422.20
929	CAPITAL	-598'207.36	0.00	0.00	-598'207.36
9290	CAPITAL	-598'207.36	0.00	0.00	-598'207.36
9290.00	Capital	-598'207.36			-598'207.36

Bilan
1.1.2020 - 31.12.2020

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2020			au 31.12.2020
91	ACTIF	27'468'123.15	70'390'816.57	-69'874'792.81	27'984'146.91
92	PASSIF	-27'468'123.15	45'749'319.16	-45'649'513.21	-27'368'317.20
	Total Bilan	0.00	116'140'135.73	-115'524'306.02	615'829.71

LISTE DES SOLDES

Fonctionnement

Informations générales :

- La masse salariale est entièrement comptabilisée sous le dicastère « 1. Administration générale », puis ventilée dans les différents dicastères en fonction des heures travaillées
- La facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration des bâtiments communaux est effectuée sur la base de relevés des compteurs en fin d'année
- Les intérêts sont comptabilisés au Bilan puis répartis en fonction du solde, au 1^{er} janvier, des postes immobilisés à l'actif du bilan, ainsi que les débiteurs et les impôts dus. Les emprunts à terme fixe actuels permettent de financer ces postes, ainsi il est possible de soulager les dicastères qui ont déjà amorti leurs propres investissements
- Les dicastères 45, 46, et 81 sont « à taxes affectées ». Ils doivent être financés par des taxes spécifiques. Un résultat positif de ces dicastères doit être porté en fonds de réserve, alors qu'une perte peut être supportée par les impôts ou être compensée par un prélèvement de ces fonds de réserve
- Les frais d'entretien de l'immeuble de Praz Faucon réunissant les locaux de voirie et la déchetterie sont répartis pour 60% en charge du dicastère de la Voirie et 40% à celui traitant de la gestion des déchets

Commentaires de la page N° 1

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
1 10	Administration Générale Autorités	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'432'114.01 (budget CHF 1'598'830.--), soit une amélioration de CHF 166'715.99
100.3001.00	Indemnités et vacations des autorités	Rémunération de la Municipalité, montants versés en fonction d'une partie fixe pour les tâches communes et de vacations en fonction des heures consacrées aux dossiers spécifiques à chaque municipal. La participation à des séances, rémunérées par des jetons de présence, entre dans les vacations (<i>compte No 100.4361.00 ci-dessous</i>)
100.3003.00	Jetons de présence des commissions	Indemnisation des commissions, selon décompte fourni par le bureau du Conseil et rémunération du bureau
100.3069.00	Frais divers des autorités	Cotisation du secrétaire du Conseil Communal, frais lors du dépouillement des votations et édition des bulletins de vote 2 ^{ème} tour élections complémentaires au Conseil communal
100.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	La remise des préavis s'effectuant par voie électronique, les quelques exemplaires sur papier sont effectués par l'administration, dont les coûts figurent sous le compte 110.3151.00
100.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Installation de l'extranet pour le Conseil communal prévu au budget
100.4361.00	Jetons de présence des Municipaux	Jetons de présence reçus des diverses associations. Les municipaux recevant des vacations en compensation pour leur participation aux séances de ces associations, les jetons de présence restent acquis à la Commune
11	Administration	
110.3003.00	Jetons de présence de la commission des « Reflets »	Ce poste enregistre le défraiement de la rédactrice permanente des « Reflets de Cugy », ainsi qu'un repas de remerciement pour les bénévoles
110.3010...	Evolution de la masse salariale	Le budget a été établi en fonction de la grille salariale faisant partie intégrante du règlement du personnel communal de 2017 sur la base de deux échelons. Un échelon a été accordé pour 2020
110.3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	Suite à la démission au 28 février 2020 de l'auxiliaire du préposé au Contrôle des habitants, le poste a été repourvu à l'interne au 1 ^{er} octobre 2020. Ce compte enregistre également la rémunération de deux étudiants engagés en soutien au personnel de la déchetterie depuis le 1 ^{er} août 2020 (<i>voir aussi Rapport de Gestion page 18</i>).
110.3010.08	Primes	Les primes attribuées en 2020 comprennent 4 primes de fidélité

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration générale	2'704'345.31	1'272'231.30	2'848'080.00	1'249'250.00	2'559'203.99	1'153'310.32
			1'432'114.01		1'598'830.00		1'405'893.67
10	AUTORITES	257'833.55	12'045.60	278'480.00	12'000.00	269'317.75	15'060.00
100	AUTORITES	257'833.55	12'045.60	278'480.00	12'000.00	269'317.75	15'060.00
3001.00	Rétribution des Autorités	197'413.50		200'580.00		210'121.50	
3003.00	Jetons de présence des commissions	26'887.80		38'500.00		36'464.60	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	18'072.40		18'300.00		17'895.70	
3069.00	Frais divers des autorités et du Conseil	4'288.90		5'900.00		1'865.80	
3091.01	Frais de formation des autorités	519.25		500.00		380.00	
3101.00	Fournitures de bureau			2'200.00		1'500.05	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	10'143.00		12'000.00		871.45	
3181.00	Frais de ports et compte postal	508.70		500.00		218.65	
4361.03	Jetons de présence acquis à la Commune		12'045.60		12'000.00		15'060.00
11	ADMINISTRATION	2'148'917.96	1'248'312.85	2'234'655.00	1'237'250.00	2'071'358.94	1'138'250.32
110	ADMINISTRATION	2'148'917.96	1'248'312.85	2'234'655.00	1'237'250.00	2'071'358.94	1'138'250.32
3003.00	Jetons de présence des commissions	3'055.00		3'000.00		2'921.85	
3010.01	Traitement du personnel administratif	654'402.15		657'730.00		645'555.05	
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	536'186.35		544'810.00		478'422.75	
3010.03	Traitement du personnel de conciergerie	254'662.15		260'480.00		250'728.65	
3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	12'798.95		19'890.00		19'742.75	
3010.05	Traitement de l'organiste	18'972.20		19'995.00		18'972.20	
3010.08	Primes de fidélité et au mérite	13'099.70		13'500.00		11'189.05	
3030.00	Assurances sociales (part patronale)	158'954.40		160'750.00		151'418.25	
3040.00	Caisse de pension et de prévoyance (part patronale)	241'976.20		245'800.00		223'859.45	
3050.00	Assurances accident et maladie	64'695.90		67'900.00		61'225.30	

Commentaires de la page N° 2

Compte		Remarques
1 11	Administration Générale Administration	
110.3080.00	Personnel facturé par des tiers	Engagement d'un employé intérimaire pendant 2 mois auprès d'une société de placement, afin de palier une absence pour cause de maladie. Au cours de son engagement cet employé a procédé à la réfection des escaliers du Forum du Centre œcuménique. Ces coûts ont été couverts par les remboursements de salaire de l'assurance maladie sous le compte 110.4361.00 ci-dessous
110.3090.00	Autres charges des Autorités est du personnel	Le projet de team building a dû être reporté suite à la COVID-19 et à la rotation du personnel
110.3101.00	Reflets de Cugy	Ce compte enregistre l'édition des « Reflets de Cugy », 4 numéros par année, ainsi qu'un encarté spécial « Travaux de la Municipalité ». Une partie de ces frais est compensée par les publicités facturées sous compte n° 110.4356.00 pour un total de CHF 7'360.- (CHF 7'650.- en 2019)
110.3102.01	Rédaction ouvrage sur Cugy	Ce projet a été abandonné au niveau communal
110.3151.00	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	Ce compte comprend le supplément pour copies couleurs, dont une partie provient de l'édition du Rapport de gestion et Etat financiers 2019 sur support papier établi par l'administration au lieu d'être mandaté à un tiers
110.3170.00	Manifestations	10 nonagénaires ont été fêté(s) en 2020. Quant aux manifestations majeures, telles que fête du 1 ^{er} août, fête au Village, La Suisse bouge, repas des aînés, nouveaux habitants, elles ont dû être annulées ou fortement réduites pour cause de pandémie
110.3182.00	Frais de téléphones	Ce poste comprend dès 2019 la redevance radio/télévision due par les entreprises assujetties à la TVA en fonction du chiffre d'affaires réalisé
110.3183.00	Frais bancaires	Outre les frais sur les transactions par cartes au guichet de l'Administration, ce compte comprend la commission d'administration du dossier titres de la Commune auprès de la BCV, ainsi que les commissions du courtier chargé de suivre le renouvellement des emprunts à court terme dans le cadre de la politique de financement des investissements communaux
110.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	La mise en place du processus de contentieux a demandé du temps suite au changement de système informatique et a pu être repris à la fin de l'année. Il n'y a pas de dossier en cours auprès de notre agent d'affaires. Les avances de frais sont récupérées auprès des débiteurs sous le compte 110.4362.00
110.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et d'expertise	Ce compte enregistre la note d'honoraires de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2019, ainsi que les frais d'avocat liés au recours de la commune dans le cadre du projet EoJorat Sud et du Parc naturel périurbain
110.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	Les <u>principales</u> cotisations concernent : Lausanne-Région CHF 3.36 par habitant pour le secrétariat général et CHF 4.33 par habitant pour le financement des diverses plates-formes. Participation au Fonds de Soutien aux Institutions culturelles de la région lausannoise de CHF 5'000.--. Une cotisation de CHF 8.-- par habitant a été versée à l' Association Région Gros-de-Vaud et CHF 2.-- par habitant pour la participation à l' Office du Tourisme . Le Fonds des Communes a sollicité, en 2020, une participation par l'intermédiaire de la Préfecture de CHF 0.20 par habitant et l' Union des Communes Vaudoises une contribution de base de CHF 650.-- plus CHF 1.75 par habitant. Ces diverses cotisations ont été facturées sur la base de 2'768 habitants, alors que le budget a été calculé sur la base de 2'800 habitants.
110.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation de la publicité dans les Reflets de Cugy, des affranchissements du Conseil communal, ainsi que des affranchissements et frais de bureau à l'ASICE
110.4361.00	Remboursement des traitements (APG)	Outre le remboursement de l'APG pour service civil, ce compte enregistre en 2020 le remboursement des salaires dans les cas d'incapacité de travail suite à un accident ou à la maladie (dès le 31 ^e jours pour la maladie)
110.4361.01	Remboursement d'assurances	Versement par la Vaudoise Assurances de la participation aux excédents 2017-2019 pour la RC entreprise et 2018 pour l'assurance bureautique
110.4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Les salaires bruts, ainsi que les charges sociales y relatives, sont tous comptabilisés sous administration, puis mis à charge des différents dicastères concernés par une imputation interne en fonction des heures consacrées à l'exécution des différentes tâches

	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	1'396.10	1'850.00		1'839.50	
3080.00	Personnel facturé par des tiers	17'611.05				
3090.00	Autres charges des Autorités et du personnel	2'570.00	7'500.00		1'749.40	
3091.00	Frais de formation du personnel		3'000.00		130.00	
3101.00	Fournitures de bureau	9'394.05	12'000.00		6'909.25	
3102.00	Frais de publication et documentation	2'013.30	2'500.00		2'825.55	
3102.01	Frais de publication Reflets de Cugy	13'611.10	10'500.00		11'118.95	
3102.02	Rédaction et publication ouvrage Histoires de Cugy		13'000.00			
3151.00	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	10'133.10	8'500.00		10'345.60	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	18'716.75	40'000.00		40'410.35	
3181.00	Frais de ports et compte postal	13'634.50	15'000.00		13'096.93	
3182.00	Frais de téléphones	4'546.75	4'200.00		4'955.10	
3183.00	Frais bancaires	3'924.21	8'900.00		4'187.31	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	147.60	9'000.00		2'741.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	16'560.35	22'000.00		30'884.05	
3186.00	Primes d'assurance choses	11'944.60	12'550.00		11'915.35	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	823.90	1'000.00		873.90	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	63'087.60	69'300.00		63'151.40	
3659.00	Aides et subventions sous forme de dons				190.00	
4313.00	Emoluments administratifs			200.00		62.87
4356.00	Facturation de services à des tiers		12'012.55	11'750.00		11'335.20
4361.00	Remboursement de traitements (APG)		49'683.55	4'200.00		11'678.35
4361.01	Remboursement d'assurances		6'579.85	10'000.00		31'932.40
4362.00	Remboursement de frais administratifs		868.15	4'500.00		1'705.05
4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel		1'179'163.15	1'206'600.00		1'081'536.45

Commentaires de la page N° 3

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
1	Administration Générale	
12	Archives	
120.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Traitement des archives de la police des constructions
16	Tourisme et Développement économique	
160.3143.03	Entretien de la signalétique	Fourniture et pose de deux totems de signalisation de la zone artisanale des Dailles. Les travaux n'ayant pas pu être terminés à temps, une provision pour travaux en cours a été effectuée dans le cadre du bouclage
17	Sports	
170.3521.00	Stand de tir	Participation pour 1/3 aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier au Mont-sur-Lausanne, selon convention du 31 août 2001
170.3523.00	Part. aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM)	Les comptes 2020 du CSM ne seront bouclés qu'à la fin du mois de mai. Une provision correspondant au montant porté au budget a été effectuée dans le cadre du bouclage
18	Transports publics	
180.3142.00	Entretien des arrêts de transports en commun tl	Entretien courant des abris bus, en particulier repose d'un banc
180.3517.00	Participation au coût des transports publics	Participation au déficit d'exploitation des différents transports publics, selon les articles 14 et 16 de la loi cantonale sur les transports publics (LMTP) et art. 9 de la Loi sur les Chemins de Fer (LCF). Les frais d'exploitation du M2 sont à 100% à charge du Bassin 5 dont nous faisons partie. Ils représentent 39% de notre contribution, dont environ 1/4 sont les charges financières liées à la construction. Notre participation au LEB représente, quant à elle, 13,91% du total versé, alors que la part de financement de la ligne 60, qui dessert Cugy, représente 1,50%. Cette répartition a été effectuée hors effet Covid-19, aucun montant ne pouvant encore être communiqué
19	Service informatique	
190.3091.00	Frais de formation du personnel	Assistance et complément de formation dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes métiers

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
12	SERVICE DE L'ECONOMAT	5'300.00		13'280.00		379.15	
120	ARCHIVES	5'300.00		13'280.00		379.15	
3101.00	Fournitures de bureau			500.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	4'880.00		12'000.00			
3188.03	Elimination documents	420.00		780.00		379.15	
16	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30'008.10		40'500.00		1'400.70	
160	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30'008.10		40'500.00		1'400.70	
3102.00	Frais de publication et documentation			1'000.00		876.45	
3143.03	Entretien de la signalétique	30'008.10		30'000.00			
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations			3'000.00		524.25	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			6'500.00			
17	SPORTS	30'182.20		32'000.00		17'584.50	
170	INSTALLATIONS SPORTIVES	30'182.20		32'000.00		17'584.50	
3521.00	Participation Stand de Tir du Châtaignier	5'182.20		7'000.00		1'168.50	
3523.00	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	25'000.00		25'000.00		16'416.00	
18	TRANSPORTS PUBLICS	119'075.40		141'700.00		122'132.60	
180	TRANSPORTS PUBLICS	119'075.40		141'700.00		122'132.60	
3142.03	Entretien du réseau routier - Abri bus	269.25		2'700.00		831.25	
3517.00	Participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie	118'806.15		136'000.00		121'301.35	
3667.00	Aides individuelles pour les transports			3'000.00			
19	SERVICE INFORMATIQUE	113'028.10	11'872.85	107'465.00		77'030.35	
190	SERVICE INFORMATIQUE	113'028.10	11'872.85	107'465.00		77'030.35	
3091.00	Frais de formation du personnel	1'147.00				4'135.75	
3101.01	Fournitures informatiques	3'068.20		4'000.00		2'252.55	

Commentaires de la page N° 4

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
1	Administration Générale	
19	Service informatique	
190.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Achat de casques avec micro dans le cadre de la mise en place de séances en visioconférence et remplacement serveur suite à avarie. La prise en charge, par notre assurance bureautique, des coûts pour la reprise des données et de leur transfert figure sous le compte 190.4363.00 (<i>voir aussi Rapport de Gestion page 21</i>)
190.3151.01	Contrats de maintenance du matériel informatique	Ce compte comprend les contrats de maintenance et licences du programme de gestion des heures, de gestion des PV (Xpert-meeting),des programmes Abacus et Nest, de l'anti-virus avec anti-spams, ainsi que du programme de planification
190.3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	Redevance pour la réservation du nom du site et frais de licence du site internet
190.3151.03	Entretien parc informatique et programmes	Support des programmes métier Commune (pannes, version update de programmes, support d'utilisation), support programmes gestion des heures et Xpert-meeting (PV municipaux), hébergement du programme de gestion des salaires
190.3185.00	Honoraires	Contrat de support IT pour la gestion du parc informatique
190.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'assurance bureautique des frais de reprise et de transfert des données suite à avarie sur le serveur

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	27'208.55		16'800.00		11'906.00	
3151.01	Contrats de maintenance et licences informatiques	39'034.70		33'100.00		33'344.35	
3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	3'888.00		3'965.00		3'888.00	
3151.03	Entretien parc informatique et support	27'440.65		37'500.00		10'429.45	
3182.02	Raccordement internet	1'548.00		1'600.00		1'381.25	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	9'693.00		10'500.00		9'693.00	
4363.00	Remboursement de dommages		11'872.85				

Commentaires de la page N° 5

Compte		Remarques
2	Finances	Ce dicastère enregistre des revenus nets de CHF 8'302'331.80 (budget CHF 8'214'005.--), qui s'avèrent être supérieurs de CHF 88'326.80 au budget (CHF 438'432.69 en 2019)
21	Impôts	Le taux d'imposition communal 2020 est de 78 (selon préavis n° 07-17 Arrêté d'imposition 2018-2021)
210.3187.00	Emoluments divers, frais de taxation et perception	La facture de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) comprend le traitement de 1'657 déclarations des personnes physiques (1'650 en 2019) et 74 des personnes morales (65 en 2019), le traitement des droits de mutation, impôts sur les prestations en capital, etc., frais de poursuites et commission de perception de l'impôt à la source. En 2020, 1543 déclarations d'impôt ont été envoyées aux contribuables personnes physiques, contre 1531 en 2019
210.3191.00	Impôts et taxes payés et ristournés à d'autres communes et au canton	Facture relative à la ristourne d'impôts aux communes sur lesquelles des contribuables domiciliés à Cugy exercent une activité dirigeante au sens de l'article 18a LIC. Cet article ayant été abrogé dès 2017, il s'agit ici de taxations tardives relatives aux années 2014 à 2016
210.3199.00	Ajustement provision sur débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la hausse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la baisse, ce montant aurait été comptabilisé sous le compte 210.4399.00, comme en 2019
210.3301.00	Remises et défalcatons	Défalcatons accordées aux contribuables, selon décompte ACI. A noter que, sous le compte n° 210.4090.00, les pertes sont compensées à hauteur de 63.75% par la récupération d'impôts défalqués
210.4001.00 et suivants	Encaissement des impôts	<i>Voir commentaires page 16 de la première partie</i>
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	Pour rappel, la loi sur les impôts permet aux entreprises, qui déclarent un bénéfice, d'être dispensées du paiement de l'impôt sur le capital, pour autant que ce dernier soit inférieur à l'impôt sur le bénéfice. Les effets de la RFFA ne se ressentent pas encore dans les comptes 2020, ceux-ci enregistrant principalement les taxations définitives 2018
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	On peut compter sur un revenu moyen d'environ CHF 35'000.- par année. En 2020, le compte enregistre des revenus 2019 qui ont été facturés tardivement
210.4020.00	Impôt foncier	Le budget 2020 a été surévalué, certaines taxations étant encore pendantes
210.4040.00	Droits de mutation	16 transferts d'objets immobiliers à des privés et 3 à des sociétés ont débouché sur la perception d'un droit de mutation en 2020. CHF 140'124.65 correspond à une seule transaction. Pour rappel 50% des droits de mutation entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	Deux successions en ligne non directe ont été facturées en 2020. Pour rappel, 50% de l'impôt sur les successions et les donations entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4101.00	Patentes débit de boissons et tabac	Dès le 1 ^{er} janvier 2016, conformément à l'art. 53 ^e de la Loi sur les Auberges et les Débits de Boissons (LADB), le département prélève les taxes d'exploitation communale et cantonale auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation simple de débit de boissons alcooliques à l'emporter. La taxe d'exploitation de 1% est calculée sur la base du chiffre d'affaires moyen réalisé sur la vente de boissons alcooliques (tous types d'alcools confondus). Des frais de perception et de remboursement s'élevant à 2.75% de la taxe perçue sont restitués au canton
210.4221.00	Intérêts de retard et moratoires	54% des intérêts ont été calculés sur les acomptes d'impôt (retard de paiement des acomptes), 38% sur les décomptes et taxations d'impôts et 8% sur les dossiers en service de contentieux

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Finances	2'574'726.39	10'877'058.19	2'394'025.00	10'608'030.00	2'915'189.41	10'779'088.52
		8'302'331.80		8'214'005.00		7'863'899.11	
21	IMPOTS	302'293.15	9'567'005.34	120'000.00	9'416'700.00	200'383.72	9'471'955.82
210	IMPOTS	302'293.15	9'567'005.34	120'000.00	9'416'700.00	200'383.72	9'471'955.82
3187.00	Emoluments et frais de taxation	57'647.08		56'000.00		53'194.28	
3191.00	Impôts et taxes ristournés à d'autres communes	13'619.15				118.65	
3199.00	Ajustement provision sur débiteurs	57'761.00					
3290.00	Intérêts rémunérateurs	2'599.94		4'000.00		2'330.70	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs	170'665.98		60'000.00		144'740.09	
4001.00	Impôt sur le revenu et prestation en capital		6'534'419.42		6'844'800.00		6'795'771.21
4002.00	Impôt sur la fortune		957'990.65		999'600.00		1'086'830.09
4003.00	Impôt à la source		128'686.25		140'000.00		119'548.36
4004.00	Impôt spécial étranger						804.45
4011.00	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		144'669.55		67'800.00		117'893.55
4012.00	Impôt sur le capital des personnes morales		12'823.40		14'500.00		9'034.55
4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales		47'147.60		35'000.00		26'829.70
4020.00	Impôt foncier		694'173.55		700'000.00		691'202.65
4040.00	Droits de mutation		359'177.05		200'000.00		166'230.80
4050.00	Impôt sur les successions et donations		103'666.80				
4061.00	Impôt sur les chiens		15'600.00		15'000.00		15'600.00
4090.00	Impôts récupérés après défalcatons		108'801.53		18'000.00		46'876.55
4101.00	Patentes débits de boissons et tabac		12'863.75		12'000.00		13'177.05
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		67'902.33		55'000.00		61'531.59
4362.00	Remboursement de frais administratifs		6'156.16		5'000.00		5'239.22
4370.03	Amende s/impôt		3'234.51				334.00

Commentaires de la page N° 6

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
2	Finances	
21	Impôts	
210.4399.00	Provision sur créances débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la baisse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la hausse, ce montant est comptabilisé sous le compte 210.3199.00
210.4411.00	Gains immobiliers	Les gains immobiliers 2020 découlent de 18 transactions immobilières. Pour rappel, 50% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4411.01	Impôt sur les Frontaliers	Pour rappel, 30% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4510.00	Compensation financière RFFA	Dans le cadre de l'introduction de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) au 1 ^{er} janvier 2020, la Confédération a reversé 4.2% de l'impôt fédéral direct perçu dans le canton. Cette somme a été répartie entre le Canton et les communes sur la base des rendements des impôts sur le capital et le bénéfice 2020. Les comptes 2019 ont enregistré la compensation cantonale pour la mise en application anticipée de la RIE3
22	Service financier	
220.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. La part attribuée au service financier tient compte d'une moyenne des débiteurs impôts et commune non encaissés durant l'année <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière par 13 points d'impôts	Alimentation du fonds de péréquation selon les modalités entrées en vigueur au 1 ^{er} janvier 2011, soit 20.2825 points d'impôts (valeur du point d'impôt selon calcul CHF 111'243.--). La contribution du fonds de péréquation figure sous compte n° 220.4520.00, ci-dessous
220.4222.00	Intérêts et dividendes des placements	Les actions de la Romande Energie ont rapporté, en 2020, un dividende de CHF 35'280.-- (2019 : CHF 35'280.--)
220.4412.00	Retour Taxe sur le CO2	Le produit de la taxe sur le CO2 a été redistribué pour la première fois en 2010 par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La taxe CO2 est prélevée depuis le 1 ^{er} janvier 2008 sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage ou le gaz naturel. Cette taxe est ensuite redistribuée à la population et aux entreprises. C'est ainsi un montant de CHF 0,0541 (CHF 0,1293 en 2019) par CHF 1'000.-- de masse salariale déclarée en 2019 qui nous a été restitué
220.4520.00	Remboursement pour notre commune de la péréquation financière	Contribution du fonds de péréquation en faveur de notre Commune pour la couche de population (1'000 habitants à CHF 124.874 et 1'742 habitants à CHF 349.6479) et CHF 282'272.-- pour la couche solidarité (en fonction du rapport entre le taux communal et le taux moyen des communes)
220.4520.01	Participation du fonds de péréquation aux charges thématiques (forêts, routes, transports)	Participation reçue, telle qu'elle ressort du décompte provisoire du fonds de péréquation. Le décompte final interviendra aux environs du mois de septembre 2021 et sera comptabilisé dans les comptes 2021. Il sera basé sur les comptes effectifs de l'année 2020. Pour rappel, il s'agit de la participation, pour un maximum de 75%, aux frais d'entretien des forêts qui dépassent la valeur d'un point d'impôt et aux frais d'entretien des routes et de transport pour les coûts dépassant la valeur de 8 points d'impôt
220.4520.02	Décompte péréquation année précédente	Bien que la valeur du point d'impôt péréquatif s'est avérée supérieure (+CHF 1'145.--) au montant ayant servi au calcul des acomptes 2019 (base 2017), les retours sur population et solidarité se sont révélés supérieurs à ce qui était prévu, d'où un décompte final 2019 en faveur de la Commune

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4399.00	Ajustement provision sur débiteurs						117'680.00
4411.00	Impôts sur les gains immobiliers		251'205.65		200'000.00		80'093.95
4411.01	Impôts sur les frontaliers		99'596.35		110'000.00		81'623.75
4510.00	Compensation financière cantonale RFFA		18'890.79				35'654.35
22	SERVICE FINANCIER	2'272'433.24	1'310'052.85	2'274'025.00	1'191'330.00	2'714'805.69	1'307'132.70
220	SERVICE FINANCIER	2'272'433.24	1'310'052.85	2'274'025.00	1'191'330.00	2'714'805.69	1'307'132.70
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	8'026.28		8'230.00		9'701.69	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs	110.96		1'500.00			
3315.00	Amortissement d'autres subventions d'investissement	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
3520.00	Participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale	2'256'296.00		2'256'295.00		2'201'720.00	
3520.02	Décompte de participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale					173'884.00	
3809.00	Attribution aux fonds de réserve					321'500.00	
4090.01	Taxes et émoluments récupérés après défalcatons		107.10				87.25
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		47.15		500.00		779.80
4221.01	Intérêts des comptes de trésorerie						0.10
4222.00	Intérêts et dividendes des placements		35'400.20		36'100.00		35'375.50
4412.00	Participation à des recettes cantonales - CO2		863.40		2'000.00		2'050.05
4520.00	Remboursement de la Péréquation (population, solidarité)		1'016'232.00		1'016'230.00		1'000'900.00
4520.01	Participation du fonds de péréquation aux dépenses thématiques		136'500.00		136'500.00		267'940.00
4520.02	Décompte final charges péréquatives année précédente		120'903.00				

Commentaires de la page N° 7

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3 31	Domaines et bâtiments Terrains	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 423'337.40 (budget CHF 450'545.--), soit une amélioration de CHF 27'207.60
310.4232.00	Loyer des terrains	Location, aux agriculteurs, des terrains cultivables de la Commune
32	Forêts	L'année forestière commence le 1 ^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante, alors que les comptes communaux s'établissent sur l'année civile. Il se crée ainsi une différence entre les montants communiqués par le garde-forestier et les comptes communaux
320.3114.00	Achat de machines et matériel d'exploitation	Achat protections et tuteurs pour les plantations d'arbre
320.3134.00	Achat de plants, engrais, etc.	Plantation de jeunes pousses
320.3146.01	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Coupes de bois	Coupes de bois effectuées par les entreprises mandatées par la Commune
320.3146.02	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Soins culturaux	Soins culturaux déterminés par le garde-forestier
320.3146.03	Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Entretien des chemins	Elagage des chemins forestiers, renvois d'eau en béton, nettoyage d'un chemin à la suite d'un glissement de terrain
320.3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés (AFV)	Cotisations aux diverses institutions en relation avec la Forêt ainsi que participation 2020 à Jorat une terre à vivre au quotidien et versement à cette même association du solde retenu en 2019
320.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen terme	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
320.3528.00	Participation à des charges d'association de communes	Participation au Triage Mèbre-Talent dont nous faisons partie
320.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués en forêt en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
320.4355.02	Vente de bois de service résineux	Coupes normales : 452.3 m3
320.4518.00	Participations du Canton à des charges	Ce compte enregistre le remboursement de l'impôt sur les carburants et les subventions liées à l'entretien des forêts

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	556'093.35	132'755.95	609'110.00	158'565.00	526'754.60	181'587.30
			423'337.40		450'545.00		345'167.30
31	TERRAINS	81.85	10'843.00	400.00	10'915.00	746.35	10'843.00
310	TERRAINS	81.85	10'843.00	400.00	10'915.00	746.35	10'843.00
3185.00	Honoraires et frais d'expertise					650.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	81.85		100.00		96.35	
3656.00	Aides et subv. aménagt territoire et Env.- Feu bactérien			300.00			
4232.00	Loyers des terrains		10'843.00		10'815.00		10'843.00
4516.00	Part. canton charges aménagt territoire et Env				100.00		
32	FORETS	82'271.45	53'434.65	94'810.00	59'250.00	83'160.20	83'591.70
320	FORETS	82'271.45	53'434.65	94'810.00	59'250.00	83'160.20	83'591.70
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	284.90		40.00		351.40	
3134.00	Achat de plants, engrais, etc..	1'540.00		2'000.00			
3146.01	Coupes de bois - Frais d'entretien des forêts	36'038.65		46'000.00		44'586.95	
3146.02	Soins culturaux - Frais d'entretien des forêts	8'230.20		10'000.00		6'754.00	
3146.03	Chemins forestiers - Frais d'entretien des forêts	5'040.85		9'000.00		2'887.80	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	4'564.00		1'400.00		1'404.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	651.65		670.00		1'102.10	
3528.00	Participation à des charges d'économie publique et	10'241.15		14'900.00		9'676.45	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	15'680.05		10'800.00		16'397.50	
4355.01	Vente de bois de feu et mises		14'867.45		20'000.00		19'972.30
4355.02	Vente de bois de service résineux		25'756.50		28'000.00		39'452.85
4355.03	Vente de bois de service feuillus				500.00		1'969.10
4518.00	Part. canton charges économie publique et agriculture		12'810.70		10'750.00		22'197.45

Commentaires de la page N° 8

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
351	Maison villageoise	
351.3122.00	Achat et consommation d'énergie	L'achat de gaz totalise CHF 27'122.85 pour 2020. Ce montant est réparti à raison de 60% pour la Maison villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20 % pour le Centre Œcuménique
351.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretiens courants tels que ramonage, contrat brûleur, etc., ainsi que mise en conformité de l'installation de gaz et installation de bornes wifi avec câblage
351.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien de l'ascenseur et du passe-plats, ainsi que l'entretien courant du matériel
351.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel de la MV	Imputation des salaires de l'intendant et de la cheffe concierge, responsable de l'entretien des bâtiments, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation intervenant pour la Maison villageoise
351.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison villageoise
351.4271.00	Loyer	En raison de la COVID-19, la Maison villageoise n'a été que rarement louée en 2020. Le compte enregistre le loyer versé par l'EFAJE pour les activités UAPE
352	Maison de Commune	
352.3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	En supplément à l'achat habituel des produits sanitaires et de nettoyage de l'Administration, les mesures mises en place pour cause de Covid-19 ont nécessité l'achat de désinfectant pour les mains et de masques de protection
352.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant du bâtiment, il a été nécessaire d'effectuer le réglage de différentes portes intérieures de la Maison de Commune et de remplacer le cylindre bloqué de l'entrée principale. La création d'une salle de réunion au sous-sol de la Maison de Commune ayant pris du retard, une provision sur travaux en cours a été effectuée

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	BATIMENTS	473'740.05	68'478.30	513'900.00	88'400.00	442'848.05	87'152.60
351	MAISON VILLAGEOISE	93'493.15	14'244.30	119'845.00	25'200.00	99'286.05	29'615.20
3113.00	Achat de mobilier, machines et d'équipements			2'450.00		2'069.50	
3114.01	Achat vêtements de travail	274.00		275.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	16'273.80		18'000.00		18'341.65	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'168.00		3'600.00		3'122.40	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	1'289.15		3'000.00		2'340.15	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	10'749.40		7'600.00		4'875.25	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	9'099.85		11'100.00		3'738.25	
3182.00	Frais de téléphones	1'668.75		3'000.00		1'379.95	
3182.01	Frais de téléphones - Ascenseur			240.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	2'127.10		3'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'486.60		4'950.00		4'932.10	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	41'637.25		59'555.00		55'767.55	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	2'719.25		3'075.00		2'719.25	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		14'244.30		25'200.00		21'952.50
4363.00	Remboursement de dommages						7'662.70
352	MAISON DE COMMUNE	180'947.70	9'600.00	187'445.00	9'600.00	154'735.35	10'768.00
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	77.85		1'000.00		50.45	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	5'444.00		5'500.00		5'667.10	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	4'690.25		7'500.00		5'644.20	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	3'037.60		2'000.00		1'223.35	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	43'292.70		42'050.00		7'153.60	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	2'843.70		3'700.00		3'870.75	

Commentaires de la page N° 9

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
352	Maison de Commune	
352.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
352.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires et charges sociales de conciergerie et du personnel d'exploitation en fonction des heures effectuées pour la Maison de commune. Le temps consacré à la mise en place des salles de conférence par l'intendant et la gestion du bâtiment par la cheffe concierge est imputé dans ce compte
352.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison de Commune, selon relevé du compteur
353	Congélateur	
353.3123.00	Consommation électricité	Dans les comptes 2019, remboursement des acomptes versés
353.4271.00	Loyer des cases	Dans les comptes 2019, mise en compte des dépôts de clés non réclamés
354	Ancienne Forge	
354.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
354.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Seule la taxe d'entretien au réseau des eaux claires est facturée sous ce poste
355	Collège du Motty	
355.3122.00	Achat et consommation d'énergie (Chauffage à distance)	Part, pour le collège du Motty, de chauffage à distance facturé par l'ASICE. La part incombant au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne est comptabilisée directement sous 511.3122.00
355.3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	En supplément à l'achat habituel des produits sanitaires et de nettoyage, les mesures mises en place pour cause de Covid-19 ont nécessité l'achat de produits désinfectant et matériel supplémentaires
355.3141.00	Entretien du bâtiment	Réfection du chemin piétonnier de la garderie, ainsi qu'installation de bornes Wifi pour l'enseignement prévus au budget. Il a également été nécessaire d'effectuer un curage des sacs de retenue des eaux pluviales du bâtiment

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'396.70		2'615.00		2'534.55	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	8'004.95		8'210.00		14'102.90	
3312.00	Amortissement des bâtiments	71'700.00		71'700.00		71'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	38'656.95		42'535.00		42'143.15	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	803.00		635.00		645.30	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		9'600.00		9'600.00		9'600.00
4363.00	Remboursement de dommages						1'168.00
353	CONGELATEUR	0.00	0.00	0.00	0.00	-593.90	320.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité					-593.90	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel						
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs						320.00
354	ANCIENNE FORGE	2'223.05	0.00	3'320.00	0.00	2'799.35	0.00
3141.00	Entretien des bâtiments communaux			1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	992.25		975.00		998.20	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	823.50		845.00		1'392.75	
3321.00	Amortissements supplémentaires du patrimoine admin.						
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	64.80		150.00		65.90	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	342.50		350.00		342.50	
355	COLLEGE DU MOTTY	112'482.80	44'034.00	108'745.00	43'200.00	100'566.45	45'174.40
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	3'969.90		5'000.00		4'968.95	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'131.30		3'000.00		2'232.70	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfect	1'641.90		1'550.00		881.65	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	7'817.95		7'275.00		2'579.00	

Commentaires de la page N° 10

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
355	Collège du Motty	
355.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
355.3312.00	Amortissement	Amortissement obligatoire (<i>voir page 8 première partie</i>)
355.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Conciergerie et interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments. Les mesures Covid-19 ont demandé plus d'heures de nettoyage de la part des concierges
355.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège du Motty, selon relevé du compteur d'eau
355.4271.00	Loyer garderie	Loyer facturé à la Garderie Arc-en-Ciel jusqu'au 31 juillet 2020, puis à l'EFAJE, selon convention, pour la fin de l'année,
355.4395.00	Autres recettes	Facturation forfaitaire, selon convention, de la conciergerie de la Garderie
355.4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement	Subvention cantonale des bornes Wifi installées dans les salles de classes du collège du Motty
356	Abri public PCi	
356.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Remplacement du déshumidificateur du local d'archives et mise aux normes ECA des sorties de secours
356.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Vérification hebdomadaire du déshumidificateur contrôlant l'hygrométrie dans le local des archives communales, nettoyage des locaux et interventions ponctuelles de la cheffe concierge, responsable des bâtiments communaux
356.4271.00	Location abri public PCi	Location d'un local de l'abri public à un jeune musicien
357	Vestiaires sportifs du Billard	
357.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant du bâtiment. Suite aux mesures Covid-19, les vestiaires sont restés inoccupés et n'ont donc pas nécessité les nettoyages réguliers prévus au budget
357.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments
357.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour les vestiaires

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'913.90		2'000.00		2'095.80	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	5'054.65		5'185.00		8'937.60	
3312.00	Amortissement des bâtiments	49'400.00		49'400.00		49'400.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	37'991.85		33'530.00		28'134.70	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'561.35		1'305.00		1'336.05	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		36'084.00		36'000.00		36'084.00
4363.00	Remboursement de dommages						1'890.40
4395.00	Autres recettes		7'200.00		7'200.00		7'200.00
4512.00	Participation du canton à des charges d'enseignement		750.00				
356	Abri public de PCi	13'747.95	600.00	18'465.00	10'400.00	6'372.00	600.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité	3'072.50		3'800.00		3'205.45	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	7'865.20		10'050.00		569.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'068.30		1'150.00		1'133.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1'741.95		3'465.00		1'464.55	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		600.00		2'400.00		600.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve				8'000.00		
357	VESTIAIRES SPORTIFS AU BILLARD	10'355.40	0.00	15'020.00	0.00	10'958.25	0.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité	392.00		500.00		357.10	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	1'642.25		2'500.00		3'690.90	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	56.85		285.00			
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	1'584.55		5'650.00		3'922.90	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	585.80		1'200.00		432.95	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	880.20		1'180.00		440.20	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	4'777.75		2'855.00		1'187.00	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	436.00		850.00		927.20	

Commentaires de la page N° 11

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
358	Centre de Vie Infantile – parcelle 87	
358.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
358.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux en lien avec le chantier
358.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	L'immeuble étant en chantier, la consommation d'eau sera facturée au constructeur

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
358	Centre de Vie Infantile (CVE) - parc. 87	60'490.00	0.00	61'060.00	0.00	68'724.50	675.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité					71.75	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout					3'095.80	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	22.85		1'250.00		1'216.70	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	6'892.05		7'290.00		12'027.95	
3312.00	Amortissement des bâtiments	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	3'575.10		1'800.00		1'584.05	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux			720.00		728.25	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs						675.00

Commentaires de la page N° 12

Compte		Remarques
4	Travaux	Si l'on ne tient pas compte de l'épuration qui est à taxes affectées (46), ni des déchets qui sont à compte de régulation (45), ce dicastère présente une amélioration des charges par rapport au budget de CHF 247'691.90 soit la police des constructions (40) pour CHF -12'728.30, le service de l'urbanisme (42) pour CHF -61'670.20, les routes et chemins (43) pour CHF 292'006.77, les espaces verts (44) pour CHF 2'280.60 et les cours d'eau et rives (47) pour CHF 27'803.10. La part des déchets à couvrir par l'impôt s'élève à CHF 28'195.60
40 400	Service administratif Police des constructions	
400.3102.00	Frais de publications, avis d'enquête	Avis d'enquêtes publiés dans les journaux locaux, dont les montants sont refacturés aux particuliers lors de l'établissement des permis de construire sous le compte n° 400.4313.00
400.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon les heures consacrées à ce dicastère. Le programme de gestion des tâches permet de déterminer le travail accompli au titre de police des constructions
400.4313.00	Emoluments administratifs permis de construire, d'habiter et d'utiliser	Facturation des permis sur la base du tarif de la police des constructions (39 autorisations municipales pour un total de CHF 1'950.--, 9 permis de construire pour un total de CHF 12'697.40, 16 autorisations d'abattage d'arbre pour CHF 480.--, 6 permis d'habiter ou d'utiliser pour un total de CHF 2'304.05, et divers autres pour CHF 1'189.50)
400.4362.00	Remboursement de frais	En 2018, remboursement par l'assurance protection juridique des frais d'avocats avancés pour une procédure dans le cadre de la police des constructions
42 420	Service de l'urbanisme Service de l'urbanisme	
420.3003.00	Jetons de présence des commissions - COMUR	Jetons de présence de la Commission Municipale d'Urbanisme (COMUR) et honoraires de l'architecte conseil
420.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Mandat à un bureau d'architectes urbanistes pour la planification scolaire et test d'implantation de bâtiments scolaires (<i>selon demande COFIN 02-2021</i>). Le solde du mandat figurera dans les comptes 2021
420.3185.01	Révision PGA/RATC	Suite des travaux relatifs au préavis No 18/19 <i>Octroi d'un crédit-cadre de CHF 230'000.-- pour réviser le plan des zones (PZ) et adapter le règlement général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC)</i>
420.3526.00	Participation au SDNL	Le montant porté au budget pour les chantiers dans le cadre du SDNL n'a pas été sollicité au 31.12.2020
420.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon estimation des heures consacrées à ce dicastère
421	Développement durable	
421.3003.00	Jetons de présence (Commission Energie et développement durable)	Cette commission a siégé à 7 reprises en 2020
421.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires pour l'analyse et la réalisation d'un concept énergétique
421.3664.01	Aide à la protection de l'environnement	Action pommeaux de douche Aquaclac

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Travaux	2'648'062.64	1'468'287.81	2'727'931.45	1'324'405.00	2'347'959.31	1'228'170.34
			1'179'774.83		1'403'526.45		1'119'788.97
40	SERVICE ADMINISTRATIF	112'814.25	18'620.95	96'565.00	15'100.00	98'004.60	21'304.50
400	POLICE DES CONSTRUCTIONS	112'814.25	18'620.95	96'565.00	15'100.00	98'004.60	21'304.50
3102.00	Frais de publication et documentation	4'683.45		6'300.00		3'793.25	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	852.10		2'470.00		420.85	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	2'875.60		10'000.00			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	104'403.10		77'795.00		93'790.50	
4313.00	Emoluments administratifs		18'620.95		15'100.00		21'304.50
4362.00	Remboursement de frais administratifs						
42	SERVICE DE L'URBANISME	194'250.20		132'580.00		80'801.65	
420	SERVICE DE L'URBANISME	186'936.20		118'180.00		79'177.55	
3003.00	Jetons de présence des commissions	3'636.00		5'800.00			
3102.00	Frais de publication et documentation			2'000.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	9'542.65					
3185.01	18-19 - Révision PGA et règlement	156'832.45		75'000.00		57'074.45	
3185.02	Honoraires et frais juridiques (Avocat)			5'000.00			
3526.01	SDNL - part. aménagt territoire	14'222.60		22'600.00		14'568.30	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	2'702.50		7'780.00		7'534.80	
421	DEVELOPPEMENT DURABLE - CONCEPT ENERGETI	7'314.00		14'400.00		1'624.10	
3003.00	Jetons de présence des commissions	1'250.00		2'400.00		1'624.10	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	5'000.00		2'000.00			
3664.01	Aide à la protection de l'environnement	1'064.00		10'000.00			

Commentaires de la page N° 13

Compte		Remarques
4	Travaux	
43	Routes et chemins	
430	Routes et chemins	
430.3060.00	Remboursement de frais et indemnités	Remboursement des frais de déplacement du personnel d'exploitation à raison de 70 cts le kilomètre
430.3114.00	Achat machines et matériel d'exploitation	L'achat de machines et matériel d'exploitation prévu au budget n'a pas été effectué en 2020
430.3114.01	Vêtements de travail	Remplacement des vêtements de travail du personnel d'exploitation et du responsable des Step de Praz Faucon et de l'AET
430.3123.00	Consommation d'électricité déchetterie	Imputation de 60% de la facture d'électricité aux locaux de voirie de Praz Faucon
430.3123.01	Consommation électricité (Eclairage public)	Consommation d'électricité pour l'éclairage public partiellement au point lumineux et sur la base de compteurs disposés à la route de Morrens, rue du Village et chemins du Four, de la Chavanne, des Choulaire, de Palud, des Alouettes, de l'Orgevaux et des Fougères
430.3124.00	Achat de consommation de mazout et carburants	Le plein des véhicules est effectué à la station d'essence AVIA. Le budget prévoyait 4'000 l. à un prix moyen de CHF 2.--/litre alors que les comptes ont enregistré 4'526.33 l. à un prix moyen de CHF 1.61/litre (CHF 1.79 en 2019)
430.3135.00	Achat de matières premières brutes et travaillées	Les comptes 2020 enregistrent l'achat de 51.01 tonnes de sel, pour un total de CHF 10'438.20, y compris le transport. Le solde concerne l'achat de piquets de signalisation pour la neige et la location des bouteilles de gaz chez Carbagaz
430.3141.00	Entretien local de voirie	Outre l'entretien courant des locaux de voirie de Praz Faucon, ce poste comprend les interventions des entreprises à la suite de l'incendie du 24 novembre 2020 (<i>voir Rapport de Gestion page 44</i>). Le remboursement de ces frais par l'ECA figure sous le compte no 430.4363.00 ci-après
430.3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	Dans le cadre de l'entretien du réseau routier, il a été procédé au curage des sacs de route, à l'entretien ou remplacement de couvercles de chambres, à la réfection de bordures de routes, à l'aménagement du chemin du Couchant, au reflachage des routes en divers endroits. Le budget prévu pour la réfection lourde de routes n'a pas été dépensé
430.3142.00	Entretien courant des voiries	Entretien courant des voiries (poubelles, balayage, nettoyage, éparage et élagage bords de route)
430.3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	Entretien divers. La réfection de marquage au sol n'a pas été réalisée en 2020
430.3143.00	Entretien de l'éclairage public	Ce poste comprend les interventions pour l'entretien de l'éclairage public, ainsi que l'achat d'ampoules, fusibles et autre petit matériel d'entretien usuel. La rénovation et mise aux normes de points lumineux prévus au budget seront traitées par préavis
430.3143.02	Entretien de la signalisation routière	Remplacement et remise en état de signalisations accidentées. Lorsque l'auteur des dégâts est connu, ces frais lui sont refacturés sous le poste 430.4363.00. Ce poste comprend également les frais d'entretien des giratoires, dont marquage des passages pour piétons autour du giratoire AVIA, des signalisations lumineuses pour passages piétons, des panneaux de signalisation et des plaques de rues.
430.3155.02	Entretien véhicule « Reform T9 »	Le remplacement de ce véhicule n'ayant pas pu se faire en 2020, il a été nécessaire d'effectuer des réparations importantes pour son inspection et sa remise en service pour son utilisation durant le service hivernal

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
43	ROUTES ET CHEMINS	898'858.20	189'843.77	1'146'366.20	145'345.00	933'868.95	154'566.38
430	ROUTES ET CHEMINS	898'858.20	189'843.77	1'146'366.20	145'345.00	933'868.95	154'566.38
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'106.50		5'000.00		4'166.50	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	948.50		2'200.00		1'524.60	
3091.00	Frais de formation du personnel			2'400.00		858.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	3'427.85		12'600.00		8'919.40	
3114.01	Achat vêtements de travail	1'884.00		2'000.00		1'602.65	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'348.80		1'500.00		1'062.45	
3123.01	Achat et consommation d'électricité Eclairage public	33'377.70		34'300.00		31'488.10	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	7'971.65		10'000.00		9'459.35	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	1'197.00		2'000.00		1'450.30	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	741.25		500.00		275.95	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	12'411.30		18'400.00		11'773.35	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	61'266.75		4'400.00		7'030.55	
3141.01	Entretien des bâtiments communaux - Hangar des Rossets	516.95		750.00		32.95	
3141.02	Entretien des bâtiments communaux - Silo à sel			1'000.00			
3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	59'280.05		165'000.00		84'390.90	
3142.00	Entretien courant des voiries	15'447.85		22'000.00		15'540.45	
3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	3'594.65		25'300.00		6'124.65	
3143.00	Entretien de l'éclairage public	5'196.70		51'000.00		11'155.70	
3143.02	Entretien de la signalisation routière	3'827.50		20'500.00		6'905.80	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	1'372.60		2'000.00		1'882.70	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	2'668.90		2'600.00		782.85	
3155.01	PICK UP TOYOTA - Entretien véhicule	1'115.80		2'000.00		1'986.85	
3155.02	REFORM MULI T9 - Entretien véhicule	13'679.65		6'500.00		8'710.90	

Commentaires de la page N° 14

Compte		Remarques
4	Travaux	
43	Routes et chemins	
430	Routes et chemins	
430.3155.00	Pony Boschung – Entretien véhicule	Entretien courant et remplacement des filtres suite à l'incendie du 24 novembre 2020 pris en charge par l'ECA sous le compte no 430.4363.00
430.3155.05	John Deere – Entretien véhicule	Entretien courant et révision complète de la turbine (CHF 1'480.--)
430.3156.00	Frais d'exploitation des panneaux photovoltaïques	Mise en conformité des onduleurs des panneaux solaires sur demande de Romande Energie
430.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Etude assainissement bruit routier et suivi divers aménagements routiers
430.3186.00	Prime d'assurances véhicules	Contrat d'assurance flotte des véhicules automobiles
430.3188.00	Facturation diverse de tiers, balayage des rues, déneigement, etc.	Les frais relatifs au service hivernal (déneigement et salage de la route cantonale) se sont élevés à CHF 1'848.-- pour le service effectué par la Commune du Mont et CHF 1'442.65 pour le service assuré par le Canton. Il a été fait appel à un privé pour CHF 15'293.40, afin de seconder l'équipe communale. Deux grands balayages des rues ont été effectués en avril et novembre, ainsi qu'un petit en juillet
430.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
430.3311.00	Amortissements	Amortissements obligatoires (<i>voir page 8 première partie</i>). Les travaux relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 ^{ère} partie) et l'accès au site de la Chavanne sont amortis par prélèvement de réserve figurant sous 430.4804.00
430.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel d'exploitation	Ce poste comprend les heures effectuées pour le déneigement des routes, l'entretien des voiries, etc. selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation, la part de salaire du technicien communal pour le suivi des travaux relatifs aux routes et la voirie, ainsi que les charges de conciergerie des locaux de voirie
430.3901.02	Imputation salaires et charges sociales pour l'entretien des véhicules et machines	Ce poste comprend les heures effectuées pour l'entretien des véhicules et des machines, selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation
430.3909.00	Eau et épuration du patrimoine communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la voirie ainsi que l'évacuation des eaux de surfaces des routes
430.4271.00	Loyer hangar des Rossets	Location du site de l'ancienne déchetterie des Rossets à une entreprise privée
430.4272.00	Redevances d'utilisation du domaine public	Location de 5 places de parc pour remorques non motorisées sur le site des Rossets
430.4342.00	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol	Indemnité communale liée à l'usage du sol 0,7 ct par kwh autorisée dès le 1 ^{er} août 2007, selon préavis n° 25/07, solde selon décompte 2019 (base total 9'693'336 kWh) et acompte 2020. Les compteurs électriques n'ayant pas pu être relevés en début d'année pour cause de Covid-19, le nombre de kWh a été estimé pour le décompte
430.4351.01	Vente d'énergie	Rémunération par Pronovo de l'énergie produite à hauteur de 0,467 CHF le kWh (38'678 kWh)
430.4356.00	Facturation de service à des tiers	Ce compte enregistre la facturation du déneigement des chemins privés (CHF 12'506.50), la location de la nacelle (CHF 140.--), sel à neige utilisé par la commune de Morrens selon accord (CHF 315.--) et le solde représentant diverses facturations à des tiers

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3155.03	Pony Boschung - Entretien Véhicule	3'774.00		3'500.00		10'791.25	
3155.04	ISEKI - Entretien véhicule	3'176.10		5'000.00		2'097.65	
3155.05	John Deere 455 - Entretien véhicule	2'227.15		1'000.00		312.20	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	570.80		100.00		129.25	
3182.00	Frais de téléphones	3'583.20		3'720.00		3'454.50	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	22'170.00		55'000.00		24'600.35	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'357.90		2'650.00		2'650.10	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	7'031.10		8'850.00		6'270.40	
3188.01	Facturation de tiers, balayage des rues, déneigement, etc..	28'881.75		35'000.00		28'374.15	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	4'157.40		4'100.00		4'056.10	
3199.01	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers	21.20		2'000.00			
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	29'924.35		31'115.00		47'274.80	
3311.00	Amortissement d'ouvrages de génie civil (routes)	217'705.00		217'705.00		238'677.55	
3312.00	Amortissement des bâtiments	32'800.00		32'800.00		32'615.00	
3313.00	Amortissement des machines, mobilier et véhicules	19'700.00		19'700.00		49'940.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	31'311.20		31'311.20			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	205'978.25		230'190.00		209'709.80	
3901.02	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Véhicules	25'269.35		42'415.00		32'969.60	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	22'837.50		26'260.00		22'821.30	
4271.02	Loyers et locations bâtiments administratifs - Hangar des Rossets		6'000.00		6'000.00		6'000.00
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		2'520.00		2'520.00		2'880.00
4342.04	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol		63'353.35		75'000.00		79'092.50
4351.01	Vente d'énergie (Panneaux solaires)		18'062.62		18'700.00		17'738.28
4356.00	Facturation de services à des tiers		13'410.00		15'500.00		18'580.80

Commentaires de la page N° 15

<i>Compte</i>	<i>Remarques</i>	<i>Remarques</i>
4	Travaux	
43	Routes et chemins	
430	Routes et chemins	
430.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement de l'ECA des dégâts causés par l'incendie du 24 novembre 2020
430.4804.00	Prélèvement de fonds de réserve	Prélèvement du fonds de réserve constitué pour la couverture de l'amortissement des préavis relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 ^{ère} partie), de l'accès au site de la Chavanne
44	Parcs promenades et cimetière	
440	Parcs promenades et cimetière	
440.3145.00	Entretien des parcs, zones de loisirs, terrains de sport, cimetière	Ce compte comprend l'entretien et l'aménagement du cimetière, y compris creuse de tombes, achat de fleurs et produits pour Espaces verts, bâtiments communaux et bacs suspendus, achat d'outillage divers pour l'entretien des espaces verts. La régénération du terrain de football du Billard a été effectuée pour un montant total de CHF 8'292.--. La suite de la construction de la tonnelle du terrain de pétanque a été effectuée avec des achats pour CHF 4'956.95. Le coût de l'évacuation des déchets végétaux lié à l'entretien des espaces verts de la commune est imputé à ce dicastère pour un montant de à CHF 5'797.05. La désaffectation du cimetière a été terminée dans le courant de l'année
440.3145.01	Entretien des places de jeux	Contrat de maintenance et entretien de la place de jeux de la Chavanne
440.3145.02	Entretien sentiers nature en forêt	Redevance d'anticipation annuelle versée au SESA pour la passerelle sur le Talent et entretien du sentier du Talent
440.3145.04	Entretien places de pique-nique	Remplacement de tables altérées et traitement des déchets végétaux à la déchetterie
440.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel Espaces verts	Imputation de la part des salaires relatifs aux espaces verts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.03	Alentours COEC – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des alentours du Centre œcuménique, parking et forum en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.04	EV Combe – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des extérieurs du collège de la Combe en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.4356.00	Facturation de personnel à des institutions de droit public	Facturation à l'ASICE des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour l'entretien des extérieurs du collège de la Combe
45	Ordures ménagères et déchets	Ce dicastère est assujéti à la TVA. Cet impôt peut donc être récupéré sur les charges, mais doit être perçu sur les taxes facturées au taux de 7.7%
450	Ordures ménagères et déchets	
450.3114.00	Achat de matériel d'exploitation	Achat matériel divers pour l'entretien et la gestion de la déchetterie. A la suite de l'incendie du 24 novembre 2020, il a été nécessaire d'acquérir un container maritime pour le stockage en extérieur des produits spéciaux (CHF 3'960.--)
450.3114.01	Achat de vêtements de travail	Achat vêtements de travail pour la responsable de la déchetterie et équipement de l'auxiliaire et des étudiants engagés en renfort (<i>voir aussi Rapport de Gestion page 4 et 18</i>)
450.3124.00	Achat de carburant, mazout	Achat de carburant pour le chariot élévateur utilisé pour la déchetterie

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4363.00	Remboursement de dommages		58'872.80				2'649.80
4804.00	Prélèvement fonds de rénovation des routes		27'625.00		27'625.00		27'625.00
44	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	155'836.25	7'821.85	159'445.00	9'150.00	158'960.10	7'887.50
440	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	155'836.25	7'821.85	159'445.00	9'150.00	158'960.10	7'887.50
3145.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	30'360.60		38'000.00		44'642.15	
3145.01	Entretien des places de jeux	1'770.10		3'450.00		1'179.70	
3145.02	Entretien des sentiers nature en forêt	495.55		4'000.00		4'263.50	
3145.03	Entretien des cordons boisés			5'300.00		160.70	
3145.04	Entretien des places de pique nique	7'309.50		8'000.00		3'811.70	
3145.05	Entretien des étangs et biotopes			2'000.00		740.45	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	96'101.60		80'690.00		84'993.90	
3901.03	Alentours COEC - Imputation salaires et charges sociales	12'782.90		7'200.00		9'166.60	
3901.04	EV Combe - Imputation salaires et charges sociales	7'016.00		10'805.00		10'001.40	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		300.00				300.00
4354.01	Vente d'objets usagés		450.00				
4356.00	Facturation de services à des tiers		7'071.85		9'150.00		7'587.50
45	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	546'060.04	517'864.44	517'965.25	493'250.00	440'261.56	421'520.71
450	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	546'060.04	517'864.44	517'965.25	493'250.00	440'261.56	421'520.71
3091.00	Frais de formation du personnel			1'500.00		922.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	6'973.95		4'000.00		1'972.35	
3114.01	Achat vêtements de travail	1'273.60		1'000.00		163.00	
3115.00	Achat de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires					21'223.05	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	835.45		1'000.00		658.05	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	371.25		300.00		168.75	

Commentaires de la page N° 16

Compte		Remarques
4	Travaux	
45	Ordures ménagères	
450	Ordures ménagères	
450.3139.00	Protection de l'environnement – compostage	Evacuation des déchets verts (compost) (362.88 tonnes de branches broyées et 190.16 tonnes de gazon et feuilles)
450.3154.00	Entretien des machines et matériel d'exploitation	Location de la benne à plastique et maintenance de la compacteuse à carton
450.3155.00	Entretien véhicules auto-moteur	Remise en état du chariot élévateur à la suite de l'incendie. Le remboursement figure sous le compte no 450.4363.00 ci-dessous
450.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Remplacement du serveur pour la gestion des accès à la déchetterie et renouvellement du stock de cartes d'accès financé par les dépôts des cartes égarées. La borne d'entrée à la déchetterie ayant subi une surcharge électrique, sa réparation a été remboursée par l'ECA, sous déduction de la franchise de CHF 500.--, sous le compte no 450.4363.00 ci-après
450.3170.00	Frais de réceptions et manifestations	Pour cause de Covid-19, il n'a pas été possible d'organiser de manifestation en 2020
450.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Optimisation de la couverture de l'assurance bâtiment suite au mandat à la société de courtage
450.3188.00	Enlèvement et élimination des ordures ménagères	<i>Voir tableaux récapitulatifs pages 19 et 20 de la première partie</i>
450.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon degré de couverture	Selon l'art. 75, 3è al. OTVA, qui stipule « <i>Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée.</i> ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
450.3220.00	Intérêts emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
450.3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
450.3526.00	GEDREL – participation à des charges	Participation de CHF 2.00 par habitant (2'768) hors TVA à 7.7% et CHF 2.50 par habitant (2'768) sur les frais de compactage
450.3812.00	Attribution au fonds de régulation	Attribution au fonds de régulation du supplément provenant des taxes perçues et du solde disponible sur le retour de la taxe au sac <i>(voir page 18 de la première partie)</i>
450.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs à la déchetterie en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
450.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la déchetterie
450.4342.05	Taxe d'utilisation et d'entretien	Ce poste comprend la facturation des taxes aux ménages et entreprises. La taxe de base pour les ménages a été maintenue, à CHF 110.-- par habitant de plus de 18 ans et à CHF 200.-- par entreprise. Ces montants sont hors TVA 7.7%. Les comptes 2020 enregistrent encore la participation de la Commune de Bretigny-sur-Morrens et de la Ville de Lausanne (Montheron) pour l'accès à notre déchetterie par leurs habitants
450.4342.06	Taxe d'utilisation et d'entretien – variation année précédente	Correction des taxes des années antérieures

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	740.95		1'000.00		897.75	
3139.00	Protection de l'environnement - Compostage	54'682.05		48'000.00		33'942.00	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	1'157.45		1'750.00		4'053.30	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	4'189.00		3'600.00		3'710.00	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	1'064.15		200.00		1'617.40	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	8'674.50		10'650.00		1'226.00	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	29.25		5'000.00		29.25	
3182.00	Frais de téléphones	1'039.40		1'080.00		950.70	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'301.55		1'350.00		1'446.85	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	448.60		570.00		392.90	
3188.00	Evacuation déchets	204'570.75		207'160.00		173'272.65	
3191.01	TVA - REDIP	2'072.35		2'000.00		1'068.21	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	59.00		60.00		59.00	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	200.00		200.00		200.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	3'746.80		3'845.00		6'814.65	
3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	48'070.25		48'070.25		60'700.00	
3526.02	GEDREL - participation à des charges de protection de l'environnement	12'456.00		12'600.00		12'339.00	
3812.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'incinération et l'élimination des ordures	37'070.14				20'987.20	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	153'996.80		162'200.00		90'421.50	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'036.80		830.00		1'026.00	
4342.05	Taxes d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération des déchets)		351'770.82		346'200.00		275'366.65
4342.06	Taxe d'utilisation et d'entretien (variation année précédente)		-325.95				10'854.80

Commentaires de la page N° 17

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
4	Travaux	
450	Ordures ménagères	
450.4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac	Le retour de la taxe au sac sur l'évacuation des déchets fixé, pour les acomptes, à CHF 340.-- (hors TVA) par tonne d'ordures ménagères ramassées en porte-à-porte, s'est élevé à CHF 362.97 (hors TVA) par tonne lors du bouclage des comptes. Le décompte 2019 nous étant parvenu tardivement, la somme de CHF 11'103.39 a été comptabilisée dans les comptes 2020. Les montants encaissés couvrent les coûts d'évacuation et traitement des ordures ménagères
450.4354.00	Vente de produits récupérés (verre, aluminium, etc..)	Ce poste comprend, comme les années précédentes, le remboursement par Gedrel de la participation à la taxe anticipée pour le verre récupéré, la part d'Igora pour les cannettes en aluminium et la part de PET recycling pour les bouteilles en PET. Il est à relever qu'en 2020, le papier et le carton ont généré des coûts supplémentaires et aucun retour
450.4356.00	Facturation à des tiers	Facturation des excédents de volumes apportés à la déchetterie, ainsi que les coûts de traitement et d'élimination des déchets relatifs au dicastère des Espaces Verts
450.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'ECA des frais de remise en état du chariot élévateur suite à l'incendie du 24 novembre 2020 et de la réparation de la borne d'accès à la déchetterie à la suite d'une surcharge électrique
450.4656.01	Ristourne sur les biodéchets	Ristourne versée par Gedrel sur les biodéchets afin d'encourager au tri des déchets végétaux
46	Réseau d'égouts et d'épuration	
460	Réseau d'égouts	
460.3144.00	Entretien des canalisations	Curage des canalisations, réparation d'un collecteur au chemin de la Lisière et création d'une chambre mixte au giratoire du Moulin
460.3220.00	Intérêts emprunts à moyen et long terme	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
460.3311.01	Amortissement d'ouvrages de génie civil et d'assainissement	Amortissement obligatoire (<i>voir page 8 première partie</i>)
460.3811.01	Attribution aux financements spéciaux – FCT	L'excédent de revenu du dicastère 46 (à taxes affectées) est attribué à la réserve
460.3811.00	Attribution aux financements spéciaux – INVT	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs de la contribution d'équipement ainsi que des taxes uniques de raccordement (comptes n° 460.4341.00 et n° 460.4341.02)
460.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués sur le réseau d'égouts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
460.4341.02	Taxe unique de raccordement	Taxes uniques de raccordement perçues lors de nouvelles constructions. Ces taxes sont attribuées au fonds de réserve 9280.04, figurant au bilan, par le compte n° 460.3811.00 ci-dessus
460.4342.00	Taxes d'utilisation et d'entretien (épuration) (m3 consommés)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m3 d'eau consommée)
460.4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (eaux claires) (m2 surface construite au sol)	Taxe perçue en fonction de la base de facturation (m2 de surface construite au sol)
460.4342.02	Taxes par personnes et places de travail	Taxes perçues en fonction de la base de facturation (par personne ou place de travail)
460.4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants	Cette taxe fédérale de CHF 9.--/habitant, entrée en vigueur en 2016, est perçue afin de financer les travaux de mise en conformité des stations d'épuration afin de permettre de traiter les micropolluants
460.4909.00	Part épuration bâtiments communaux	Facturation interne de l'épuration sur les bâtiments communaux et l'évacuation des eaux claires des routes

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac		136'222.79		110'000.00		104'992.78
4354.00	Vente de produits récupérés		18'043.45		22'350.00		20'280.63
4356.00	Facturation de services à des tiers		6'634.23		14'700.00		8'764.35
4363.00	Remboursement de dommages		3'543.95				1'195.80
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		66.20				65.70
4656.01	Ristourne sur les biodéchets		1'908.95				
4812.00	Prélèvement financement spéciaux déchets						
46	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	734'136.80	734'136.80	641'100.00	641'100.00	613'963.25	613'963.25
460	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	395'437.40	650'951.25	264'655.00	561'870.00	270'566.50	539'732.70
3144.00	Entretien des canalisations	54'435.00		85'000.00		62'762.85	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			10'000.00		11'942.45	
3191.03	TVA due sur imputations internes	2'766.11		3'000.00		2'640.70	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	2'376.65		2'105.00		2'846.95	
3311.01	Amortissement d'ouvrages d'assainissement	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
3811.00	Attrib. financements spéciaux épuration - FCT	243'674.79		120'790.00		155'397.15	
3811.01	Attrib. financements spéciaux épuration - INVT	54'916.50				1'332.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	16'268.35		22'760.00		12'644.40	
4341.02	Taxes unique de raccordement		54'916.50				1'332.00
4342.00	Taxes utilisation-entretien (Epurat)(REEE art. 37 et 38) - consommation eau m3		312'738.10		292'600.00		287'998.20
4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epurat)(REEE art. 37 et 38) - Réseau eaux claires selon surface m2		169'482.60		158'000.00		146'489.15
4342.02	Taxe par personne et place de travail		46'866.45		44'500.00		41'698.20
4342.03	Taxe fédérale sur les micropolluants		28'257.60		25'200.00		25'279.45
4909.00	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux		38'690.00		41'570.00		36'935.70

Commentaires de la page N° 18

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
4	Travaux	
46	Réseau d'égouts et d'épuration	
461	Station d'épuration	
461.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Un détecteur défectueux du système autonettoyant de la vis sans fin de la Step a entraîné son fonctionnement perpétuel, d'où une consommation supplémentaire d'électricité en 2020. Le problème a été identifié et corrigé début 2021
461.3133.01	Produits chimiques	Achat de chlorure ferrique pour la déphosphatation de l'eau, soit environ 50 l. par jour
461.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Changement de tuyaux de pompage des boues, curage de canalisations d'eaux usées bouchées, contrôle OIBT et retouches suite à ce contrôle
461.3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation	Outre l'entretien courant du matériel, il n'a pas été nécessaire d'effectuer les travaux prévus au budget
461.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et de surveillance	Ce poste comprend les coûts en lien avec l'étude de la Régionalisation des STEP, les factures du SESA pour l'analyse de l'eau sortant de la Step, la facturation par l'AET d'une quote-part de 40% des frais du service de piquet de l'employé communal, ainsi que le remplacement de notre exploitant des Steps lors de ses vacances par l'employé communal de Froideville
461.3188.02	AET - Traitement des boues et déchets	450 m3 de boues ont été transférées pour traitement à la Step de l'AET au moyen du système de traitement par centrifugeuse puis ont été transportées à Lausanne pour leur élimination par incinération
461.3191.00	Taxe fédérale des eaux usées	Participation à la taxe fédérale sur les micropolluants par CHF 9.-- à l'habitant raccordé sur le versant Step de Praz Faucon. Le versant raccordé sur l'AET a été facturé directement à l'AET
461.3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	Cugy participe pour 29,36 % aux intérêts et amortissements de l'investissement de l'AET et pour 1'534 EH (équivalent habitants) sur un total de 5'529 EH. Le solde des charges à répartir entre les communes s'est élevé à CHF 470'516.10
461.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel pour la Step de Praz Faucon	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de Praz Faucon en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de l'AET en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Step de Praz Faucon. Un détecteur défectueux du système autonettoyant de la vis sans fin de la Step a conduit à une surconsommation d'eau
461.4356.01	AET - Facturation de services	Facturation des heures effectuées par le personnel communal pour l'AET au prix de CHF 65.-- de l'heure, charges comprises
47	Cours d'eau et rive	
470	Entretien des cours d'eau et rives	
470.3147.00	Entretien des cours d'eau	Concession utilisation de l'eau du Talent, réparation canal du Talent et curage de l'affluent du Latigny. Les travaux de réfection des berges du Talent prévus au budget 2020 ont été effectués en 2019
470.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien du canal du Talent en fonction des heures ventilées par le personnel d'exploitation

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
461	STATION D'EPURATION	338'699.40	83'185.55	376'445.00	79'230.00	343'396.75	74'230.55
3091.00	Frais de formation du personnel					86.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	73.00		500.00			
3123.00	Achat et consommation d'électricité	14'147.75		13'000.00		12'182.20	
3133.01	Achat de produits chimiques traitement step	4'936.75		7'500.00		6'932.20	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'925.15		800.00		767.25	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	2'090.95		15'000.00		12'765.15	
3182.00	Frais de téléphones			50.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	23'857.90		21'800.00		16'944.20	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	340.00		500.00		400.35	
3188.02	AET - Transport et élimination déchets STEP	30'839.65		40'500.00		34'385.90	
3191.04	Taxe fédérale sur les eaux usées	13'986.00		14'400.00		14'022.00	
3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	134'629.25		142'040.00		129'065.55	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	25'576.90		32'415.00		29'375.00	
3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales du personnel	71'848.55		79'230.00		79'057.30	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	13'447.55		8'710.00		7'413.65	
4356.03	AET - Facturation de services		82'566.25		79'230.00		73'888.75
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		619.30				341.80
47	COURS D'EAU ET RIVES	6'106.90	0.00	33'910.00	20'460.00	22'099.20	8'928.00
470	ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET RIVES	6'106.90	0.00	33'910.00	20'460.00	22'099.20	8'928.00
3147.00	Entretien des cours d'eau	1'933.30		33'040.00		19'825.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	4'173.60		870.00		2'274.20	
4516.00	Part. canton charges aménagt territoire et environnement				20'460.00		8'928.00

Commentaires de la page N° 19

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'725'608.40 (budget CHF 1'895'535.--), soit une amélioration de CHF 169'926.60
51	Enseignement primaire	
510	Enseignement primaire	
510.3123.00	Consommation d'électricité Pavillons de la Chavanne	Consommation d'électricité, comprenant le chauffage des pavillons installés dans ces locaux
510.3161.00	Location des Pavillons de la Chavanne	Loyers versés pour la location des modules composant les pavillons
510.3522.00	Participation à des charges d'enseignement	Les activités du passeport vacances ont dû être annulées à cause de Covid-19. La participation financière concerne la prise en charge des coûts engagés pour l'organisation générale avant la suppression des activités
510.3522.01	Participation à l'Etablissement scolaire primaire	Le budget prévoyait 302 élèves à CHF 4'650.-- alors que les comptes de l'ASICE ont bouclés avec 278 élèves au 01.10.2020 (soit 24 élèves de moins) à CHF 4'375.82 y compris frais de transport
510.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, de la cheffe concierge dans le cadre de la gestion du parc immobilier de la commune
510.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour les pavillons de la Chavanne
510.4271.01	Location des salles d'enseignement	Location de 23 salles d'enseignement à l'ASICE selon nouveau tarif (Prix moyen CHF 21'000.- par classe)
510.4271.03	Location de locaux	Location des pavillons de la Chavanne à l'EFAJE pour l'UAPE
510.4356.01	Entretien des salles de classes	Facturation des frais d'entretien des 23 salles à l'ASICE (CHF 11'000.-- par salle)
510.4356.02	Entretien des salles UAPE	Charges des pavillons de la Chavanne, facturés à l'EFAJE pour les UAPE
510.4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement	Participation cantonale à l'enseignement d'élèves intégrés au bénéfice de mesures renforcées
51	Enseignement primaire	
511	Collège de la Chavanne	
511.3122.00	Achat et consommation d'énergie (chauffage à distance)	Facture de la part de chauffage à distance (y compris frais fixes de l'installation) au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne. La part incombant au collège du Motty est comptabilisée directement sous 355.3122.00

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Instruction publique et cultes	2'598'922.45	873'314.05	2'768'075.00	872'540.00	2'648'420.35	904'238.10
			1'725'608.40		1'895'535.00		1'744'182.25
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1'950'299.05	837'597.55	2'102'315.00	825'725.00	1'993'165.85	866'843.40
510	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1'267'621.45	787'600.00	1'457'555.00	781'600.00	1'383'838.65	821'850.00
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			300.00			
3123.00	Achat et consommation d'électricité	6'591.10		7'500.00		7'332.85	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux			500.00		32.95	
3161.00	Loyers	38'772.00		39'600.00		38'772.00	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	1'683.30		2'800.00		2'714.35	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	1'216'478.50		1'404'300.00		1'333'060.80	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	3'194.70		1'500.00		893.20	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	901.85		1'055.00		1'032.50	
4271.01	Location salles de classes		483'000.00		483'000.00		523'250.00
4271.03	Location pavillons à l'EFAJE (UAPE)		39'600.00		39'600.00		39'600.00
4356.01	Facturation entretien salles de classes		253'000.00		253'000.00		253'000.00
4356.02	Facturation entretien salles UAPE		6'000.00		6'000.00		6'000.00
4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement		6'000.00				
511	COLLEGE DE LA CHAVANNE	258'243.75	19'761.65	274'600.00	18'525.00	239'400.45	20'389.15
3091.00	Frais de formation du personnel			1'000.00			
3112.00	Achat de mobilier scolaire	138.00		1'000.00			
3114.01	Achat vêtements de travail	275.00		550.00		273.50	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	28'528.85		35'000.00		35'708.25	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	8'462.70		8'500.00		6'609.40	

Commentaires de la page N° 20

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	
51	Enseignement primaire	
511	Collège de la Chavanne	
511.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant de l'immeuble, contrat d'entretien du monte-charge et du système de détection incendie, ainsi que réfection du sol de la salle de gymnastique fissuré et remplacement des poussoirs des urinoirs. Installation de bornes Wifi au collège et à la salle de Gymnastique pour laquelle une subvention cantonale a été versée et figure dans le compte 511.4412.00 ci-dessous. La réfection de l'étanchéité du sol des douches de la salle de gymnastique s'est avérée plus coûteuse de prévu (<i>Avis COFIN No 02-2021</i>). Il a également été nécessaire de procéder à un curage des sacs de retenue des eaux pluviales du bâtiment
511.3182.00	Frais de téléphone collège de la Chavanne	Ligne téléphonique du bureau et téléphone mobile de la cheffe concierge
511.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
511.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement de la réfection extérieure du Collège de la Chavanne (<i>voir page 8 de la première partie</i>)
511.3901.00	Imputation salaire et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, pour la conciergerie, ainsi que pour les travaux effectués par le personnel d'exploitation dans l'immeuble. La part de salaire de la cheffe concierge consacrée à la gestion des divers bâtiments communaux est attribuée aux différents immeubles sur les comptes respectifs
511.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Chavanne et la salle de gymnastique
511.4271.00	Loyers et locations	La location de la salle de gymnastique du collège de la Chavanne a été réduite à cause de Covid-19 et loyer de l'appartement de service
511.4356.00	Facturation diverse à des tiers	Participation de l'ASICE au contrat de vidéosurveillance pour le collège de la Combe
511.4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement	Subvention cantonale des bornes Wifi installées au collège de la Chavanne et à la salle de gymnastique
512	Collège de la Cavenettaz	
512.3122.00	Achat de consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation totale de gaz pour le chauffage du collège de la Cavenettaz
512.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	5'827.15		6'450.00		3'613.05	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	55'404.60		44'200.00		35'731.50	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires			200.00		9.00	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	9'049.70		10'500.00		3'467.95	
3182.00	Frais de téléphones	1'372.30		1'740.00		1'468.05	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	6'537.80		6'950.00		6'868.40	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	4'312.90		4'425.00		7'646.50	
3312.00	Amortissement des bâtiments	44'750.00		44'750.00		44'750.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	90'287.85		104'600.00		89'813.80	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	3'296.90		4'235.00		3'441.05	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		13'415.00		17'100.00		18'967.50
4354.01	Vente d'objets usagés		50.00				
4356.00	Facturation de services à des tiers		1'421.65		1'425.00		1'421.65
4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement		4'875.00				
512	COLLEGE DE LA CAVENETTAZ	80'623.10	15'600.00	75'125.00	15'600.00	70'592.30	18'154.25
3112.00	Achat de mobilier scolaire			200.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	5'424.55		6'000.00		6'113.80	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'712.00		3'000.00		2'625.75	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	518.00		2'000.00		1'392.15	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	3'906.10		5'500.00		4'858.95	
3141.03	Entretien des bâtiments communaux - Appartement de fonction			300.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	126.00		500.00		32.95	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	43.30					
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'411.05		1'450.00		2'596.60	

Commentaires de la page N° 21

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	
51	Enseignement primaire	
512	Collège de la Cavenettaz	
512.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissements obligatoires <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
512.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour les locaux situés à la Cavenettaz, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces mêmes locaux
512.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Cavenettaz et de l'appartement de service
512.4271.00	Loyers	Loyer de l'appartement de service
513	Collège de l'Epi d'Or	
513.3122.00	Consommation d'énergie	Ce bâtiment est alimenté en gaz pour le chauffage
513.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant du bâtiment prévu au budget, il a été nécessaire de réparer 8 stores à lamelles, effectuer la maintenance du chauffage, réaliser des vestiaires pour une salle transformée en classe au sous-sol. A la suite d'un sinistre qui a eu lieu le 14.12.2019, il a été nécessaire de remplacer un store à lamelles, repeindre la façade et remplacer un tuyau de chéneau. Ces coûts ont été pris en charge par l'assurance sous le compte 513.4363.00 ci-dessous. De plus les comptes 2020 enregistrent la part communale à la réfection de l'étanchéité, isolation et revêtement du préau. Ces coûts ont fait l'objet d'une communication à la COFIN 01-2021 <i>(Voir Rapport de gestion page No. 45)</i>
513.3182.00	Frais de téléphone	Frais de téléphone mobile du concierge
513.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
513.3312.00	Amortissement immeuble	Amortissement obligatoire <i>(voir page 8 de la première partie)</i>
513.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour le collège de l'Epi d'Or
513.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de l'Epi d'Or
513.4271.00	Location des salles	La location de la salle de rythmique du collège de l'Epi d'Or a été réduite pour cause de Covid-19
513.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement des coûts de remise en état suite aux dégâts causés au bâtiment

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3312.00	Amortissement des bâtiments	26'700.00		26'700.00		26'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	39'255.45		28'945.00		25'745.45	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	526.65		530.00		526.65	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		15'600.00		15'600.00		15'600.00
4363.00	Remboursement de dommages						2'554.25
513	COLLEGE DE L'EPI D'OR - ES CHESAUX	343'810.75	14'635.90	295'035.00	10'000.00	299'334.45	6'450.00
3091.00	Frais de formation du personnel			500.00			
3101.00	Fournitures de bureau			250.00			
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	59.00		700.00			
3114.01	Achat vêtements de travail	313.95		275.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	6'022.95		6'500.00		5'096.45	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'093.75		2'500.00		2'663.75	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	4'137.25		3'200.00		987.60	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	55'309.55		7'500.00		6'198.10	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1'405.50		1'000.00		98.90	
3182.00	Frais de téléphones	544.20		600.00		544.70	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'023.95		4'800.00		4'434.10	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	22'337.20		22'915.00		39'250.15	
3312.00	Amortissement des bâtiments	187'000.00		187'000.00		187'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	59'115.10		55'965.00		51'873.75	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'448.35		1'330.00		1'186.95	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		2'882.50		10'000.00		6'450.00
4363.00	Remboursement de dommages		11'753.40				

Commentaires de la page N° 22

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	
52	Enseignement secondaire	
520	Enseignement secondaire	
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Etablissement)	Le budget prévoyait 114 élèves à CHF 4'650.-- pour 2020, alors que les comptes de l'ASICE bouclent avec 122 élèves à CHF 4'375.82 (transports compris)
520.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux
53	Enseignement spécialisé	
530.3512.01	Participation selon la Loi sur les écoles de musiques (LEM)	Participation selon la LEM (Loi sur les écoles de musique) à hauteur de CHF 9.50 par habitant
530.3522.00	Participation PPLS CRENOL	Participation pour 418 élèves à CHF 1.84 au secrétariat du service de Psychologie , Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS) de la Couronne de la Région Nord-Ouest Lausannois (CRENOL), selon convention (424 élèves à CHF 1.124 en 2019)
54	Para-scolaire	
540	Orientation professionnelle	
540.3512.00	Participation à l'orientation professionnelle	Les frais pour l'orientation professionnelle sont pris en charge par le Canton, alors que la mise à disposition de locaux est du ressort des communes. Pour 2020, notre participation à cette charge a été facturée CHF 0.942 par habitant
56	Service médical et dentaire	
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique (service dentaire)	La cotisation 2020 de CHF 5.-- est basée sur 2'768 habitants, soit CHF 13'840.--, à laquelle s'ajoutent 368 élèves contrôlés à CHF 6.-- soit CHF 2'208.--, ainsi que 13 élèves à CHF 6.-- pour le Home d'enfants de la Bérallaz. Le solde du compte concerne les soins effectués qui sont facturés aux parents sous 560.4320.00
58	Temples et Cultes	
580	Temples et Cultes	
580.3122.00	Achat et consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation de gaz pour le chauffage du Centre œcuménique, ces locaux étant occupés régulièrement
580.3141.00	Entretien immeuble Centre œcuménique	La participation aux frais d'entretien du Centre œcuménique, payés directement par l'Association, s'élève à CHF 900.--, les autres frais d'entretien sont directement pris en charge par la Commune
580.3182.00	Frais de téléphone	Ligne téléphonique du Centre œcuménique

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	534'121.55		531'120.00		547'403.50	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	534'121.55		531'120.00		547'403.50	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	533'850.00		530'100.00		547'256.55	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	271.55		1'020.00		146.95	
53	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	27'065.05		27'100.00		26'525.45	
530	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	27'065.05		27'100.00		26'525.45	
3512.01	Participation à des charges cantonales d'enseignement	26'296.00		26'600.00		26'049.00	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	769.05		500.00		476.45	
54	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	2'461.95		3'080.00		2'608.30	
540	ORIENTATION PROFESSIONNELLE	2'461.95		3'080.00		2'608.30	
3512.00	Participation à des charges cantonales d'enseignement	2'461.95		3'080.00		2'608.30	
56	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	18'443.00	2'317.00	18'500.00	2'000.00	19'218.45	3'222.45
560	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	18'443.00	2'317.00	18'500.00	2'000.00	19'218.45	3'222.45
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d	18'443.00		18'500.00		19'218.45	
4320.00	Facturation de soins dentaires		2'317.00		2'000.00		3'222.45
58	TEMPLES ET CULTES	66'531.85	33'399.50	85'960.00	44'815.00	59'498.80	34'172.25
580	TEMPLES ET CULTES	66'531.85	33'399.50	85'960.00	44'815.00	59'498.80	34'172.25
3122.00	Achat et consommation d'énergie	5'424.50		6'000.00		6'113.95	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	852.00		1'000.00		862.10	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	300.65				123.75	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	8'052.60		10'520.00		4'275.50	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		720.00		303.00	

Commentaires de la page N° 23

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
5	Instruction publique et cultes	
58	Temples et Cultes	
580	Temples et Cultes	
580.3186.00	Primes d'assurance	Primes d'assurances mobilière et immobilière de l'ECA à charge des communes
580.3652.00	Participation aux frais de cultes	Ce compte comprend le remplacement de l'organiste durant ses vacances (CHF 770.--) et la participation aux frais de culte des communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville et Morrens, selon convention
580.3652.01	Participation aux frais de cultes d'autres paroisses	Ce compte comprend la participation aux frais de cultes de la paroisse de Montheron et de la paroisse de langue allemande
580.3901.00	Imputation salaires et charges sociales (organiste)	Imputation du salaire avec charges sociales de l'organiste, intégrant les services effectués à l'Eglise de Morrens. L'entier de cette charge est réparti entre les communes signataires de la convention. Le solde restant à charge de la Commune de Cugy s'élève à CHF 8'035.55
580.3901.01	Imputation salaires et charges sociales (concierge)	Imputation du salaire, avec charges sociales, du service de conciergerie pour le Centre œcuménique ainsi que le temps consacré par la Cheffe concierge responsable de l'entretien des bâtiments communaux
580.3901.02	Imputation salaires et charges sociales (exploitation)	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien du bâtiment du Centre œcuménique en fonction des heures consacrées et ventilées du personnel d'exploitation
580.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le Centre œcuménique
580.4271.00	Location Centre œcuménique	La location du Centre œcuménique est intégrée à la répartition des charges entre communes
580.4522.00	Participation de communes à des charges de culte	Participation des autres communes signataires de la convention aux frais de cultes de la Commune de Cugy

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'116.70		2'320.00		2'366.05	
3652.00	Aides et subventions pour les cultes	16'475.90		25'600.00		11'569.65	
3652.01	Aides et subventions à d'autres paroisses	2'670.60		2'900.00		566.35	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	24'144.05		25'000.00		24'040.35	
3901.05	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Conciergerie	5'580.85		10'345.00		8'643.90	
3901.06	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Personnel communal	44.40		870.00			
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	566.60		685.00		634.20	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		2'075.00		3'000.00		2'360.00
4363.00	Remboursement de dommages						2'554.25
4522.00	Participation de communes à des charges d'enseignement et de cultes		31'324.50		41'815.00		29'258.00

Commentaires de la page N° 24

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
6	Police	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 428'618.70 (budget CHF 386'690.--), soit un montant supérieur de CHF 41'928.70
60	Police et contrôle des habitants	
600	Police et contrôle des habitants	
600.3003.00	Jetons de présence commission de naturalisation	La commission municipale de naturalisation a siégé à 4 reprises en 2020
600.3060.00	Frais de déplacement	Frais de déplacement de l'Assistant de Sécurité Publique dans le cadre de son activité
600.3114.00	Achat vêtements de travail	Equipement de l'Assistant de Sécurité Publique
600.3182.00	Frais de téléphones	Afin de permettre le paiement par carte de crédit, une connexion mobile par abonnement Swisscom a été mise en place pour l'horodateur de la place de stationnement de la Cavenettaz
600.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Prise en charge par la Commune des frais liés aux constats de décès (4) et participation aux convois funèbres et coûts de crémation des défunts (13), ainsi que défraiement de l'enquêteur communal pour les naturalisations (9)
600.3185.03.00	Honoraires et frais Securitas	Honoraires de la société Securitas qui effectue le contrôle des macarons de stationnement sur les sites scolaires. Le mandat a été suspendu durant la période de confinement début 2020
600.3185.03.01	Honoraires et frais Securitas – COVID-19	Mesures de prévention et contrôle durant le confinement selon <i>Avis COFIN no 02-2020</i>
600.3187.00	Emoluments divers	Ce compte comprend les factures du Service de la Population pour les permis d'établissement des étrangers. La facturation et les émoluments y relatifs sont compris dans le compte n° 600.4312.00
600.3187.02	Emoluments cartes d'identité	Ce compte enregistre les factures du Service de la Population pour l'établissement des cartes d'identités
600.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 de la première partie</i>
600.3316.00	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire du système de vidéosurveillance
600.3511.00	Participation à des charges cantonales de sécurité publique	Participation financière de notre commune dans le cadre de la réforme policière sur l'ensemble du territoire du canton selon acomptes pour 2020
600.3511.01	Participation à des charges cantonales de sécurité publique (décompte)	En 2018, décompte de la participation communale à la Réforme policière, soit 2 points d'impôts suivant le taux (CHF 103'970.-- par point) et 1,2435 points d'impôt péréquatif (CHF 111'855.-- par point)
600.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Frais de traitement des déchets carnés qui doivent être incinérés par le centre Valorsa à Penthaz

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	517'493.30	88'874.60	579'660.00	192'970.00	511'968.01	86'592.75
			428'618.70		386'690.00		425'375.26
60	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	410'020.90	85'826.60	421'600.00	76'970.00	408'755.01	83'544.75
600	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	410'020.90	85'826.60	421'600.00	76'970.00	408'755.01	83'544.75
3003.00	Jetons de présence des commissions	200.00		500.00		671.00	
3003.01	COPS - Jetons de présence			2'400.00			
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	159.60		500.00		193.20	
3091.00	Frais de formation du personnel			2'000.00			
3102.00	Frais de publication et documentation			1'900.00			
3114.00	Achat vêtements de travail	346.90		1'200.00		536.60	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé	122.15		500.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1'230.10		1'500.00		1'164.96	
3182.00	Frais de téléphones	432.00		440.00		432.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	4'699.90		5'000.00		3'213.65	
3185.03	Securitas - Honoraires et frais d'expertise	2'492.95		6'000.00		4'405.40	
3185.03.01	Securitas - Honoraires surveillance COVID 19	4'184.05					
3187.00	Emoluments et frais de taxation	11'865.70		13'100.00		12'605.70	
3187.02	Emoluments cartes d'identité	2'345.85		3'500.00		2'408.35	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	174.70		180.00		345.10	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	6'300.00		6'300.00		6'300.00	
3511.00	Participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	354'159.00		354'160.00		346'362.00	
3511.01	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique					8'084.00	
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d'autres communes	621.25		500.00		854.80	

Commentaires de la page N° 25

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
6	Police	
600	Police et contrôle des habitants	
600.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation du salaire, avec charges sociales de l'ASP (Assistant de sécurité publique)
600.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	73 macarons de stationnement ont été délivrés pour les différents sites scolaires, le solde du compte enregistre les paiements à l'horodateur. Une réduction exceptionnelle de CHF 40.- a été accordée sur les macarons actifs durant la période de confinement d'avril et mai 2020
600.4312.00	Emoluments de Police, contrôle des habitants et Chancellerie	Emoluments encaissés conformément au règlement sur les émoluments du contrôle de l'habitant, ainsi que pour les permis d'établissement dont la charge figure sous 600.3187.00
600.4312.02	Emoluments du contrôle des habitants – Cartes d'identités	Emoluments encaissés pour l'établissement des cartes d'identités, y compris l'émolument communal. Les factures correspondantes du Service de la Population se trouvent sous le compte n° 600.3187.02
600.4319.00	Emoluments administratifs divers	Facturation des frais d'incinération des animaux de compagnie, dont la charge figure sous 600.3524.00. Seuls les animaux de rente (vaches, porcs, chèvres) sont pris en charge par la Commune
600.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation forfaitaire à la Commune de Morrens de l'activité de l'Assistant de Sécurité Publique (ASP) selon convention
600.4370.00	Amendes, ordonnances pénales	Encaissement de 16 ordonnances pénales rendues en 2020 selon le règlement sur les déchets, 128 contraventions de parcage, 10 dénonciations pour parcage sur des places privées mises à ban, 4 dénonciations pour non-respect des mesures Covid-19, 20 pour troubles à la tranquillité publique et 9 pour littering. Durant la période de confinement d'avril à mai 2020, le contrôle du stationnement a été suspendu
600.4391.00	Finances de naturalisation	Finances versées lors du dépôt de dossier de demande de naturalisation (6 dossiers)
600.4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	Décompte 2019 de la participation communale à la Réforme policière, soit 2 points d'impôts suivant le taux (CHF 103'434.- par point) et 1,1922 points d'impôt péréquatif (CHF 111'163.- par point)
65	Défense contre l'incendie	
650	Défense contre l'incendie	
650.3521.00	Participation à des charges d'assoc. de communes	Part à charge de la Commune de Cugy dans le cadre de la répartition des coûts du SDIS du Haut-Talent (2'768 habitants à CHF 22.6945)
66	Protection civile	
660	Protection civile	
660.3116.00	Achat d'équipement spécialisé	L'achat prévu au budget n'a pas pu être effectué en 2020
660.3123.00	Consommation d'électricité	Consommation d'électricité de l'abri PCi
660.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Entretien effectué par l'ORPCi (Office Régional de Protection civile) et concept de protection incendie de l'abri
660.3521.00	Participation à l'ORPCi d'Echallens	La participation à l'ORPCi du Gros-de-Vaud a été facturée sur la base de 2'742 habitants à CHF 22.3785
660.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	20'686.75		21'920.00		21'178.25	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		28'561.05		30'100.00		31'962.75
4312.00	Emoluments du contrôle de l'habitant et police des étrangers		21'966.00		19'600.00		23'632.00
4312.02	Emoluments du contrôle de l'habitant - Cartes d'identité		4'130.00		6'500.00		4'200.00
4319.00	Emoluments administratifs divers		467.55		50.00		40.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		8'220.00		8'220.00		8'220.00
4370.00	Contraventions parcage et ordonances pénales		13'820.00		11'500.00		11'790.00
4391.00	Finances de naturalisation		1'700.00		1'000.00		3'700.00
4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique		6'962.00				
65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	39'238.00		40'000.00		33'308.30	
650	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	39'238.00		40'000.00		33'308.30	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	39'238.00		40'000.00		33'308.30	
66	PROTECTION CIVILE	68'234.40	3'048.00	118'060.00	116'000.00	69'904.70	3'048.00
660	PROTECTION CIVILE	68'234.40	3'048.00	118'060.00	116'000.00	69'904.70	3'048.00
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			48'000.00			
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'843.50		1'500.00		2'410.05	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	1'843.30				893.10	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé			500.00		451.60	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		350.00		303.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'068.25		1'135.00		1'133.00	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	62'818.00		65'000.00		62'713.00	

Commentaires de la page N° 26

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
6	Police	
66	Protection civile	
660	Protection civile	
660.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour l'abri Pci
660.4521.00	Participation de l'ORPCI aux frais d'entretien des constructions	Contribution fédérale aux frais d'entretien pour CHF 3'000.-- par année
660.4809.00	Prélèvement sur Fonds de réserve PCi	Le prélèvement prévu au budget afin de financer les coûts du dicastère n'a pas obtenu l'aval du service de la sécurité

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	15.90				1'248.40	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	342.45		1'575.00		752.55	
4521.00	Participation de communes à des charges de justice et de sécurité publique		3'048.00		3'000.00		3'048.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve				113'000.00		

Commentaires de la page N° 27

Compte		Remarques
7	Sécurité sociale	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 2'497'048.75 (budget CHF 2'925'785.--) soit un montant inférieur de CHF 428'736.25
71	Service social communal	
710	Service social communal	
710.3185.01	23-19 – Concept village solidaire (Crédit-cadre	Note d'honoraires pour la deuxième phase diagnostic : évaluation de la qualité de vie des séniors
710.3523.01	ASICE – Participation parascolaire	Le budget prévoyait 193 élèves à CHF 475.- alors que le coût final s'est élevé à CHF 196 élèves à CHF 363.71
710.3525.01	Participation à l'ARASPE	Le décompte final 2019 de l'ARASPE (A ssociation R égionale de l' A ction S ociale P rilly-Echallens), parvenu à la fin du mois de septembre 2020, présente un retour pour notre commune de CHF 1.5973 par habitant, soit CHF 5'277.05 et une facturation CHF 0.309 pour les frais de secrétariat et jetons de présence, soit CHF 847.30. Pour 2020, la participation est basée sur 2'768 habitants : CHF 0.30 par habitant pour la cotisation au Conseil des régions, CHF 0.306 pour le secrétariat de l'ARASPE et l'encadrement des agences d'assurances sociales, CHF 4.644 surcoût des frais de fonctionnement de l'antenne CSR d'Echallens et CHF 24.5208 pour les frais de fonctionnement de des Agences intercommunales d'assurances sociales
710.3525.03	Part. selon la LAJE	Contribution de CHF 5.-- (2'768 habitants pour Cugy) à la Fondation selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en vigueur
710.3655.00	Aides et subventions à des institutions privées – EFAJE	Le décompte de l'Association pour l'EFAJE (E ntraite F amiliale et A ccueil de J our des E nfants) s'établit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Part fixe pour administration générale, participation par habitant (2'742) : CHF 8.50 (CHF 8.50 en 2019) - Part variable pour l'Accueil familial de jour «mamans de jour » : coût horaire de CHF 5.3755 pour les communes, et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 5'645 h. par les habitants de Cugy - Part variable pour l'Accueil préscolaire : coût horaire de CHF 8.1177 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 20'014 h. par les habitants de Cugy - Part variable pour l'Accueil parascolaire : coût horaire de CHF 7.1903 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 41'994 h. par les habitants de Cugy
710.3655.01	Aides et subventions à des institutions privées – Transport Handicap	Cotisation annuelle de CHF 300.-- et 9 personnes, dont 5 de la Fondation Echaud, ont bénéficié de la participation communale aux transports (35 courses) pour un total de CHF 1'790.35
710.3655.02	Participation au déficit de la Garderie Arc-en-Ciel	Participation au déficit de la Garderie Arc-en-ciel jusqu'à sa dissolution au 31 juillet 2020. Le décompte final fait ressortir une participation de Cugy de 61.69%, soit une consommation de 8'049 h. sur un total de 13'047 h. Un complément budgétaire a fait l'objet de l'annonce à la COFIN 04-2020
710.3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	Ce compte enregistre l'achat des sacs poubelles remis gratuitement aux parents de jeunes enfants conformément au règlement sur le traitement et l'évacuation des déchets
72	Prévoyance sociale cantonale	
720	Prévoyance sociale cantonale	Ce dicastère dépend de la facture sociale et représente un coût de CHF 715.82 par habitant (CHF 744.09 en 2019) si l'on ne tient pas compte du décompte 2019 Au niveau du budget, le montant communiqué représentait, pour notre Commune, le 0,2379527% du total des charges budgetées par le Canton pour la facture sociale, soit CHF 824'863'600.-- . Le décompte final de la facture sociale, tout comme le décompte pour la péréquation, ne sera connu que dans la seconde partie de l'année 2021, lorsque les péréquations définitives auront été calculées selon les comptes bouclés 2020

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	2'762'162.70	265'113.95	2'930'785.00	5'000.00	2'965'533.00	142'111.15
			2'497'048.75		2'925'785.00		2'823'421.85
71	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	799'378.70	4'984.00	968'000.00	5'000.00	652'599.00	5'077.15
710	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	799'378.70	4'984.00	968'000.00	5'000.00	652'599.00	5'077.15
3102.00	Frais de publication et documentation	724.00		1'500.00		858.00	
3185.01	23-19 - Concept village solidaire (Crédit cadre)	39'815.00		45'000.00		11'748.00	
3523.01	ASICE - Participation Parascolaire	71'287.20		91'700.00			
3525.01	ARASPE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	77'178.80		84'000.00		74'687.65	
3525.03	FAJE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	13'840.00		14'000.00		13'710.00	
3655.00	EFAJE - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	518'062.95		675'600.00		462'938.20	
3655.01	TRANSPORT HANDICAP - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	2'090.35		2'700.00		3'175.20	
3655.02	GARDERIE ARC-EN-CIEL - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	71'396.40		48'500.00		80'404.80	
3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	4'984.00		5'000.00		5'077.15	
4353.01	Vente de sacs taxés à prix réduit		550.00		500.00		400.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		4'434.00		4'500.00		4'677.15
72	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1'962'784.00	260'129.95	1'962'785.00	0.00	2'060'486.00	137'034.00
720	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1'962'784.00	260'129.95	1'962'785.00	0.00	2'060'486.00	137'034.00
3515.01	Participation à la cohésion sociale - RS01	581'835.00		581'835.00		1'224'354.00	
3515.02	Participation à la cohésion sociale - RS02/04	550'373.00		550'375.00		131'371.00	
3515.03	Participation à la cohésion sociale - RS03	609'736.00		609'735.00		612'674.00	

Commentaires de la page N° 28

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
7	Sécurité sociale	
72	Prévoyance sociale cantonale	
720	Prévoyance sociale cantonale	
720.4515.00	Part. communale à la facture sociale décompte année précédente	<p>A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les péréquations au 1^{er} janvier 2011, le mode de calcul de la répartition de la facture sociale suivant a été utilisé pour le décompte 2019 en 2020. Les acomptes facturés pour 2019 représentaient le 0,249765% du total des charges cantonales pour la facture sociale <u>budgétée</u> à CHF 817'485'000.-- (participation cantonale selon accord Canton-Communes de CHF5'000'000.-- déduite). Le décompte final calculé représente une participation à hauteur de 0,21567886% sur un total de charges cantonales de CHF 825'655'956.-- (part de l'Etat selon convention DRPTC de CHF 5'000'000.-- déduite), soit une augmentation de 1%</p> <p>Le calcul de la participation des communes à la facture sociale pour 2019 tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de la part des impôts conjoncturels, tels l'impôt sur les frontaliers (30% des recettes communales), les successions, les droits de mutation et gains immobiliers (50% des recettes communales) ⇒ de la part des impôts selon écrêtage pour les communes dont la valeur du point d'impôt dépasse la moyenne cantonale ⇒ le solde étant ramené à un nombre de points d'impôt par commune (14.69117 points en 2019) <p>Comme le Canton réunit toutes les données des communes, il est le seul en mesure d'effectuer le calcul complet de répartition de la facture sociale</p> <p>Pour Cugy, le décompte final de participation à la facture sociale pour 2019, s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Part des impôts conjoncturels : CHF 147'650.-- ⇒ Part des impôts selon écrêtage : la valeur du point d'impôt communal de Cugy est inférieure à la moyenne cantonale, donc pas de participation ⇒ Solde couvert par la participation à hauteur de 14.69117 points d'une valeur de CHF 111'163.--, soit CHF 1'633'116.-- <p>Les acomptes versés dans les comptes 2019 totalisent CHF 2'041'791.--, alors que le décompte s'élève à CHF 1'780'766.--, soit un solde en faveur de la commune de CHF 261'025.--. CHF 895.05 d'intérêts de retard sur le paiement d'un acompte ont été déduits de ce retour. C'est donc un montant net de CHF 260'129.95 qui est enregistré sous le compte 720.3515.06</p>
73	Santé publique	
730	Santé publique	
730.3654.00	Aides et subventions pour l'hygiène et la santé publique AVASAD	Le Conseil d'Etat vaudois a accepté la reprise par le Canton, dès 2020, des dépenses de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) qui incombait aux communes.

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3515.04	Participation à la cohésion sociale - RS05/06	220'840.00		220'840.00		73'392.00	
3515.06	Décompte de participation à la cohésion sociale					18'695.00	
4515.00	Décompte final cohésion sociale année précédente		260'129.95				
4809.00	Prélèvement fonds de réserve						137'034.00
73	SANTE PUBLIQUE	0.00		0.00		252'448.00	
730	SANTE PUBLIQUE	0.00		0.00		252'448.00	
3654.00	AVASAD - Aides et subventions pour l'hygiène et la santé publique					252'448.00	

Commentaires de la page N° 29

Compte		Remarques
8	Services Industriels	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 50'602.40 (budget CHF 99'765.--), prélevé du fonds de réserve No 9280.03
81	Service des eaux	
810	Service des eaux	
810.3121.00	Achats et consommation d'eau	Les comptes 2020 enregistrent un achat de 183'706 m3 pour un prix de revient de CHF 1.76 hors taxes, (CHF 1.79 pour 2019) sur la base du contrat signé avec la Ville de Lausanne en 2008
810.3144.00	Entretien du réseau	Ce compte enregistre la recherche d'éventuelles fuites par corrélation sur le réseau principal, le contrat de maintenance des vannes Clayton d'entrée d'eau du réseau, inspection par caméra, curage et réparation d'une canalisation d'amené d'eau au réservoir, création de vannes d'alimentation du secteur nord et au chemin des Dailles, ainsi que les frais liés à la réparation des fuites sur le territoire communal. Une provision pour travaux en cours a été faite pour le remplacement des couvercles de chambres des sources, ceci dans le cadre du programme d'intervention lié au dossier d'autocontrôle
810.3185.00	Honoraires et frais d'analyses	Frais d'analyse de l'eau du réseau, acompte dans le cadre de l'étude de la régionalisation de la distribution d'eau et solde honoraires du mandataire pour l'établissement du dossier d'autocontrôle du réseau d'eau potable
810.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon le degré de couverture	Selon l'art. 75, al. 3 OTVA, qui stipule « Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
810.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2020, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 première partie
810.3311.02	Amortissement d'ouvrage du Service des eaux	Amortissement obligatoire (selon liste page 8 première partie)
810.3813.00	Attributions aux financements spéciaux	Attribution au fonds de réserve des taxes uniques de raccordement déduction faite de la couverture de déficit du dicastère. Voir pages 11 et 12 première partie
810.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs au service des eaux en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
810.4341.00	Taxes de raccordement	Taxes perçues lors de nouvelles constructions
810.4351.00	Ventes d'eau	162'732 m3 ont été facturés aux consommateurs en 2020
810.4651.01	Subsides ECA	Participation de l'ECA à la révision d'une borne hydrante
810.4909.00	Imputation service des eaux de la Commune	Factures à l'interne de la consommation d'eau des bâtiments communaux (4'706 m3)

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Services industriels	540'771.80	540'771.80	519'940.00	519'940.00	494'279.60	494'279.60
			0.00				0.00
81	SERVICE DES EAUX	540'771.80	540'771.80	519'940.00	519'940.00	494'279.60	494'279.60
810	SERVICE DES EAUX	536'259.55	540'771.80	514'620.00	519'940.00	489'110.70	494'279.60
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			500.00		895.50	
3121.00	Achat et consommation d'eau	323'359.35		306'000.00		313'686.40	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	2'524.40		2'500.00		1'188.80	
3144.00	Entretien des canalisations	87'339.10		90'000.00		83'990.80	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	18'465.10		37'000.00		8'944.30	
3191.01	TVA - REDIP	49.70					
3191.03	TVA due sur imputations internes	282.35		310.00		209.70	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	2'022.90		1'335.00		1'249.60	
3311.02	Amortissement d'ouvrages du Service des eaux	29'580.00		29'580.00		29'580.00	
3813.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'adduction d'eau	6'313.70				96.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	66'322.95		47'395.00		49'269.00	
4273.00	Location compteurs d'eau et abonnement		64'249.75		40'000.00		54'246.15
4341.02	Taxes unique de raccordement		56'916.10				96.60
4351.00	Ventes d'eau		406'831.20		369'600.00		374'287.20
4356.00	Facturation de services à des tiers						660.35
4651.01	Subsides ECA		1'198.00				
4813.00	Prélèvement financements spéciaux service des eaux				99'765.00		56'391.60
4909.00	Imputation interne Eau et Epuration Bâtiments communaux		11'576.75		10'575.00		8'597.70

Commentaires de la page N° 30

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>
8	Services Industriels	
81	Service des eaux	
811	Réservoir	
811.3141.00	Entretien du réservoir	Contrôle annuel du réservoir et remplacement du filtre ainsi que remplacement d'une vanne papillon

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
811	RESERVOIR	4'512.25		5'320.00		5'168.90	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'501.40		2'500.00		1'456.75	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'503.20		1'250.00		2'404.35	
3182.00	Frais de téléphones	316.80		360.00		366.70	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	190.85		210.00		941.10	

Commentaires de la page N° 31

<i>Compte</i>		<i>Remarques</i>

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'704'345.31	1'272'231.30	2'848'080.00	1'249'250.00	2'559'203.99	1'153'310.32
2	FINANCES	2'574'726.39	10'877'058.19	2'394'025.00	10'608'030.00	2'915'189.41	10'779'088.52
3	DOMAINES ET BÂTIMENTS	556'093.35	132'755.95	609'110.00	158'565.00	526'754.60	181'587.30
4	TRAVAUX	2'648'062.64	1'468'287.81	2'727'931.45	1'324'405.00	2'347'959.31	1'228'170.34
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'598'922.45	873'314.05	2'768'075.00	872'540.00	2'648'420.35	904'238.10
6	POLICE	517'493.30	88'874.60	579'660.00	192'970.00	511'968.01	86'592.75
7	SECURITE SOCIALE	2'762'162.70	265'113.95	2'930'785.00	5'000.00	2'965'533.00	142'111.15
8	SERVICES INDUSTRIELS	540'771.80	540'771.80	519'940.00	519'940.00	494'279.60	494'279.60
9	CLÔTURE						
Total Charges		14'902'577.94		15'377'606.45		14'969'308.27	
Total Revenus			15'518'407.65		14'930'700.00		14'969'378.08
Excédent de charges					446'906.45		
Excédent de revenus		615'829.71				69.81	

LISTE DES SOLDES PAR NATURE

**Fonctionnement
et
Investissements**

Charges par nature 2020

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2019
3 Charges	14'902'577.94	15'377'106.45	-474'528.51	-3.09%	14'969'308.27
30 Autorités et personnel	2'239'009.60	2'296'185.00	-57'175.40	-2.49%	2'148'662.95
300 Autorités et commissions	232'442.30	253'180.00	-20'737.70	-8.19%	251'803.05
301 Personnel administratif et d'exploitation	1'494'228.00	1'521'405.00	-27'177.00	-1.79%	1'428'776.95
302 Traitement du personnel enseignant remplaçant					
303 Assurances sociales	158'954.40	160'750.00	-1'795.60	-1.12%	151'418.25
304 Caisses de pensions et de prévoyance	241'976.20	245'800.00	-3'823.80	-1.56%	223'859.45
305 Assurances accidents et maladie	64'695.90	67'900.00	-3'204.10	-4.72%	61'225.30
306 Indemnisation et remboursement de frais	24'865.50	28'750.00	-3'884.50	-13.51%	23'318.80
307 Prestations complémentaires de prévoyance					
308 Personnel intérimaire	17'611.05		17'611.05	100.00%	
309 Autres charges des autorités et du personnel	4'236.25	18'400.00	-14'163.75	-76.98%	8'261.15
31 Biens, services, marchandises	2'403'524.75	2'706'010.00	-302'485.25	-11.18%	1'987'441.69
310 Imprimés et fournitures de bureau	33'494.10	57'650.00	-24'155.90	-41.90%	30'134.05
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	52'875.70	106'890.00	-54'014.30	-50.53%	50'834.85
312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	494'591.20	498'500.00	-3'908.80	-0.78%	497'850.55
313 Autres fournitures et marchandises	93'644.30	97'385.00	-3'740.70	-3.84%	64'674.00
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	614'772.40	802'385.00	-187'612.60	-23.38%	485'932.60
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	149'440.70	165'415.00	-15'974.30	-9.66%	117'286.91
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	38'772.00	39'600.00	-828.00	-2.09%	38'772.00
317 Réceptions et manifestations	18'746.00	48'000.00	-29'254.00	-60.95%	40'963.85
318 Honoraires et prestations de services	744'562.49	793'415.00	-48'852.51	-6.16%	574'063.12
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	162'625.86	96'770.00	65'855.86	68.05%	86'929.76
32 Intérêts passifs	98'359.57	101'800.00	-3'440.43	-3.38%	157'620.04
321 Intérêts des dettes à court terme					
322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	95'759.63	97'800.00	-2'040.37	-2.09%	155'289.34
329 Autres intérêts	2'599.94	4'000.00	-1'400.06	-35.00%	2'330.70

Commune de Cugy VD

Comptes 2020

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2019
33 Amortissements	1'014'793.39	905'516.45	109'276.94	12.07%	1'021'102.64
330 Amortissements du patrimoine financier	170'776.94	61'500.00	109'276.94	177.69%	144'740.09
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	844'016.45	844'016.45	0.00	0.00%	876'362.55
332 Autres amortissements du patrimoine administratif				--	
333 Amortissement du découvert				--	
35 Remboursements, participations et subventions à des collectiv	6'958'741.40	7'214'460.00	-255'718.60	-3.54%	7'211'728.80
351 Canton	2'464'507.10	2'482'625.00	-18'117.90	-0.73%	2'564'890.65
352 Communes et associations de communes	4'494'234.30	4'731'835.00	-237'600.70	-5.02%	4'646'838.15
36 Aides et subventions	616'744.20	773'600.00	-156'855.80	-20.28%	816'369.35
365 Aides, subventions à des institutions privées	610'696.20	755'600.00	-144'903.80	-19.18%	811'292.20
366 Aides individuelles	6'048.00	18'000.00	-11'952.00	-66.40%	5'077.15
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	341'975.13	120'790.00	221'185.13	64.68%	499'312.95
380 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement					321'500.00
381 Attributions aux financements spéciaux	341'975.13	120'790.00	221'185.13	64.68%	177'812.95
39 Imputations internes	1'229'429.90	1'258'745.00	-29'315.10	-2.33%	1'127'069.85
390 Imputations internes	1'229'429.90	1'258'745.00	-29'315.10	-2.33%	1'127'069.85

Revenus par nature 2020

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2019
4 Revenus	15'518'407.65	14'930'700.00	587'707.65	3.94%	14'969'378.08
40 Impôts	9'107'262.90	9'034'700.00	72'562.90	0.80%	9'076'709.16
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	7'621'096.32	7'984'400.00	-363'303.68	-4.55%	8'002'954.11
401 Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	204'640.55	117'300.00	87'340.55	74.46%	153'757.80
402 Impôt foncier	694'173.55	700'000.00	-5'826.45	-0.83%	691'202.65
404 Droits de mutation	359'177.05	200'000.00	159'177.05	44.32%	166'230.80
405 Impôts sur les successions et donations	103'666.80		103'666.80	100.00%	
406 Impôts et taxes sur la possession et la dépense	15'600.00	15'000.00	600.00	3.85%	15'600.00
409 Impôts récupérés après défalcation	108'908.63	18'000.00	90'908.63	83.47%	46'963.80
	12'863.75	12'000.00	863.75	7.20%	13'177.05
41 Patentes	12'863.75	12'000.00	863.75	7.20%	13'177.05
410 Patentes	12'863.75	12'000.00	863.75	7.20%	13'177.05
411 Concessions				--	
42 Revenus du patrimoine	832'924.28	822'535.00	10'389.28	1.26%	879'377.89
422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	103'349.68	91'600.00	11'749.68	12.83%	97'686.99
423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	10'843.00	10'815.00	28.00	0.26%	10'843.00
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier				--	
425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif				--	
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	718'731.60	720'120.00	-1'388.40	-0.19%	770'847.90
	2'330'669.53	2'008'975.00	321'694.53	16.01%	2'115'622.83
43 Taxes, émoluments, produits des ventes					
430 Taxes légales de remplacement				--	
431 Emoluments	45'190.10	41'450.00	3'740.10	9.02%	49'239.37
432 Recettes pour des soins médicaux et dentaire	2'317.00	2'000.00	317.00	15.85%	3'222.45
433 Ecolage				--	
434 Taxes de raccordement et d'utilisation	1'083'975.57	941'500.00	142'475.57	15.13%	868'207.55
435 Ventes et prestations de service	1'011'170.54	968'625.00	42'545.54	4.39%	968'551.74
436 Remboursements de tiers	161'376.31	35'700.00	125'676.31	352.03%	85'290.22
437 Amendes	17'054.51	11'500.00	5'554.51	48.30%	12'124.00
439 Autres recettes	9'585.50	8'200.00	1'385.50	16.90%	128'987.50

Commune de Cugy VD

Comptes 2020

	Comptes 2020	Budget 2020	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2019
44 Parts à des recettes cantonales	351'665.40	312'000.00	39'665.40	11.28%	163'767.75
441 Parts à des recettes cantonales	351'665.40	312'000.00	39'665.40	11.28%	163'767.75
444 Autres contributions cantonales				--	
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	1'618'425.94	1'228'855.00	389'570.94	31.70%	1'367'925.80
451 Canton	303'456.44	31'310.00	272'146.44	869.20%	66'779.80
452 Communes et associations de communes	1'314'969.50	1'197'545.00	117'424.50	9.81%	1'301'146.00
46 Autres participations et subventions	3'106.95	0.00	3'106.95		0.00
465 Participations et subventions de tiers	3'106.95	0.00	3'106.95	100.00%	0.00
469 Dons et legs					
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	32'059.00	252'890.00	-220'831.00	-87.32%	225'727.75
480 Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	32'059.00	153'125.00	-121'066.00	-377.63%	169'336.15
481 Prélèvements sur les financements spéciaux		99'765.00	-99'765.00	-100.00%	56'391.60
49 Imputations internes	1'229'429.90	1'258'745.00	-29'315.10	-2.33%	1'127'069.85
49 Imputations internes	1'229'429.90	1'258'745.00	-29'315.10	-2.33%	1'127'069.85

INVESTISSEMENTS PAR NATURE

(Postes 914-915-916-917 du bilan)

	Comptes 2020	Comptes 2019
5 Dépenses	600'813.50	1'307'541.95
50 Investissements	600'813.50	1'289'456.85
501 Ouvrages de génie civil et d'assainissement	525'632.50	984'008.20
503 Bâtiments et constructions		
504 Installations des services industriels	75'181.00	305'448.65
505 Forêts		
506 Mobilier, machines et véhicules	0.00	0.00
507 Marchandises et approvisionnements		
509 Autres biens		
52 Prêts et participations permanentes	0.00	0.00
522 Communes et associations de communes		
525 Autres participations		
56 Subventions d'investissement	0.00	0.00
562 Communes et associations de communes		
565 Autres subventions		
58 Autres investissements	0.00	18'085.10
581 Indemnités d'expropriation		
589 Autres dépenses d'investissement		18'085.10
6 Recettes	844'016.45	960'833.60
60 Transferts au patrimoine financier	0.00	0.00
609 Transferts au patrimoine financier		
61 Participations de tiers	0.00	0.00
619 Participations de tiers		
62 Remboursements de prêts et de participations	0.00	0.00
622 Communes et associations de communes		
625 Autres remboursements		
66 Subventions	0.00	84'471.05
661 Canton		84'471.05
662 Communes et associations de communes		
669 Autres subventions		
68 Reprises des amortissements et réserves	844'016.45	876'362.55
681 Reprises des amortissements (idem 331+332)	844'016.45	876'362.55
689 Reprises des réserves		
59 Diminution des investissements (chi. 6 moins chi. 5)	-243'202.95	
69 Augmentation des investissements (chi. 5 moins chi. 6)		346'708.35

Attributions effectuées

dans le cadre du bouclement

ATTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU BOUCLEMENT

Nos de comptes

Remarques

		<p>Dans le cadre du bouclage des comptes de l'exercice sous revue, la Municipalité vous propose de procéder aux attributions complémentaires suivantes :</p> <p><i>a) Amortissement supplémentaire</i></p> <p>9143.24 38/08 - Etude transformation et rénovation Ancienne forge Amortissement de CHF 176'919.85 Etude transformation et rénovation Ancienne Forge</p> <p><i>b) Attribution aux fonds de réserve</i></p> <p>9282.12 Fonds de réserve en attente d'affectation Attribution au fonds de réserve en attente d'affectation de CHF 438'000.--</p> <p><i>c) Attribution du solde au capital</i></p> <p>9290.00 Capital Le solde de CHF 909.86 est attribué au Capital</p>
--	--	--



Commune de Cugy (VD)

Rapport de la Commission de Gestion 2020

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016	5
III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020	7
Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2020	7
Observation n° 1	7
Centre de vie enfantine	7
Vœu n° 1	8
Observation n° 2	8
Vœu n° 2	8
Réaménagement du chemin des Dailles	8
Conventions déchetterie	9
Observation n° 3	10
COVID-19	10
Evolution des heures supplémentaires	11
Formation continue	11
Vœu n° 3	11
Archives	11
Vœu n° 4	11
Informatique	12
Information et communication	12
Observation n° 4	12
Finances	12
Vœu n° 5	13
Observation n° 5	13
Bâtiments communaux - Maison villageoise	13
Espaces publiques	13
Police des constructions	13
Vœu n° 6	14
Réseau d'eau potable	14
Villages solidaires	14
Police municipale	14
IV. CONCLUSION	15

I. INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que lui a attribué le Conseil communal, la Commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2020.

La Cogest s'est constituée le 21 décembre 2020 et, vu les conditions sanitaires, cette constitution s'est faite virtuellement. Elle s'est réunie à 21 reprises, la majorité des réunions ayant eu lieu par vidéoconférence pour respecter la réglementation sanitaire. Cependant les réunions avec le Syndic -accompagné du Secrétaire municipal- et les Municipaux se sont faites en présentiel tout comme la réunion avec la Commission des finances (Cofin) pour préparer la réunion avec le Municipal des finances à laquelle la Cofin a aussi été invitée. Non seulement cela a permis à la Cogest d'approfondir l'analyse des comptes, mais cela lui a aussi permis d'avoir une vue globale sur la gouvernance de l'exécutif concernant les finances municipales et le résultat, à la fin de la législature, des décisions prises en 2016 sur les autorisations globales accordées à la Municipalité, notamment en matière financières et, en 2017, sur l'utilité de l'augmentation et le blocage des points d'impôts. Il apparaît ainsi que la confiance accordée par le Conseil communal à la Municipalité a été bien placée et a permis à la Municipalité de mettre en place une gouvernance intelligente, efficiente et cohérente, ce dont le Conseil communal peut aussi se féliciter.

Le présent rapport est le résultat d'un travail collectif qui a trouvé les ressources de temps, de réflexions et d'action en mettant à profit les contraintes imposées par la situation sanitaire et la compréhension du Président du Conseil communal qui ne s'est pas opposé à la tenue virtuelle des séances de la commission. Il n'aurait cependant pas la consistance qu'il vous présente sans le travail particulièrement efficient et remarquable de sa secrétaire (Mme Déborah López) à laquelle les autres commissaires adressent leurs remerciements chaleureux.

La Cogest a eu le souci particulier de centrer la gouvernance communale -cet art de gouverner de manière aussi efficace que possible en promouvant le territoire communal et le bien-être de ses habitants tout en optimisant rationnellement toutes les ressources et toutes les capacités communales- pour l'ensemble de ses réflexions (77 questions écrites posées à la Municipalité avant la prise de connaissance du rapport sur l'état financier de la Commune) tout en s'intéressant et investiguant particulièrement trois objets :

- le Centre de vie infantine ;
- la réaménagement du Chemin des Dailles ;
- la déchetterie.

Le dialogue et la transparence entre toutes les autorités communales sont le gage d'un bon fonctionnement de la démocratie et la Cogest salue particulièrement le travail effectué par la Municipalité dans les circonstances difficiles de l'année 2020, la disponibilité et l'ouverture d'esprit qui ont prévalu dans les échanges et l'état d'esprit dynamique, pragmatique et efficient sur lequel se sont basés les multiples décisions concrètes qui ont été prises au cours de l'exercice 2020. A ce propos, la Cogest suggère à la Municipalité de donner plus d'exemples concrets dans son rapport de

gestion pour mieux rendre justice au travail considérable réalisé afin de prendre les meilleures décisions possibles.

La visite du patrimoine a eu lieu le 1er mai 2021. Elle a permis à la Cogest d'approfondir son analyse des trois objets prioritaires cités ci-dessus et elle tient à cordialement remercier le Secrétaire municipal et son adjointe pour la parfaite organisation de cette visite ainsi que le Syndic, le Président du Conseil communal et les Municipaux pour leur participation et toutes leurs explications.

Comme le précise le règlement du Conseil communal, le rapport de la Cogest est soumis à la Municipalité au plus tard le 31 mai, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et aux vœux qui y sont consignés. In fine, vous avez reçu début juin, avec la convocation du bureau du Conseil, un exemplaire de ce rapport afin de vous permettre de préparer la séance du jeudi 24 juin 2021 consacrée à la gestion et aux comptes de l'année 2020. Excellente lecture !

II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016

B - Commission de gestion

Composition	Article 72
Désignation	La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année. Ses membres sont rééligibles. Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.
Constitution	Article 73
Organisation	La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.
Attributions	Article 74
LC 93c. RCom 34, 35, 35a	La commission de gestion est chargée de l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Municipalité. Elle a notamment pour mission : <ol style="list-style-type: none">1. De vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner, en particulier, si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts2. De s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente3. De vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission4. D'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux

5. D'examiner les documents mentionnés à l'article 93eLC, conformément à celui-ci
6. D'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements
7. D'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion Municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.

Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances, elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

À la demande de la Municipalité, elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours. De même, sur demande du bureau du Conseil, elle peut officier comme commission ad hoc ou être consultée par d'autres commissions.

Droit d'investigation
Secret
RCCCom 35, 35a

Article 75

La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l'exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers ne jouissent d'aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.

La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil. Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.

Rapports
Amendements
Observations et vœux
de la COGEST

Article 134

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 74 et 75 ci-avant, la commission de gestion établit un rapport sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.

La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.

Vote
RCCCom 37

Article 137

Le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin de chaque année. Le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes, ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.

Chaque vœu et observation fait l'objet d'une réponse municipale. La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. En cas de discussion sur une observation, le Conseil accepte ou refuse la réponse municipale par un vote, mais sans pouvoir la modifier. Les réponses sur les vœux ne font pas l'objet d'une décision du Conseil.

III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2020

Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2020

La Cogest a lu avec attention le rapport de gestion rédigé par la Municipalité pour l'année 2020. Elle relève la qualité de celui-ci, le fait qu'il est très complet et permet de se faire une idée précise aussi bien des affaires courantes de la Municipalité que des projets qui l'ont plus particulièrement occupée en 2020. La Cogest relève toutefois que les très nombreuses abréviations rendent la lecture du rapport de gestion assez ardue.

La Cogest souhaite proposer le point d'amélioration suivant :

Observation n° 1

La Municipalité est invitée à créer un lexique des abréviations, au début ou à la fin du rapport de gestion. Il pourrait être ainsi complété d'année en année et réutilisé pour faciliter la compréhension du rapport et rendre sa lecture plus fluide.

Centre de vie enfantine

Un des projets les plus visibles de l'année 2020 est la construction du Centre de vie enfantine qui hébergera, dès la rentrée scolaire de l'été 2021, une garderie et l'UAPE, l'une et l'autre rattachées à l'EFAJE.

La Cogest a eu à cœur de comprendre les enjeux de ce projet, la façon dont les différentes parties prenantes y ont été impliquées, ce qui était novateur ou encore si les coûts et les délais ont pu être respectés.

Dans ce contexte, une délégation de la Cogest a rencontré des représentants des utilisateurs et aussi eu des discussions détaillées sur ce projet avec les Municipaux concernés.

La Cogest souhaite ainsi faire part de certains points qui lui paraissent dignes d'intérêt.

Tout d'abord, malgré la pandémie, les délais et les coûts ont été respectés et le Centre pourra être aménagé pendant la période des vacances d'été 2021 pour une mise en fonction à la rentrée scolaire d'août.

La Cogest salue aussi le fait que la Municipalité ait encouragé l'appel à des entreprises locales.

L'arrangement conclu avec la Romande Energie a permis la construction de ce bâtiment, sans que la Commune n'ait eu à s'endetter, selon un schéma de coopération public-privé novateur pour notre

communauté. L'organisation du projet a permis à la Commune d'être déchargée de certains aspects opérationnels, tout en lui laissant la main sur la plupart des décisions, ainsi les aménagements extérieurs de la construction (façade, balcon, fenêtres, terrasse, etc.) ont été systématiquement validés en Municipalité. Pour les aménagements et matériaux utilisés à l'intérieur, il a été tenu compte des souhaits des utilisateurs qui ont demandé des coloris assez sobres afin d'être en accord avec le développement qu'ils souhaitent donner au Centre. Quant au mobilier, il sera acheté directement par les différentes structures de l'EFAJE qui auront ainsi plus d'aisance pour jouer avec les volumes et les couleurs.

Vœu n° 1

La Cogest invite la Municipalité à faire part des premiers enseignements qu'elle tire du partenariat public-privé pour le projet du Centre de vie enfantine.

Lors de la visite du patrimoine, la Cogest a pu apprécier les volumes, la luminosité et la sobriété des couleurs. Le projet a permis de garder l'esprit du bâtiment d'origine en y intégrant des infrastructures modernes indispensables à une telle structure.

Le Centre de vie enfantine va permettre d'accueillir 96 enfants à l'UAPE (1ère à 6ème Harnos) et 44 à la garderie, y compris nurserie et trotteurs, et ainsi répondre aux exigences légales dans des conditions optimales.

La Cogest rend toutefois la Municipalité attentive au fait que les besoins en accueil pré-scolaires et parascolaires sont très fluctuants et qu'il est essentiel de pouvoir faire évoluer cette structure en fonction de l'évolution de la population de Cugy et les autres communes membres de l'ACISE.

Observation n° 2

La Cogest observe qu'une diminution importante des besoins de places d'accueil est aussi possible à l'avenir et constate que la Municipalité ne semble pas s'être encore exprimée sur ce point. Elle se demande s'il a été examiné.

Dans les aspects novateurs, la Cogest relève aussi l'installation d'une borne de recharge EVpass pour les véhicules électriques. Il est prévu que celle-ci puisse être utilisée aussi bien par les équipes de l'EFAJE qui travailleront dans le Centre que par la population. Elle sera notamment alimentée par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment. Pour rappel, ce sont 40m2 de panneaux photovoltaïques qui apporteront environ 8'500 kWh sur 30'000 kWh nécessaires à tout le bâtiment. L'objectif est donc de couvrir une partie des besoins en électricité. Toutefois le solde devra être acheté à la Romande Energie.

Vœu n° 2

Pour la borne de recharge des véhicules, la Cogest rend la Municipalité attentive à facturer un prix au kWh qui lui permettra d'être attractive, tout en assurant la couverture des charges.

Autres aspects de la vie scolaire

Concernant le transport des élèves, la Cogest relève que le choix d'attribution du marché à CarPostal, suite à un appel public, a permis une économie très substantielle. Le contrat qui lie la Commune à cette entreprise garantit aussi une flexibilité sur le nombre de véhicules utilisés si le nombre d'élèves

venait à changer (en respectant un délai de 6 mois). Cela implique une certaine anticipation qui est le fait même d'une bonne gouvernance.

Réaménagement du chemin des Dailles

La Cogest ayant eu à s'intéresser au projet de réaménagement du Chemin des Dailles, elle tient à remercier Madame la Municipale Frédérique Roth pour ses réponses et ses explications détaillées.

Outre la réfection de la chaussée, plusieurs travaux ont été requis, entre autres :

- La correction des problèmes d'écoulement d'eau
- L'installation d'une conduite d'eau potable
- L'aménagement d'un trottoir large (1,8 m); les aménagements des routes prennent en compte de plus en plus des piétons, des vélos et des personnes à mobilité réduite
- L'amélioration de l'éclairage urbain

Notre commune n'ayant pas nécessairement le temps ni les compétences techniques pour rechercher des soumissionnaires pour un projet de cette ampleur, un bureau externe a aidé à définir le cahier des charges afin de lancer un appel d'offres public. Le soumissionnaire retenu a été identifié selon les critères de ce cahier des charges.

Bien que les travaux aient été confiés à une société externe, la coordination des chantiers a été réalisée par la Municipale en charge.

Il était reconnu depuis quelques années que le Chemin des Dailles ne permettait pas à l'eau de s'écouler correctement en cas de fortes pluies. Le projet a donc permis d'effectuer les aménagements nécessaires pour corriger la situation.

Le projet a été présenté aux propriétaires riverains et, pour quelques cas, il a fallu signer des conventions en rapport avec les aménagements à réaliser.

La Cogest constate l'excellente gouvernance qui a présidé ce réaménagement.

Conventions déchetterie

La Cogest s'est intéressée à la déchetterie de Praz-Faucon, et plus particulièrement aux incidences de l'intégration du village de Bretigny-sur-Morrens, dont les habitants sont rattachés à notre déchetterie depuis le 1er janvier 2020. La Municipalité a aimablement répondu à nos questions, et nous pouvons préciser que :

La déchetterie, inaugurée en 2011, a été dimensionnée pour 6'000 habitants. A ce jour, Cugy, Montheron (intégré dès le début du projet de Praz-Faucon), Bretigny et Morrens comptent ensemble environ 4'900 habitants. Elle est par conséquent correctement dimensionnée pour l'usage actuel.

Les conditions des contrats qui nous lient à Morrens et Bretigny sont exactement les mêmes (au prorata du nombre d'utilisateurs). Les frais fixes (personnel, amortissement, etc...) ainsi que les frais variables (gestion des déchets, transports, etc...) sont divisés par le nombre d'utilisateurs (soit les personnes de plus de 19 ans soumises à la taxe déchets). Avec l'intégration de Morrens au 1er janvier 2021, la Municipalité espère pouvoir, à terme, baisser la taxe de déchets annuelle, qui est actuellement de Fr. 110.-/utilisateur. En principe, le montant global des taxes devrait couvrir le coût total et ne permettre ni bénéfice ni vraiment

constitution de réserve, cependant pour des raisons pratiques la constitution d'une réserve "raisonnable" est acceptable, et il appartient au Conseil communal de déterminer ce qui est raisonnable en l'espèce (voir les états financiers).

Pour assumer l'arrivée de Bretigny puis de Morrens, les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été élargis et du personnel supplémentaire engagé. Actuellement l'effectif est de 1,28 ETP (Équivalent Temps Plein, qui correspond à 41 heures hebdomadaires). En plus des deux employés, deux étudiants viennent en renfort à tour de rôle le samedi.

Des informations nous sont communiquées sur la valorisation des différents types de déchets. La Cogest suggère d'informer la population régulièrement, par exemple par le biais des Reflets de Cugy, pour la sensibiliser. A titre d'exemple, le verre vaut trois fois plus s'il est trié par couleurs que si tout est mélangé dans un seul container.

Globalement, la déchetterie semble donner entière satisfaction. Une ombre au tableau toutefois : le flux de circulation entre véhicules et piétons sur le site. Le passage entre le bâtiment et les bennes est un peu étroit. Même si cette situation semble difficile à corriger, la Cogest estime qu'une étude devrait être entreprise en vue de fluidifier le trafic.

Observation n° 3

La Cogest souhaite que la Municipalité étudie un réaménagement de la circulation afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic.

COVID-19

Un autre aspect qui a intéressé la Cogest est, évidemment, la crise sanitaire et ses conséquences, et la gestion de celle-ci par la Municipalité.

En premier lieu, la Cogest relève que la Municipalité et l'administration communale ont dû faire preuve d'une grande réactivité pour adapter leurs prestations et leurs activités durant toute l'année 2020 au gré des décisions du Conseil fédéral et des mesures cantonales.

La Cogest souhaite relever quelques points qui l'ont plus particulièrement interpellée.

Impact financier : il reste difficile de mesurer l'impact à moyen terme, notamment sur les revenus fiscaux. La Cogest relève notamment les effets suivants : les mesures drastiques de désinfection des locaux scolaires au moment de la reprise après le confinement ont beaucoup surchargé les concierges. La décision aussi de maintenir la déchetterie ouverte durant tout le confinement et les mesures de restriction de la capacité ont nécessité le renfort de l'équipe en place. A l'inverse, la diminution de toutes les activités sportives, associatives et le ralentissement de la vie sociale ont permis certaines économies.

Enfin, comme entité publique, la Commune ne pouvait pas bénéficier de RHT. Les salaires ont toutefois tous été versés dans leur intégralité. Ainsi, pendant le confinement, la Municipalité a soutenu les parents dont les enfants étaient à la maison et a maintenu le salaire du personnel auxiliaire. La Cogest approuve ces mesures qui permettent à la Commune de fidéliser son personnel et de garder une relation de confiance qui est profitable aussi bien aux collaborateurs qu'à l'administration communale.

Enfin, si la Municipalité a très largement mené ses séances en télétravail, via la visioconférence, l'administration communale a pu profiter des locaux spacieux et garder une activité sur site qui semblait mieux convenir à l'équipe en place et plus profitable aux citoyens.

La Cogest relève également l'esprit d'entraide et de collaboration qui a permis de soutenir des personnes à risques en mettant en place des ravitaillements avec la Jeunesse de Cugy, le groupe scout de la Croisée ainsi que d'autres bénévoles notamment impliqués dans le projet "Villages Solidaires".

Lors du confinement, la Commune a été confrontée à des problèmes d'incivilités de la part de jeunes, qui, ne sachant pas quoi faire, ont décidé d'exprimer leurs frustrations par des tags, un début d'incendie, ou en faisant du bruit inopportun et inutile.

La Municipalité a fait intervenir Securitas, qui a mis en place des rondes journalières afin de faire respecter les normes COVID. Le problème a été résolu rapidement.

Enfin, la Cogest relève que la Commune de Cugy a tenu à maintenir une fête pour le 1er août. Si celle-ci a été plus simple qu'en temps normal, elle a néanmoins été chaleureuse et marquée d'un sceau bien suisse avec une prestation de cor des alpes. On ne peut que saluer le souhait des autorités communales de maintenir et de réaliser un événement festif bienvenu dans le contexte de restrictions qui a prévalu durant toute l'année 2020.

Evolution des heures supplémentaires

La Cogest s'est, selon une tradition malheureusement bien établie, intéressée à la gestion des heures supplémentaires qui a fait l'objet d'un échange très constructif avec le Syndic et le Secrétaire municipal, qui sont remerciés pour leur transparence.

Cet échange a convaincu la Cogest de la volonté de la Municipalité de suivre les heures supplémentaires et de les maintenir sous contrôle. Pour l'année 2020, les facteurs qui les ont plus particulièrement influencés sont le COVID19 et la rigueur de l'hiver. Il est à relever qu'outre la quantité de neige, le gel a aussi beaucoup sollicité les employés communaux parce qu'il a fallu saler les routes très régulièrement vu les conditions atmosphériques.

Formation continue

La Cogest s'est interrogée sur la problématique de la formation continue en temps de crise et a constaté que la Municipalité avait fait au mieux de ce que permettait cette situation, mais elle souhaite qu'elle ne se prolonge pas tant il est important pour l'ensemble des habitants de la Commune et le fonctionnement de la Municipalité que le personnel soit bien formé et maîtrise les développements continus de notre société.

Vœu n° 3

La Cogest souhaite que la Municipalité soit particulièrement attentive à la formation continue des employés communaux, formation qui constitue aussi un facteur qualitatif du travail administratif et un attrait important pour contenir un tournus rapide des employés.

Archives

La Cogest salue la reprise des travaux de pré-archivage, d'archivage et de numérisation des archives communales même s'il semble que cette reprise se limite pour l'instant à la Police des constructions. Cette activité est certainement coûteuse, mais elle constitue aussi un investissement pour assurer la pérennité des décisions prises, leur continuité et leur cohérence, et permettre ainsi des économies de temps et d'argent à l'avenir.

Vœu n° 4

La Cogest souhaite qu'un plan de mise en ordre des archives communales soit établi pour permettre au Conseil communal d'avoir une idée du travail à accomplir et des coûts qu'il implique.

Informatique

L'année 2020 aura été une année significative pour le parc informatique de la Commune.

Les ordinateurs « Windows 7 » avaient plus de 6 ans et ont été remplacés par des « Windows 10 » neufs; il est à noter que la Commune a pu profiter d'un prix plus que raisonnable pour des nouvelles machines de marque. S'agissant du type d'ordinateur, les employés de l'administration communale occupent des bureaux fixes et n'ont besoin que d'ordinateurs de table; toutefois il y a quelques ordinateurs portables qui sont disponibles en cas de télétravail.

Une panne d'un serveur, provoquée par une surtension électrique, a mis en lumière la nécessité de remodeler l'infrastructure informatique afin d'éviter la résurgence d'un tel problème. Il est important de noter que les éléments essentiels, c'est-à-dire les données, n'ont pas été perdus. L'infrastructure améliorée utilise dorénavant des machines virtuelles et les procédures de sauvegarde de données garantissent la restauration en tout temps. De plus, le contrôle de l'installation électrique a amené à remplacer l'onduleur, victime de premier plan de la surtension.

La Cogest salue la réactivité de la Municipalité au cours de cette panne, d'abord pour la mise en place rapide d'adresses courriels temporaires et la communication qui s'en est suivie, puis pour la réflexion menée avec le partenaire informatique afin d'aboutir rapidement à une solution efficace et pérenne.

Information et communication

Les coûts liés à la rédaction, la publication et la distribution des Reflets de Cugy et de la PIO ont aussi été examinés. La Cogest salue le fait que l'équipe de rédaction soit bénévole, et que la rédactrice en chef touche un défraiement annuel pour l'important travail de relecture, de mise en page et du suivi, ce qui permet à la population d'apprécier la vie communale.

Le coût, un peu plus élevé en 2020 par rapport aux années précédentes, s'explique par la publication extraordinaire d'un bulletin de la Municipalité en avril 2020. Celui-ci traitait, entre autres, du Centre de vie Infantile, de la déchetterie, du giratoire et du réaménagement de la Route Cantonale. Ce supplément est un vrai apport pour les habitants.

Observation n° 4

La Cogest a constaté que des informations obsolètes restaient sur le site internet au moment où elle a examiné la question de la mise à jour de celui-ci. La Municipalité peut-elle indiquer comment elle entend remédier à ce problème et comment la mise à jour régulière du site internet est gérée et sera gérée à l'avenir ?

Finances

La Cofin a fait part à la Cogest des bonnes relations existantes avec la Municipalité et relevé la transparence, la qualité et l'exhaustivité des informations fournies sans oublier le travail remarquable de la Boursière communale.

Les deux commissions relèvent l'attitude assez novatrice de la Municipalité (ex : CVE, STEP) ainsi que les bonnes réflexions de cette dernière pour optimiser les coûts qui ont conduit au résultat réjouissant concernant les comptes 2020.

L'exercice 2020 se termine avec un bénéfice de CHF 615'829.71, et tous les ratios financiers sont actuellement plus favorables qu'ils ne l'étaient en 2018 ou 2019. En effet, les ratios de degré d'autofinancement, de la capacité d'autofinancement, de l'endettement net / fortune nette par habitant, ou de la dette nette par rapport aux revenus fiscaux et la quotité de la charge financière sont tous dans des zones plus favorables actuellement qu'ils ne l'étaient auparavant. La politique d'emprunts à court terme pour financer même des projets à long terme a réduit la facture des intérêts.

L'augmentation du taux d'imposition bloquée à 4 ans a été très positive. Elle a permis à la Commune d'équilibrer les comptes et d'avoir une capacité d'autofinancement et d'investissement plus importante. Il faut noter que les effets réels des efforts d'austérité ne se sont fait sentir qu'après deux ans et cela montre l'importance d'une vision à long terme des finances communales et de donner à la Municipalité les moyens de mettre en œuvre cette vision.

Vœu n° 5

Les attributions données à la Cofin selon le site de la commune ne correspondent pas au règlement communal. La Cogest demande à la Municipalité d'adapter le site Internet.

Observation n° 5

La Cogest demande à la Municipalité de rajouter, dans le rapport de gestion, les principaux ratios financiers pour permettre d'en voir l'évolution historique en chiffres et en graphiques.

Bâtiments communaux - Maison villageoise

Concernant l'acoustique de la maison villageoise, la Municipalité mentionne dans son rapport que le montant des rénovations est relativement élevé et qu'au vu des nécessités de rénovation à moyen terme, elle a décidé de ne pas intervenir. Cette question a été débattue par la Cogest qui s'est notamment demandé ce que signifiait "moyen terme", l'acoustique étant vraiment problématique.

Il s'est avéré que la Municipalité attend la validation du PGA (plan général d'affectation) qui devrait intervenir dans un avenir proche avant de prendre des décisions stratégiques concernant notamment la maison villageoise. La Cogest estime aussi que, dans ce contexte, le report des aménagements se justifiait.

Espaces publics

Concernant la désaffectation du cimetière, la Cogest a appris qu'elle doit être réalisée 2 à 3 ans avant la réutilisation du terrain et qu'elle constitue toujours une décision sensible et souvent problématique pour les familles concernées mais félicite la Municipalité pour le doigté, certes assez ferme, qui a été mis dans la gestion de cette désaffectation.

Places de pique-nique : quelques incivilités ont été constatées, majoritairement des déchets qui ont traînés, la désinvolture de certains utilisateurs ne pouvant pas être prévenue au détriment de tous, une réflexion de la Municipalité s'en est suivie sur la problématique de l'occupation des jeunes

adultes et d'un lieu de rencontre pour eux. La Cogest félicite la Municipalité de cette réflexion sur un mode restauratif et tourné vers l'avenir plutôt que seulement répressif.

Police des constructions

La Cogest a été assez surprise de constater, à la lecture du rapport de gestion, combien la Municipalité était limitée dans les moyens à mettre en œuvre face aux citoyens qui refusent de se mettre en conformité lorsque leur habitation n'est pas conforme. Ainsi, lorsque les permis d'habiter ne sont pas délivrés, il semble que le seul moyen de faire pression sur la personne concernée est une dénonciation au préfet. Dans certains cas, et malgré les amendes infligées par la préfecture, les habitations ne sont toujours pas conformes après plusieurs années.

En page 52 du rapport, au sujet de la parcelle 41 : il nous a été signalé une erreur dans le texte : c'est uniquement le mur de soutènement qui a été construit sans autorisation. L'abattage des arbres aurait, quant à lui, été autorisé.

Vœu n° 6

La Cogest souhaite que la Municipalité étudie la manière d'anticiper les problèmes liés aux permis d'habitation qui ne peuvent pas être délivrés.

Réseau d'eau potable

Il y a eu deux alertes en 2020. La première, non identifiée. La seconde a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée car des produits ont été déversés dans le canal du Moulin. Dans ce cas aussi, la participation d'une entreprise privée au maintien du réseau a montré son efficacité, l'entreprise ayant eu les ressources d'agir dans l'heure de la constatation du problème.

Villages solidaires

Le projet "Villages solidaires" mené par Pro Senectute et soutenu par la Municipalité continue d'être implémenté grâce aussi à l'enthousiasme des seniors de Cugy et de Bretigny-sur-Morrens. La Cogest constate que les efforts de la Municipalité pour améliorer la qualité de vie à Cugy et le dialogue intergénérationnel sont effectifs et répondent à un besoin. La confiance du Conseil communal en votant un crédit important pour la mise en oeuvre de ce projet a été bien placée et récompensée par le succès, notamment, du Forum organisé le 3 octobre 2020. La Cogest ne peut que constater que l'investissement dans ce projet est effectivement un investissement répondant à un besoin qui ne sera pas directement productif, mais qui aura des retombées indirectes socialement importantes et donc bénéficiaires à l'ensemble de la communauté.

Police municipale

Toujours en lien avec les incivilités, la Cogest a décidé d'aborder avec la Municipalité le problème des réunions de jeunes au bord de la route du chemin de Peupliers.

La Municipalité a dû faire appel à la Gendarmerie qui est intervenue entre 80 et 100 fois. Des avertissements dans un premier temps et des contraventions par la suite ont été nécessaires.

Cugy est rattaché à la Gendarmerie d'Echallens.

Une réunion avec les habitants du quartier a permis de mettre en place non seulement cette solution à court terme, mais aussi une autre plus sociale et à plus long terme : l'engagement, par l'ASICE, d'un éducateur de rues qui entrera en activité en 2021.

IV. CONCLUSION

Durant l'année 2020, il est à relever que les compétences des Municipaux ont été particulièrement bien utilisées dans les projets menés par leur dicastère respectif. Ainsi, durant les nombreux échanges qu'elle a eu avec les Municipaux et lors de la visite du patrimoine, la Cogest relève que chacun.e connaît très bien ses dossiers et, de par son expérience professionnelle antérieure, amène une plus-value pour la mise en oeuvre et le suivi des projets.

Il faut aussi relever la qualité des échanges intervenus entre les différentes commissions, dont la Cogest bien sûr, et la Municipalité. Ainsi, par exemple, les informations financières mises à disposition sont d'une transparence peu égalée dans le Canton, et donnent le ton à la gouvernance mise en place.

La Cogest a également repris les vœux et observations mentionnés dans le rapport de gestion de l'année 2019. Ceux-ci ont été traités directement lors de la séance du 25 juin 2020. Ainsi la Cogest estime que rien n'est resté en suspens.

Arrivée au terme de son mandat, la Cogest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- a) d'accepter le préavis No 35/2021 Gestion 2020 et Comptes 2020 incluant les observations de la Cogest;
- b) de donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments financiers placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance et qui auraient dû l'être.

Cugy, le 31.05.2021

La Commission de Gestion :

- Fabienne Chappuis
- Pierre Charpié (Président)
- Richard Guimond
- Estelle Jeanfavre
- Déborah López (Secrétaire)
- Anne-Séverine Schweizer



Devant le Centre de vie enfantine, de gauche à droite: Anne-Séverine Schweizer, Richard Guimond, Estelle Jeanfavre, Déborah López, Pierre Charpié, Fabienne Chappuis



Rapport de gestion 2020

Réponses de la Municipalité aux observations et vœux
de la Commission de gestion

Observation n° 1

« La Municipalité est invitée à créer un lexique des abréviations, au début ou à la fin du rapport de gestion. Il pourrait être ainsi complété d'année en année et réutilisé pour faciliter la compréhension du rapport et rendre sa lecture plus fluide. »

Réponse de la Municipalité

Cette pertinente suggestion sera dûment prise en compte pour la réalisation du prochain rapport de gestion.

Observation n° 2

« La Cogest observe qu'une diminution importante des besoins de places d'accueil est aussi possible à l'avenir et constate que la Municipalité ne semble pas s'être encore exprimée sur ce point. Elle se demande s'il a été examiné. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité n'a pas mis sa priorité sur cette question, le but étant maintenant de terminer la construction du Centre de vie enfantine (CVE) dans les temps et de voir les premiers enfants occuper cette infrastructure à fin août.

Il convient de différencier la réponse, car le risque de voir la structure partiellement remplie ne concernera pas la garderie de 44 places. En effet, cette dernière, gérée par l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE), accueillera aussi des enfants d'autres communes, la situation géographique de votre village étant favorable sur l'axe Gros-de-Vaud – Lausanne. Le potentiel de cette garderie sera ainsi vite atteint, cette dernière n'offrant de la place qu'à 10 nourrissons, 14 trotteurs et 20 grands, ce qui est finalement relativement peu.

En ce qui concerne le secteur parascolaire et l'unité d'accueil pour écolier (UAPE), pour les 1 à 6P, il est actuellement difficile d'envisager une diminution de fréquentation, sachant que nous ne pouvons pas nous baser sur les deux années de pandémie qui ont modifié les habitudes des familles. Allons-nous observer un retour à la situation vécue avant mars 2020 avec une forte demande ? Nul ne le sait actuellement. Concernant la diminution des élèves à Cugy à moyen terme, elle est vraisemblable, mais dépendra des projets de développement de notre commune. Il convient également de relever la nouveauté annoncée par l'EFAJE lors de son assemblée générale 2021. L'Association va dorénavant ouvrir ses portes aux élèves de 7 et 8P, mais uniquement l'après-midi. Ce scénario n'avait pas été prévu lors de la phase de conception du projet du CVE. Il faudra ainsi s'attendre à accueillir quelques élèves supplémentaires de cette catégorie d'âge.



Pour l'heure, il n'est à notre avis pas d'actualité de penser à un problème de ce type. La Municipalité envisage plutôt un plein succès en termes de remplissage de cette nouvelle structure d'accueil, tout en sachant, par expérience, qu'il faut toujours un peu de temps à une nouvelle entité pour atteindre son rythme de croisière. Un premier constat pourra être fait dans deux ou trois ans.

A noter que la typologie du bâtiment, sa répartition par étages, ainsi qu'un emplacement de réserve prévu pour la pose d'un compteur électrique supplémentaire permettraient, le cas échéant, de modifier aisément la configuration des locaux en vue de les louer à d'autres usagers que l'EFAJE. Dans tous les cas de figure, en cas de locaux inoccupés, nous pourrions envisager la possibilité de réaffecter des salles, en en proposant par exemple à nos seniors. Nous pourrions ainsi bénéficier d'une fréquentation intergénérationnelle de ce centre de vie, ce qui serait judicieux pour tous.

Observation n° 3

« La Cogest souhaite que la Municipalité étudie un réaménagement de la circulation afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic. »

Réponse de la Municipalité

Le bâtiment de la Voirie/Déchetterie a été construit en 2010/2011 en tenant compte des surfaces de terrain disponibles à cet effet. Cette surface dédiée à la Déchetterie a été utilisée au maximum. La possibilité d'un élargissement entre le bâtiment et la disposition des bennes n'est malheureusement pas envisageable.

Concernant la sécurité des piétons et véhicules, un panneau de limitation de la vitesse à 10 km/h sera installé à l'entrée de la Déchetterie, ainsi qu'un texte invitant les usagers à la prudence au vu des mouvements de personnes et de véhicules à moteur sur le site.

D'autre part, un tronçon de « sortie express » derrière les bennes fera l'objet d'un marquage au sol à l'attention des usagers qui ne déposent que du gazon ou des branchages. Cela devrait permettre d'alléger sensiblement les mouvements de véhicules entre le bâtiment et les bennes.

Observation n° 4

« La Cogest a constaté que des informations obsolètes restaient sur le site internet au moment où elle a examiné la question de la mise à jour de celui-ci. La Municipalité peut-elle indiquer comment elle entend remédier à ce problème et comment la mise à jour régulière du site internet est gérée et sera gérée à l'avenir ? »

Réponse de la Municipalité

Le site Internet communal est mis à jour sur une base quasi-quotidienne. Il comporte cependant plusieurs centaines de pages web et il n'est jamais exclu que l'une ou l'autre puisse, à un moment donné, contenir de rares informations obsolètes. Ceci peut notamment être le cas lorsque ces informations proviennent de sources tierces. Les corrections sont réalisées, le cas échéant, dès que ces erreurs sont



repérées ou qu'elles nous sont signalées. En l'espèce, au vu des discussions qui ont eu lieu avec la Cogest, il semble que celle-ci se réfère plus particulièrement aux pages consacrées au Conseil communal (liste des membres, liste des commissions et compositions, etc.). A ce titre il convient de mentionner que les mutations (démissions, changement de nom, modification de la composition des commissions, etc.) ne sont malheureusement pas transmises spontanément par le Bureau du Conseil communal à l'Administration communale, de telle sorte que cette dernière, ignorant les modifications opérées, ne peut pas toujours faire les adaptations nécessaires. La Municipalité plaide pour une meilleure transmission de ces informations à l'avenir.

Observation n° 5

« La Cogest demande à la Municipalité de rajouter, dans le rapport de gestion, les principaux ratios financiers pour permettre d'en voir l'évolution historique en chiffres et en graphiques. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité apprécie l'idée et comme convenu lors de la réunion du 26 mai 2021 avec la Cogest et la Cofin réunies, le rapport de gestion 2021 consacrera une partie dédiée aux ratios financiers sur les cinq dernières années, ainsi qu'un lexique des principaux termes et indicateurs utilisés (marge autofinancement, dette nette, dette brute, revenus de fonctionnement, etc.).

Vœu n° 1

« La Cogest invite la Municipalité à faire part des premiers enseignements qu'elle tire du partenariat public-privé pour le projet du Centre de vie enfantine. »

Réponse de la Municipalité

S'agissant de l'année 2020, il est trop tôt pour la Municipalité pour pouvoir tirer un quelconque enseignement du partenariat public-privé qu'elle a conclu avec la Fondation de prévoyance Romande Energie. En effet, les accords nécessaires à la mise en place du financement seront conclus à la fin des travaux en 2021, une fois les coûts de ceux-ci connus et définitivement arrêtés. La Municipalité relève cependant que la collaboration avec la Fondation de prévoyance Romande Energie, ainsi que Romande Energie Services SA, agissant en tant qu'entrepreneur général, s'est parfaitement bien déroulée. De plus, la construction a pu avoir lieu selon le planning établi et ceci malgré la crise sanitaire. Les travaux ont enfin pu être réalisés dans le cadre du budget initialement prévu, les arrêtés de comptes devant toutefois être faits d'ici l'été 2021.



Vœu n° 2

« Pour la borne de recharge des véhicules, la Cogest rend la Municipalité attentive à facturer un prix au kWh qui lui permettra d'être attractive, tout en assurant la couverture des charges. »

Réponse de la Municipalité

La borne de recharge sera alimentée en priorité par l'installation photovoltaïque installée sur le toit du Centre de vie infantine. Cela permettra à la Municipalité de facturer aux utilisateurs un prix attractif au kWh.

Vœu n° 3

« La Cogest souhaite que la Municipalité soit particulièrement attentive à la formation continue des employés communaux, formation qui constitue aussi un facteur qualitatif du travail administratif et un attrait important pour contenir un turnover rapide des employés. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a toujours été très attentive à assurer la formation adéquate du personnel de l'Administration communale dans son ensemble. L'année 2020 s'est à cet égard révélée particulière en raison de la crise sanitaire. Les formations prévues n'ont soit pas pu avoir lieu, soit ont été reportées à des jours meilleurs. La Municipalité tient à rassurer le conseil communal qu'à l'avenir elle poursuivra dans la voie qu'elle a suivie jusqu'ici et portera chaque année au budget un montant relatif à la formation continue de son personnel.

Vœu n° 4

« La Cogest souhaite qu'un plan de mise en ordre des archives communales soit établi pour permettre au Conseil communal d'avoir une idée du travail à accomplir et des coûts qu'il implique. »

Réponse de la Municipalité

Depuis maintenant près de dix ans, la Municipalité veille à assurer de manière régulière et professionnelle un archivage de toute sa documentation de travail. Depuis plusieurs années, un plan d'archivage complet a été effectué, tant pour les archives vivantes que mortes de la Commune. La numérisation du courrier entrant, qui a été introduite maintenant depuis près de six ans, permet une conservation des données communales de manière optimale, de même qu'une accessibilité aisée tant pour les membres de l'Administration communale que pour ceux de la Municipalité. Un montant est régulièrement prévu pour couvrir les coûts relatifs à l'archivage de la documentation communale dans le budget annuel soumis à l'approbation du Conseil communal. Les montants portés au budget résultent d'offres demandées auprès d'une archiviste professionnelle, qui assiste notre Administration communale dans le cadre de l'exécution de cette tâche. Il est précisé ici que récemment les efforts les plus importants ont été portés sur l'archivage de la documentation relative à la police des



constructions, de telle manière à pouvoir accéder plus facilement à la documentation relative à chaque parcelle, respectivement à chaque bâtiment communal.

Vœu n° 5

« Les attributions données à la Cofin selon le site de la commune ne correspondent pas au règlement communal. La Cogest demande à la Municipalité d'adapter le site Internet. »

Réponse de la Municipalité

Le texte en question provenait effectivement de l'ancien Règlement du Conseil communal, dont quelques termes relatifs aux prérogatives de la Cogest ont été modifiés dans la nouvelle mouture. La page a été corrigée en conséquence.

Vœu n° 6

« La Cogest souhaite que la Municipalité étudie la manière d'anticiper les problèmes liés aux permis d'habitation qui ne peuvent pas être délivrés. »

Réponse de la Municipalité

Selon l'art. 79 du Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), le permis d'habiter ou d'utiliser ne peut être délivré que si les locaux satisfont aux conditions fixées par la loi et les règlements ; si la construction est conforme aux plans approuvés et aux conditions posées dans le permis de construire ; si les travaux extérieurs et intérieurs sont suffisamment achevés pour assurer la sécurité et la santé des habitants ou des utilisateurs et si l'équipement du terrain est réalisé. Dans la majorité des cas, l'attribution des permis d'habiter se fait dans les règles et en temps voulu. Cependant, il arrive que certains problèmes se posent en lien avec les permis de construire. Pour exemple, lors d'une mise à l'enquête comprenant plusieurs bâtiments, le permis d'habiter doit être délivré pour la totalité de l'opération, soit une mise à l'enquête pour un permis d'habiter, avec parfois un bâtiment terminé et habitable alors que les autres ne le sont pas. Un autre problème se pose quand le propriétaire ne remplit pas ses devoirs et ne met pas son bâtiment en conformité, alors que ce dernier est déjà habité. La Municipalité, comme le relève la Cogest, ne dispose que de peu de marge de manœuvre, si ce n'est l'outil répressif de la dénonciation au Préfet. Selon le vœu de la Cogest, la Municipalité va étudier la manière d'anticiper ces problèmes dans la mesure de ses possibilités et compétences.

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 14 juin 2021 pour être transmis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Patrick Csikos



Cugy, le 24 juin 2021

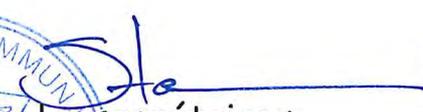
Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 24 juin 2021, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis no 35-2021 « Gestion et comptes 2020 » tel que présenté par la Municipalité.

CONSEIL COMMUNAL


Le Président : 
Samuel Debossens Zeljko Stanimirovic

